



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

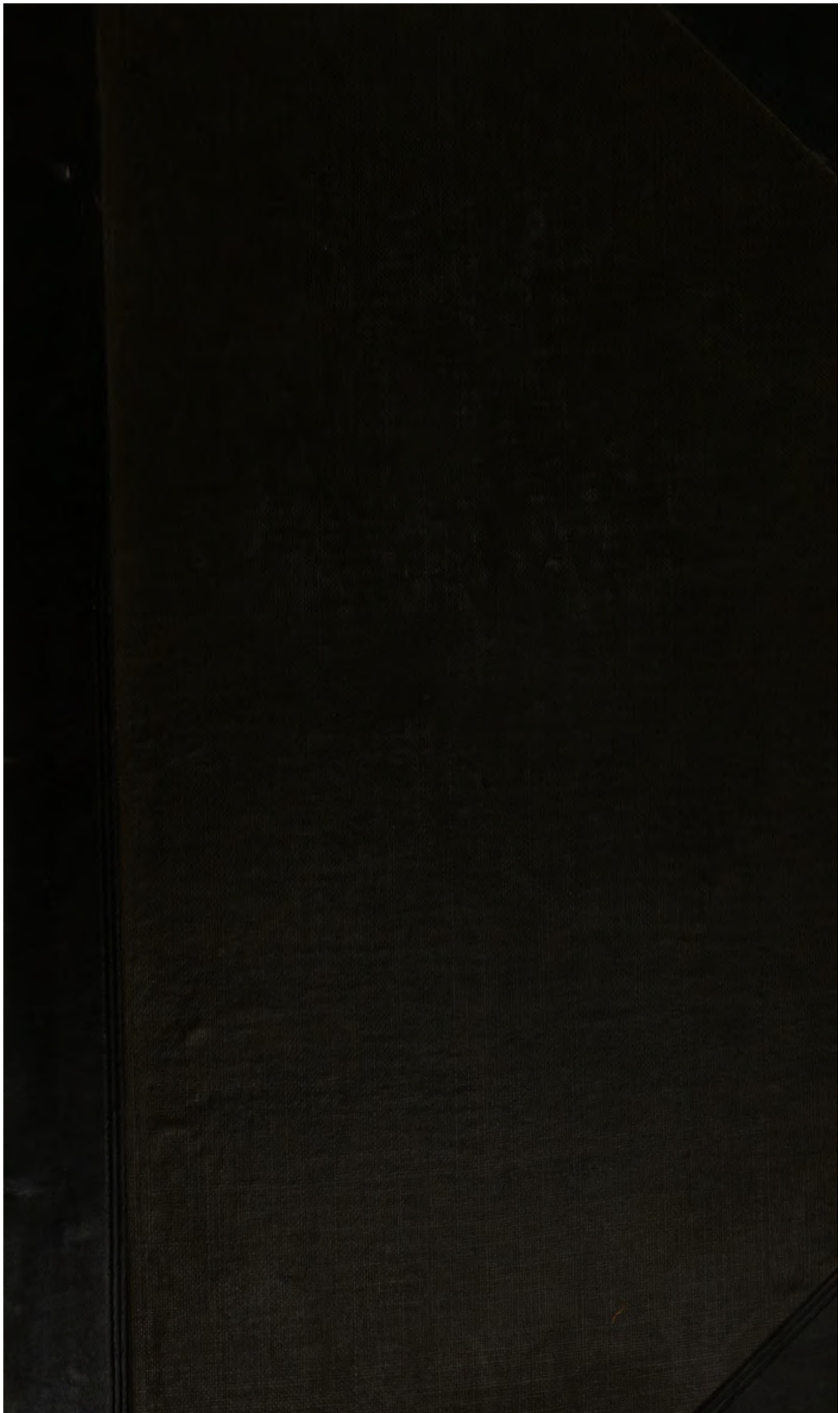
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

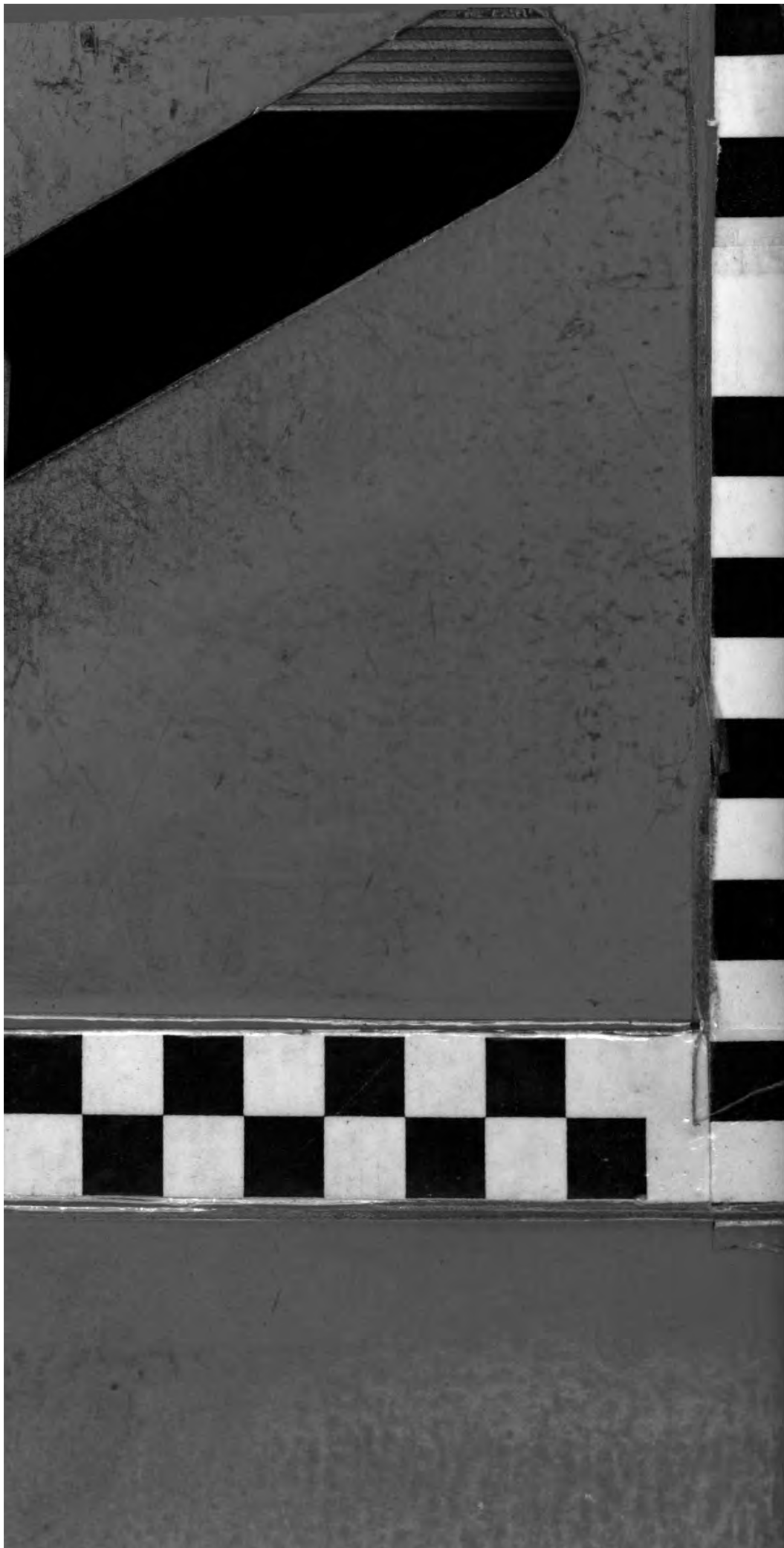
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

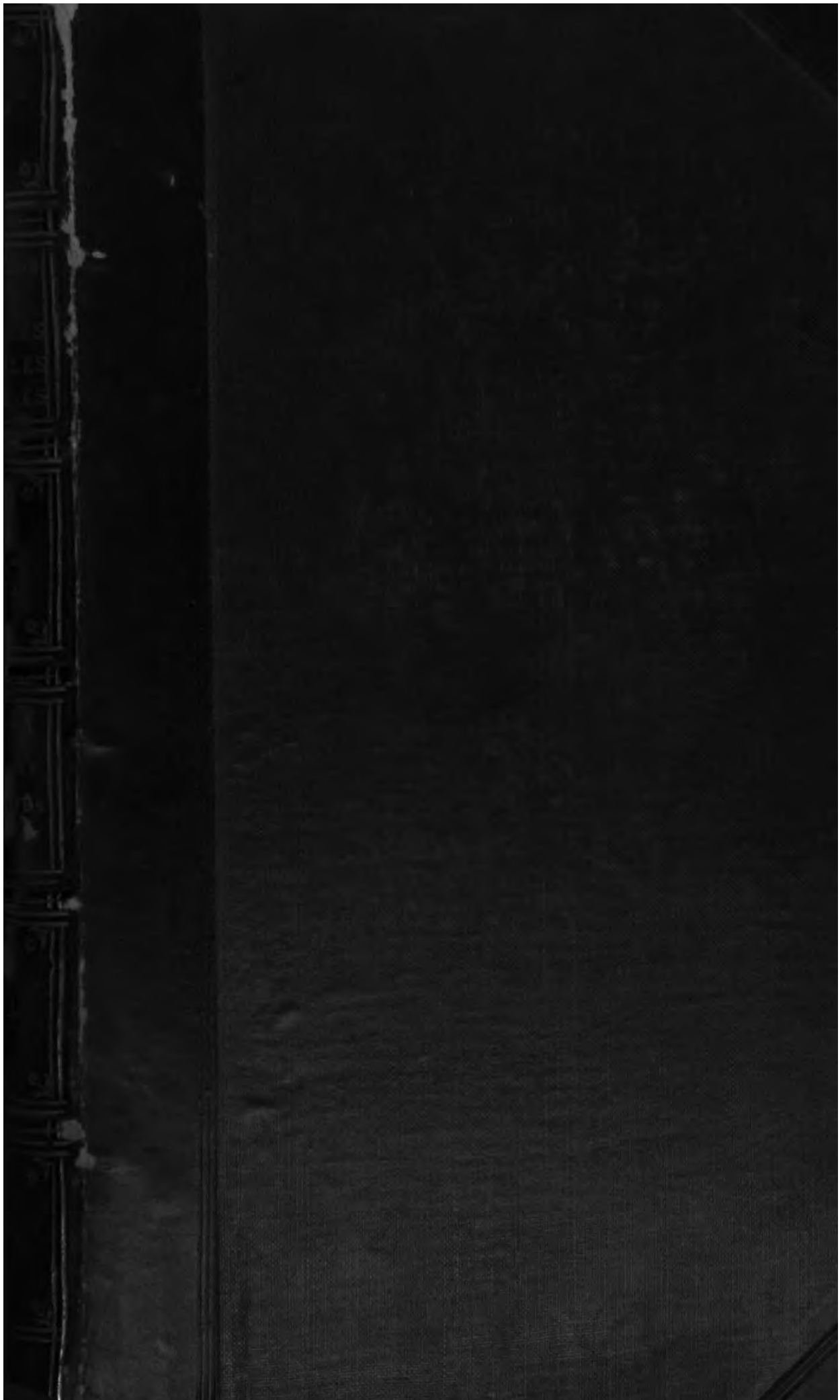


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





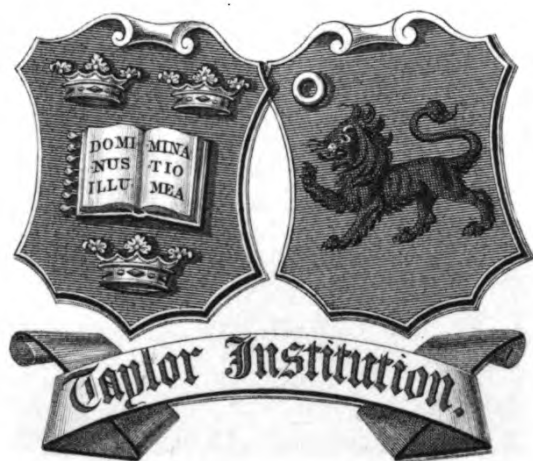




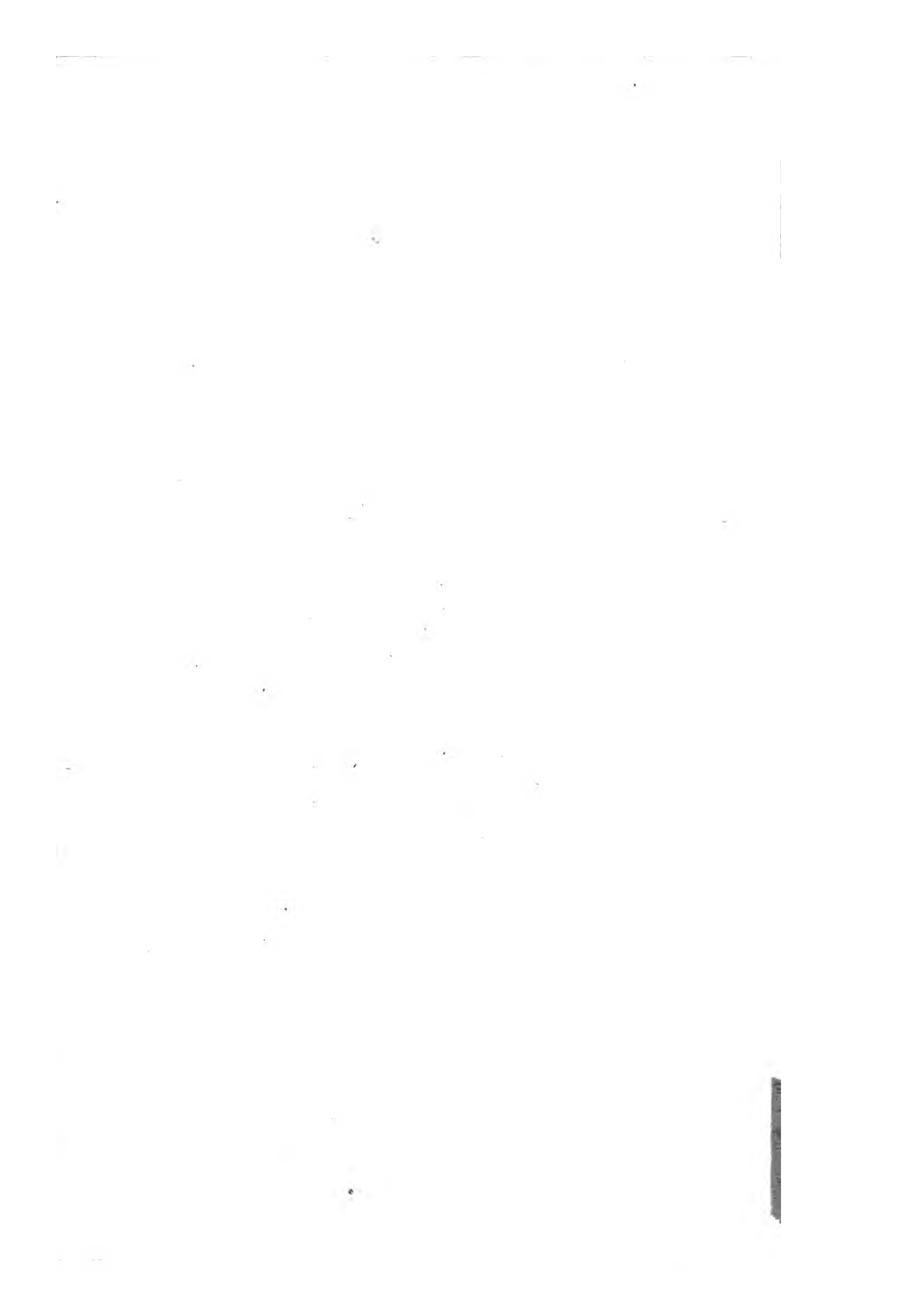




79. a. 16













COLLECTION

**DES CHRONIQUES**

NATIONALES FRANÇAISES.

— 6. —

—

CHRONIQUES DE FROISSART.

TOME VI.

---

**TOUL, FONDERIE ET IMPRIMERIE DE J. CAREZ.**

COLLECTION

# DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE

DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE;

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J. A. BUCHON.

---

TOME VI.



PARIS,

VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

J. CAREZ, RUE HAUTE FEUILLE, N° 18.

---

1824.

DE L'HISTOIRE DE LA SEPTIÈME SIÈCLE

PAR M. DE BUCHON

TOME VI

TOME VI



PARIS

VENDEUR, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N. 25.

J. CAREN, RUE HAUTE SEUILLE, N. 18.

1824.



# LES CHRONIQUES

DE

JEAN FROISSART.

---

SUITE DU PREMIER LIVRE.

CHAPITRE DCLXVIII.

COMMENT CEUX DE POITIERS SE TOURNÈRENT FRANÇOIS <sup>(1)</sup>.

EN ce temps escheyt (arriva) ainsi que ceux de Poitiers furent en grand' dissention; car les trois parts de la ville se vouloient tourner François; mais Jean Regnault qui étoit maieur (maire) de la ville, et une partie de la communauté voulurent demeurer An-

(1) Le manuscrit 926, depuis le commencement de ce chapitre jusqu'au chapitre 693, diffère tellement des autres manuscrits et des imprimés, que je crois devoir le donner en forme de variante à la fin de ce volume qui termine le 1<sup>er</sup> livre de Froissart. Il offre peu de différence pour le fonds des événements; mais ils y sont racontés avec beaucoup plus de détails; il ajoute même quelquefois des faits qu'on ne trouve point dans les autres manuscrits. Ces différences seront remarquées en notes. J. A. B.

glois. Toutefois les plus riches bourgeois et les gens d'église, dont il y eut grand' foison, vouloient, comment qu'il fût, que le connétable de France fût mandé; si lui signifièrent secrètement qu'il se hâtât de y venir si fort comme pour prendre la saisine de la cité; et on lui ouvriroit les portes. De ce fut moult lie (joyeux) le connétable qui le remontra aux ducs de Berry et de Bourbon, et furent d'accord que le connétable se partît de l'ost atout (avec) trois cents compagnons, montés sur les meilleurs coursiers et plus grands roncins. Si chevaucha ce jour et la nuit ensuivant, à (avec) petit de repos, plus de trente lieues par un autre chemin que les Anglois ne tinrent; et droit au point du jour vinrent à Poitiers. Si trouvèrent les portes ouvertes et ceux tout appareillés qui les reçurent; et si ils eussent été arrêtés l'espace d'une lieue, ils ne fussent point venus à temps: car Jean Regnault et ceux de sa partie, qui s'étoient aperçus de l'affaire des autres, avoient en grand' hâte envoyé devers messire Jean d'Évreux, et messire Thomas de Percy, lesquels à (avec) cent lances et à (avec) cent archers étoient jà venus à une petite lieue de la cité <sup>(1)</sup>.

De la prise de la bonne cité de Poitiers furent moult ébahis les chevaliers et écuyers de Poitou, de Gascogne et d'Angleterre, qui en Poitou étoient assemblés, comme dit est, jusques à huit cents lances

(1) Suivant le manuscrit 926, Thomas de Percy ne marcha point lui-même au secours de Poitiers: il se contenta d'y envoyer Jean d'Angle avec une troupe de gens d'armes. (Voyez à la fin de ce livre la variante tirée de ce manuscrit.) J. A. B.

et quatre cents archers. Lors se trairent (rendirent) à conseil pour savoir comment ils se maintiendroient; car ils se véoient en grand péril et ne savoient loyalement en qui fier. Si dirent là les barons et les chevaliers de Poitou une parole pour assurer les Anglois: « Certes, seigneurs, ce nous déplaît grandement que amender ne pouvons que les choses se portent ainsi en ce pays; et soyez certains que tant comme nous pourrons durer et qu'il aura maison ni fort en Poitou où nous puissions retraire (retirer), nous serons toujours bons et loyaux envers notre naturel seigneur le roi d'Angleterre et envers vous. » Adonc répondirent les chevaliers Anglois qui là étoient: « Nous nous y affions bien; et aussi jusques au mourir vous nous trouverez compagnons et amis. » Là eut sur les champs grands parlements; si que, tout considéré, il fut conseillé que les Poitevins se traïssent (marchassent) d'un lez (côté) et les Anglois d'autre. Si se départirent là endroit moult amiablement l'un de l'autre. Les Poitevins, c'est à savoir les seigneurs de Parthenay, de Thouars, de Roussillon, messeigneurs Aymeri de Rochechouart, Jean d'Angle, Louis de Harcourt, Perceval de Cologne capitaine de Thouars, Hugues Brione, Regnault de Thouars, Guillaume de Cruppignac, Jacques de Surgières et les autres chevaliers prirent le chemin de Thouars; et les Anglois, c'est à savoir, messire Jean d'Évreux, Richard de Pontchardon, Thomas de Percy, d'Agorisses (Angus), Geffroy d'Argenton, Mathieu Fouques (Faulkes), Thomas de Gournay, Gautier Huet (Hewet), Jean Cresuelle, et les autres

prirent le chemin de Niort, où ils cuidèrent (crurent) entrer sans arrêt: mais quand ils y parvinrent, ils trouvèrent les portes forcloses, et les ponts levés; et leur dirent ceux de la ville que point n'y entreroient. Lors se trairent (rendirent) ensemble au conseil ces seigneurs d'Angleterre et dirent que ce ne faisoit mie à souffrir: si se mirent en bon arroy (ordre) et assaillirent la ville de grand' volonté, et ceux de dedans se défendirent; mais il n'y avoit point dedans nuls gentils hommes pour eux conduire, fors vilains qui ne savoient que c'étoit de guerroyer: si furent conquis des Anglois. Et si ils se pussent être tenus jusques à vespres, ils eussent été confortés grandement; car le connétable y devoit envoyer Thibaut du Pont, atout (avec) trois cents combattants pour eux rafraîchir. Toutes voies ils n'y vinrent point, car la ville fut prise d'assaut et toute robée, et occis grand'foison d'hommes et de femmes, et se tinrent là les Anglois pour mieux entendre des nouvelles.

---

## CHAPITRE DCLXIX.

COMMENT LE CAPITAL DE BUCH FUT PRIS DEVANT SOUBISE ET PLUSIEURS VILLES ET FORTERESSES EN POITOU SE RENDIRENT FRANÇOISES.

EN ce temps que les Anglois se tenoient à Niort et que bonnement ne se osoient départir d'ensemble, arriva devant la Rochelle Yvain (Evan) de Galles, en la compagnie de l'amiral du roi Henry d'Espagne, Dam Rodigo le Roux (Ruy Diaz de Rojas) qui avoit quatorze grosses nefes et huit galées toutes chargées de gens d'armes et de pourvéances (provisions). Si se mirent devant la ville de la Rochelle par manière de siège; si que rien n'y pouvoit entrer ni issir (sortir) que à (avec) danger. Adonc ceux de la Rochelle, qui n'étoient point assurez (assurés), se traitèrent (rendirent) coïement devers Yvain de Galles et l'amiral d'Espagne, et furent d'accord que ceux de dedans ni ceux de dehors ne mefferoient rien l'un à l'autre. Mais toudis (toujours) se tenoient les Espagnols et les François à l'ancre devant la Rochelle, et avoient leurs espies sur le pays de Poitou et de Saintonge, à savoir quelle chose on y faisoit. Adonc étoit capitaine du châtel de la Rochelle un écuyer Anglois appelé Philippe Mansiel. Cependant le connétable de France, qui se tenoit à Poitiers, envoya devant le châtel de Soubise le sire de Pons et

Thibaut du Pont à (avec) trois cents lances, que uns que autres.

Soubise est un fort châtel séant sur la mer <sup>(1)</sup>, droit sur la bouche de la Charente ainsi qu'elle se fiert (jette) en mer. Si étoit la dame de Soubise dedans, non pas à (avec) grands gens d'armes; mais elle manda tantôt, par un sien écuyer, secours à Jean de Grailly, captal de Buch, connétable d'Aquitaine, qui se tenoit à Saint Jean d'Angely; lequel manda tantôt messire Henry Hay sénéchal d'Angoulême, messire Guillaume seigneur de Mareuil neveu à messire Raymond de Mareuil, messire Thomas de Percy et Jean Cresuelle; lesquels vinrent à Saint Jean d'Angely.

Toute cette assemblée et l'ordonnance du siège savoit bien Yvain (Evan) de Galles qui se tenoit devant la Rochelle. Si prit quatre cents lances des plus spéciaux et plus sûrs combattants de sa route (troupe), et les mit en treize barges: si se partirent, lui et messire Jacques de Montmor et Morelet son frère, et laissèrent Radigo le Roux (Ruy Diaz de Rojas), amiral d'Espagne, devant la Rochelle atout (avec) le demeurant (reste) de leurs gens; et nagèrent (naviguèrent) secrètement devers Soubise et vinrent à l'autre part du châtel à l'opposite du seigneur de Pons qui rien ne savoit de cette embûche. Aussi ne fit le dit captal qui faisoit son amas à Saint Jean d'Angely; car s'il l'eut sçu, il eut eu plus grand' route (troupe): mais il renvoya une grand' partie

(1) Soubise est éloigné de plus de deux lieues de la mer. J. A. B.

de ses gens, et en laissa aussi une partie à Saint Jean d'Angely et se partit atout (avec) deux cents lances tant seulement, et chevaucha tant que à la nuit il vint assez près de l'ost (armée) des François et du châtel de Soubise. Si descendirent au dehors d'un petit bosquet et restraintirent (ressérèrent) leurs plates (armures) et ressanglèrent leurs chevaux, puis montèrent et développèrent leurs bannières et pennons; et vinrent férir en l'ost des François soudainement en écriant leurs cris. Là eut grand abatti et plusieurs gens morts et méhaignés (blessés), car les François ne s'en donnoient garde. Là furent pris le sire de Pons et Thibaut du Pont et bien soixante des plus suffisants de leur route (troupe) et les autres mis en chasse. Et véez ci (voici) Yvain de Galles venir et sa grosse embûche, qui en grand' hâte avoient passé la Charente en leurs barges, et apportèrent foison de tortis (torches) et de falots et d'autres ordonnances de feu, car il faisoit moult obscur. Si s'en vinrent ces quatre cents lances qui étoient de bonne étoffe et frais et nouveaux, et se boutèrent (jetèrent) entre ces Anglois et Gascons, qui cuidoient (croyoient) avoir accompli leur emprise; et jà étoient les plusieurs épars pour entendre au pillage; et entendoient les chevaliers et écuyers à leurs prisonniers. Là furent ces Anglois et Gascons recueillis de grand'manière et rués par terre; et y eut grand touillis (choc) et abatti, et furent en peu d'heures déconfits. Là s'avança un appert écuyer de Vermandois, qui s'appeloit

Pierre <sup>(1)</sup> d'Auvilliers et s'approcha si près du captal de Buch qu'il le fit fiancer prisonnier, par beau fait d'armes; lequel captal étoit à ce jour le chevalier de Gascogne et d'Angleterre que le roi de France et les François desiroient le plus à tenir, pour ce qu'il étoit moult fort et hardi et bon capitaine. Là fut pris messire Thomas de Percy par un prêtre de Galles appelé messire David Honnel; là fut pris messire Henry de Haye, messire Morice Wis, et plusieurs autres; et échappèrent à (avec) grand'peine messire Gautier Huet (Hewet), messire Petiton de Courton, messire Guillaume Fernistoune (Farrington) et Cresuelle, lesquels se férèrent devers la ville de Soubise et n'eurent plus de secours fors ce que la dame étoit à la barrière et leur fit ouvrir la porte: si entrèrent ens (dedans), et plusieurs autres. Lendemain au matin Yvain de Galles fit traire (aller) toutes ses barges et ses nefes par devant la ville de Soubise, et fit assaillir fortement. D'autre part assailloient aussi le sire de Pons et Thibaut du Pont qui avoient été rescoux (délivrés); et ceux de la ville se défendirent fièrement; mais la dame vit que la ville n'étoit point forte pour tenir longuement, et si n'avoit nulle espérance de secours, puisque le captal étoit pris. Si appela les chevaliers au conseil; puis les envoya traiter aux François. Et se porta ainsi le traité: que les chevaliers qui là étoient se pouvoient partir sans périls et eux retraire (retirer) à Niort, à

(1) Les imprimés Daniellès. Il y avoit une branche de la maison de Mailly qui portoit le nom de la seigneurie d'Auvilliers ou d'Auvillers. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 8. P. 649 et suivantes.) J. D.



Saintes, à Lusignan, ou quelque part qu'il leur plairoit; et devoit la dame de Soubise demeurer en l'obéissance du roi de France.

Ainsi se partirent les Anglois de Soubise et furent conduits sauvement là où il leur plut aller. Lors prirent les François la possession de la ville et la féaulté de la dame de Soubise, qui jura dorénavant obéir au roi de France et toute sa terre. Lors retournèrent en leurs barges Yvain de Galles et messire Jacques de Montmor et leurs gens; et emmenèrent le captal et leurs prisonniers en leur grosse nave (nef) qui séoit devant la Rochelle; et le sire de Pons et Thibaut du Pont se hâtèrent de chevaucher vers Saint Jean d'Angely avec gens d'armes que le connétable de France y envoya. Là étoit le vicomte de Rohan, les seigneurs de Clisson, de Tournemine, de Beaumanoir et de Rochefort, messeigneurs Guillaume des Bordes, Olivier de Mauny, Regnault de Limousin, Geffroy Ricon, Yon de Laconnet, Alain de Saint Pol, Carsuelle et plusieurs autres, lesquels vinrent devant la ville de Saint Jean d'Angely et firent grand montre et semblant d'assaillir.

Ceux de Saint Jean virent que le pays se perdoit et que leur capitaine étoit pris et n'attendoient secours de nul côté, si se rendirent François; puis chevauchèrent les Bretons devers Angoulême qui se retourna aussi, et puis Taillebourg. Et après vinrent devant Saintes où ils furent deux jours devant; car le capitaine, messire Guillaume de Fermitone (Farrington) dit qu'il ne se rendroit mie ainsi, et fit bon semblant de défense. Adonc étoit dedans Saintes l'évêque du

lieu <sup>(1)</sup> qui étoit François, lequel atourna tellement les citoyens qu'ils prirent le capitaine et dirent qu'ils l'occiroient si il ne se consentoit qu'ils fussent François. Adonc le dit messire Guillaume s'accorda à eux, parmi ce qu'ils traiteroient aux François pour eux et pour lui; pour eux qu'ils demeureroient François, et pour lui qu'il s'en pût aller quittement. Tout en telle manière se porta le traité entre les François et les citoyens: si prirent les François la saisine de la cité et du châtel de Saintes, et messire Guillaume s'en alla, et fut conduit jusques à Bordeaux <sup>(2)</sup>.

---

## CHAPITRE DCLXX.

### COMMENT CEUX DE LA ROCHELLE SE RETOURNÈRENT FRANÇOIS.

**D**EVANT la Rochelle gissoient à l'ancre Yvain de Galles en la compagnie de Dam Radigo le Roux (Ruy Diaz de Rojas), amiral d'Espagne, à (avec) soixante grosses nefes, treize barges et huit gallées d'Espagnols. Si avoient grands traités secrètement ensemble ceux de dehors et ceux de dedans; mais ceux de

(1) Cet évêque se nommoit Bernard du Sault. (*Gallia christiana* T. 2. Collec. 1078.) J. D.

(2) Le manuscrit 926 parle ensuite de la reddition de la ville de Pons en Saintonge et de la manière dont les François s'en emparèrent. (Voyez à la fin de ce livre.) J. A. B.

la ville ne se pouvoient nullement tourner François, tant que le châtel fût en la possession des Anglois. Si attendoient toudis (toujours), en eux dissimulant, tant que les Anglois qui l'avoient tenu toute la saison s'en étoient partis petit à petit; et l'avoit laissé messire Jean d'Évreux en la garde d'un écuyer appelé Philippe Mansiel, qui avoit environ cent compagnons avec lui, que uns que autres. En ce temps étoit maire de la ville un bourgeois appelé Jean Caudorier <sup>(1)</sup>, lequel assembla un jour une partie de ceux qui plus étoient François que Anglois; si leur dit: « Beaux seigneurs, nous véons nos voisins tournés François à tous lez (côtés), et serons bientôt si enclos que nous ne saurons de quel côté tourner, ni issir (sortir) de cette ville. Si seroit bien heure maintenant, entretemps (pendant) qu'il est à point, de regarder comment nous pourrions avoir le châtel de cette ville, qui par tant de fois nous a courroucés et travaillés, et est maintenant en foible garde; car Philippe Mansiel n'est pas trop malicieux: jelui dirai ainsi que j'ai reçu un mandement, de par le roi d'Angleterre, que je fasse tous les gens de cette ville armer et venir en une place que je nommerai, et que j'en sache le compte, pour quoi je puisse rescrire (répondre), et de ceux du châtel aussi; si commanderai qu'il isse (sorte) hors du châtel et fasse sa monstre (revue); je crois assez qu'il le fera, et nous aurons pourvu une bonne embûche en ces

(1) Il est nommé Jean Chauldrier dans l'Histoire de la Rochelle, T. 1. P. 25; J. D.

vieilles murailles derrière le châtel, de deux cents compagnons, lesquels, quand ceux du châtel seront issus (sortis), se mettront entre eux et le pont qui sera avalé (descendu), et d'autre part nous serons pourvus de notre fait; si leur viendrons au devant et prendrons à volonté: ainsi serons saisis d'eux et du châtel, s'il vous semble bon.» Ils répondirent tous que oil. Adonc persévérèrent-ils en cet état et se fit le dit maire chef de cette emprise. Si manda le dit Philippe et lui donna à dîner bien et grandement et à aucuns des plus grands bourgeois de la ville qui étoient de son accord; et parlèrent des besognes du roi d'Angleterre. Après dîner fit le maire apporter une belle lettre scellée du grand sceau du roi d'Angleterre, pour mieux faire croire le dit Philippe qui point ne savoit lire; mais bien connut le sceau. Si lisoit le dit maire la lettre et ordonnoit paroles à sa volonté, qui point n'y étoient écrites; mais sur la forme dessus dite. Puis dit le maire à Philippe: «Châtelain, vous véez et oyez comment le roi notre sire me mande et commande; et je vous commande de par lui que vous fassiez demain votre monstre (revue); et nous ferons la nôtre.» Et il, qui n'y entendoit que bien, dit qu'il le feroit volontiers; et se partit sur cet état. Cette nuit avant le jour le maire mit deux cents compagnons en embûche près du châtel ès vieilles murailles qui là étoient. Après heure de prime le maire fit sonner la cloche et armer tous ceux de la ville. Philippe Mansiel fit aussi armer tous ses compagnons, dont il en y avoit soixante tous apperts et défensables, puis issirent (sortirent) du châtel.

Après ce qu'ils eurent passé l'embûche, se mirent entre les Anglois, ceux de l'embûche, et la porte du châtel. Lors virent bien les Anglois qu'ils étoient trahis; si coururent sur ceux de l'embûche pour reconquerre l'entrée du châtel; mais le maire vint là tantôt à (avec) toute la communauté de la ville, où il avoit plus que deux mille hommes. Si furent les Anglois assaillis devant et derrière et tous pris; car ils se rendirent, sauves leurs vies; mais pour ce n'eurent mie ceux de la ville le châtel; car les Anglois y avoient laissé douze de leurs gens, lesquels l'avoient fermé bien et fort. Adonc le maire vint à Philippe, le capitaine et à ses compagnons; si leur dit: « Si tantôt ne faites rendre le châtel, sachiez pour certain que nous vous ferons à tous couper les têtes au pied de ce pont. » Les Anglois répondirent qu'ils en feroient volontiers leur pouvoir. Si vinrent les aucuns parlementer à ceux qui dedans étoient; et fut accordé d'une partie et d'autre que ceux qui léans (dedans) étoient et tous ceux qui pris étoient seroient mis en une nef et conduits du maieur (maire) et des bourgeois de la Rochelle jusques à Bordeaux. Ainsi eurent ceux de la Rochelle leur châtel.

Sitôt que les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, le maréchal de Sancerre, le vicomte de Rohan, les seigneurs de Clisson, de Sully, de Pons et de Beaumanoir et plusieurs autres barons de France surent ces nouvelles, ils se partirent de Berry où ils se tenoient, et des marches de Limousin et d'Anjou; et s'acheminèrent pour venir devers

Poitiers où le connétable de France se tenoit; et en leur chemin ces seigneurs prirent en Poitou une ville appelée Saint-Maixant, laquelle se rendit sitôt qu'ils vinrent devant; et le châtel fut pris d'assaut, et tous ceux morts qui dedans étoient. Après prirent le châtel de Meslé, et puis le châtel d'Aunay<sup>(1)</sup> et autres forteresses qu'ils trouvèrent en leur chemin. Quand ils furent venus à Poitiers, ils envoyèrent certains messages pour traiter à ceux de la Rochelle. Ceux de la Rochelle ne voulurent mie adonc ouvrir leurs portes à iceux seigneurs, ains (mais) leur dirent que ceux de la ville ne se vouloient mie rendre ainsi; mais s'il plaisoit à monseigneur de Berry et aux autres dessus nommés que dedans six jours ils pussent envoyer leur sauf-conduit pour aller à Poitiers, ils porteroient là leur intention tout entièrement.

Les messagers François retournèrent arrière et dirent ce à leurs seigneurs. Lors fut le sauf-conduit donné, et aucuns bourgeois de la Rochelle vinrent là et dirent aux seigneurs François que si ils se mettoient en l'obéissance du roi de France, c'étoit leur intention que le châtel de la Rochelle ils mettroient par terre, et feroient bien sceller (signer) que jamais n'y auroit châtel, et aussi que la ville de la Rochelle et tous Rochelois demeureroient à toujours mais du ressort et domaine du roi de France, ni jamais n'en seroient ôtés ni desseurés (séparés),

(1) Aunay et Mellé sont deux petites villes entre Saint-Maixent et Saint-Jean d'Angely. Au lieu d'Aunay le manuscrit 926 dit Sivray qui est une petite ville du voisinage. J. A. B.

pour mariages, pour paix, ni pour aucune aventure qui jamais put advenir au royaume de France, par quelconque condition que ce fut; et auroient en leur ville coin pour forger florins et monnoie blanche et noire de telle forme et aloi comme ont ceux de Paris. Mais ce ne voulurent accorder les seigneurs de France qui là étoient, jusques à tant que le roi de France en auroit été avisé; et pour aller devers le roi donnèrent les seigneurs sauf-conduit à ceux de la Rochelle. Adonc douze bourgeois de la Rochelle vinrent à Paris devers le roi qui leur accorda tout ce que dit est, et moult les fêtoya et leur donna beaux joyaux. Quand ils furent retournés à la Rochelle, ils montrèrent leurs chartres scellées du roi et confirmées de la chambre du roi et des pairs. Si firent tantôt abattre et raser par terre le grand châtel de la Rochelle; puis mandèrent aux seigneurs de France, qui se tenoient à Poitiers, qu'ils vissent et on leur ouvreroit les portes. Si y vint le connétable de France atout (avec) deux cents hommes d'armes tant seulement. Il y fut reçu à (avec) grand' joie, et lui fit-on féauté et hommage comme au roi de France <sup>(1)</sup>; car il montra bonne procuration de par le roi qui l'avoit établi ès parties de par de là, comme son corps représentant.

(1) La Rochelle se rendit aux François le 15 août 1372. Cascalès rapporte une lettre du roi Henry de Castille à la ville de Murcie, datée de Bénévent 27 septembre année 1410 (c'est-à-dire 1372) et dans laquelle le roi annonce que la Rochelle venoit de se rendre au roi de France avec cinq autres villes et châteaux, pour la fête de Notre-Dame d'août, *el dia de nuestra señora de Agosto que agora pasó*. J. A. B.

## CHAPITRE DCLXXI.

DES FORTERESSES QUE MESSIRE BERTRAN DE GLAYA-  
QUIN (GUESCLIN) PRIT EN ROCHELLOIS.

QUAND le connétable de France, messire Bertran du Guesclin, eut été quatre jours à la Rochelle et il eut remontré et avisé à ceux de la ville comment ils se maintiendroient dorénavant, il se partit et retourna à Poitiers devers les ducs et les seigneurs dessus dits, avec lesquels il se mit sur les champs pour reconquerre aucunes forteresses sur les marches de la Rochelle; et furent bien trois mille lances. Si partirent de Poitiers et vinrent assiéger le châtel de Benon qui étoit bel et fort, et dirent qu'ils ne s'en partiroient si l'auroient. De ce châtel étoit capitaine de par le captal de Buch, un écuyer de la comté de Foix, appelé Guillaume de Pans; avec lui un chevalier de Naples nommé messire Jaques <sup>(1)</sup>, sans surnom: là fit-on plusieurs assauts, et bien se défendirent ceux de dedans. Assez près de là étoit la garnison de Surgières, où il avoit Anglois qui la tenoient de par le captal qui pris étoit; lesquels dirent un soir qu'ils viendroient réveiller l'ost des François. Si chevauchèrent à un ajournement

(1) Il est nommé *messire Jacques Doy* dans le manuscrits 926. J. A. B.



environ soixante lances, parmi ce qu'ils avoient mandé ceux de Marans; et s'en vinrent férir ès logis du connétable, et méhaignièrent (maltraitèrent) et blessèrent plusieurs des siens; et par spécial occirent un sien écuyer qu'il aimoit moult. L'ost s'estourmit (émut); et s'armèrent les François au plus tôt qu'ils purent, et les Anglois qui avoient fait leur emprise retournèrent sans nul danger et rentrèrent en leur forteresse sans nul dommage. De ce fut le connétable si courroucé qu'il jura que jamais ne se partiroit de là si auroit pris le châtel de Benon, et seroient tous morts ceux qui dedans étoient. Si fit ce même jour au matin appareiller et armer toutes manières de gens d'armes, et fit bailler à chacun sa livrée, et traire (marcher) avant tous atournements (préparatifs) d'assauts, et fit assaillir par telle manière que on n'avoit vu de grand temps si fort ni si dur assaut; et entroient Bretons et gens d'armes ès fossés sans eux épargner, et venoient outre jusques au pied du mur, les pavois (boucliers) sur leurs têtes; et piquoient et houoient (creusoient) de pics et de hoyaux par telle manière que c'étoit merveille à regarder; et firent tant les Bretons qu'ils abattirent un pan de mur, par quoi ils entrèrent ens (dedans) sans danger. Si fut pris le châtel et tous ceux occis qui dedans furent trouvés.

Après ce le connétable fit reparer le châtel et rafraîchir de nouvelles gens d'armes; puis se traist (rendit) devers le châtel de Marans. Ceux de dedans se rendirent tantôt, sauf leur corps et leurs biens.

Après s'en vint devant Surgières qui se mit aussi en l'obéissance du roi de France: mais les Anglois s'en étoient partis et n'avoient osé attendre la venue du connétable de France, lequel vint après ce devant le châtel de Fontenay le Comte, où la femme messire Jean de Harpedanne se tenoit. Si assiégea la ville et le châtel, et y fit plusieurs assauts; finalement ceux de dedans, par composition, se partirent avecques la dite dame, tous ceux qui voudrent (voulurent), sur le conduit du connétable, et se retirèrent (retirèrent) à Thouars; et les François eurent la saisine du châtel et de la ville, et la rafraîchirent de vivres et de gens d'armes.

---

## CHAPITRE DCLXXII.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE SE MIT EN MER POUR VENIR EN POITOU LEVER LE SIÈGE DE DEVANT THOUARS.

LE connétable et les dits seigneurs de France vinrent assiéger Thouars où la plus grand' partie des seigneurs de Poitou se tenoient; c'est à savoir, le vicomte de Thouars, les seigneurs de Partenay et de Puisances, de Cors et de Crupignac, mes seigneurs Louis de Harcourt, Geffroy d'Argenton, Jacques de Surgières et Perceval de Coulogne; et avoient fait faire les seigneurs de France à Poitiers

et à la Rochelle grands engins (machines) et canons dont ils assaillirent diversement et travaillèrent ces Poitevins, lesquels, tout considéré, mirent traité avant que ils pussent demeurer en paix, eux et leurs terres, jusques à la Saint Michel en suivant, l'an mil trois cent soixante douze; et devoient signifier tout leur état devers le roi d'Angleterre leur seigneur; et si dedans ce jour n'étoient visités ou confortés du roi d'Angleterre ou de l'un de ses enfants, ils devoient être eux et leurs terres obeissants au roi de France. Ce traité fut accordé et tenu; et retournèrent adonc aucuns chevaliers de France à Paris; et y fut amené le captal de Buch et emprisonné sous bonne garde au temple en une tour. Le roi qui de sa prise fut moult joyeux fit délivrer à l'écuyer qui pris l'avoit douze cents francs sans délai.

Les messages des dits seigneurs de Poitou vinrent en Angleterre et remontrèrent au roi Édouard et au prince de Galles, qui adonc étoit en assez bon point, et au conseil, les nouvelles de Poitou et de Saintonge. Quand le roi vit qu'il perdoit à (avec) si peu de fait les terres qui tant lui avoient couté à conquerre, si fut tout pensif une longue pièce; et quand il parla il dit que prochainement il iroit par de là si fort que pour bien attendre la puissance du roi de France, et ne retourneroit jamais en Angleterre, si auroit conquis tout ce qui perdu étoit, ou perdu tout le remenant (reste).

En ce temps étoit faite l'armée et la charge du duc de Lancastre, qui étoit moult grande, et de-

voit arriver à Calais, mais le conseil du roi se porta ainsi qu'ils s'en iroient en Poitou et en Saintonge et devers la Rochelle et que c'étoit le plus prochain voyage et le plus besongneux. Et fit le roi d'Angleterre un très grand spécial mandement partout son royaume et commanda que tous vinsent armés et pourvus à Hantonne (Southampton) et là environ, où ils devoient monter en mer, dedans le jour qui assigné étoit. Nul n'osa ni ne voulut escondire (refuser) son commandement; ains (mais) se partirent de leurs lieux toutes manières de gens d'armes et d'archers et se trairent (rendirent) devers la marine (rivage) où il avoit bien quatre cents vaisseaux, que uns que autres; et les seigneurs se trairent (rendirent) devers le roi et ses enfants qui se tenoit à Wesmou-tier (Westminster) de-lez (près) Londres. Si étoit ainsi ordonné entre le roi d'Angleterre et le prince son fils que si le roi d'Angleterre mouroit dans ce voyage, ou le prince, le fils du prince, Richard que fut né à Bordeaux, devoit être roi d'Angleterre; si que quand tous les seigneurs d'Angleterre furent venus devers le roi ains (avant) leur département, le prince leur fit reconnoître que s'il avenoit ainsi qu'il mourût avant son père, son fils seroit roi d'Angleterre après le décès de son tayon (ayeul). Les prélats, comtes, barons, chevaliers et toute la communauté du pays aimoient tant le prince, pour les belles journées qu'il avoit eues et l'honneur qu'il avoit fait au pays et à eux, qu'ils lui accordèrent liement, le roi premièrement, et tous ses enfants, et après tous les seigneurs d'Angleterre; et leur fit le

prince jurer et sceller ainçois (avant) qu'ils partissent.

Ces choses faites, le roi, le prince son fils, le duc de Lancastre, les comtes de Cantebruges (Cambridge), de Saleberry (Salisbury), de Warwick, d'Arundel, de Suffolk et de Stamford, le sire Despensier (Spenser) qui nouvellement étoit revenu de Lombardie, les seigneurs de Percy, de Vienne, de Roos et de la Ware et tous les barons et chevaliers d'Angleterre, où bien avoit trois mille lances et dix mille archers, vinrent à Hantonne (Southampton)<sup>(1)</sup> où ils montèrent en mer en aussi grand'flotte et étoffement que oncques le roi se partit d'Angleterre pour aller en quelconque voyage que ce fut; et nagèrent (naviguèrent) vers la Rochelle, et côtoyèrent Normandie et Bretagne, et eurent divers vents.

Entrementes (cependant) le roi de France faisoit un grand amas de gens d'armes en Poitou pour tenir la journée devant Thouars; si étoit tout le pays rempli de gens d'armes. D'autre part les Gascons et monseigneur Archambaut de Grailly oncle du captal de Buch, à la prière de messire Thomas de Felton sénéchal de Bordeaux, s'assemblèrent à Bordeaux; et étoient bien trois cents lances. Et furent en cette compagnie les seigneurs de Duras, de Courton, de Mucident, de Rosen, de Langonem (Langoyran) et de Landuras, messire Pierre de

(1) Il paroît que l'armée s'embarqua à Sandwich et non à Southampton, d'où elle partit vers les premiers jours de septembre: il est du moins certain que le roi d'Angleterre étoit dans le premier port le 31 août. ( Rymer, *ubi sup.* P. 206.) J. D.

Landuras, messire Pierre de Courton et messire Guillaume de Fernitonne (Farrington), Anglois.

Tous ceux se partirent de Bordeaux et vinrent à Niort. Là trouvèrent-ils messire Gautier Huet, messire Jean d'Évreux (Devereux), messire Thomas de Percy, Jean Cresuelle, et plusieurs autres; si que quand ils furent tous assemblés ils se trouvèrent bien douze cents combattants; et messire Richard de Pontchardon vint, qui amena bien de rechef douze cents combattants.

Le roi d'Angleterre et ses enfants et leur grosse armée se tenoient sur mer et ne pouvoient prendre terre à la Rochelle, ni environ, car le vent et fortune leur étoient contraires; et furent bien en cet état neuf semaines <sup>(1)</sup> et tant que la Saint Michel approcha et que le roi et ses consaulx (conseils) virent clairement qu'ils ne pouvoient tenir leur journée devant Thouars <sup>(2)</sup>. Si retourna le roi d'Angleterre moult courroucé, et donna congé à ses gens pour aller quelque part qu'ils voudroient, et dit adonc le roi à son retour: « Il n'y eut oncques mais roi en France

(1) La note suivante prouve qu'il est impossible que le roi d'Angleterre soit resté si long-temps sur mer. J. D.

(2) Suivant les chroniques de France, chap. 39, cette journée étoit fixée au 30 novembre, jour de Saint-André; mais il est certain que le chroniqueur étoit mal informé; car si le délai convenu par le traité n'eut pas été fixé à un jour du mois de septembre, Édouard qui étoit parti d'Angleterre au commencement de ce mois, pour se trouver au jour indiqué, ne seroit pas retourné en Angleterre dans le courant d'octobre, ainsi que le prouvent les actes de Rymer (*ubi sup*, P. 206), ou bien il en seroit sorti une seconde fois pour venir dégager les seigneurs de son parti enfermés dans Thouars et prévenir la perte de la plus grande partie de ses possessions en France. J. D.

qui moins s'armât et si n'y eut oncques roi qui tant me donnât à faire. »

Ainsi retourna cette grosse navie (flotte) du roi Anglois, et eurent très bon vent à souhait à leur retour. Tantôt après ce congé et departement que en nef firent les uns des autres, arrivèrent à Bordeaux sur Gironde, d'une flotte bien deux cents voiles, nef de marchands d'Angleterre qui alloient aux vins. Quand ce vint près de la Saint Michel, que les barons d'Angleterre et de Gascogne qui étoient venus à Niort pour être à Thouars avec le roi d'Angleterre, virent que le roi ne venoit point, dont ils furent tous émerveillés, lors, pour eux acquitter, ils envoyèrent certains messages à Thouars, de par eux, devers les barons de Poitou auxquels ils dirent : « Chers seigneurs, nous sommes ci envoyés de par les seigneurs de Gascogne obéissants au roi d'Angleterre et aucuns chevaliers d'Angleterre en leur compagnie qui ont pris tout leur pouvoir à cette fois et peuvent être à Niort environ douze cents combattants, appareillés de vous aider et servir en tous états; et vous prient que vous leur fassiez savoir, si en l'absence du roi d'Angleterre et de ses enfants ils vous peuvent conforter, et si cette journée se tiendra; car ils veulent en la compagnie de vous aventurer leurs corps et leurs vies. » Ces barons de Poitou dirent : « Nous en aurons conseil et grands mercis aux seigneurs de Gascogne et d'Angleterre qui ci vous ont envoyés, quand nous les trouvons si appareillés pour notre secours. »

Adonc se mirent les chevaliers du Poitou ensemble, et ne furent mie à ce premier jour d'accord; car le sire de Parthenay qui étoit un des grands de la compagnie vouloit qu'ils tinsent leurs journées devant Thouars, en représentant le roi d'Angleterre. Et autres disoient que ils avoient scellé que le roi d'Angleterre ou l'un de ses enfants y seroit, et si ils n'y étoient, ou l'un d'eux, ils devoient être à l'obéissance du roi de France. Si retourna le sire de Parthenay en son hôtel, par mal-talent (mécontentement); mais depuis fut-il tant prêché qu'il fut de l'accord des autres. Si remandèrent qu'il convenoit que le roi d'Angleterre ou l'un de ses fils fut à la journée, selon le traité dont les Anglois et Gascons qui étoient à Niort furent moult courroucés mais amender ne le pouvoient.

• Si vint le jour Saint Michel, et vinrent de Poitiers tenir leur journée devant Thouars les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, le connétable de France, le seigneur de Clisson, le vicomte de Rohan, le Dauphin d'Auvergne, messire Louis de Sancerre, le seigneur de Sully et grand'baronie de France; et furent dix mille lances, sans les autres combattants; et furent en ordonnance pour batailler devant Thouars la veille Saint Michel et le jour. Quand vint au soir, ils se trairent (rendirent) en leur logis. Au matin les deux frères au roi de France et le connétable mandèrent aux chevaliers de Poitou qui dedans Thouars se tenoient, qu'ils tinsent ce qu'ils avoient promis, juré et scellé: ceux répondirent que brièvement ils se traoient (rendroient)



à Poitiers et mettroient eux et leurs terres en l'obéissance du roi de France. Cette réponse suffit assez aux seigneurs de France : si se partirent de devant Thouars ; et donnèrent congé les ducs à la plus grand' partie de leurs gens et revinrent à Poitiers.

---

### CHAPITRE DCLXXIII.

COMMENT LE SEIGNEUR DE CLISSON MIT LE SIÈGE DEVANT LA FORTERESSE DE MORTAGNE.

A CE département le seigneur de Clisson, à (avec) une grand quantité de gens d'armes que le connétable de France lui délivra, s'en vint devant Mortagne sur mer qui se tenoit Angloise ; et en étoit capitaine un écuyer d'Angleterre appelé Jaques Clerc (Clerk) lequel pouvoit avoir avec lui soixante compagnons. Quand le seigneur de Clisson fut venu devant Mortagne il fit assaillir moult fortement, et il même ne s'y épargna pas ; mais de cet assaut n'y put rien conquerre ; si se traist (rendit) au soir en son logis. Le capitaine qui se vit moult appressé manda secrètement aux chevaliers de Gascogne et d'Angleterre qui se tenoient à Niort qu'ils vinsent de nuit à Mortagne, et il les mettroit en son hôtel, et passeroient parmi, et iroient ainsi moult légèrement assaillir le sire de Clisson en son logis qui n'avoit que deux cents combattants. Adonc ces seigneurs se partirent de Niort secrètement à (avec) cinq cents

lances; et chevauchèrent de nuit pour venir à Mortagne, car moult avoient grand desir d'attraper le seigneur de Clisson. Mais un espie qui étoit parti avecques eux de Niort avoit entendu une partie de leur convenant (arrangement); si vint moult hâtivement devers le seigneur de Clisson et le trouva le soir séant au souper, si lui dit que ses ennemis étoient partis de Niort, et étoient bien cinq cents combattants qui venoient devers lui. Lors le seigneur de Clisson bouta la table outre et se arma hâtivement: si monta à cheval et se partit soudainement, lui et tous les siens, et laissèrent grand' partie de leurs choses sur les champs; et chevauchèrent tant qu'ils vinrent à Poitiers; et les Anglois qui avoient failli à leur entente (but) retournèrent à Niort, moult courroucés. Et assez tôt après se partèrent de Niort où ils laissèrent en garnison messire Jean d'Évreux (Devereux), messire d'Angousses (Angus) et Cresuelle; et messire Gautier Huet retourna en Angleterre, et tous les autres retournèrent à Bordeaux et ardirent en leur retour toute la terre du seigneur de Partenay.

Ainsi fut conquis tout Poitou, excepté les forteresses de Niort, Chisech <sup>(1)</sup>, Mortimer (Mortemar), Mortaigne, Lusignan, châtel Achard <sup>(2)</sup> la Roche sur Yon, Ganzay <sup>(3)</sup>, la tour d'Albret, Merpin <sup>(4)</sup> et Dulbe: encore se tinrent toutes ces forteresses et

(1) Chisey bourg sur la rivière de Boutonne. J. D.

(2) Village sur la rivière de Clouere. J. D.

(3) Gençay village près de Poitiers. J. D.

(4) Probablement, *Merpin* dans l'Angoumois. J. D.

firent plusieurs envaies (invasions) et assauts sur leurs voisins: une fois chassoient, l'autre fois étoient rechassés.

---

## CHAPITRE DCLXXIV.

COMMENT LE DUC DE BRETAGNE ÉTOIT ANGLOIS ET  
LES BRETONS ÉTOIENT FRANÇOIS.

LE duc de Bretagne, qui en ce temps se tenoit assez paisiblement en son pays, si étoit moult courroucé du dommage des Anglois; car si comme il disoit, tel qu'il étoit le roi d'Angleterre et sa puissance l'avoient fait, ni de lui n'eut rien été si le roi Anglois ne fut, qui toudis (toujours) avoit guerroyé pour lui et prêté gens, or et argent; et avoit eu sa fille en mariage; et volontiers eut vu le duc que son pays eut été de la partie du roi d'Angleterre <sup>(1)</sup>, mais tous les barons, chevaliers et écuyers de Bretagne étoient très bons François; et par spécial les seigneurs de Clisson, de Laval, le vicomte de Rosem, qui pour le temps étoient les plus grands chefs en Bretagne; et dirent bien les dits seigneurs au duc: « Cher sire,

(1) Le duc de Bretagne avoit fait avec le roi un traité d'alliance offensive et défensive qui avoit été signé par Édouard le 19 juillet de cette année. (*Preuves de l'Histoire de Bret.* T. 2 Col. 40 et suiv.) On trouve aussi la suite des négociations à ce sujet entre le beau père et le gendre dans Rymer, *ubi sup.* J. D.

sitôt que nous pourrons apercevoir que vous vous ferez partie pour le roi d'Angleterre contre le roi de France notre souverain seigneur, nous vous relinquerons (abandonnerons) tous et mettrons hors de Bretagne.» Toutes voies le duc de Bretagne ne pouvoit son courage couvrir; ains (mais) disoit que on faisoit grand tort au roi d'Angleterre, et se découvrit et parla moult avant à aucuns seigneurs de Bretagne. Le roi de France qui avoit attrait (attiré) à lui le cœur et l'amour de tous les chevaliers de Bretagne, excepté messire Robert Canolle (Knolles), prioit que s'il venoit nulles défenses au duc qu'ils lui laissassent savoir et il y pourverroit de remède. Le duc se aperçut que ses gens le soupçonnoient et mettoient grand regard (surveillance) sur lui. Si se douta qu'ils ne le prissent et envoyassent à Paris. Lors signifia une partie de son état au roi d'Angleterre et lui pria qu'il lui voulût envoyer gens d'armes covertement pour lui aider, si mestier (besoin) étoit. Le roi lui envoya le sire de Neville à (avec) quatre cents combattants et autant d'archers, lesquels vinrent arriver à Saint Mahieu (Mahé) de Fine Poterne; et là se tinrent en la ville sans faire dommage ni contraire au pays, mais payoient ce que ils prenoient; et furent là tour l'hiver, ni oncques le duc ne les voulut mettre en forteresse qu'il eut. Quand les chevaliers de Bretagne et le pays virent ces Anglois venus au confort du duc, ils le prirent en grand'indignation, et clorrent (fermèrent) leurs forteresses, et montrèrent plusieurs maltalents (mécontentements) au duc. Si demeurèrent ces choses ainsi variant tout cet hiver.

## CHAPITRE DCLXXV.

DU SIÈGE QUE MESSIRE BERTRAN DE GLAYAQUIN (GUESCLIN) MIT EN POITOU DEVANT CYSECH (CHISEY.)

Si tôt que l'hiver fut passé, monseigneur Bertran du Guesclin connétable de France se partit de Poitiers, à (avec) bien quatorze cents combattants et s'en vint assiéger la ville et le châtel de Cysech (Chisey). Si étoient avec lui des Bretons, chevaliers, messire Alain de Beaumont, Jean de Beaumanoir, Ernoul Limousin, Geffroy Ricon, Yvain de Lanconnet, Geffroy de Quarinal (Kerimel) et plusieurs autres chevaliers et écuyers; et se logèrent et aménagèrent devant Cysech (Chisey), et se firent environner de grands palis, afin qu'ils ne fussent de nuit surpris. Souvent alloient les apperts compagnons eux éprouver à la forteresse et lançoient et escarmouchoient à ceux de dedans; et ceux de la forteresse se défendoient aussi vaillamment. Or advint que ce siège pendant messire Robert Miton et messire Nicotin l'Escoz (Écossois), qui étoient gardiens de la forteresse signifièrent leur état à messire Jean d'Évreux (Devereux) et à messire d'Angorises (Angus) qui étoient capitaines de Niort, lesquels mandèrent tantôt ceux de la garnison de Luzignan et de Gansay (Gençay). Si se assemblèrent à Niort, et s'en partirent de droit compte six cents ou sept cents, tous

armés et bonnes gens, sans les pillards. Si chevauchèrent tant qu'ils vinrent à Chisech (Chisey), car il n'y a que quatre lieues de Niort. Quand ils furent venus devant Chisech (Chisey), ils s'arrêtèrent une espace de temps pour entendre à leurs besognes; mais mieux leur vaulsist (eut valu) tantôt être boutés ès logis du connétable auquel vinrent les nouvelles, entretant (pendant) que les Anglois étoient rangés sur les champs. Si n'en fut mie le connétable trop effrayé; mais fit armer ses gens sans faire frainte (bruit) et traire (rendre) ensemble. Quand il les vit tous ensemble si leur dit: « Beaux seigneurs, quelle volonté avez vous de combattre vos ennemis, car je crois bien que combattre nous conviendra? » Ils répondirent: « Monseigneur, il nous siéd trop bien, Dieu merci. » Lors s'avisa le connétable de mettre une embuche sur ceux du châtel; car bien pensoit qu'ils ystroient (sortiroient) hors. Si établit deux cents combattants pour cette embuche: après fit soier (scier) près de terre la plus grand' partie de ses palis, afin qu'ils ne leur fissent point d'empêchement quand ils voudroient issir (sortir) hors; et ordonna deux batailles sur aile; l'une gouvernoit messire Alain de Beaumont, et l'autre messire Gefroy de Quarimal (Kerimel); et commanda que nul ne forpassât sa bannière, ni allât avant jusques à tant qu'il le commanderoit et se tint tout coi en son logis.

Or parlerons de messire Robert Miton et de messire Nicotin l'Escot, qui étoient amont au châtel et véoient les Anglois sur les champs, tous appa-

reillés. Si dirent: « Armons-nous et nous partons de ci car nous passerons bien parmi ces Bretons; car sitôt que nos gens sauront que nous nous combatrons, ils viendront; et leur porterons grand dommage ainçois (avant) qu'ils sachent rien de notre issue (sortie). »

Adonc s'armèrent tous, et pouvoient être environ soixante compagnons Si issirent (sortirent) à cheval pour escarmoucher l'ost; mais ils furent rencontrés de l'embuche qui étoit mise sur eux. Là eut grand poingneis (combat), mais les Anglois furent si enclos qu'ils ne pouvoient reculer ni aller avant: si furent tous ou morts ou pris, que nul n'en échappa; et furent les deux capitaines pris. Encore se tenoient les autres Anglois sur les champs et le connétable de France dedans son clos; et ne traioient (marchoient) avant, car ils cuidoient (croyoient) que les Anglois eussent une grosse embuche en un bosquet qui étoit derrière eux.

Or avoient les Anglois là amené en leur compagnie une route (troupe) de Poitevins et Bretons pillards qui étoient deux cents, lesquels les Anglois envoyèrent devant pour escarmoucher aux François. Si tôt que ces pillards furent devant la bataille du connétable, ils dirent qu'ils étoient bons François et qu'ils vouloient être des siens, s'il lui plaisoit. Le connétable répondit que oil: si les fit tourner d'un lez (côté), et apprit d'eux le convenant (arrangement) des Anglois, et qu'ils n'avoient nulle embuche.

## CHAPITRE DCLXXVI.

CI PARLE DE LA BATAILLE DE CHISECH (CHISEY) EN POITOU, DE MESSIRE BERTRAN DE GLAYAQUIN (GUESCLIN) CONNÉTABLE DE FRANCE, ET LES FRANÇOIS D'UNE PART ET LES ANGLOIS D'AUTRE PART.

QUAND le connétable de France entendit ce, il fut plus conforté que devant. Lors remit ses gens tout ensemble et fit passer avant ses bannières et traire (aller) sur aile les deux batailles dessus dites; et vinrent tous à pied, en boutant jus (à bas) leurs palis qu'ils avoient soiez (sciés) près de terre, et chacun en écriant, notre Dame-Guesclin ! Quand les Anglois les virent issir (sortir) hors de leur fort, ils étoient aussi tous ordonnés à pied; si se boutèrent avant de grand' volonté et rencontrèrent de prime venue la bataille du connétable. Là fut lancé et bouté des lances et d'épées; et percèrent de première venue la bataille du connétable tout outre et mettoient maints hommes par terre: mais les Bretons avoient sagement ordonné leur besogne des deux batailles qui étoient sur ailes, lesquels y survinrent tous frais et nouveaux, et férèrent sur les Anglois qui jà étoient lassés tellement qu'ils furent reboutés de grand' manière. Toutefois comme gens de grand courage ils se tournèrent sans mespasser (reculer) en leur estant (debout), et se combattirent vail-



lamment de ce qu'ils avoient, haches et épées de Bordeaux, dont ils donnoient grands coups.

Là furent très bons chevaliers d'un côté et d'autre qui s'aventurèrent hardiment pour essaucier (élever) leur honneur; et fut cette bataille aussi bien combattue, et y eut faites aussi belles appertises d'armes, de prises et de rescousses que on avoit vu de grand temps faire en pays de Poitou; car ils étoient tous à pied en un beau plain (plaine) sans avantage, et se pénoit chacun de bien faire sa besogne à son pouvoir. Là eut maint homme mort et blessé et rué par terre et mis à grand meschef. Finalement tous les Anglois qui là étoient venus furent déconfits que oncques n'en échappa nuls qu'ils ne fussent ou morts ou pris. Là furent morts deux bons écuyers, Richard de Neville et Guillaume Ourselle (Worsley); et Jacques Wilby (Willoughby) durement navré. Là furent pris messire Jean d'Évreux, d'Angorisses (Angus), Geffroy d'Argenton, Aimery de Rochechouart, David Hollegrave, Richard Hollme, Jean Cresuelle et plusieurs autres d'Angleterre et de Poitou. Cette taille de Chizech (Chisey) fut l'an de grâce mil trois cent soixante douze, le vingt-unième jour de mars <sup>(1)</sup>.

(1) L'an 1373, suivant notre méthode de commencer l'année au premier janvier. Cette date ne s'accorde point avec celle qu'assigne au même fait l'auteur de la vie de Louis III duc de Bourbon, qui place le combat de Chisey et le retour de du Guesclin à Paris avant Noël 1372. Il a été suivi par l'Historien de Bretagne; mais j'ai cru devoir préférer le témoignage de Froissart qui fournit jusqu'à la date précise du jour de la bataille, au témoignage vague d'un écrivain qui n'a écrit que plus de 50 ans après l'événement; ainsi qu'il le dit lui-même

Après retournèrent le connétable de France et ses gens en leurs logis et s'appareillèrent et mirent à point, et entendirent aux navrés et aux blessés et aussi aux prisonniers dont ils avoient grand' foison. Quand ils eurent bu un coup, le connétable envoya parler à ceux du châtel messire Alain de Beaumont, lequel leur dit que s'ils étoient pris par force, ils seroient tous mis à mort sans merci. Adonc ceux de la garnison se mirent à la merci du connétable qui leur fit grâce, car il les laissa partir quittement et leur donna sauf-conduit pour aller jusques à Bordeaux. Ainsi eurent les François le châtel et la terre qui se mit en l'obéissance du roi de France. Après vinrent les Bretons tout chaudement devant Niort, qui est une bonne ville en Poitou et qui avoit soutenu tout le temps les Anglois; et y avoient tenu grand'garnison. Sitôt que ceux de Niort sçurent que le connétable de France venoit cette part, ils allèrent contre lui et lui présentèrent les clefs de la ville et le mirent jusques dedans la ville, et toutes ses gens, à (avec) grand' joie <sup>(1)</sup>. Là se rafraîchirent

dans son prologue. ( Voyez l'Histoire de Louis III duc de Bourbon in-8° Paris 1612, chapitre 14. P. 46 et 47 et l'Histoire de Bretagne *ubi sup.* P. 342 et 343. ) J. D.

(1) S'il faut en croire les historiens de du Guesclin, il s'empara de Niort par surprise. Les Anglois de la garnison de cette ville, disent-ils, avant d'en partir pour aller faire lever le siège de Chisey, avoient vêtu par dessus leurs armes, pour François ébahir, une tunique de toile chargée d'une croix rouge par devant et par derrière. Du Guesclin, après les avoir tous tués ou fait prisonniers, comme on vient de le voir, fit prendre à ses troupes les mêmes tuniques et s'avança vers Niort. Les Anglois, qui étoient restés dans la place, ne doutant pas, à cet aspect et aux cris de St. Georges que poussoit l'armée de du Guesclin, que ce

les Bretons quatre jours, puis s'en parttrent à grand arroy; et étoient bien quatorze cents lances; et vinrent devant Luzignan qui leur fut rendu par composition telle que ceux de la garnison s'en parti-roient sauf leurs corps et ce qu'ils en pourroient emporter devant eux du leur, sur sauf-conduit du connétable qui leur dura jusques à Bordeaux.

Ainsi eurent les François ce châtel qui étoit grand et bel, et toute la seigneurie; et en devinrent ceux de la terre hommes au roi de France.

Après chevauchèrent les Bretons devant le châtel Achart, et envoya tantôt le connétable devers la dame de Pleumartin, qui étoit femme à messire Guichard d'Angle, qui là se tenoit, laquelle prioit que sur assurances elle put aller parler au duc de Berry à Poitiers. Le connétable lui octroya et la fit conduire par un de ses chevaliers. Quand elle fut venue devant le duc, elle s'inclina toutejus(à terre). Le duc la fit lever et demanda qu'elle vouloit dire. « Monseigneur, dit-elle, je suis requis du connétable de France que je mette moi et ma terre en l'obéissance du roi de France: or savez-vous que monseigneur mon mari git prisonnier en Espagne; si est sa terre en mon gouvernement. Je suis une femme de nulle défense et ne puis pas faire de l'héritage de monseigneur à ma volonté: espoir (peut-être) si je faisois aucune chose outre son plaisir, il ne m'en

ne fussent leurs camarades qui revenoient vainqueurs, ouvrèrent les portes et furent bientôt pris ou tués. ( Histoire de du Guesclin, publiée par Claude Menard, chapitre 50. Voyez aussi l'Histoire de Bret. *ubi sup.* P. 342 et suivantes.) J. D.

sauroit gré, et en prendrois blâme; mais pour vous apaiser, et ma terre mettre en paix, je me composerai et mes gens aussi, que nous ne serons point guerroyés et aussi nous ne ferons point de guerre; et quand monseigneur sera revenu de sa prison, je orrai bien quand il se traira (rendra) en Angleterre; si lui signifierai cette composition; si m'en répondra sa volonté; et tantôt après vous répondrai. » Le duc lui répondit: « Dame, je le vous accorde parmi tant que vous, ni vos forteresses, ne pourverrez de vivres ni d'artillerie, ni reconforterez autrement qu'elles sont maintenant. » Puis retourna la dame au châtel Achart et fit lever le siège; car elle montra lettres du duc de Berry. Adonc se partirent les Bretons dont le connétable étoit chef et vinrent devant Mortemer (Mortemar): adonc la dame de Mortemar se rendit et mit soi en l'obéissance du roi de France, et toute sa terre, et rendit le châtel de Dienne <sup>(1)</sup> qui appendoit à lui.

Ainsi fut Poitou, Saintonge et la Rochelle quittes et délivrés des Anglois. Quand le connétable eut partout mises gardes et qu'il ne sentoît ès marches dessus dites jusques sur la rivière de Gironde nul rebelle, il revint en France. Et jà étoient retournés les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon et la plus grand'partie des barons de France qui avoient été à ces conquêtes. Si les avoit le roi de France moult festoyés à leur retour, mais encore ne fut-ce rien; car quand messire Bertran vint à Paris,

(1) Village très peu éloigné de Mortemar. J. D.

à peine le pouvoit le roi assez honorer. Si se tint le connétable de-lez (près) le roi à Paris et ailleurs là où il alloit.

---

## CHAPITRE DCLXXVII.

DU SIÈGE DE BÉCHEREL ET DE LA MORT DU ROI DAVID  
D'ÉCOSSE, ET DE LA PAIX ENTRE LES ROIS DE FRANCE  
ET DE NAVARRE.

EN ce temps avoient les seigneurs de Clisson, de Laval, d'Avangour, de Tournemine, de Rieux et de Rochefort, le vicomte de Rohan, messire Charles de Dinant, bannerets de Bretagne, le maréchal de Blainville, les seigneurs de Hambie, de Ruillé, de Fontenille, de Graville, de Fraiville, d'Enneval et de Clère, bannerets de Normandie, et grand'foison d'autres gens de Bretagne et de Normandie, mis le siège devant le fort châtel de Bécherel<sup>(1)</sup>; et moult le contraignoient par assaut. Si avoit dedans deux capitaines d'Angleterre, messire Jean Appert (Appleyard) et messire Jean Cornaille (Cornwall) les

(1) Bécherel, petite ville ou bourg de Bretagne. Le siège de cette place dura bien long-temps, à moins qu'on ne suppose qu'il fut abandonné et repris plusieurs fois; car il est certain qu'il avoit été commencé dès l'année 1371 par Olivier de Montauban, Pierre Tournemine, Geoffroy Budes, Amaury de Fontenay, Jean de Guété et plusieurs autres, et que Bécherel ne fut véritablement aux François qu'en l'année 1374. (Histoire de Bret. *ubi sup.* P. 344 et T. 1 des preuves, Col 1656.) J. D.

quels avoient des compagnons qui bien se défendoient et eut en cette saison devant Bécherel fait maintes appertises d'armes, mainte issue, maint assaut et mainte escarmouche.

Assez près de là, en Cotentin, se tenoient aussi devant Saint Sauveur le vicomte messire Thomas Trivet, messire Jean de Bourg, messire Philippe Picharde et les trois frères de Maulevrier; si que, ainçois(avant) que le siège vint devant Bécherel, ces deux garnisons couroient toute la basse Normandie, et ne demeuroit rien hors les forteresses, que tout ne fut pris et amené dedans les dites forteresses; et avoient durement appauvri et rançonné l'évêché de Bayeux et l'évêché d'Évreux et les y avoit consenti le roi de Navarre, et confortés par plusieurs fois de gens et de pourvéances (provisions) qu'il tenoit aussi en ses garnisons en la comté d'Évreux; car il n'étoit mie d'accord avec le roi de France. Si que les garnisons de Cherbourg, de Gaverel (Gavrey), de Conches, de Breteuil, d'Évreux et plusieurs autres obéissants au roi de Navarre avoient aussi grandement appauvri et gâté le pays de Normandie: mais en ce temps se ensuivirent bons traités entre les deux rois, par le moyen du comte de Salebruce (Saarbruck), qui moult avoit chevauché de l'un à l'autre, et aussi de l'évêque d'Évreux, tant que on les mit d'accord. Et furent les deux rois amiablement ensemble au châtel de Vernon sur Seine, et jurèrent, plusieurs grands seigneurs de France présents, paix, amour, unité et confédération à toujours mais, et vint le roi de Navarre en France avec le

roi de France, qui lui fit l'honneur et récréation qu'il put, et à ses gens; et mit adonc le roi de Navarre toute sa terre de Normandie en la main et gouvernement du roi de France son serourge (beau-frère); et laissa ses deux fils, messire Charles et messire Pierre de-lez (près) le roi de France leur oncle; puis s'en partit par grand amour et s'en revint arrière en Navarre <sup>(1)</sup>. Ainsi se tint cette paix quatre ans; mais depuis se mit entre eux grande dissention, si comme vous orrez (entendrez) avant en l'histoire, s'il est qui le vous die ou fasse dire; mais je ne cuide (crois) mie mener ce livre jusques à la fin.

Le septième jour de mai l'an mil trois cent soixante treize, trépassa de ce siècle en la ville de Haindebourc (Édimbourg) le roi David d'Écosse <sup>(2)</sup> et fut enseveli dans l'abbaye de Donfremely (Dunfermline) moult révéremment de-lez (près) le roi Robert de Bruce son père: de lui ne demeura ni fils ni fille; mais fut roi par droite succession, un sien neveu nommé Robert <sup>(3)</sup> qui étoit sénéchal d'Écosse:

(1) Il est bien singulier que Froissart parle ici de nouveau du traité conclu entre Charles et le roi de Navarre, dont il avoit déjà parlé au chapitre 623, sous l'année 1370, temps auquel le traité fut réellement conclu, ainsi que l'a observé monsieur Secousse dans l'Histoire de Charles le Mauvais, T. 1. Part. 2. P. 135 et suiv. Cet oubli ou cette inattention de la part de Froissart paroît étrange. J. D.

(2) Il y a ici une faute non moins étonnante que la précédente, et aussi difficile à expliquer. David Bruce étoit mort dès le commencement de l'année 1371; et on ne conçoit pas comment Froissart a pu ignorer la date de cet événement. (Voyez Rymer *ubi sup.* P. 183.) J. D.

(3) Ce neveu est Robert Stuart, neveu de David du côté maternel. Il étoit fils de Walther Stuart, qui avoit épousé Marie sœur de David

grand homme étoit et beau chevalier, et avoit onze fils.

---

### CHAPITRE DCLXXVIII.

COMMENT LE DUC DE BRETAGNE N'OSA DEMEURER EN SON DUCHÉ ; ET COMMENT MESSIRE BERTRAN DE GLAYAQUIN (GUESCLIN) SAISIT SA TERRE.

EN ce temps là fut ordonné en Angleterre, pour garder le pays, que le comte de Sallebrin (Salisbury), messire Guillaume de Neville et messire Philippe de Courtenay mettroient sur mer une grand'charge de gens d'armes; car on disoit que les Espagnols et Yvain de Galles venoient sur mer à (avec) six mille hommes pour venir ardoir (incendier) en Angleterre. Si eurent les dessus dits seigneurs d'Angleterre quarante grosses nefes, sans les barges, et deux mille hommes d'armes, sans les archers. Si se partirent de

Bruce et fille de Robert Bruce. Robert Stuart est la tige d'où sont sortis les Stuarts qui régnèrent depuis en Angleterre et s'en firent chasser par leurs ridicules idées sur la prérogative royale. La famille des Stuarts n'étoit pas connue avant le douzième siècle; mais dès qu'elle fut sur le trône, on s'empessa de lui faire les généalogies les plus complètes. C'est ainsi qu'en France, tandis que les contemporains de Hugues Capet le regardoient comme issu d'une race plébéienne et que plus tard le Dante au XIII<sup>e</sup>. siècle, assuroit, sur la foi de la tradition, qu'il étoit le fils d'un boucher de Paris, le *Genus obscurum* de l'Historien presque contemporain Glaber devint pour les courtisans synonyme de *race dont l'origine se perd dans la nuit des temps*. J. A. B.



Cornouaille où ils montèrent en mer et prirent leur adresse (direction) pour venir en Bretagne et vinrent de cette empainte (attaque) à Saint Malo de l'Isle, et ardirent au hâvre devant la ville sept grosses nefes d'Espagne qui là gissoient à l'ancre, dont tout le pays fut émerveillé; et dirent que le duc les y avoit fait venir. Si se commencèrent à mettre en grand suspencion (soupçon) les villes, châteaux et cités et fermer mieux que devant; car le duc s'étoit découvert de son secret à aucuns chevaliers de Bretagne qui révélèrent ces paroles; tant que le roi de France ordonna son connétable à chevaucher devers Bretagne à (avec) grand'force de gens d'armes<sup>(1)</sup> et commanda qu'il mit en sa saisine villes, cités et châteaux, et tous les rebelles à lui qu'il les déconfit de corps et d'avoir.

Le connétable se partit de Paris et vint à Angers: là fit son mandement. Si y vinrent le duc de Bourbon, les comtes d'Alençon et du Perche et de Porcien, le Dauphin d'Auvergne, les vicomtes de Meaux et d'Aulnay, messire Raoul de Coucy, Robert de Saint Pol, Raoul de Raineval, Louis de

(1) Il paroît constant que dès la fin de l'année précédente, après la prise de Fontenay le Comte et de quelques autres places du Poitou, du Guesclin étoit entré en Bretagne à la tête d'une armée formidable et s'étoit avancé jusqu'au de là de Rennes. Cette première irruption ne produisit aucun événement considérable: elle ne servit qu'à effrayer le duc et à détacher quelques seigneurs de son parti. Du Guesclin retourna bientôt en Poitou, soit en vertu de quelque négociation avec le duc, soit qu'il y fut rappelés par ordre du roi. (Voyez *la vie de Louis III duc de Bourbon*, Chap. 14. P. 43. l'*Histoire de Guillaume de Saint-André* dans les preuves de l'*Histoire de Bret.* T. 2 et l'*Histoire de Bret.* T. 1. P. 343.) J. D.

Sancerre, maréchal de France et grand' foison de baronnie et chevalerie de France, de Vermandois, d'Artois et de Picardie, sans ceux qui vinrent des marches d'Anjou, de Poitou et de Touraine. Le comte de Sallebrin (Salisbury), qui étoit à Saint Malo de l'Isle, et toute son armée, savoient bien cette assemblée et que tout le pays de Bretagne chéoit (venoit) contre le duc: si se partit de là à (avec) toutes ses nefes et nagea (navigua) et singla tant qu'il vînt à Brest, qui est un des plus beaux châteaux du monde. Quand le duc de Bretagne sut la venue du connétable, il ne se osa mie fier en ceux de Vannes, de Dinant, ni de nulle bonne ville qu'il eut en Bretagne; et pensoit que s'il étoit enclos, il se mettoit en grand péril. Si vint au châtel d'Aulroy, qui siéd entre Vannes et Rennes, et qui se tenoit pour lui; car il en avoit baillé la seigneurie à un chevalier d'Angleterre que on appelloit messire Jean Augustin (Austin). A ce chevalier chargea le duc sa femme; et lui pria qu'il en fit bonne garde; le chevalier lui eut en convenant (promesse). Adonc chevaucha le duc devers Saint Mahieu (Mahé) de fine poterne; mais la ville fut close contre lui. Delà vint le duc à Konke <sup>(1)</sup>, et là monta en mer pour arriver en Angleterre.

Le connétable de France entra en Bretagne, et vinrent en sa compagnie les barons et chevaliers de Bretagne qui avoient été au siège de Bécherel, et

(1) On ne sauroit douter que ce mot ne soit une altération de celui de Concarneau, où le duc de Bretagne s'embarqua en effet pour l'Angleterre le 28 avril de cette année. (*Histoire de Bret.* T. 1. P. 345.) J.D.

avoient recommandé le siège aux seigneurs de Normandie. Quand le connétable fut venu devant la cité de Rennes, ceux de dedans qui savoient qu'il venoit pour saisir toute la terre, car le roi et son conseil disoient que le duc l'avoit forfaite, pourtant (attendu) qu'il avoit mis et soutenu les Anglois, ses ennemis, en ses villes et châteaux, et il même se vouloit faire partie avec le roi d'Angleterre à l'encontre de la couronne de France, de qui il tenoit sa duché de Bretagne en foi et en hommage; si ne se voulurent mie ceux de Rennes faire guerroyer, mais reçurent le connétable paisiblement et sans danger, et le reconnurent à leur seigneur, pour le roi de France.

Quand le connétable eut la saisine de Rennes, si chevaucha hâtivement devers la ville de Dinant, la quelle se rendit en l'obéissance du roi de France. Après vint le connétable devant la cité de Vannes qui tantôt se rendit; après vint à Susenio <sup>(1)</sup>, et là avoit Anglois de par le duc de Bretagne, qui furent assaillis roidement et pris par force: si furent morts tous ceux qui dedans étoient. Puis vint le connétable devant Jugon qui se mit en l'obéissance du roi de France: aussi fit le châtel de Goy la forêt, et la Roche-derrien et la ville de Guingamp et Saint Mahieu (Saint Mahé) de fine poterne, et Saint Malo de l'Isle. Après vint devant Kimperco-rentin qui se tourna tantôt, puis Kimperlé, Gredo (Redon) et Guerrande et plusieurs forteresses qui

(1) Sucinio château près de Vannes. J. D.

là étoient environ; et chevaucha le connétable premièrement Bretagne bretonnant, pourtant (attendu) qu'il la sentoit plus encline au duc Jean de Montfort que Bretagne Gallot.

Quand le duc se partit de Bretagne pour aller en Angleterre, il institua messire Robert Canolle (Knolles) à être mainbourg, gardien et gouverneur de toute la duché; mais peu de gens obéirent à lui: toutefois il pourvut bien et suffisamment son châtel de Derval et le recommanda à un sien cousin que on appeloit messire Hue Brougce (Brooks), et le dit messire Robert se traist (rendit) tout coy dedans Brest. Le connétable vint devant Hainbont (Hennebont) où étoit capitaine de par le duc de Bretagne, un écuyer Anglois appelé Thomelin Wick; et encore étoit dedans un chevalier envoyé de par messire Robert Canolle (Knolles) que on appeloit messire Thomas Prieur (Prior); et étoient bien quatre vingt tous comptés, sans ceux de la ville: et sitôt que les François furent venus, ils commencèrent à assaillir la ville fortement et amenoient avec eux partout où ils alloient engins et grands canons, dont ils avoient pris moult de châteaux et de forteresses, et par spécial la ville de Kimperlé, dont Jacques Rosse, un écuyer d'Angleterre, étoit capitaine, qui ne put venir à merci, car il chéy (tomba)ès mains de messire Olivier de Clisson qui l'occit d'un glaive; et aussi en occit-il plusieurs de sa main, la guerre durant, ni il n'avoit pitié ni merci d'Anglois, puis qu'il les tenoit à son dessus.

Or revenons au siège de Hainbont (Hennebont):

le connétable de France qui avoit fait dresser ses engins et asseoir ses canons devant la ville et le châtel de Hennebont, que messire Charles de Blois n'avoit oncques sçu conquerre, commanda toutes gens d'armes que chacun se traist (rendit) à l'assaut: car il dit qu'il vouloit souper dedans. Lors assaillirent de grand'manière, sans eux épargner; et ceux de dedans se défendoient avec les Anglois. Mais le connétable leur dit: « Entendez entre vous, hommes de léans; il est certain que nous vous conquerrons tous et souperons encore anuit en cette ville: mais s'il y a nul des vôtres qui jette pierre ni quarrel (carreau), tant soit hardi, par quoi le plus petit de nous ni de nos garçons soit blessé, à Dieu le veut, je vous ferai à tous tollir (ôter) les têtes. » Cette parole esbay (ébahit) si ceux de Hainbont (Hennebont) qu'ils s'en allèrent en leurs maisons et laissèrent les Anglois convenir, qui se défendirent assez vaillamment tant qu'ils purent durer: mais la ville étoit si grande que les Anglois tout par eux ne purent pas partout entendre. Si entrèrent dedans les gens du connétable; et furent les Anglois morts excepté les deux capitaines qui furent pris<sup>(1)</sup>; et pour ce que les gens de la ville de Hainbont (Hennebont) avoient obéi au commandement du connétable, quand on assailloit, il commanda que nul ne fut si hardi qu'il leur portât dommage.

(1) On lit au contraire dans le manuscrit 926 que tous les Anglois de la garnison et les Bretons qui tenoient le parti de leur duc, eurent la liberté de s'en aller, la vie sauve, en vertu d'un traité conclu entre le connétable et le capitaine de la ville. J. A. B.

## CHAPITRE DCLXXVIII.

COMMENT LE CONNÉTABLE DE FRANCE MIT LE SIÈGE  
DEVANT BREST EN BRETAGNE.

QUAND le connétable de France eut conquis la ville et le fort châtel de Hainbont (Hennebont) il y séjourna quinze jours; puis se mit au chemin devers la ville de Konke (Concarneau). Entre tant (cependant) le comte de Sallebrin (Salisbury), messire Guillaume de Neufville (Neville), messire Bernard (Brian) de Stapleton et messire Guillaume de Luzy, qui avoient rafraîchi la forteresse de Brest de gens d'armes, d'archers et de pourvéances (provisions), entrèrent en leurs nefes et se mirent sur mer pour la garder à l'encontre des François qui tenoient adonc les champs en Bretagne; car les Anglois ne savoient quelle part le connétable tiroit à les mener. Quand le connétable vint devant la ville de Konke (Concarneau) qui est un hâvre de mer, il la prit par force d'assaut: si furent morts les Anglois qui dedans furent trouvés, excepté le capitaine appelé messire Jean de Lunigay (Langley) qui fut pris à merci. Cette ville réparèrent les François et la rafraîchirent de gens d'armes et de toutes autres pourvéances (provisions); puis se trairent (rendirent) tous par devant Brest où le sire de Neufville (Neville) et messire Robert Canolle (Knolles) se te-

noient, qui avoient avec eux deux cents combattants et autant d'archers. Si assiégèrent Brest ces seigneurs de France et de Bretagne qui étoient bien six mille combattants. Assez tôt après qu'ils eurent là mis le siège, fut mandé messire Olivier de Clisson de par le duc d'Anjou que, avecques une partie de celles gens, il vint mettre le siège devant Roche sur Yon, que les Anglois tenoient encore. Et adonc assiégea le sire de Clisson la ville tout autour et dressa grand' foison d'engins que on lui amena de Poitiers et d'Angers.

Si vinrent là en la compagnie des Bretons les seigneurs de Pons, de Parthenay, de Chauvigny, de Coulogne, de Roussillon, messire Guillaume de Crupignac, Poitevins; et d'Anjou, les seigneurs de Matefelon et de Maulevrier. Si commencèrent fort à contraindre ceux de Roche sur Yon, et dirent bien qu'ils ne s'en partiroient si l'auroient.

En ce temps étoit avalé (descendu) le duc d'Anjou au pays d'Anjou, qui rafraîchissoit souvent ceux qui tenoient le siège, de pourvéances (provisions); et toujours se tenoit le siège devant Brest, du connétable de France, du duc de Bourbon, des comtes d'Alençon et de Pierregord, du Dauphin d'Auvergne, de messire Louis de Sancerre maréchal de France, des seigneurs de Sully, de Raineval, de Dangiers et de messire Jean de Boulogne et de toute la baronnie de France: mais trop peu y conquièrent; car Brest est un des forts châteaux du monde; et pource que messire Robert Canolle (Knolles) en étoit capitaine, s'avisèrent les sei-

gneurs de France qu'ils enverroient assiéger son châtel de Derval <sup>(1)</sup>. Si y allèrent les vicomtes de Rohan et de Normal, les seigneurs de Javal, de Beaumanoir, de Rochefort, de Rez, de Rieux, d'Avaugour, de Montfort, de Quintin, d'Ancenis et de Tournemine, messire Olivier de Mauny, Hervieux de Mauny, Alain et Eustache de Mauny, tous quatre frères et neveux de monseigneur Bertran du Guesclin, Charles de Dignant, Geffroy Feyron, Robert de Guite, Eustache et Alain de la Houssoye, Alain de Saint Pol, Guillaume le Broel (Breuil), Bertran Tirecoq, Jean de Halay, Thiébaut du Pons, Olivier de Quoyquen, Alain de Listre et bien quatre cents compagnons, toutes gens d'élite et forts combattants. Ainsi tinrent les seigneurs de France quatre sièges, l'un devant Bécherel, l'autre devant Brest, le tiers devant Roche-sur-Yon et le quart devant Derval. Si eut à chacun, pour prendre ces forteresses, fait maint assaut et maintes appertises d'armes. Ceux de Roche-sur-Yon, qui étoient les plus loins de tout confort et enclos entre leurs ennemis, composèrent que s'ils n'étoient secourus dedans un mois, ils se partiroient de là et mettroient le châtel en l'obéissance du roi de France. Adonc le seigneur de Clisson et les chevaliers qui là étoient tinrent leur journée; et quand nul ne vint ni apparut pour lever le siège, le châtel se rendit; et se partirent les Anglois, sur le sauf-conduit du seigneur de Pons; et s'en

(1) Suivant le manuscrit 926, l'armée Française commença par assiéger Derval, d'où le connétable envoya un détachement considérable former le siège de Brest. J. A. B.



allèrent vers Bordeaux. Puis vinrent messire Olivier de Clisson et les autres qui eurent à la conquête été, devant le châtel de Derval où ils firent amener grands engins et bien ordonnés. A ce siège de Derval vinrent le connétable de France, le duc de Bourbon, les comtes d'Alençon et du Perche, et grand'foison de baronnie et chevalerie de France; car il leur sembloit qu'ils perdoient leur temps devant Brest; mais il en y demeura bien deux mille, et firent bastide (château fort) sur certain pas pour garder les voies que nul n'allât à Brest pour rafraîchir la forteresse. Quand messire Brocs (Brooks) et ceux qui étoient dedans Derval se virent fortement appressés, ils doutèrent (craignirent) que de force ne fussent pris; si s'avisèrent de traiter, pour avoir un répit durant deux mois; et si dedans les deux mois dessus dits, ils n'étoient secourus du duc de Bretagne, ou d'autres, forts assez pour tenir les champs et lever le siège si les François se vouloient combattre, ils se rendroient, et la forteresse, à monseigneur d'Anjou ou au connétable; et si gens d'armes venoient de par le duc de Bretagne si forts que pour ostoyer (combattre) les François, ceux de dedans demeureroient en paix.

Ce traité fut entamé; si en fut le duc d'Anjou, qui étoit sur les marches, informé; si l'accorda, parmi ce que ceux de Derval ne devoient nul recueillir, ce terme durant, en leur forteresse. Adonc messire Hue Broel (Breuil) en livra gentils hommes, chevaliers et écuyers pour ôtages.

Après cette composition chevaucha le connétable

de France devers Nantes. Ceux de la cité fermèrent contre lui la porte pour ce qu'il venoit à main armée; et vinrent savoir son intention. Le connétable leur dit qu'il étoit envoyé et institué de par le roi de France leur seigneur pour prendre la possession de la duché; et que messire Jean de Montfort qui s'en étoit appelé duc, l'avoit forfaite. Les bourgeois de Nantes demandèrent à avoir conseil pour répondre. Quand ils se furent longuement conseillés, ils se trairent (rendirent) avant et dirent: « Cher sire, il nous vient à grand merveille de ce que on prend ainsi à monseigneur le duc son héritage; car le roi de France le nous commanda jadis à recevoir à duc et à seigneur; si lui avons juré féauté et hommage, et il nous a juré et promis à gouverner comme sujets; et ce nous a-t-il tenu, et n'avons encore en lui sçu nulle cause de fraude ni de souspeçon (soupçon). Si vous venez en cette ville, par vertu de la procuration que vous avez, nous accordons que vous y entriez, par condition que s'il advient que le duc de Bretagne retourne en ce pays et veuille être bon François, de l'accord des prélats, barons, gentils hommes et bonnes villes de Bretagne, nous le reconnoîtrons à seigneur et serons quittes sans dommages avoir, ni ores (maintenant) ni autrefois; et ne consentirez à nous faire moleste (vexation) ni violence nulle; et ne recevrez les rentes ni les revenues ni émoluments de Bretagne, ains (mais) seront mises en dépôt devers nous, jusques à ce que nous ayons autres nouvelles qui mieux nous plairont espoir (peut-être) que cestes (celles-ci). » Le connétable leur jura tout ce à

tenir comme procureur du roi de France en ce cas. Ainsi entra-t-il en la cité de Nantes qui est le chef de Bretagne, et tous ceux aussi qui avec lui étoient.

---

## CHAPITRE DCLXXX.

COMMENT LA FORTERESSE DE BREST EN BRETAGNE DÉMEURA EN COMPOSITION.

QUAND messire Robert Canolle (Knolles), qui étoit souverain de Brest, entendit que messire Hue de Brocs (Brooks) son cousin avoit fait composition de la forteresse de Derval vers les François, et ne véoit (voyoit) mie que par nulle voie il se put partir de là pour le châtel reconforter, si il ne composoit aussi, lors commença le dit messire Robert Canolle (Knolles) à traiter aux François et Bretons qui devant Brest se tenoient: lesquels répondirent que sans le connétable ne feroient-ils rien; mais un chevalier d'Angleterre et deux écuyers eurent sauf-conduit et vinrent en un manoir de-lez (près) Nantes, où le connétable se tenoit sur la rivière de Loire, à (avec) grand'chevalerie de France et de Bretagne. Si se porta le traité ainsi: que ceux de Brest auroient répit quarante jours; et en ce temps devoient être confortés de gens assez pour combattre le connétable, ou si non ils devoient rendre la

forteresse; et devoient ceux de Brest demeurer en tel état comme ils étoient, sans eux enforcer en rien ni avitailler <sup>(1)</sup>. Adonc ces trois traiteurs revinrent devers messire Robert Canolle (Knolles), qui envoya pleiges (gages), suffisants hommes, chevaliers et écuyers au connétable. Quand ces ôtages furent venus, ils furent mis en la prison du connétable. Tous ceux qui faisoient siège devant Brest se partirent d'illec (là) et donna congé le connétable à plusieurs; car le roi de France les mandoit pour garnir ses cités, villes, châteaux et forteresses en Picardie; car le duc de Lancastre étoit arrivé à Lancastre à (avec) grand' armée <sup>(2)</sup>.

---

## CHAPITRE DCLXXX.

COMMENT MESSIRE BERTRAN DE GLAYAQUIN (GUESCLIN) CONNÉTABLE DE FRANCE ET LE COMTE DE SALLEBRIN (SALISBURY) FURENT LOGÉS A OST L'UN DEVANT L'AUTRE DEVANT BREST.

QUAND le comte de Sallebrin (Salisbury), qui étoit sur mer et avoit toute la saison gardé les frontières de Bretagne et de Normandie, et encore l'avoit le roi d'Angleterre reconforté, et pouvoit avoir mille

(1) Ce traité fut conclu le 6 juillet. (Voy. Du Tillet, inv. des chartes, P. 300. *L'hist. de Bret. ubi sup.* P. 347.) J. D.

(2) Le duc de Lancastre arriva à Calais dans le cours du mois de juillet. (Chron. Otterbourne, P. 147. Chron. de France. Chap. 40.) J. D.

hommes d'armes et deux mille archers, entendit la composition de ceux de Brest, il dit que s'il plaisoit à Dieu, il combattroit les François s'ils se traioient (rendoient) avant. Si nagea (navigua) contre mont tant qu'il arriva à Brest qui siéd sur la mer; lors prit terre et place devant Brest, et toutes ses gens; et tous les soirs se traioient (rendoient) ils en leurs navires, et tous les jours étoient-ils rangés par bataille pour combattre leurs ennemis, s'ils se traioient (rendoient) avant.

Le connétable de France qui avoit donné congé à la plus grande partie de ses gens, et qui tenoit deux sièges, l'un devant Becherel et l'autre devant Derval, et aussi ne cuidoit (croyoit) mie que le comte de Sallebrin (Salisbury) dut là venir si fort qu'il fit, se partit de la marche de Nantes, quand la journée de Brest dut approcher. Il n'alla point jusques là, car il entendit que les Anglois étoient là venus, forts assez pour le combattre. Si voulut ouvrir de cette besogne par grand avis, ainsi qu'il fit; et se tint tout coi sur la place sans point soi traire (rendre) avant; et fut là sept jours ou environ.

Quand le comte de Sallebrin (Salisbury), qui se tenoit devant Brest et avoit aussi pris la place grandement à son avantage, vit que le connétable de France et les Bretons ne se tiroient point avant, il envoya un héraut qui vint devers messire Bertran du Guesclin: si s'inclina et le salua et dit: « Monseigneur, je suis ci envoyé de par monseigneur le comte de Sallebrin (Salisbury) et les seigneurs d'Angleterre, qui vous signifient par moi qui suis héraut

d'armes et leur varlet, comme ainsi soit que de long temps vous ayez assiégé la ville et le châtel de Brest, mes seigneurs et mes maîtres ont entendu que certains traités et compositions de rendre la forteresse sont mis avant, si elle n'est secourue et confortée dedans le jour qui n'est mie trop lointain: si veuillez savoir que ils se sont trais (rendus) devant Brest pour tenir leur journée et garder leur forteresse; et vous mandent et prient que vous veuillez traire (marcher) avant, et vous serez combattu sans faute; ou si ne le voulez faire et point ne le trouvez en votre conseil, si leur renvoyez leurs ôtages. » Lors dit le connétable: « Héraut, vous nous apportez bonnes nouvelles, et vous soyez le bien venu. Vous direz à vos maîtres de par nous que nous avons aussi grand désir ou plus d'eux combattre, qu'ils n'ont nous; mais ils ne sont mie en lieu ni en place où le traité fut premièrement pourparlé et accordé; si leur dites qu'ils se traient (rendent) cette part, et sans faute ils seront combattus. »

Adonc retourna le héraut devant Brest à ses maîtres, lesquels le renvoyèrent tantôt devers le connétable auquel il dit: « Monseigneur, je viens de mes seigneurs et maîtres, aux quels j'ai fait relation des paroles que vous m'avez chargé. Ils disent ainsi, que ce sont gens de mers qui ne amènent mie chevaux avec eux, et aussi ils n'ont mie accoutumé d'aller à pied, parquoi ils vous signifient que si vous leur voulez envoyer vos chevaux, ils viendront sans faute, en quelque place qu'il vous plaira, pour vous combattre et garder leur journée. » — « Bel ami,

dit le connétable, nous ne ferons jà tel avantage à nos ennemis. Si Dieu plaît que nous leur doions (devions) envoyer nos chevaux, on le nous tiendrait à trop grand outrage; et si nous étions conseillés de ce faire, si vøudrions-nous avoir bons ôtages et suffisants pour répondre de nos chevaux. » — « Certes, dit le héraut, de ce ne m'ont-ils rien enchargé, fors tant que si vous ne voulez enchoir en ce parti, ils disent ainsi, que vous n'avez nulle cause de retenir leurs ôtages; si leur renvoyez et vous ferez ce que vous devez. » Le connétable dit qu'il n'étoit mie conseillé de ce faire. Ainsi demeura la chose: le héraut retourna au comte de Sallebrin (Salisbury) et aux chevaliers qui en sa compagnie étoient devant Brest; lesquels, quand ils virent qu'ils n'en auroient autre chose et que leurs ôtages n'étoient point renvoyés, si furent moult courroucés. Toutefois ils se tinrent là tout fraîchement sur la place, sans eux mouvoir, jusques à tant que la journée fut expirée et qu'ils aperçurent bien que le connétable ne viendroit point avant pour eux combattre. Si se mirent devant Brest et ravitaillèrent de rechef et rafraîchirent grandement la forteresse. Et quand le connétable de France d'autre part vit que les Anglois ne se traioient (rendroient) point avant pour le combattre, si se partit et emmena les ôtages Anglois qu'il avoit avec lui comme ses prisonniers, et dit que les Anglois de Brest n'avoient pas bien tenu ce en quoi ils étoient obligés.

Depuis la rescousse (délivrance) de ceux de Brest et que le comte de Sallebrin (Salisbury) avoit ra-

fraîchi et ravitaillé la forteresse, il s'en partit et se mit sur mer pour garder les marches et les frontières, ainsi qu'il étoit commis; et messire Robert Canolle (Knolles) d'autre part se partit de Brest et fit tant qu'il vînt en sa forteresse de Derval. Sitôt qu'il fut en Derval, il fut signifié au duc d'Anjou qui étoit allé à Nantes et au connétable. Si supposèrent tantôt ce qu'il en advint; car messire Robert Canolle (Knolles) brisa tous les traités qu'il entendit que ses gens avoient faits et renonça à tous, et manda au duc d'Anjou et au connétable de France qu'il n'en tiendrait nuls; car ses gens n'étoient pas puissants de faire composition sans lui et sans son sçu. Quand le duc l'entendit, il vint personnellement au siège de Derval.

---

## CHAPITRE DCLXXXI.

CI COMMENCE LA CHEVAUCHÉE QUE LE DUC DE LANCASTRE ET LE DUC DE BRETAGNE FIRENT AU ROYAUME DE FRANCE.

**A** Calais étoient arrivés, à (avec) plus de trois mille hommes d'armes et dix mille archers, les Anglois; et avoient, trois ans devant, imaginé et pourvu ce voyage et étoient moult étoffément garnis, et tous les seigneurs qui avec eux passèrent: c'est à savoir, les comtes de Warwick, de Stafford et de Suffolk, messire Édouard seigneur Despensier (Spenser)



qui étoit le plus grand des barons et connéta-  
bles pour le temps de tout l'ost ; les seigneurs  
de Vileby (Willoughby), de la Poule, de Basset,  
de Wells, et de Holenton (Holington), messire  
Henry de Percy, Louis de Clifford, Guillaume  
de Beauchamp, le chanoine de Robertsart, Gau-  
tier Hewet, Hue de Calverley, Étienne de Gousen-  
ton (Cosington), Richard de Pontchardon et plu-  
sieurs autres chevaliers et écuyers d'Angleterre que  
je ne puis mie tous nommer.

Le roi de France, qui sentoît assez que ce passage  
des Anglois se feroit, avoit pourvu ses villes, cités  
et châteaux en Picardie, en Artois et en Vermandois  
et avoit partout mis gens d'armes grand' foison,  
comme de Bretons, Bourguignons, Picards, Nor-  
mands, et plusieurs soudoyers qu'il avoit aussi de  
l'Empire. Or se partirent de Calais les Anglois, quand  
ils eurent ordonné et mis à point leur charroy, dont  
ils avoient grand' foison. Si chevauchèrent en trois  
batailles et s'ordonnèrent si bien que il n'y avoit  
que amender. Et étoit premièrement la route  
(troupe) des maréchaux, dont les comtes de War-  
wick et de Suffolk étoient chefs et puis les deux  
ducs de Lancastre et de Bretagne et grand' foison  
de belle chevalerie en leur route (troupe); et après  
le connétable, le sire Despensier (Spenser), en une  
autre grosse route (troupe); et chevauchèrent tous  
serrés sans eux dérouter: et toujours la tête armée,  
et tous prêts à combattre s'ils trouvâssent à qui;  
et se logeoient tous les soirs ensemble, et faisoient  
grand guet et fort, afin qu'ils ne furent surpris, et

ne faisoient que trois lieues le jour; et n'osoit nul chevaucher devant les bannières des maréchaux, s'il n'étoit envoyé pour courre (courir); et passèrent devant Montoire <sup>(1)</sup> dont monseigneur de Haindebourt (Edimburgh) étoit capitaine; mais point n'y assaillirent: puis devant Saint Omer et après devant Therouenne <sup>(2)</sup>. Si ardirent moult vilainement les coureurs la terre au comte de Saint Pol, et vinrent assez près d'Arras; et se logèrent les deux ducs en l'abbaye du mont Saint Eloy, et y furent deux jours; puis s'en partirent et costièrent (côtoyèrent) Arras, mais point n'y assaillirent; car bien savoient qu'ils perdroient leur peine et vinrent à Bray sur Somme; et là eut grand assaut des deux maréchaux devant la porte; car il y avoit dedans la garnison bons chevaliers et écuyers de Picardie, dont le vicomte de Meaulx étoit capitaine et messire Raoul de Raineval. Le chanoine de Robertsart en porta trois par terre de fer de glaive devant la porte: et là eut dure escarmouche: toutefois les François gardèrent si bien la porte qu'ils n'y perdirent rien; et passèrent les Anglois outre, côtoyant la rivière de Somme, et s'avisèrent qu'ils la viendroient passer entre Ham en Vermandois et Saint Quentin.

(1) *Montoire* ou plutôt le *Montoire*, château près d'Ardres qui a été rasé. (Voy. la carte qui est à la tête du 2<sup>e</sup>. vol. de l'histoire de Calais). J. D.

(2) Théroienne autrefois assez grande ville. Elle fut totalement rasée par Charles-Quint. J. A. B.

---

## CHAPITRE DCLXXXIII.

DES ANGLOIS ET FRANÇOIS QUI S'ENTRECOMBATTIRENT  
DEVANT RIBEUMONT.

Ainsi chevauchèrent les osts (armées) dont le duc de Lancastre étoit chef par l'ordonnance du roi Anglois son père. Adonc revenoit le sire de Bousies de Haynaut en France. Si passa si à point à Ham que ceux de la ville lui prièrent moult affectueusement qu'il se voulût arrêter en leur ville et aider à la garder contre les Anglois. Il leur accorda et y fut environ deux jours, tant que les Anglois furent tout outre qui avoient pris leur tour amont pour entrer en Vermandois et passer la rivière de Somme au plus étroit. Quand le seigneur de Bousies entendit que les Anglois étoient ainsi comme tous passés et qu'ils s'avaloyent vers Saint Quentin et vers Ribeumont où le seigneur de Chin, de qui la fille il avoit à femme, tenoit grand héritage, et aussi il même y en avoit de par sa femme; et sentit le châtel de Ribeumont tout dégarni et dépourvu de gens d'armes, si prit congé de ceux de Ham qui grandement le mercièrent de son service; puis s'en partit à (avec) tout ce qu'il avoit de compagnons; si n'étoient pas grandement; et chevaucha tant qu'il vint à Saint Quentin, en grand péril, car le pays étoit tout rempli d'Anglois; et fut si à point mis en

la ville que les coureurs Anglois coururent jusques à la porte sitôt qu'il y fut entré. Si trouva le sire de Bousies en la ville messire Guillaume Desbordes qui là étoit capitaine de par le roi, lequel reçut liement le sire de Bousies et lui pria moult étroitement qu'il voulut léans demeurer avec lui pour aider à garder la ville et il le délivreroit (paieroit), et toute sa route (troupe). Le sire de Bousies se excusa et dit qu'il avoit empris d'aller à Ribeumont pour garder la forteresse qui étoit sans garde; parquoi pourtant il pria tant le dit messire Guillaume qu'il lui délivra douze arbalétriers. Et n'eut le sire de Bousies guères cheminé qu'il aperçut une route (troupe) d'Anglois; mais il prit une basse voie autour d'eux; car il connoissoit bien le pays; et aussi iceux Anglois ne se déroutèrent point: ainsi chevaucha ce jour en grand péril vers Ribeumont. Si encontra un chevalier de Bourgogne, appelé messire Jean Bueil qui alloit devers Saint Quentin; mais quand il eut parlé au seigneur de Bousies, il se mit avec lui et s'en allèrent devers Ribeumont. Si pouvoient être environ quarante lances et vingt arbalétriers.

Ainsi qu'ils approchoient Ribeumont et jà avoient envoyé un de leurs coureurs pour informer ceux de la ville que ils fussent recueillis et qu'ils venoient là pour aider à garder la ville, ils virent naître et approcher une route (troupe) d'Anglois, où il avoit bien par semblant quatre viugts hommes tous bien montés. Lors dirent les François: « Véez ci (voici) nos ennemis qui viennent de

pillier, or leur allons au devant. » Adonc brochèrent (piquèrent) ils chevaux des éperons, chacun le mieux qu'il pouvoit, en écriant Notre-Dame Ribeumont, et s'en vinrent férir sur ces Anglois qu'ils déconfirent et occirent la plus grand' partie; et ceux tous heureux qui purent échapper. Et quand les François eurent rué jus (à terre) ces Anglois, ils vinrent à Ribeumont où ils trouvèrent le seigneur de Chin qui un petit devant étoit entré en la ville à (avec) bien quarante lances et vingt arbalétriers. Si comme ces trois chevaliers étoient sur la place de la ville devant le châtel, et que plusieurs de leurs gens étoient retraiz (retirés) à l'hôtel et se désarmoient, ils ouïrent la guette du châtel qui cornoit à gens d'armes qui approchoient la ville. Lors se trairent (marchèrent) ensemble et demandèrent à la guette par semblant combien ils pouvoient bien être: il répondit: « Environ quatre vingts hommes d'armes. » Lors dit le sire de Bousies: « Si les irons combattre. Ce seroit blâme pour nous de les laisser aller courre si près de notre forteresse. » Le sire de Chin dit: « Vous dites voir (vrai), beau fils, faites traire (marcher) hors nos chevaux et développer ma bannière. » Lors dit messire Jean de Bueil: « Seigneurs, vous n'irez point sans moi; mais je conseillerois que nous y allissions un petit plus mûrement; espoir (peut-être) sont-ce gens d'armes coureurs que les maréchaux d'Angleterre ou le connétable envoient courir ci-devant pour nous attraire (attirer) de notre garnison. Si nous pourroit bien notre issue si chaudement faite tourner à folie. » Le sire

de Bousies dit: « Si j'en suis cru, nous les irons combattre et brièvement; quoi qu'il en avienne je irai. » Lors remit son bassinet et restreignit ses plates (armures); puis issirent (sortirent). Et pouvoient être environ six vingts combattants, et les Anglois environ quatre vingts, et étoient de la route (troupe) messire Hue de Calverley; mais le dit messire Hue étoit demeuré de-lez (près) le duc de Lancastre. Mais il y avoit jusques à six chevaliers et grand' foison d'écuyers; et étoient venus pour contre-venger leurs compagnons qui avoient été rués jus (à bas).

Sitôt que les François furent hors de la porte, ils trouvèrent les Anglois qui baissèrent leurs lances et se férèrent roidement entre les François qui se ouvrirent; et passèrent parmi. Adonc fit si grande poudrière que à grand'peine reconnoissoient-ils l'un l'autre. Les François qui avoient été ouverts se remirent ensemble et commencèrent à crier Notre-Dame Ribeumont! Là eut maint homme renversé d'un lez (côté) et d'autre. Le Sire de Chin tenoit une plombée (massue) dont il effondroit durement les bassinets qu'il atteignoit; car il étoit grand et fort chevalier et bien formé de tous membres; mais il fut tellement féru sur son bassinet qu'il chancela et fut cheu s'il n'eut été soutenu d'un écuyer; lequel étonnement le gréva puis grandement tant qu'il vesqui (vécut). Là eut plusieurs Anglois qui étoient émerveillés de ce qu'ils véoient son pennon semblable aux armes, sans différence, du seigneur de Coucy; et disoient: « A envoyé le sire de Coucy ça ses gens,

et il nous deust (devroit) être ami. » Là eut dur poignis (combat) et bien combattu : mais finalement furent morts ou pris les Anglois et peu s'en sauvèrent ; et eut le sire de Bousies, les deux frères de Pennevort (Pembroke), un chevalier et un écuyer, et messire Jean de Bueil en eut deux autres ; puis se retirèrent (retirèrent) à Ribemont ; et passa tout l'ost (armée) d'Angleterre devant, mais point n'y assaillirent, car ils eussent perdu leur peine ; et se déportèrent (cessèrent) d'ardoir (brûler) et de faire nul dommage en terre du seigneur de Coucy, qui étoit pour le temps en Lombardie et laissoit convenir les guerres de France ; et vinrent les Anglois eux loger aux Vaulx dessous Laon et là environ Bruyères et Crécy<sup>(1)</sup> ; et firent au pays de Laonois moult de dommages. Mais au devant de ce le roi de France avoit fait retraire (retirer) tous les biens du pays dedans les forteresses, et étoient les villes et châteaux si bien pourvus que les Anglois n'avoient nul avantage d'approcher ni d'assaillir ; et aussi ne se vouloient mie à ce employer, mais eussent volontiers vu que le roi de France et ses gens les eussent combattus. Et le roi le défendoit tous les jours ; mais il les faisoit poursuivre de bonne chevalerie qui les tenoient si court qu'ils n'osoient se dérouter ; et se logeoient les François tous les soirs ès forteresses, et de jour suivoient les Anglois qui se tenoient toujours serrés.

(1) Sans doute Crécy sur Serre, et non pas Crécy en Ponthieu, où se donna en 1346 la fameuse bataille de ce nom. J. D.

## CHAPITRE DCLXXXIII.

DES FRANÇOIS ET ANGLOIS QUI S'ENTR'ENCONTRÈRENT  
ET QUI S'ENTRECOMBATTIRENT DE-LEZ (PRÈS) SOISSONS  
ET ORCHY.

Or advint que outre Soissons à une matinée les Anglois à (avec) bien six vingts lances, coururent sur le pays et vinrent sur une embûche de Bourguignons et de François, dont messire Jean de Vienne, messire Jean de Bueil, messire Guillaume des Bordes, messire Hue de Porcien, messire Jean de Coucy, messire Jean de Melun, le vicomte de Meaux, les seigneurs de Renneval et de la Bove étoient souverains, et plusieurs chevaliers et écuyers par routes (troupes) et par compagnies; et pouvoient être ces François bien trois cents lances qui toujours costoient (côtoyoient) à leur avantage les Anglois. Cette nuit avoient geu (couché) aux champs et avoient fait leur embûche en un bosquet en Soissonnois, et les Anglois vinrent à ce matin courir en un village, et encore étoit l'ost logé derrière. Quand les Anglois eurent passé l'embûche, les François saillirent hors et développèrent leurs bannières et leurs pennons. Quand les Anglois virent cette grosse route (troupe) si près d'eux, si s'arrêtèrent et eurent avis d'envoyer en l'ost qui étoit bien loin une grosse lieue. Mais messire Gautier Huet (Hewet) qui étoit un grand capi-



taine Anglois qui étoit logé auprès de là où la besogne vint; sitôt qu'il en fut avisé, il monta à cheval à grand'hâte, la lance au poing sans bassinnet et sans visièrre; une cotte de fer avoit vêtu tant seulement; et chevaucha cette part sans avis et sans conseil: ses gens le suivoient au mieux qu'ils pouvoient; si eut en l'estour (combat) le col percé tout outre et chéi (tomba) mort. Les Anglois secombatoient moult vaillamment; mais finalement ils furent morts et pris et pou (peu) s'en sauva. Là furent pris, des chevaliers Anglois, messire Jean Rademen (Redman), messire Thomas Fauque (Foulkes), messire Hue Brunel (Brudenell), messire Thomas le Despensier (Spenser), messire Thomas le Breton (Emerton), messire Nicole Gascoyne, messire Jean Candeli (Chandlez), messire Hue Harpedenne (Harpedon), messire Leonnel d'Antrin (Antrem) et messire Philippe de Cambery (Cambry); et des écuyers, Jean Gaillart, Thomas Brudelay (Bradley), Henry Mainefort (Montford), Guyon de Chuer (Huet), Guillaume d'Autri (Daultry), Jean Menet (Meynil), Antequin, Thomas Robinet, Jean Vandekin, Thomas Clement, Guillaume Gausul (Gostwick) Jean de Foubret (Flamstead), Thomelin Sollerant, Guillaume Quintemin (Quentin), Robin Bouchelle (Boteler), Robert d'Andelay (Audley), Raoul d'Estamby (Stanley) et Thomas Artus (Archer).

Les nouvelles vinrent en l'ost des Anglois que leurs gens se combattoient; lors se hâtèrent les marchaux et tout l'ost (armée) de venir cette part: mais ils ne se surent sitôt avancer que la chose ne

fut passée, et étoient les Bourguignons et François retrais (retirés) ès bois; si ne les surent les Anglois quelle part quérir. Ainsi alla de cette rencontre, si comme je fus informé, qui fut assez près d'Ouchy lez Soissons <sup>(1)</sup> le vingt unième jour de septembre mil trois cent soixante treize.

Après ces deux advenues de Ribeumont et de Ouchy n'avint au duc de Lancastre ni à ses gens aucune aventure au royaume de France, qui à recorder fasse. Si passèrent-ils par maints passages et détroits, mais ils chevauchèrent sagement et se tenoient ensemble; car le conseil du roi disoit ainsi: « Laissez-les aller; par fumières ne peuvent-ils venir à votre héritage; il leur ennuira et iront tous à néant: quoi que un orage et une tempête se appert (paroît) à la fois en un pays, si se départ depuis et dégâte de soi-même. Ainsi adviendra-t-il de ces gens Anglois. »

## CHAPITRE DCLXXXV.

COMMENT LES ÔTAGES QUE CEUX DE DERVAL AVOIENT BAILLÉS FURENT DÉCOLLÉS; ET COMMENT MESSIRE ROBERT CANOLLES (KNOLLES) FIT DÉCOLER LES PRISONNIERS QU'IL TENOIT.

**V**ous avez bien ouï ci-dessus recorder comment messire Robert Canolle (Knolles) étoit venu à son châtel de Derval qu'il tenoit pour son héritage,

(1) Il y a deux endroits de ce nom près Soissons, *Ouchy la ville* et *Ouchy le château* qui sont presque contigus. J. D.

et vouloit briser le traité qui étoit fait entre ses gens et le duc d'Anjou ; pourquoi le duc étoit venu à siège devant Derval ; et y séoient adonc grand'foison de seigneurs en sa compagnie, de Bretagne, d'Anjou, de Touraine, de Poitou et des basses marches. Or vouldist (eut voulu) bien le roi de France que son connétable qui là étoit, et le sire de Clisson et plusieurs autres re-fussent en France pour aider à pourvuivre les Anglois avec son frère le duc de Bourgogne : si leur mandoit souvent ; si que ces seigneurs se tenoient prêts d'eux acquitter et d'obéir au roi et avoir la saisine du fort châtel de Derval. Quand le jour fut passé que le châtel devoit être rendu, si le siège n'étoit levé, si furent ceux du siège tous émerveillés à quoi ceux de dedans pensoient : bien savoient que messire Robert Canolle (Knolles) s'étoit mis dedans et les avoit rafraîchis : si envoyèrent les dits duc et connétable devers messire Robert Canolle (Knolles) et messire Hue Brocs (Brooks), lequel avoit fait le traité.

Quand le héraut fut venu en la place et en la forteresse, il dit aux seigneurs qui y étoient : « Messieurs m'envoient ci par devers vous comme ceux qui sauroient volontiers pourquoi vous ne acquittez vos ôtages et délivrez ce châtel, ainsi que le convenant (traité) le porte, et que vous, messire Hue l'avez juré. » Adonc dit messire Robert Canolle (Knolles) : « Héraut, vous direz à vos maîtres que mes gens ne peuvent faire composition sans moi. » Le héraut, quand il vit que messire Robert ne vouloit tenir le traité de ses gens, retourna et le re-

corda à ses seigneurs qui le renvoyèrent dire , qu'ils ne devoient nul recueillir , par la composition de leur traité, qu'ils ne fussent aussi forts qu'eux étoient, et que en ce étoient-ils trouvés en défaut; car ils avoient reçu messire Robert Canolle (Knolles) simplement, ce qu'ils ne pouvoient ni devoient faire; et scussent de vérité que c'étoit l'opinion du duc et de tout son conseil que si le châtel n'étoit rendu, on feroit décoller les ôtages. Messire Robert Canolle (Knolles) répondit: « Par Dieu, héraut, pour les menaces de vos seigneurs je ne perdrai pas mon châtel; et s'il advient que le duc d'Anjou fasse mourir mes hommes par orgueil, je lui ferai le pareil; car j'ai léans (ici) chevaliers et écuyers prisonniers; mais si j'en devois avoir cent mille francs, il n'en y aura jà nul pris à merci. » Quand le héraut eut fait son rapport à ses seigneurs, le duc d'Anjou fit appeler le coupe-tête et amener les ôtages avant, deux chevaliers et deux écuyers, les quels furent décollés près du châtel; si que ceux de dedans les pouvoient voir et connoître. Tantôt messire Robert Canolle (Knolles) fit lancer une outre par les fenêtres de la salle du châtel et là table amener quatre prisonniers qu'il tenoit, c'est à savoir, trois chevaliers et un écuyer, desquels il pouvoit avoir grand'rançon. Mais tous quatre les fit décoller et renverser ès fossés, les corps d'un côté et les têtes d'autre. Après cette chose se défit le siège de Derval, et se départirent toutes manières de gens d'armes et revinrent en France; et mêmement le duc d'Anjou vint à Paris, où il fut festoyé grandement et se tint là de-lez (près) le roi son frère.

Le connétable de France, le seigneur de Clisson et les autres chevauchèrent vers la cité de Troyes, car les Anglois étoient jà en cette marche et avoient passé la rivière de Marne et prenoient leur chemin vers Auxerre.

En ce temps le pape Grégoire XI avoit envoyé en France en légation l'archevêque de Ravenne et l'évêque de Carpentras pour traiter paix et accord, s'ils pussent, entre les rois de France et d'Angleterre. Si eurent ces deux prélats moult de travail de chevaucher devers le roi de France et ses frères et puis devers le duc de Lancastre. Et toujours les Anglois alloient avant parmi la comté de Forez et traversèrent toute Auvergne, Limousin et la rivière de Loire, et celle d'Allier, de Dordogne et de Lot. Si n'eurent mie les Anglois toutes leurs aises en ce voyage; aussi n'eurent plusieurs François qui les poursuivoient; et moururent en cette poursuite trois chevaliers de Hainaut, messire Fusteres de Berlammont, Bridoul de Montagu, le Besgue de Warlain; et aussi du lez (côté) des Anglois en moururent aucuns.

Tant exploitèrent les ducs de Lancastre et aussi de Bretagne et leurs routes (troupes) qu'ils vinrent à Bergerac à quatre lieues près de Bordeaux; et toujours les avoient poursuivis les François, comme dessus est dit. Le duc d'Anjou et le connétable de France étoient amont vers Rouergue à Rodez et Toulouse, et étoient venus à Pierregord (Périgueux) et là se reposèrent. Les deux prélats traiteurs chevauchèrent toujours prêchant à l'une partie et à l'autre

plusieurs raisons, pour eux faire cheoir en accord; mais chacun se tenoit si fort et si grand qu'ils n'y vouloient descendre sans avoir grand avantage. Si vint le duc de Lancastre environ Noël à Bordeaux: là se tinrent les deux ducs tout l'hiver et le carême ensuivant. Si se départirent aucuns chevaliers et autres, quand la chevauchée fut passée; et retourna en Angleterre le seigneur de Basset et sa route (troupe), dont le roi Édouard les tança et reprit de ce qu'il étoit retourné sans son fils.

---

## CHAPITRE DCLXXXVI.

COMMENT LE DUC D'ANJOU OSTOYA (GUERROYA) EN LA HAUTE GASCOGNE.

TANTÔT après Pâques, l'an mil trois cent soixante quatorze, fit le duc d'Anjou, qui se tenoit à Pierre-gord <sup>(1)</sup>, une grand'assemblée. Là étoit le connétable

(1) L'auteur de l'Histoire de Languedoc a très bien prouvé que le duc d'Anjou ne se tenoit point alors à Périgueux, comme le dit Froissart, mais dans le Languedoc, soit à Toulouse, soit dans quelque autre lieu de la Province. Il a pareillement très bien prouvé que le duc d'Anjou, qui avoit le projet de marcher vers la Guyenne contre le duc de Lancastre, dès le lendemain de Pâques (Pâques tomboit cette année au 2 avril) l'abandonna, pour travailler à délivrer son gouvernement des courses et des pillages des compagnies, et que l'expédition en Guyenne ne commença que vers le milieu du mois de juin. D'où il résulte que Froissart s'est trompé en plaçant cette expédition immédiatement après Pâques. (*Hist. de Languedoc. T. 4. P. 355 et note 28. P. 580 et suiv.*) V. D.

de France et la plus grand' partie des barons et chevaliers de Bretagne, de Poitou, d'Anjou, de Touraine; et si y furent de Gascogne, messire Jean d'Armagnac, les seigneurs de Albreth (Albret) et de Pierregord, les comtes de Comminges et de Narbonne, les vicomtes de Carmaing, de Villemur et de Thalar, le Dauphin d'Auvergne et la plus grand' partie des seigneurs d'Auvergne et de Limousin, le vicomte de Murdon, les seigneurs de la Barthe et de Pincornet, messire Bertrand de Ter-ride; et étoient bien quinze mille hommes d'armes et trente mille de pied; et avoient grand' foison de Gnévois (Génois) arbalétriers; et cheminèrent vers la haute Gascogne, et vinrent devant Saint Silvier (Séver)<sup>(1)</sup> dont un abbé étoit seigneur. Et jasoit-ce-que (quoique) il y eut forte ville, l'abbé se douta qu'il ne la perdit par force; si commença à traiter devers le duc d'Anjou, en lui remontrant que lui ni sa terre ne vouloient pas être ni demeurer en guerre ni en indignation contre lui, et que c'étoit moult petit de chose de sa ville et de son effort, au regard des villes et châteaux de la haute Gascogne où il tiroit à aller, si comme on supposoit. Si prioit que on le voulut laisser en paix par composition, que il ni ses

(1) Il y a dans ce pays deux abbayes de ce nom, l'une au diocèse d'Aire sur l'Adour, l'autre au diocèse de Tarbes appelée St. Séver de Rustan. L'historien de Languedoc croit qu'il s'agit de celle-ci; mais je ne vois pas pourquoi il ne seroit pas plutôt question de la première, qui est beaucoup plus près que l'autre de Mont-de-Marsan, où l'on voit que l'armée alla ensuite. Au reste, il paroît que le duc d'Anjou n'étoit point présent à la plupart de ces expéditions et que le connétable commandoit seul l'armée. (*Histoire de Languedoc, ubi sup.*) J. D.

gens ne feroient point guerre, et on ne leur en fit point aussi; et tout ce que les seigneurs ahérités (possesseurs) des arrière-fiefs de Gascogne feroient, il le tiendroit aussi. On lui accorda, parmi ôtages qu'il en bailla et qui allèrent tenir prison en la cité de Pierregord. Puis s'arrouta (assembla) tout l'ost, dont le duc d'Anjou étoit chef devers Mont-Marsan et vint ensuite en la ville de Lourde en la haute Gascogne, dont messire Arnoul de Berne (Béarn) étoit capitaine: si l'assiégèrent et environnèrent les François, et demandèrent premièrement s'ils se vouloient rendre à monseigneur le duc d'Anjou. Ceux de Lourde se fussent assez tôt accordés; mais le chevalier dit que le comte de Foix l'avoit là établi, si ne la rendroit à nul homme fors à lui. Quand le connétable de France l'ouït, il fit toutes manières de gens d'armes traire (marcher) avant, et assaillir par si grand' vertu que la ville fut prise, et morts le capitaine et plusieurs hommes et femmes et enfants; et fut la ville courue et robée, et la laissèrent en cet état: mais au château ils mirent gens de par eux. Après entrèrent les François en la terre du seigneur de Châtel Bon <sup>(1)</sup>. Si fut toute courue. Après passèrent par la terre de Châtel Neuf <sup>(2)</sup> qu'ils assaillirent aussi durement, et chevauchèrent amont vers Biern

(1) Il est probable que ceci doit s'entendre, non de la vicomté de Castelbon qui est située au delà des Pyrénées, mais de la ville de Mauvoisin et de quelques autres seigneuries que le vicomte de Castelbon tenoit du roi d'Angleterre en Bigorre. (Voy. *l'Histoire de Languedoc*, *ubi sup.* P. 583.) J. D.

(2) Peut-être *Castelnau*. Il y a plusieurs lieux de ce nom en Gascogne et en Bigorre. J. D.



(Béarn) et vinrent à l'entrée de la terre du seigneur de l'Escut (l'Escun) et cheminèrent si avant qu'ils vinrent devant une bonne ville et bon châtel que on dit Sault; et se tient du comte de Foix et toutes ces terres et arrière-fiefs de Gascogne. Bien avoit eu intention le prince de Galles par plusieurs fois, ainçois (avant) qu'il allât en Espagne, d'en guerroyer le comte de Foix, pourtant (attendu) que le comte ne la vouloit point reconnoître tenir de lui. Si étoit la chose demeurée en cet état; et pourtant (attendu) que le duc d'Anjou qui conquéroit et avoit conquis la plus grand' partie d'Aquitaine, s'y remontroit comme seigneur et s'en vouloit mettre en possession, ainsi se mit le siège devant la ville de Sault en Gascogne qui n'étoit mie légère ni foible au prendre; et en étoit capitaine messire Guillaume de Pans.

Quand le comte entendit que on couroit ainsi les terres et arrière-fiefs dont il convenoit par raison qu'il fut homme au roi de France ou au roi d'Angleterre, il manda le vicomte de Chastelbon (Castelbon), les seigneurs de Marsan, de Châtel-Neuf et de l'Escot (l'Escun) et l'abbé de Saint Silvier (Sever). Si eut conseil à eux; puis envoya impétrer (obtenir) un sauf-conduit pour aller devers le duc d'Anjou qui se tenoit au siège devant Sault, par quoi ils pussent venir par assurance parler à lui. Le duc l'accorda: si vinrent les dessus dits à lui parlementer et à conseil en l'ost; et s'accorda à ce que les dessus dits seigneurs et terres devoient demeurer en souffrance jusques à la mi-août, parmi tant que ceux

qui seroient les plus forts devant la ville de Mousach (Moissac)<sup>(1)</sup> dedans ce jour, de la partie du roi de France, ou de la partie du roi d'Angleterre, et qui pourroient tenir les champs, ils en demeureroient en l'obéissance de cestui (celui-ci) à toujours mais, et en paix. Et de ce délivrèrent le comte de Foix et les dits seigneurs otages. Lors revint le duc d'Anjou en Pierregord atout (avec) ses gens d'armes et ne donnoit à nul congé.

(1) L'Hist. de Languedoc, *ubi sup.* P. 385, pense qu'au lieu de *Mousach* ou plutôt *Moissac*, il faudroit lire *Marziac*, place du diocèse d'Auch vers la frontière de Bigorre, dont le connétable avoit vraisemblablement formé alors le siège. Cette conjecture paroît d'autant plus probable, qu'on a vu précédemment, au Chap. 52, que Moissac s'étoit soumise au duc d'Anjou au mois de juillet 1370. Mais outre que les Anglois pouvoient s'en être emparés de nouveau, ou les habitants s'être soustraits à la domination François, une autre raison m'empêche de l'admettre. On trouve dans Rymer (T. 3. part. 3. P. 16) les pleins pouvoirs donnés par le duc d'Anjou le 17 mars à trois personnes de son conseil pour traiter avec le comte de Foix et avec ceux à qui le fait touche (c'est à dire, sans doute, le duc de Lancastre et les plénipotentiaires), afin de suspendre et alonger la journée par nous emprise (c'est le duc d'Anjou qui parle) à lendemain de Pâques prochain venant, entre les villes de Montalban et de Moissac et les rivières de Garonne et de Tarn à autre journée et à autre temps. On ne peut, ce me semble, ne pas reconnoître dans ces expressions la journée dont parle Froissart, qui fut d'abord assignée au lendemain de Pâques et remise ensuite au 18 d'août. Cependant l'historien de Languedoc (*ubi sup.* P. 354) n'y a vu qu'un rendez-vous avec le comte de Foix, pour traiter des affaires de Gascogne, et non une journée de bataille entre les François et les Anglois. Il auroit sans doute pensé différemment s'il avoit combiné cette pièce avec le récit de Froissart et celui de Walsingham qui dit (P. 183) *decimo die aprili... erat dies belli proefixus inter ipsum (le duc de Lancastre) et ducem Andegaviae juxta civitatem Tholosam*. Or Pâques étoit cette année le 2 avril; ainsi le 10 étoit le lendemain de Quasimodo jour où finissoit la Pâques, et par conséquent le lendemain de Pâques. La journée dont il est

## CHAPITRE DCLXXXVII.

DU COMTE DE PEMBROKE; COMMENT IL ISSIT (SORTIT)  
HORS DE LA PRISON DU ROI D'ESPAGNE.

EN ce temps se fit un échange de belles terres que le connétable de France et messire Olivier de Mauny avoient en Espagne, que le roi d'Espagne leur avoit donné pour les beaux services qu'ils lui avoient faits; et donna le connétable de France sa terre de Surie (Soria) en Castille pour le comte de Pembroke qui fut pris en la Rochelle, et messire Olivier de Mauny sa terre de Grète (Agreda), pour messire Olivier Guichard d'Angle et Guillaume son neveu Othe de Grançon, Jean de Gruyères et le sire de Tonnaibouton. Entretant (cependant) se commença un traité entre les ducs d'Anjou et de Lancastre par la promotion des deux prélats dessus dits. Si furent envoyés par le duc de Lancastre à Pierregord (Périgueux), sur assurances, devers le duc d'Anjou, qui se tenoit comme roi et régent ès marches des seigneuries de France et d'Angleterre le chanoine de Robertsart, messire Guillaume Hellmen et Thomas Douville; et fut un répit accordé entre ces seigneurs et leurs aidants jusques au dernier jour d'août, et si

question dans la pièce que je viens de citer est donc la même que la journée de bataille dont parle Walsingham; d'où il résulte que le rendez-vous étoit auprès de Moissac et non auprès de Marziac. J. D.

devoient ces deux ducs être à l'entrée de septembre ès marches de Picardie, le duc d'Anjou à Saint Omer, et le duc de Lancastre à Calais.

Après ces trêves le duc de Lancastre, le duc de Bretagne, les comtes de Warwick, de Suffolk, et de Stafford, les seigneurs le Despensier (Spenser) et de Willebi (Willoughby), le chanoine de Robert-sart, messire Henry de Percy, les seigneurs de Roos et de Manne (Marney) et tous les autres seigneurs et chevaliers, le huitième jour de juillet<sup>(1)</sup>, se partirent de Bordeaux et retournèrent en Angleterre.

Quand les capitaines de Bécherel, messire Jean Appert, et Jean de Cornouaille eurent tenu la forteresse environ un an contre les François, qui étoient à siège et qui durement les avoient contraints, et ils virent que point de secours n'auroient et que leurs pourvéances (provisions) commençoient à failir, ils eurent conseil l'un à l'autre qu'ils se mettroient en composition. Si traitèrent envers les seigneurs de Hambuye et d'Estouteville, de Blainville, de Torainville et les barons de Normandie qui là étoient, tons lassés d'avoir tenu le siège si longuement; mais ils ne voulurent faire nul traité sans le sçu du roi de France, lequel s'accorda à ce que, si le duc de Bretagne personnellement, dedans le jour de Toussaint prochainement venant, ne fut si fort devant Bécherel que pour lever le siège, ceux de dedans se rendroient à composition; et de ce baillèrent ôtages.

(1) Suivant les Chron. de France (Chap. 41) le duc de Lancastre s'embarqua pour l'Angleterre au mois d'avril. J. A. B.

Le devant dit comte de Pembroke <sup>(1)</sup> fut rançonné à six vingt mille francs de France; et en firent leur dette les Lombards de Bruges envers messire Bertran du Guesclin, à payer quand il seroit sain et haitié (bien portant), en la ville de Calais. Si chevaucha le comte, sur le conduit du connétable, par le royaume de France, tant que fièvres et maladies le prirent sur le chemin; et vint en litière jusques en la cité d'Arras; là se aggréva tellement qu'il s'accoucha du tout au lit et y mourut. Ainsi perdit le connétable son argent. Et demeura du comte de Pembroke et de madame Anne sa femme, qui avoit été fille de messire Gautier de Mauny, un beau fils qui adonc avoit bien deux ans.

Messire Guichard d'Angle fina ainsi comme je vous dirai. Vous savez que le sire de Roye étoit prisonnier en Angleterre, lequel avoit une seule fille qui devoit être héritière de son père. Si se fit un traité des amis au dit seigneur de Roye envers messire Olivier de Mauny, un chevalier de Bretagne et neveu à messire Bertran du Guesclin, qu'il délivrât hors d'Angleterre le dit seigneur de Roye par échange pour un de ses prisonniers, et il auroit à femme la fille du baron de Roye, qui étoit de grand lignage. Lors envoya messire Olivier de Mauny devers le roi d'Angleterre pour savoir lequel des chevaliers il aimoit plus à r'avoir pour le seigneur de Roye. Le roi s'inclina plus à messire Gui-

(1) Le manuscrit 926 place sous l'année précédente la délivrance du comte de Pembroke. J. A. P.

chard d'Angle : si renvoya le dit seigneur de Roye quitte et délivré en France, et messire Guichard en fut aussi délivré; et le sire de Mauny épousa la fille du seigneur de Roye. Depuis se remaria le seigneur de Roye à la fille du seigneur de Ville et de Floyon en Hainaut et les autres chevaliers, le sire de Tonnaibouton, messire Othe de Grançon et Jean de Gruyères se mirent à finance et passèrent devers messire Olivier de Mauny par courtoise rançon.

---

## CHAPITRE DCLXXXVIII.

COMMENT LES SEIGNEURS DE HAUTE GASCOGNE ET LE COMTE DE FOIX SE MIRENT EN L'OBÉISSANCE DU ROI DE FRANCE.

QUAND la mi-août approcha que la journée se devoit tenir devant Montsach (Moissac), le duc d'Anjou y vint en grand arroy de gens d'armes; et fut en la place devant Montsach (Moissac) six jours logé qu'oncques nul n'y vint ni apparut, car les Anglois cuidoient (croyoient) que parmi le traité du répit qui étoit pris, cette journée se dut passer. Mais le duc d'Anjou et son conseil ne l'entendirent mie ainsi : si s'en débattit assez messire Guillaume de Felton sénéchal de Bordeaux. Si manda le duc d'Anjou au comte de Foix, au vicomte de Castellebon, aux seigneurs de Marsen, de Châtel-neuf et

de l'Escun et l'abbé de Saint Silvier (Séver) qu'ils tinsent ce qu'ils avoient en convent (promesse), ou il feroit mourir leurs ôtages et entreroit en leurs terres si puissamment qu'il les feroit venir à merci. Adonc ces seigneurs mirent eux et leurs terres en l'obéissance du roi de France, et ouvrirent leur ville ceux de Montsach (Moissac) qui est une très belle garnison, et vinrent présenter leurs clefs au duc d'Anjou et lui firent féauté et hommage. Si entrèrent les seigneurs qui là étoient avec le duc et y séjournèrent environ dix huit jours ; et entretant (cependant) eurent conseil quelle part ils se traieroient (rendroient). Sitôt que le mois d'août fut passé, que les trêves qui avoient été prises et données entre les dessus nommés et la terre de Gascogne furent expirées, lors commencèrent les seigneurs à guerroyer comme devant ; et vint devant la Réole le duc d'Anjou. Quand il y eut tenu siège par trois jours, ceux de la Réole se mirent en l'obéissance du roi de France. Après vint devant Langon qui se rendit aussi, puis Saint Machaire, Condon, Sainte Basille, la tour de Prandaire, Mauléon, et la tour de Dio ; et bien quarante, tant villes que châteaux, se tournèrent, en ce voyage, François ; et la dernière qui se tourna ce fut le châtel d'Auberoche <sup>(1)</sup> ; et partout mit le duc gens d'armes en garnisons. Et quand il eut tout ordonné à son plaisir, si retourna en France <sup>(2)</sup> et le connétable aussi ; car le roi les

(1) Bourg auprès de Périgueux. J. D.

(2) Le duc d'Anjou n'arriva à Paris que vers la fin de février, ou le commencement de mars 1375. (Voy. *L'Hist. de Languedoc, ubi sup.* P. 356.) J. D.

remandoit. Si donna congé à la plus grand'partie de ses gens; et revinrent les seigneurs de Clisson, de Beaumanoir, d'Avaugour, de Rieux, de Retz, les vicomtes de Rohan et de Laval et les autres barons de Bretagne au siège de Bécherel, pour tenir leur journée; car on disoit que le duc de Bretagne, messire Robert Canolle (Knolles), le comte de Salebrin (Salisbury) et le seigneur Despensier (Spenser) viendroient lever le siège.

---

## CHAPITRE DCLXXXIX.

COMMENT LE COMTE DE SAINT POL FUT PRIS PAR LE  
SEIGNEUR DE GOMMIGNIES.

Vous avez bien ouï recorder ci-dessus comment messire Hue de Châtillon maître des arbalétriers fut pris devant Abbeville par messire Nicole de Louvain et mené en Angleterre. Si ne pouvoit venir à finance ni à rançon, tant lui demandoit-on grand argent. Toutefois un marchand de Flandre s'aventura et fit tant qu'il le ôta soutivement (subtilement) d'Angleterre: la manière en seroit trop longue à demener, si m'en passerai brièvement. Quand il fut venu en France, le roi lui rendit son office d'être maître des arbalétriers, et l'envoya à Abbeville, comme devant, pour garder les frontières; avec lui toujours deux cents lances; et obéissoient à lui les



autres compagnons de là environ, messire Jean de Bretevilliers capitaine de Boulogne, messire Henry des Isles capitaine de Dieppe et tous ceux qui se tenoient à frontières et garnisons de Therouenne, de Saint Omer, de Liques, de Fiennes et de Montreuil.

Or advint que le seigneur de Gomignies capitaine d'Ardre et messire Jean d'Évreux s'assemblèrent à Ardre, et pouvoient être environ huit cents lances. Si s'en partirent un matin tous bien montés, et couroient vers Boulogne voir s'ils trouveroient rien. Ce jour étoit issu le capitaine de Boulogne messire Jean de Longvillers <sup>(1)</sup> à (avec) bien soixante lances, et chevauchoit vers Calais pour trouver aucune aventure. A son retour rencontra le sire de Gomignies et sa route (troupe) qui avoient chevauché devant Boulogne, lesquels chargèrent sur ces François et les ruèrent jus (à bas) tellement que le capitaine se sauva à (avec) grand' peine et perdit quatorze lances de ses gens. Après cette chose retourna le sire de Gomignies devers Ardre. Ce jour même au matin avoit faite sa montre (revue) le dit maître des arbalétriers, et avoit avec lui grand' foison de chevaliers d'Artois, de Vermandois et de là environ, et étoient plus de quatre cents lances. Le comte de Saint Pol, qui nouvellement revenu étoit en Picardie de sa terre de Lorraine, avoit emprisé son chemin pour aller en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne: si ouï conter en la voie que le maître des

(1) Il vient d'être nommé *Bretevilliers*. J. D.

arbalétriers vouloit chevaucher; lors se mit en sa compagnie. Adonc chevachèrent tous ensemble les François et se vinrent ranger devant Ardre, où ils se tinrent grand temps sur les champs; et ne savoient rien des Anglois qui chevauchoient, ni aussi les Anglois d'eux. Quand les François eurent été une espace devant Ardre et ils virent que nul n'issoit (sortoit), ils retournèrent devers l'abbaye de Liques. Sitôt qu'ils furent partis de devant Ardre, un Anglois issit (sortit) couvertement de la ville et fit tant par voies et par sentiers, car il connoissoit bien le pays, qu'il trouva le seigneur de Gomignies et ses compagnons qui retournoient vers Ardre. Quand il leur eut conté la chevauchée des François, ils chevachèrent tout le pas ensemble.

Ainsi que les François avoient passé Tournehen, ils furent certifiés que le capitaine d'Ardre chevauchoit; lors chevachèrent tantôt sur côté et firent une embûche de trois cents lances en un bosquet dessus Liques, dont messire Hue de Châtillon étoit chef, et là demeurèrent; et fut ordonné pour courir le jeune comte de Saint Pol; avec lui grand' foison de chevaliers et écuyers.

Assez près de là au long d'une grand' haie étoit arrêté le sire de Gomignies et messire Gautier de Wines et leur route (troupe); et là étoient descendus à pied et en bonne ordonnance, et étoit ordonné messire Jean Harleston à courir à (avec) vingt lances, pour ouvrir l'embûche des François et qu'il se laissât chasser. Sur cet état il chevaucha et vint découvrir sur les champs. Le jeune comte de Saint

Pol qui chevauchoit d'autre part, à (avec) cent lances, l'aperçut. Si dit à ses compagnons: « Avant, avant, véez cy (voici) nos ennemis. » Lors férèrent chevaux des éperons pour venir cette part, qui mieux mieux, et se vinrent bouter sur messire Jean de Harleston, lequel se mit au retour et se fit chasser jusques au long de la haie où les Anglois étoient rangés, les archers devant. Sitôt que les François furent venus jusques là, les Anglois les recueillirent aux lances, haches et épées; et commencèrent les archers fortement à traire (tirer) et à verser gens d'armes et abattre chevaux et mehaigner (blesser). Là ot (eut) faite mainte appertise d'armes, mais en la fin furent les François enclos et rués jus (à bas). Le jeune comte de Saint Pol y fut pris d'un écuyer de la duché de Guerles (Gueldres). Là furent pris les seigneurs de Pons et de Clary, messire Guillaume de Melle, Charles de Châtillon, Lionel d'Araines, Gaumes de Besnel, Henry des Isles et Jean son frère, le châtelain de Beauvais et plusieurs autres, bien soixante chevaliers et écuyers.

Tantôt après cette déconfiture vint le sire de Châtillon et sa bannière atout (avec) trois cents lances, et vint jusques auprès de la haie; mais quand il vit que ses gens étoient rués jus (à bas), il s'en alla, et tous ceux qui avec lui étoient le suivirent et s'en partirent sans coup férir. Adonc les Anglois et Hannuiers emmenèrent leurs prisonniers en la ville d'Ardre sans nul empêchement. Ce soir le sire de Gomignies acheta le comte de Saint Pol à l'écuyer qui l'avoit pris, et bientôt après l'emmena en Angle-

terre et le bailla au roi qui lui en sçut grand gré et lui en fit grand profit.

---

## CHAPITRE DCLXC.

COMMENT LE CHATEL DE BÉCHEREL SE RENDIT FRANÇOIS.

EN ce temps étoient revenus en France le duc d'Anjou et le connétable de France, et aussi l'archevêque de Ravenne et l'évêque de Carpentras qui avoient été grand temps de-lez (près) le roi à Paris: si étoient passés outre et venus à Saint Omer. Et aussi étoit passé à Calais le duc de Lancastre et le sire Latimer, lesquels vinrent depuis à Bruges, assez tôt. Après vint le duc d'Anjou à Saint Omer en grand arroi<sup>(1)</sup>. Là manda pour être de-lez (près) lui son cousin messire

(1) J'ai déjà remarqué ci-dessus que le duc d'Anjou ne vint en France que vers le commencement du mois de mars 1375; d'où il résulte qu'il ne put se trouver, comme le suppose Froissart, à l'ouverture des conférences qui commencèrent dans les deux derniers mois de l'année précédente. Il est même prouvé par les chartes des trêves conclues dans le cours de l'année 1375, qu'il n'eut part à aucune des négociations dont elles furent le fruit, ainsi qu'on peut s'en convaincre en parcourant les différentes chartes que Rymer a publiées, dans son recueil ( T. 3. Part. 3. P. 23, 29 et suiv. ) Il est probable que Froissart a confondu ces négociations avec celles qui eurent lieu au commencement de l'année 1376, et procurèrent une prolongation de trêve; dans lesquelles le duc d'Anjou joua effectivement le principal rôle. La charte de cette prolongation a été pareillement publiée par Rymer, ( *ubi sup.* P. 41 et suiv. ) J. D.

Guy de Blois, lequel se partit de Hainaut moult étoffément et vint au duc. Adonc se tenoient sur les frontières de Flandre et de France vers Aire, vers la Croix, vers Bailleul en Flandre, vers la ville de Cassel et environ, le connétable de France et les seigneurs de Clisson, de Laval et messire Olivier de Mauny et plus de six cents lances; et gardoient le pays et le duc d'Anjou, que nul empêchement ne vint du côté de Flandre; car il n'y avoit mie grand' fiance et ne voulut oncques venir à Bruges, pour chose que les traiteurs lui scussent dire ni prêcher.

Vous avez bien ouï comme ceux de Bécherel s'étoient tenus plus d'un an et s'étoient mis en composition d'eux rendre, si ils n'étoient secourus dedans le jour de la Toussaint. Quand le jour dut approcher, le roi de France y envoya grand' foison de gens d'armes, et y furent priés tous les chevaliers de Bretagne et de Normandie, excepté ceux que le connétable avoit avec lui. Là furent les deux maréchaux de France, messire Louis de Sancerre et messire Mouton de Blainville, le comte de Harcourt et messire Jean de Vienne amiral de France, le Dauphin d'Auvergne, messire Jean de Beuil et moult d'autres seigneurs, lesquels tinrent leur journée moult solennellement devant Bécherel. Nul n'y vint ni apparut; si se rendit la forteresse, mais il s'en partit qui partir voulut. Ainsi se porta le traité; et s'en partirent messire Jean Appert et Jean de Cornouaille, lesquels avec leurs gens entrèrent en mer. Si retournèrent en Angleterre; et les barons de

France prirent la saisine de la forteresse de Bécherel. Si la réparèrent et rafraîchirent de gens d'armes, d'artillerie et d'autres pourvéances (provisions). Assez tôt après vinrent ces gens d'armes, par le commandement du roi de France, mettre le siège devant Saint Sauveur le Vicomte en Cotentin, qui avoit été à messire Jean Chandos, et depuis sa mort, l'avoit le roi d'Angleterre donné à messire Alain de Bouqueselle (Boxhall), qui lors étoit en Angleterre, et y avoit laissé capitaine un écuyer appelé Carenton (Carrington) avec messire Thomas Cornet et Jean de Bourget les trois frères de Maulevrier : si pouvoient être léans (là), avec les dessus nommés, six vingt compagnons tous armés et défensables et fut premièrement Saint Sauveur assiégé par mer<sup>(1)</sup> de messire Jean de Vienne amiral de France et tous les barons et chevaliers de Bretagne et de Normandie. Si y eut moult grand ost (armée) et foison de gens d'armes, et plantureux de tous biens; et avoient les seigneurs de France fait dresser engins (machines) devant la ville, qui durement travailloient les compagnons de la forteresse.

Or reviendrons à ces seigneurs et traiteurs qui étoient à Bruges, les ducs d'Anjou et de Bourgogne, le comte de Sallebruche (Saarbruck), l'évêque d'Amiens et l'Élu de Bayeux; et d'autre part le duc de Lancastre, le comte de Sallebrin (Salisbury) et l'évêque de Londres<sup>(2)</sup>. Si que tout premièrement,

(1) Saint Sauveur est à peu près à deux lieues dans les terres; ainsi il est impossible que l'amiral l'ait assiégé par mer. J. D.

(2) Aucun de ceux que Froissart nomme n'eut part alors aux négociations; les plénipotentiaires furent, pour le roi de France, Hugues de

afin que nul mal n'avint à ces seigneurs ni à leurs gens qui chevauchoient de l'un à l'autre, furent accordées unes trèves à durer jusques au premier jour de mai, en la marche entre Calais et la rivière de Somme; et demeurèrent les autres terres en guerre. Adonc furent renvoyés en Bretagne les seigneurs de Clisson et de Laval avecques leurs routes (troupes) pour aider à garder le pays et les frontières d'environ.

---

## CHAPITRE DCXCI.

COMMENT LE DUC DE BRETAGNE ARRIVA EN BRETAGNE,  
OU IL PRIT PLUSIEURS VILLES ET CHATEAUX PAR FORCE,  
ET DES TRÈVES QUI FURENT DONNÉES ENTRE LES ROIS  
DE FRANCE ET D'ANGLETERRE ET LEURS ALLIÉS  
AUSSI.

**E**NTREMENTES (pendant) que on traitoit à Bruges, le duc de Bretagne qui étoit demeuré en Angleterre, ainsi que vous avez ouï, et sentoit son pays en grand' tribulation, et étoit jà presque tout tourné contre

Châtillon grand maître des arbalétriers, Enguerrand d'Eudin et Nicolas de Bosc docteur en décret, et pour le roi d'Angleterre, Jean de Burley capitaine de Calais, Jean Harleston capitaine de Guines et Jean Shepey docteur ès lois: ils conclurent le 11 février 1375 dans l'abbaye de Notre-Dame de Bourbourg, une trêve pendant laquelle toute hostilité devoit cesser dans la Picardie et l'Artois depuis la susdite date du traité jusqu'au jour de Pâques suivant, qui étoit le 22 avril. (Voy. ce traité dans Rymer, *ubi sup.* P. 23. ) J. D.

lui, et si étoit encore sa femme au châtel d'Auray; si se tenoit le duc qui n'étoit mie à son aise, de-lez (près) le roi d'Angleterre qui moult l'aimoit et lui disoit: « Beau fils, je sçais bien que pour l'amour de moi, vous avez mis en chalance et hors de votre seigneurie grand et bel héritage; mais bien soyez assuré que je le vous recouvrerai et je ne ferai paix aux François que vous ne soyez dedans et r'avez votre héritage. » Le duc inclinoit le roi et le remercioit. Or advint en ce temps que le duc de Bretagne assembla à Hantonne (Southampton) trois mille archers, lesquels furent tous payés de leurs gages, par l'ordonnance du roi d'Angleterre pour demi an, avec deux mille hommes d'armes. Si y étoient les comtes de Cantebruge (Cambridge) et de la Marche, le seigneur Despensier (Spenser) et messire Thomas de Holland, Nicolas Camoire, Édouard de Thinford (Twyford), Richard de Pontchardon, Jean Lesselée (Lesley), Thomas de Grantçon (Grandison), Hue de Hastigues (Hastings), les seigneurs de Manne (Marny) et de la Poule et plusieurs autres chevaliers et écuyers. Si vint le duc atout (avec) ses gens d'armes et archers arriver à Saint Mahieu (Mahé) de fine porterne en Bretagne<sup>(1)</sup>. Si prirent à issir (sortir) tous hors des nefes et prirent terre, et tantôt assaillirent fortement le châtel de Saint Mahieu (Mahé) qui étoit au dehors de la ville. Le châtel n'étoit mie bien garni de gens ni d'artillerie; si le prirent les Anglois par

(1) Il débarqua à Saint Malé vers le commencement du carême. suivant l'histoire de Bretagne. (T. I. P. 351.) J. P.



force d'assaut, et furent morts tous ceux qui dedans étoient. Quand ceux de la ville de Saint Mahieu (Mahé) le scurent, si ouvrirent leurs portes et reçurent le duc à seigneur. Puis revinrent les Anglois devant la ville de Saint Pol de Léon qui étoit forte et bien fermée et se cloist (ferma) tantôt devant le duc. Là eut grand assaut; et traioient (tiroient) les Anglois si onniement (à la fois), qui étoient sur les bords des fossés, que peu s'osoit nul apparoir pour défendre: si fut la ville courue et exillée (ravagée). Puis vinrent devant Saint Brieux des Vault, une forte ville qui adonc étoit bien garnie de fortes gens d'armes et autres pourvéances (provisions); car les seigneurs de Clisson, de Beaumanoir, le vicomte de Rohan et plusieurs autres seigneurs de Bretagne, qui se tenoient à Lamballe, y avoient été et si l'avoient rafraîchi de tout ce qu'il y besognoit. Cette ville assiégea le duc et les Anglois. Quand ceux de Saint Sauveur le Vicomte entendirent que le duc de Bretagne et ces seigneurs d'Angleterre étoient arrivés en Bretagne, ils cuidoient (croyoient) qu'ils dussent là venir lever le siège, la quelle chose ils désiroient moult; car ils étoient étreints de grands engins qui jetoient nuit et jour en leur forteresse; si qu'ils ne savoient où traire (aller) pour eux garder. Si eurent conseil qu'ils se traioient (rendroient) pour traier devers les seigneurs de France qui là étoient, qu'ils eussent trèves jusques à Pâques, que on compteroit l'an mil trois cent soixante et quinze: ce pouvoient être environ six semaines qu'ils prenoient de trèves; et si là dedans ils ne venoient

combattre à ceux qui le siège tenoient et les lever d'illec (là), ils se rendroient, sauf leurs corps et leurs biens, mais la forteresse demeureroit au roi de France. Ce traité se passa et demeura le siège; mais on ne faisoit point de guerre à ceux de Saint Sauveur, et ils n'en faisoient point aussi.

Le vicomte de Rohan, les seigneurs de Clisson et de Beaumanoir, qui faisoient frontières contre le duc de Bretagne, et les Anglois qui séoient devant Saint Brieux des Vaulx, une forte ville qui étoit adonc bien garnie de bonnes gens d'armes et d'autres pourvéances (provisions), entendirent que messire Jean d'Évreux se tenoit assez près de Cainperlé (Kimperlé), et guerroyoit et honnissoit le pays, et avoit par les hommes de son pays fait réparer et fortifier une petite forteresse où il se tenoit, et en faisoit sa garnison, et l'appeloit-on le nouvel fort; et ne pouvoient is ir (sortir) hors de leur ville qu'ils ne fussent hapés (saisis): si en signifièrent la manière au seigneur de Clisson et aux autres qui se tenoient à Lamballe. Lors s'en partirent la plus grand' partie d'eux; mais ils laissèrent foison de leurs gens pour garder la ville. Si chevauchèrent tant qu'ils vinrent devant ce nouvel fort qu'ils assiégèrent tout en tour.

Ces nouvelles vinrent en l'ost de Bretagne qui séoit devant Saint Brieux des Vaulx: là avoit le duc fait faire une mine en laquelle on avoit ouvré par quinze jours; et avoient en ce point les mineurs perdu leur mine et leur en convenoit reprendre une autre. Quand le duc et les seigneurs de son ost entendirent ce, ils dirent entre eux: « Tout considéré,

nous perdons ci notre temps, allons aider à messire Jean d'Évreux: si nous pussions trouver sur les champs ceux qui l'ont assiégé nous aurions fait bon exploit. » Lors s'armèrent tous communément et se délogèrent delà, et s'acheminèrent fortement devers le nouvel fort que les seigneurs de Bretagne faisoient assaillir. Si avoient jà les plusieurs passé les premiers palis et les fossés et étoient au pied du mur, et ne ressoignoient (redoutoient) chose que on leur jetât d'amont (en haut), car ils étoient bien paveschiés (abrités); et aussi ceux du fort n'avoient rien que jeter: toute leur artillerie étoit allouée (détruite.)

En ce point vinrent nouvelles tout férant et battant à ces seigneurs de Bretagne qui assailloient, disant: « Or, tôt, seigneurs, partez-vous de ci, car véez ci les Anglois qui viennent avec le duc de Bretagne, et ne sont mie deux lieues loin de ci. » Lors fut sonnée la trompette de retraite: si se recueillirent tous et demandèrent leurs chevaux; puis s'en partirent et se mirent dedans Kimperlé qui étoit près de là; si fermèrent leurs portes.

A peine avoient les ponts levis et les barrières rebutés, quand le duc de Bretagne et les barons d'Angleterre furent par devant, lesquels avoient passé devant le nouvel fort et parlé à messire Jean d'Évreux, qui grandement les avoit remerciés de leur venue, car autrement il eut été pris. Tantôt le duc et les Anglois bâtirent siège devant la ville de Kimperlé et firent traire (aller) avant brigands et archers bien paveschiés (abrités). Adonc y eut grand

assaut, car les Anglois ne se feignoient (épargnoient) pas, et aussi ne faisoient ceux de dedans: si en y eut plusieurs blessés d'une part et d'autre. Ainsi y eut tous les jours assauts et escarmouches; et virent bien ceux de dedans qu'ils ne se pouvoient longuement tenir; et si ne leur apparoît nul secours: aussi ne pouvoient partir de là qu'ils ne fussent aperçus, tant bien la ville étoit environnée; et si de force ils étoient pris, ils ne viendroient, se pensoient-ils bien, à nulle merci; spécialement le seigneur de Clisson, tant étoit-il fortement haï des Anglois. Lors commencèrent ces seigneurs de Bretagne à traiter devers le duc pour eux rendre, mais (pourvu) que on les laissât passer parmi courtoise rançon; et le duc vouloit qu'ils se rendissent simplement. A (avec) peine purent-ils impêtrer (obtenir) un répit à durer huit jours; et le répit durant leur chéy (arriva) si bien que deux chevaliers Anglois envoyés de par le duc de Lancastre qui se tenoit à Bruges et étoit tenu tout l'hiver, dont l'un avoit nom messire Nicolle Carsuelle et l'autre messire Gaultier Oursnich (Worsley), descendirent en l'ost du duc et apportèrent chartres grossées et scellées des trèves prises entre les rois de France et d'Angleterre <sup>(1)</sup>; et leur

(1) Ces trèves furent conclues à Bruges par le duc de Bourgogne et le duc de Lancastre le 27 juin de cette année, pour durer jusqu'au dernier jour du même mois de l'année suivante 1376. Les chartres en ont été publiées par Rymer (*ubi sup.* P. 29 et suiv.) Pendant la négociation qui procura cette trêve, les plénipotentiaires, de concert avec les légats du pape, arrêtèrent les articles d'une autre trêve de 40 ans; mais ce traité ne fut point ratifié et demeura sans effet. On le trouve tout au long dans le T. 2 des preuves de l'histoire de Bretagne. Col. 88 et suiv. J. D.

commandoit le duc de Lancastre, par la vertu du traité fait à Bruges, que sans délai ils se déportassent (cessassent) de guerroyer.

Si fut tantôt la trêve lue et publiée parmi l'ost et aussi signifiée à ceux qui dedans Kimperlé étoient, lesquels en furent moult réjouis, c'est à savoir, le seigneur de Clisson, le vicomte de Rohan, le sire de Beaumanoir, et les autres; car il leur vint bien à point. Ainsi se défit le siège de Kimperlé; et donna le duc de Bretagne congé à tous ceux qui avec lui étoient, fors à ceux de son hôtel; et vint à Auray où sa femme se tenoit.

Si retournèrent en Angleterre les comtes de Canteburge (Cambridge) et de la Marche, messire Thomas de Holland comte de Kent, le sire Despensier (Spenser) et les autres Anglois. Quand le duc de Bretagne eut ordonné ses besognes toutes à grand loisir et rafraîchi la ville et le châtel de Brest, et aussi Auray de pourvéances (provisions) et d'artillerie, il se partit de Bretagne, sa femme avec lui, et retourna en Angleterre.

A ce jour que les trêves furent faites et accordées à Bruges, à durer un an, entre les rois de France et d'Angleterre et tous leurs aidants et alliés; et encore jurèrent le duc de Bourgogne d'une part et le duc de Lancastre de l'autre qu'ils reviendroient là à la Toussaint; et devoit chacun tenir, le traité durant, paisiblement tout ce dont il étoit en saisine. Or cuidèrent (curent) les Anglois que Saint Sauveur le Vicomte se dut sauver parmi ce traité; mais les François disoient que la première convenance

passoit la dernière ordonnance; et quand le jour approcha que ceux de Saint Sauveur se devoient rendre, ou être confortés de leurs amis, le roi de France envoya gens de tous lez (côtés); et y eut au jour plus de six mille lances, chevaliers et écuyers, sans les autres gens. Mais nul n'y vint pour le siège lever; et quand la journée fut expirée, ceux de Saint Sauveur se rendirent aux seigneurs de France <sup>(1)</sup>, mais ce fut enuis (avec peine), car la forteresse étoit bien séant aux Anglois; et vinrent à Carentan le capitaine messire Thomas Trinet, Jean de Bourg, les trois frères de Maulevrier et les autres Anglois qui là étoient, et chargèrent le leur en nef et en vaisseaux; puis retournèrent en Angleterre. Adonc le connétable de France rafraîchit la ville et le châtel de Saint Sauveur le Vicomte de nouvelles gens et y mit un chevalier Breton capitaine; et entendit ainsi adonc que le roi de France lui en donna la seigneurie.

---

(1) Froissart a dit précédemment que Saint Sauveur devoit se rendre aux François à Pâques, si les Anglois ne venoient pas assez en force pour en faire lever le siège: or il est certain que cette place ne se rendit que postérieurement à la trêve conclue à Bruges le 27 juiu; ainsi il faut supposer, ou que Froissart s'est trompé sur le temps où elle devoit se rendre, ou qu'il y eut une capitulation postérieure à celle dont il parle. La première supposition me paroît plus vraisemblable. J. D.

## CHAPITRE DCXCII.

DE LA CHEVAUCHÉE QUE LE SIRE DE COUCY MENA EN OSTERICHE (AUTRICHE); ET DE LA MORT DU PRINCE DE GALLES; ET COMMENT ON NE PUT TROUVER AUCUN TRAITÉ DE PAIX ENTRE LES DEUX ROIS; ET AUSSI DE LA MORT DU ROI ÉDOUARD D'ANGLETERRE.

EN ce temps étoit revenu en France le seigneur de Coucy <sup>(1)</sup> qui grand temps s'étoit tenu en Lombardie avec le comte de Vertus fils à messire Galéas et guerroya contre messire Barnabo et ses alliés, pour cause de l'église, du pape Grégoire XI qui régnoit pour le temps, et pour le saint collège de Rome <sup>(2)</sup>. Ce sire de Coucy par la succession de madame sa mère, qui avoit été sœur au duc d'Osteriche (Autriche) dernièrement mort, il devoit être héritier de la duché <sup>(3)</sup>; car ce duc étoit trépassé sans

(1) Enguerrand VII, sire de Coucy, fils d'Enguerrand VI et de Catherine d'Autriche, fille du duc Léopold. Enguerrand VII fut un des otages donnés en 1360 aux Anglois par suite du traité pour la délivrance du roi Jean, Édouard, qui voulut se l'attacher, lui donna en mariage sa fille Isabelle, à laquelle il accorda pour dot la baronie de Bedford avec d'autres terres. J. A. B.

(2) Au moment où la guerre se ralluma en 1368 entre la France et l'Angleterre, Enguerrand de Coucy, qui se trouvoit à la fois allié et vassal du roi de France, et vassal et gendre du roi d'Angleterre, ne crut pouvoir prendre les armes pour aucun des deux et passa en Italie où il servit les papes Urbain V et Grégoire XI contre les Visconti. J. A. B.

(3) Enguerrand VII réclamoit seulement la dot de Catherine sa

avoir eu d'enfants de loyal mariage; et avoient ceux d'Osteriche (Autriche) donné la terre à un plus lointain du lignage assez que le seigneur de Coucy n'étoit. Si s'en étoit le sire de Coucy plusieurs fois complaint à l'empereur messire Charles de Behaigne (Bohême). L'empereur reconnoissoit assez que le sire de Coucy avoit droit; mais il ne pouvoit mie à son aise contraindre ceux d'Osteriche (Autriche) qui étoient forts en son pays et avoient grand' foison de bonnes gens d'armes. Bien les avoit le sire de Coucy guerroyés aucune fois, par le confort d'une sienne tante sœur du duc; pourquoi il réclamoit droit à l'héritage; mais petit y avoit fait.

Quand le sire de Coucy fut revenu en France, le roi lui fit grand'chère. Si s'avisa le sire de Coucy qu'il y avoit en France grand'foison de gens d'armes oiseux, qui ne se savoient mais où employer, pour cause des trêves qui étoient entre les François et les Anglois: si requit le sire de Coucy au roi de France qu'il lui vouldist (voulût) aider à avoir ses compagnons Bretons qui guerroyoient et harroioient (dévastoient) le pays et le royaume pour avoir vivres<sup>(1)</sup>; et les méneroit en Osteriche (Autriche). Le roi qui bien vouldist (eut voulu) que les compagnies fussent autre part, lui accorda: si prêta ou donna,

mère, fille aînée de Léopold I, vaincu à Morgarten: cette dot consistoit en biens allodiaux situés dans l'Alsace, le Brisgaw et l'Argovie J. A. B.

(1) Depuis la trêve conclue entre l'Angleterre et la France, les troupes du fameux partisan Arnaud de Cervole dit l'Archiprêtre dévastoient les provinces de France. J. A. B.



je ne sçais mie lequel ce fut, soixante mille francs pour départir aux capitaines des compagnies, et il leur départit. Lors se mirent au chemin vers Osterreich (Autriche) environ la Saint Michel. Si firent moult de maux partout où ils chevauchèrent.

Encore se boutèrent en ces routes (troupes), à l'aide du sire de Coucy, plusieurs barons, chevaliers et écuyers de France, d'Artois de Vermandois, de Hainaut et de Picardie, tels que les vicomtes de Meaux et d'Aunoy, messire Raoul de Coucy, le baron de Roye, Pierre de Bar et plusieurs autres qui désiroient leurs corps avancer.

Quand le jour de Toussaint dut approcher, s'en revinrent à Bruges parlementer, de par le roi de France, le duc de Bourgogne, le comte de Sallebruche (Saarbruck), l'évêque d'Amiens<sup>(1)</sup> et l'Élu de Bayeux<sup>(2)</sup> et le duc d'Anjou; mais cil (celui-ci) se tint à Saint-Omer et s'y tint tout le temps; et de par le roi d'Angleterre y étoient les ducs de Lancastre et de Bretagne, le comte de Salebrin (Salisbury) et l'évêque de Londres. Si vous dis que en la ville de Bruges eut tenu grands états; et par spécial le duc de Bourgogne y tenoit grand état et noble.

Avec le duc de Lancastre se tenoit messire Robert de Namur, et lui fit très bonne compagnie tant qu'il fut en Flandre. Là étoient les traiteurs, l'arche-

(1) Jean de la Grange: le roi le fit son ministre et Grégoire XI le créa cardinal. Il est connu sous le nom de cardinal d'Amiens. (*Gallia Christiana*, T. 10, Col. 1193.) J. D.

(2) C'est-à-dire, élu à l'évêché de Bayeux. Ce prélat se nommoit Nicolas du Bosc. (*Gallia Christiana*, T. 11, Col. 375.) J. D.

vêque de Ravenne et l'évêque de Carpentras<sup>(1)</sup>, qui alloient des uns aux autres et proposoient et mettoient raisons avant; mais nulles n'en vinrent à effet et furent toudis (toujours) ces seigneurs en ces premiers traités trop longuement et trop loin d'eux accorder, mais en faits contraires; car le roi de France demandoit à r'avoir quatorze cent mille francs de France, qui étoient payés par la rédemption du roi Jean, et la ville de Calais abattue; ce que le roi d'Angleterre n'eut jamais fait. Si furent les trêves alongées jusques à la Saint Jean Baptiste, l'an soixante et seize<sup>(2)</sup>; et furent les seigneur tout l'hiver à Bruges et tout le temps bien avant. Si retour-

(1) Guillaume, évêque de Carpentras, qui avoit été l'un des légats médiateurs de la trêve conclue au mois de juin de cette année, avoit été remplacé dans la négociation dont il s'agit ici par l'archevêque de Rouen (probablement Guillaume de l'Estrange qui venoit d'être nommé à ce siège, (*Gallia Christiana*, T. 11 Col. 84.) Ce prélat et l'archevêque de Ravenne sont du moins les deux légats nommés dans les chartes de la prorogation de la trêve dont il va être question, et que Rymer a publiées (*ubi sup.* P. 41:), ainsi Froissart est dans l'erreur, à moins qu'on n'adopte le récit de l'auteur des Chron. de France, (Chap. 44.) qui en nommant l'archevêque de Rouen comme un des légats, ajoute qu'il avoit été auparavant évêque de *Carpentras*. Dans ce cas Guillaume de l'Estrange et le Guillaume sans surnom évêque de Carpentras, seroient la même personne; et les auteurs du *Gallia Christiana* auroient eu tort de ne point parler de cette identité ni à l'article des évêques de Carpentras, T. 1, ni à celui des archevêques de Rouen. J. D.

(2) Il y a ici une erreur manifeste, puisque la trêve conclue le 27 juin 1375, dont il a été question précédemment, devoit durer jusqu'au dernier jour du même mois de l'année 1376. Dans les négociations dont Froissart parle actuellement, la trêve fut prolongée jusqu'au premier avril 1377, ainsi qu'il le dira lui-même ci-après. Les chartes de cette prorogation sont datées du 12 mars 1376, ainsi on ne peut sûrement compter ici cette année. (Voy. Rymer, *ubi sup.* P. 41) J. D.

nèrent à l'été chacun devers sa partie; excepté le duc de Bretagne qui demeura en France de-lez (près) le comte Louis son cousin qui lui fit toudis (toujours) grand' chère.

En ce temps, le jour de la Trinité, trépassa de ce siècle la fleur de chevalerie de par les Anglois, mesire Édouard d'Angleterre, prince de Galles et d'Aquitaine<sup>(1)</sup> au palais de Wesmoustier (Westminster) lez (près) Londres; et fut embaumé et mis en un vaissel de plomb et gardé jusques à la Saint Michel en suivant, pour le ensevelir en plus grand'révérence et noble et nombre de gens, que les parlements sont à Londres. Le roi Charles de France, pour cause de lignage, fit faire l'obsèque du dit prince moult révéremment en la sainte chapelle du Palais à Paris; et y eut par l'ordonnance du roi moult de prélats et des nobles du royaume de France.

Encore furent ces trèves ralongées par le pourchas (sollicitation) des traiteurs, jusques au premier jour d'avril prochainement venant.

Or parlerons un petit du sieur de Coucy et des Allemands. Quand ceux d'Osteriche (Autriche) et les Allemands entendirent que le sire de Coucy venoit si efforcément pour guerroyer en Osteriche (Autriche), ils firent ardoir et détruire trois journées de pays, selon la rivière; puis se trairent (ren-

(1) Walsingham fixe sa mort au 8 juillet, *octavo die julii*. Peut-être faudroit-il lire *junii* au lieu de *julii*: alors cette date s'accorderoit avec celle de Froissart. Le Dimanche de la Trinité ayant été en 1376 le 8 de juin. J. D.

dirent) ès montagnes et ès lieux inhabitables<sup>(1)</sup>. Quand ces gens d'armes dont le sire de Coucy étoit chef cuidèrent (crurent) trouver vivres et pourvéances (provisions), ils n'en eurent nulles; mais souffrirent toute la saison et l'hiver moult de pauvretés, ni ils ne savoient quelle part aller pour courir ni fourer, ni recouvrer vivres pour eux ni leurs chevaux, qui leur mouroient de faim, de froid et de mésaise: et pour ce, quand le printemps vint, ils retournèrent en France et s'épandirent en plusieurs lieux pour eux rafraîchir; et envoya le roi de France la plus grand' partie des compagnies en Bretagne et en la basse Normandie pour séjourner et reposer, car il pensoit qu'il en avoit encore à faire.

A ce retour que le sire de Coucy fit en France<sup>(2)</sup>, se commença-t-il à ordonner et être tout François; car il avoit trouvé le roi moult amiable et descendant à ses besognes; et aussi son lignage lui conseilloit qu'il n'avoit que faire de aider son héritage sur l'ombre de la guerre du roi d'Angleterre, car il étoit François de nom, de sang et d'extraction. Si envoya madame sa femme en Angleterre et retint seulement l'ains-née de ses deux filles, et la mains-née

(1) Enguerrand étant pénétré dans l'Argovie, Zurich et Berne dont les frontières étoient menacées, coururent aux armes. Trois mille chevaliers qui s'étoient portés dans le bois de Buttisholz furent complètement défaits par six cents paysans de l'Entlibouch. Repoussées par les braves Suisses les hordes d'Enguerrand repassèrent le Jura pour retourner en Alsace. (Voyez le récit animé de Zschokke, Hist. de la nation Suisse, P. 85.) J. A. B.

(2) Enguerrand conclut le 13 janvier 1376 la paix avec les ducs d'Autriche, qui lui cédèrent les villes et seigneuries de Nidau et de Buren, à condition qu'il renonceroit à ses prétentions. J. A. B.

(puînée) laissa en Angleterre toudis (toujours) où elle avoit été nourrie. Si fut envoyé, de par le roi de France, le sire de Coucy à Bruges à ces parlements qui y furent tout l'hiver; et point n'y étoient adonc les ducs, fors tant seulement le duc de Bretagne qui se tenoit toudis (toujours) de-lez (près) le comte de Flandre son cousin; mais point ne s'ensoignoit (embarrassoit) du traité fors bien petit (peu).

Après la fête Saint Michel, que on eut fait à Londres l'obsèque du prince révéremment, le roi d'Angleterre fit reconnoître à ses enfants, le duc de Lancastre, le comte de Cantebruge (Cambridge), et monseigneur Thomas le mains-né (plus jeune), et tous les barons, comtes, prélats et chevaliers d'Angleterre, le jeune damoisel Richard à être roi après son décès; et leur fit aussi jurer solennellement, et le fit seoir de-lez (près) lui le jour de Noël au dessus de tous ses enfants en état magestal, en remontrant et représentant qu'il seroit roi d'Angleterre après son décès. Si furent envoyés à Bruges en ce temps du côté des Anglois messire Jean sire de Gobehen (Cobham), l'évêque de Herford, le doyen de Londres; et de la partie des François, le comte de Salebruche (Saarbruck), le sire de Châtillon et maître Philebert l'Espiole. Et y étoient toudis (toujours) les prélats traiteurs qui toujours mettoient grand'peine que paix se fit: et traitèrent grand temps sur le mariage du jeune fils du prince et de madame Marie fille du roi de France. Et se partirent les parties tant de France que d'Angleterre et rapportèrent leurs traités devers l'un roi et l'autre.

Environ carême prenant <sup>(1)</sup> se fit un secret traité entre les deux rois, pour leur partie, à être à Montreuil sur mer. Si furent envoyés à Calais de par les Anglois messire Guichard d'Angle, Richaru Stau (Stow) et Geffroy Cauchier (Chaucer); et de par les François, les seigneurs de Coucy et de la Rivière, messire Nicolas Braque, Nicolas Motier, messire Yves Carlot, messire Guillaume Daniel, messire Thomas Lomier, messire Anthoine Brie, Jean Lomier, Michel Moule, Pierre Nowich, Thomas Nowich, Jean Bequet, Alain Brunet, Michel Ortingo, Pierre du Palas, Perrot Moustel, Hennequin le Normand, Pierre Piot et Jean Piote. Et traitèrent grand temps sur le mariage dessus dit; et offrirent adonc les François, si comme je fus informé, douze cités; mais ils vouloient avoir plus grand' quantité ou rien. Si rapportèrent encore ces seigneurs leurs traités devers leurs seigneurs; et furent les trèves ralongées jusques au 1<sup>er</sup>. jour de mai. Ensuite revinrent arrière à Calais <sup>(2)</sup> le comte de Salebrin (Salisbury),

(1) C'est-à-dire, vers le milieu de février 1377, Pâques étant arrivé cette année le 29 mars. J. D.

(2) On pourroit croire d'abord que Froissart veut dire que les plénipotentiaires Anglois retournèrent à Calais de quelque autre ville de Flandre, où ils s'étoient rendus pour négocier; mais le sens exige nécessairement qu'on entende qu'ils revinrent de nouveau d'Angleterre à Calais. On ne peut disconvenir que dans le texte adopté ici le récit de ces différentes négociations ne soit beaucoup moins clair que dans le manuscrit 926 qui peut à cet égard lui servir de commentaire. Il ajoute aussi une particularité qu'il est bon de remarquer; savoir une prolongation d'un mois de la trêve qui devoit expirer au 1<sup>er</sup>. mai: en quoi il s'accorde avec les Chron. de France suivant lesquelles (Chap. 44.) *les trèves furent alongées de terme en terme jusqu'à la nativité Saint Jean-Baptiste.* J. A. B.

messire Guichard d'Angle, l'évêque de Saint David chancelier d'Angleterre et l'évêque de Hereford; et de par le roi de France, monseigneur de Coucy, messire Guillaume de Dormans, chancelier de France: mais oncques ils ne s'osèrent affier sur certaine place pour parlementer ensemble entre Montreuil et Calais, ni entre Montreuil et Boulogne, ni sur ces frontières, pour chose que ces deux prélats traiteurs scussent dire ni montrer. Si demeurèrent ces traités et parlements en cet état.

Quand la guerre fut ouverte comme devant, messire Hue de Cavrelée (Calverly) fut envoyé gardien de Calais. Quand le pape Grégoire onze, qui s'étoit tenu en Avignon, entendit que paix ne se pouvoit faire entre ces parties dessus dites, si en fut tout mélancolieux (triste) et ordonna ses besognes assez brièvement et s'en alla à Rome tenir son siège <sup>(1)</sup>.

Quand le duc de Bretagne, qui s'étoit tenu plus d'un an de-lez (côté) le comte de Flandreson cousin, vit que la guerre renouveloit, il prit congé au comte et chevaucha jusques à Gravelinghues (Gravelines). Là le vinrent quérir à (avec) gens d'armes et archers le comte de Salebin (Salisbury) et messire Guichard d'Angle, et le menèrent jusques à Calais. Là séjourna le duc un mois, puis passa en Angleterre et vint à Regnes, <sup>(2)</sup> à deux lieues de Londres sur la

(1) Froissart a ignoré le temps et la cause du départ de Grégoire II pour Rome: il s'y détermina dans l'espoir que sa présence appaiseroit les troubles dont l'Italie étoit agitée, et partit d'Avignon pour Rome non en 1377, comme le dit Froissart, mais le 13 septembre 1376. (*Vitæ Pap. aven.* T. 1. Col. 438.) J. D.

(2) Sheen, aujourd'hui le plus délicieux village de toute l'Angle-

rivière de Tamise, où le roi d'Angleterre étoit malade, et trépassa de ce siècle en la vigile Saint Jean Baptiste <sup>(1)</sup> l'an mil trois cent soixante dix sept.

Lors fut grand deuil en Angleterre; et furent tantôt les passages clos de tous côtés, et ne pouvoit nul issir (sortir) d'Angleterre <sup>(2)</sup>; car on ne vouloit mie que la mort du roi Édouard fut sitôt sçue en France, jusques à tant que on auroit mis ordonnance au pays.

En ce temps revinrent en Angleterre, le comte de Salebrin (Salisbury) et messire Guichard d'Angle. Si fut le corps du roi Édouard porté en grands processions, larmes et pleurs, derrière lui ses enfants, les nobles et prélats d'Angleterre, tout au long de la cité de Londres, à viaire (visage) découvert, à Wesmoutier (Westminster), et là fut enseveli de-lez (près) madame Philippe sa femme.

Assez tôt après le jeune roi Richard fut couronné au palais de Wesmoutier (Westminster) en grand'solemnité, <sup>(3)</sup> et l'adextrèrent les ducs de Lancastre et

terre. Il est situé à neuf milles de Londres à quelques pas de la Tamise. Édouard III y mourut. Henry VII lui donna plus tard le nom de Richmond qui lui est resté. J. A. B.

(1) Cette date n'est pas tout-à-fait exacte. Édouard mourut le 21 juin. (Rymer, *ubi sup.* P. 60.) J. D.

(2) Cette défense ne subsista pas long-temps; car dès le 26 juin, Richard permit à la comtesse de Bedford de passer en France; mais les termes dans lesquels cette permission est conçue, supposent que Froissart a dit la vérité et qu'on avoit d'abord fermé les ports d'Angleterre. (Rymer, *ubi sup.* P. 61.) J. D.

(3) Walsingham a décrit avec beaucoup de détails toutes les splendides cérémonies du couronnement de Richard II. Une de ces cérémonies rappeloit la coutume ancienne de l'élection populaire du souverain.



de Bretagne, le onzième an de son âge, au mois de juillet; et fit ce jour quatre comtes et neuf chevaliers, premièrement messire Thomas son oncle, comte de Buckingham, le seigneur de Percy comte de Northonbrelande (Northumberland), messire Guichard d'Angle comte de Hostindonne (Huntingdon), le seigneur de Mowbray comte de Notighen (Nottingham); et fut ce jeune roi mis en l'ordonnance de ce gentil et vaillant chevalier messire Guichard d'Angle par l'accord de tout le pays, pour l'instruire en nobles vertus; et demeura le royaume d'Angleterre au gouvernement du duc de Lancastre.

Sitôt que le roi Charles de France sçut la mort du roi Édouard, il dit bien que noblement et vaillamment avoit régné et que bien devoit être nouvelle et mémoire de lui au nombre des preux. Lors assembla grand'foison de nobles et prélats de son royaume et fit faire l'obsèque et toute l'ordonnance de l'anniversaire moult honorablement en la sainte chapelle du palais à Paris.

Assez tôt après trépassa madame Marie ains-née fille du roi de France, laquelle étoit jurée et convenancée (promise) au damoiseil Guillaume de Hainaut fils ains-né du duc Aubert.

Après que le roi eut fait son serment, l'archevêque et le maréchal d'Angleterre le firent aller de tous les côtés de l'église, en montrant au peuple la formule du serment signée par le roi et en demandant si l'on vouloit se soumettre à un tel prince et gouverneur et obéir à ses ordres. Le peuple répondit par de vives acclamations qu'il consentoit volontiers à lui obéir. (Walsingham, P. 193.) J. A. B.

## CHAPITRE DCXCIII.

DU GRAND NAVIRE (FLOTTE) QUE LE ROI DE FRANCE MIT SUR MER; ET COMMENT PLUSIEURS VILLES FURENT ARSEES EN ANGLETERRE; ET COMMENT LE DUC DE BOURGOGNE PRIT ET RECOUVRA LE CHATEAU D'ARDRE ET PLUSIEURS FORTERESSES ET CHATEAUX A L'ENCONTRE DE CALAIS<sup>(1)</sup>.

AU temps des trèves dessus dites le roi de France s'étoit toudis (toujours) pourvu grossement de nef, de barges, de vaisseaux et de galées; et lui avoit le roi d'Espagne Henry envoyé son amiral, messire Ferrand Sance<sup>(2)</sup>, lequel avecques messire Jean de Vienne, amiral de France, vint ardoir la ville de Rye<sup>(3)</sup>, quatre jours après le trépas du roi Édouard d'Angleterre, la veille Saint Pierre en juillet; et y mirent à feu hommes, femmes et enfants et tout ce qu'ils y trouvèrent.

Ces nouvelles vinrent à Londres; si furent ordonnés les comtes de Cantebruge (Cambridge) et de

(1) Le manuscrit de Saint Vincent de Besançon (Voyez la préface) omet la fin de ce livre et la remplace par le commencement du 2<sup>e</sup> qu'il continue comme appartenant au 1<sup>er</sup>. jusqu'à la mort du roi Henry d'Espagne et au couronnement de son fils inclusivement. J. D.

(2) C'est peut-être le même personnage que Pero Ferrandez de Velasco, qui en 1575 prit en mer le sire de l'Esparre. (Ayala, *Chron. d'Henry II*, P. 78.) J. A. B.

(3) L'un des Cinq Ports d'Angleterre. J. D.

Buckingham d'aller à Douvres atout (avec) grand' foison de gens d'armes; et le comte de Salebrin (Salisbury), et messire Jean de Montagu d'autre part d'aller devers les marches de Hautonne (Southampton). Après ce l'armée du roi de France vint prendre terre en l'île de Wight <sup>(1)</sup> et ardirent les dits François les villes qui s'ensuivent, Iamende (Yarmouth) Dartemende (Dartmouth), Plemende, (Plymouth), Vessinne (Winchelsea) et plusieurs autres; et quand ils eurent pillé et ars la ville de Wight, ils se trairent (rendirent) en mer et costière (côtèrent) avant et descendirent à un port que on dit Poq <sup>(2)</sup>. Là étoit le comte de Salebrin (Salisbury) et messire Guillaume de Montagu son frère, à (avec) grand' foison de gens d'armes, qui leur défendoient le passage; mais ils ardirent une partie de la ville de Poq (Pool): puis rentrèrent en mer et costière (côtèrent) contremont vers Hantonne (Southampton), et vouloient tous les jours prendre terre en Angleterre: mais les Anglois et la route (troupe) du comte de Salebrin (Salisbury), qui chevauchoit à mesure qu'ils vaucroyoient (erroient) par mer, leur défendoient suffisamment à prendre terre. Si vinrent ces gens de mer devant Hantonne (Southampton); là étoit messire Jean d'Arundel, à (avec) grand' foison de gens d'armes et d'archers qui bien défendoient la ville; autrement elle eut été prise. Si s'en

(1) Les François descendirent dans l'île de Wight le 21 d'août, suivant la Chronique de Thomas Otterbourne, P. 148. et Walsingham. P. 197. J. D.

(2) Probablement Pool, ville du Dorsetshire avec un beau port. J. A. B.

partirent les François et montèrent vers Douvres, et vinrent un jour prendre terre de côté une abbaye que on dit de Leaus (Lewes). Là eut foison de gens du pays assemblés, et avoient fait du prieur de Leaus (Lewes) et de messire Thomas Cheney (Cheney) et Jean Fuselée (Fallesley) leurs chevetaines (chefs), lesquels se mirent en bon arroy pour défendre le passage; et ne l'eurent mie les François d'avantage, ainçois (mais) leur coûta de leurs gens avant qu'ils pussent arriver. Toutesfois pour bien combattre, ils prirent terre et y eut grand' escarmouche. Si furent tous les Anglois reculés et mis en chasse et y en eut bien deux cents morts; et y furent pris les deux chevaliers et le prieur de Leaus (Lewes) cette nuit. Lors sçurent les François premièrement par leurs prisonniers la mort du roi Édouard et le couronnement du roi Richard <sup>(1)</sup>, et encore une partie des ordonnances d'Angleterre et quelle quantité de gens d'armes il avoit à Douvres.

Adonc messire Jean de Vienne fit partir une barge et un chevalier, lequel arriva à Harfleur <sup>(2)</sup>, et d'illec (là) chevaucha jusques à Paris et y trouva le roi, auquel il dit les certaines nouvelles et premières,

(1) On ne peut croire qu'on ignorât encore en France la mort d'Édouard, à moins qu'on ne suppose que les entreprises des François, dont Froissart vient de parler, sont antérieures à leur descente dans l'île de Wight, qui est du 21 août; car il est certain que long-temps avant cette époque, probablement même avant la fin du mois de juin, Charles V fut informé de la mort d'Édouard. J. D.

(2) Suivant le manuscrit 926 le chevalier envoyé par Jean de Vienne pour informer Charles V de la mort d'Édouard, vint débarquer au Crotoy. J. A. B.

où le roi ajouta vérité, de la mort du roi d'Angleterre. Après ce les Espagnols et les François partirent de l'abbaye de Leaus (Lewes) et singlèrent contre mont et eurent vent à volonté et vinrent de cette marée à l'heure de tierce devant Douvres, et étoient bien les François six voiles parmi les galées.

Adonc étoit dedans la ville de Douvres, à (avec) grand'foison de gens d'armes et d'archers, messire Aymon comte de Cantebrugc (Cambridge) et messire Thomas son frère comte de Bouquighem (Buckingham), lesquels furent cent mille combattants devant le port, les bannières et pennons déployées, et attendoient les François que ils avoient de loin vu venir, et toudis (toujours) leur venoient gens du pays d'environ, qui les avoient vu nagier (naviguer).

Les François vinrent devant le port, mais point n'y nagèrent (naviguèrent), n'y arrêterent, ains (mais) passèrent outre et prirent le parfond de la mer; car la mer se commençoit à retraire (retirer): nonobstant ce se tinrent là tout le jour et la nuit en suivant, les Anglois en leur garde. Les François qui étoient en mer vinrent de l'autre marée devant le hâvre de Calais et en cette place ancrèrent.

Toute cette saison <sup>(1)</sup> messire Hue de Cayrelée (Calverly) capitaine de Calais, messire Jean de Harleston capitaine de Guines, le sire de Gomi-gnies capitaine d'Ardre faisoient moult de chevau-chées en Picardie, toutes les semaines trois ou qua-

(1) Dans la plupart des manuscrits cet article est placé après celui où il s'agit de la mort du capital de Buch et de la reine de France.  
J. D.

tre fois, et couroient souvent devant Saint Omer, Arques, Montonne (Le Montoir), Fiennes et là environ jusques à Boulogne et près de Therouenne. Spécialement la garnison d'Ardre fit moult d'ennuis au pays, dont les plaintes venoient souvent au roi de France, lequel demanda par quelle voie on la pourroit contraindre, et lui fut répondu: « Sire, la garnison d'Ardre n'est mie si tant forte que on ne la puisse bien avoir. » Leroi dit: « Pour l'avoir, si on pouvoit, nous ne voulons rien épargner. »

Depuis ne demeura guères que le roi de France fit un mandement secrètement; et ne savoit-on où il vouloit envoyer ses gens d'armes, dont il fit chef le duc de Bourgogne son frère; et y avoit bien vingt cinq cent lances de bonne étoffe, lesquels vinrent soudainement devant la bastille (fort) d'Ardre, qu'ils assiégèrent de tous côtés. Là étoit avec le duc de Bourgogne le comte de Guines, le maréchal de Blainville, les seigneurs de Clisson, de Laval, de Rougemont, de la Rivière, de Vergy, de Franville, d'Anville, d'Antoing, de Raineval et de Hangest, messire Jacques de Bourbon, le sénéchal de Hainaut; et plusieurs autres chevaliers et barons; et avoient engins (machines) qui jetoient pierres deux cent pesants: si assailloient fièrement et roidement. Le sire de Gomignies, Hannuyer qui étoit capitaine de la forteresse, se véoit (voyoit) enclos de tant de bonnes gens d'armes, qui bien lui promettoient, si par assaut la forteresse étoit prise, il et tous ceux de léans (dedans) seroient morts; et si n'étoit mie bien pourvu d'artillerie pour longuement se

défendre: si que, par le promouvement du seigneur Raineval son cousin germain, il entra en traité de rendre la forteresse sauf leurs corps et leurs biens. Ce traité fut longuement demené: toutes fois finalement la forteresse fut rendue<sup>(1)</sup>, et tous ceux qui voudrent (voulurent) s'en partirent et furent conduits par messire Gauvain de Bailleul en la ville de Calais. Si demeura capitaine d'Arde messire Gilles Desbordes; puis en fut un temps gardien le vicomte de Meaux; et tiercement en fut chef le sire de Sempy.

Le propre jour que ceux d'Arde se rendirent, se rendirent aussi ceux de la Planque par telle ordonnance; puis vint le duc mettre le siège devant le Châtel d'Arduich (Audruick), que les trois frères de Maulevrier d'Angleterre tenoient, et y fut trois jours; et y eut plusieurs escarmouches, mais ceux de dedans se rendirent et furent conduits à Calais du maréchal de France. Après vint le duc assiéger Bavelinghen, qui se rendit aussi par telle manière comme les trois autres firent; et quand le duc les eut bien avitaillés et rafraîchis de gens d'armes et arbalétriers, si donna congé à toutes manières de gens et se tray (rendit) en France devers le roi; et les Bretons se trairent (rendirent) devers Bretagne; car nouvelles leur vinrent que le duc de Bretagne étoit arrivé à Brest à (avec) très grand'armée; et les barons de Bourgogne et les autres aussi des autres pays retournèrent en leurs lieux.

(1) Arde, fut rendue aux François le 7 de septembre, suivant les *Chron. de Fr.* Chap. 49. J. D.

Vous avez ouï ci-dessus recorder comment messire Jean de Grailly captal de Buch fut pris devant Soubise et emprisonné dans la tour du temple à Paris. Le roi d'Angleterre et son fils le prince en leur vivant eussent volontiers vu sa délivrance, et y en avoit été grand parlement à Bruges, en nom d'échange du jeune comte de Saint Pol et trois ou quatre chevaliers: mais le roi de France ni son conseil ne le voulurent consentir; mais lui fit dire le roi par le grand prieur de France, en qui garde il étoit, s'il vouloit jurer que jamais ne s'armeroit encontre la couronne de France, on descendroit à sa délivrance. Le captal répondit que jamais ne feroit ce serment pour mourir en la prison. Ainsi demeura en prison en étroite garde cinq ans; et y eut petite joie, car il prit la prison en petite patience et y fut tant qu'il y mourut. Si le fit le roi de France enterrer et faire son obsèque solennellement; et y ot (eut) plusieurs prélats, barons et chevaliers de France.

Ainsi affaiblissoient les capitaines d'Angleterre; car en cette année trépassa le sire Despenser (Spenser) un grand banneret d'Angleterre et sûr chevalier. De lui et de sa femme qui fut fille de messire Barthelemy de Brumes (Burghersh) demeurèrent un fils et quatre filles.

Assez tôt après la mort du dit Captal, qui tant avoit été preux chevalier, s'accoucha la reine de France d'une fille qui fut nommée Catherine. En cette gésine (couche) prit la reine une maladie (1)

(1) Cette princesse mourut le 6 février 1377 — 1378 (*Chron. de Fr. Chap. (2.)*) J. D.



dont elle mourut. Cette reine qui avoit été pleine de moult bonnes mœurs, fut filleau gentil duc de Bourbon messire Pierre, qui mourut en la bataille de Poitiers. Si fit-on son obsèque en l'abbaye de Saint Denis, où elle fut sépulturée moult solemnellement; et y furent priés tous les nobles et prélats de France, voire ceux des marches prochaines de Paris.

---

### CHAPITRE DCXCIII.

COMMENT LA GUERRE RECOMMENÇA ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LE ROI DE NAVARRE; ET COMMENT IL PERDIT LA COMTÉ D'ÉVREUX FORS CHERBOURG, QUI FUT ASSIÉGÉ DES FRANÇOIS; ET DE LA CHEVAUCHÉE QUE LE DUC DE LANCASTRE FIT EN BRETAGNE<sup>(1)</sup>.

Vous avez ouï recorder ci-dessus la paix faite du roi de Navarre à Vernon, et comment il laissa ses deux fils de-lez (près) leur oncle le roi de France. Depuis fut une soupçon avisée sur un écuyer, qui étoit en l'hôtel du roi de France de par le roi de Navarre avec les dits enfants, et fut cet écuyer nommé Jacques de Rue, et sur un clerc grand maître qui étoit du conseil du roi de Navarre et grand gouverneur en la comté d'Évreux et avoit

(1) Le manuscrit 926 supprime toute la fin de ce livre et passe au commencement du second. J. A. B.

nom maître Pierre du Tertre, lesquels furent cruellement justiciés à Paris; et avant reconnurent devant le peuple qu'ils avoient voulu empoisonner le roi de France <sup>(1)</sup>. Adonc le roi de France mit sus grands gens d'armes dont il fit chef le connétable, avec lui le seigneur de La Rivière et plusieurs barons et chevaliers, lesquels descendirent en Normandie devant les forteresses du roi de Navarre, qui étoient belles, nobles et bien garnies, et mirent le siège devant une belle forteresse appelée le Pontaudemer et avoient les François grands engins (machines) et plusieurs canons et grands habillements d'assaut, dont ils contraignirent moult la forteresse: mais ceux de dedans se tinrent moult vaillamment; si y eut plusieurs assauts et escarmouches. Long-temps dura le siège; le châtel fut moult débrisé et ceux de dedans durement opprésés: plusieurs fois furent requis du connétable qu'ils se rendissent, ou tous seroient morts si ils étoient pris par force: c'étoient les promesses que le connétable promettoit par coutume. Les Navarrois véoient (voyoient) leurs vivres défaillir et sentoient le roi de Navarre trop loin d'eux; si rendirent la forteresse, puis furent conduits à Cherbourg et emportèrent leurs biens. La forteresse fut abattue et arrasée par terre, qui maints deniers avoit coûté à faire, et aussi les murs et toutes les tours du Pontaudemer furent abattues.

(1) Sur le procès de Jacques de Rue et de Du Tertre et leur condamnation. (Voyez les mémoires de Charles le Mauvais. T. 1 Part. 2. P. 171 et suivantes.) J. D.

Puis vinrent les François assiéger la forteresse de Mortain, et y furent grand temps; mais ceux de dedans qui ne véoient nul secours apparant du roi de Navarre, et aussi que les autres forteresses Navarroises n'étoient mie fortes pour résister aux François, se rendirent en telle manière comme ceux de Pontaudemer avoient fait. Et sachez qu'en cette propre saison le connétable mit en l'obéissance du roi de France toutes les villes, châteaux et forteresses de la dite comté; et furent tous les châteaux de la comté d'Évreux rués par terre, et toutes les bonnes villes déclores, afin que jamais guerre ne put sourdre au royaume de France de châtel ni de forteresse que le roi de Navarre tint en la comté d'Évreux. Aussi y fit courir le roi de France les gabelles et subsides, ainsi qu'ils couroient parmi le royaume de France.

D'autre part le roi d'Espagne fit entrer au royaume de Navarre son frère le Bâtard d'Espagne <sup>(1)</sup> à tout (avec) grands gens d'armes, lesquels commencèrent à exiller (ravager) le pays et à conquérir villes et châteaux; et ne pouvoit le roi de Navarre entendre à rien que à résister à l'encontre. Lors signifia le roi de Navarre son état au roi Richard d'Angleterre, afin qu'il lui voulut aider pour résiter à l'en-

(1) Ce n'est pas un de ses frères, mais son fils D. Juan, que le roi Henry envoya contre le roi de Navarre, qui de son côté avoit engagé quelques capitaines des compagnies. Ayala cite parmi ces derniers l'Anglois Thomas Trinet et le Gascon Perducas de Labret. L'infant D. Juan rentra au mois de novembre en Castille, après avoir ravagé les environs de Pampelune et avoir saisi quelques places frontières de la Navarre. J. A. B.

contre du roi de France en sa comté d'Évreux; et il de sa personne demeureroit en Navarre pour garder ses villes et forteresses à l'encontre du roi d'Espagne. Pourquoi le roi Richard, par le conseil qu'il eut, lui envoya messire Robert Leroux atout (avec) une route (troupe) de gens d'armes et d'archers, lesquels descendirent à Cherbourg; et aussi s'y étoient recueillis tous ceux des forteresses de la comté d'Évreux, qui avoient été gagnés du connétable de France.

Quand ils furent tous ensemble en la dite forteresse, il y eut belle et grosse garnison et toutes gens d'armes d'élite; et pourvurent icelle forteresse de vivres; car ils pensoient là être assiégés. Quand le connétable et le sire de La Rivière atout (avec) leur grosse route (troupe) eurent tout l'été hostoyé (guerroyé) parmi la comté d'Évreux, et qu'il n'y eut rien demeuré appartenant au roi de Navarre, que tout ne fut déclois et en l'obéissance du roi de France, ils vinrent devant Cherbourg, un bel châtel, fort et noble, lequel fonda premièrement Julius César, quand il conquist Angleterre, et est un port de mer. Les François l'assiégèrent de tous côtés, fors que par la mer, et se amenagèrent et pourvurent pour demeurer sans partir devant qu'ils l'eussent pris. Messire Robert Leroux et sa route (troupe) faisoient maintes saillies de jour et de nuit, et n'étoit nul jour que l'on ne fit escarmouche; et n'y requièrent oncques les François à faire fait d'armes qu'ils ne trouvassent à qui; et y eut moult combattu et jouté par fer de lance et de glaive, et plusieurs morts et pris tant d'un côté comme d'autre.

Le siège pendant qui dura tout le demeurant de l'été, messire Olivier du Guesclin, frère au connétable, se mit en embûche en murailles anciennes et ruineuses de-lez (près) la dite forteresse, puis fit encommencer une escarmouche aux bailles (palissades) et furent les François rebutés (repoussés) et reculés jusques à l'embûche du dit messire Olivier, lequel à (avec) toute sa route (troupe) saillit hors, le glaive au poing, et courut, avisé de ce qu'il et les siens devoient faire, sur les Anglois et Navarrois fièrement. Là eut dur encontre tant d'un côté comme d'autre, et y eut maint homme renversé par terre, mort, navré, pris et rescoux (délivré). Finalement messire Olivier du Guesclin fut pris et fiancé prisonnier d'un écuyer Navarrois, appelé Jean le Coq, appert homme d'armes, et fut tiré dedans Cherbourg, et fina l'escarmouche plus au dommage des François que des Anglois. Et fut le dit messire Olivier envoyé en Angleterre, et demeura grand temps prisonnier à Londres; puis fut rançonné à grand' mise.

Ainsi demeurèrent les François devant Cherbourg jusques bien avant en l'hiver à (avec) petit de conquêt. Si considérèrent qu'ils gâtoient leur temps et que Cherbourg étoit imprenable, et que tout rafraîchissement, tant de vivres comme de gens d'armes, leur pouvoit venir par mer; pourquoi les François se délogèrent et mirent bonnes garnisons à l'encontre de Cherbourg; c'est à savoir, à Montbourg, au Pont Douve, à Carentan, à Saint Lô, à Saint Sauveur le Vicomte: puis donna le connétable

congé à tous ceux de sa route (troupe): si se tray (rendit) chacun en son lieu; et fut en l'an mil trois cent soixante dix-huit.

Vous avez bien ouï ci-dessus comment le duc de Bretagne s'étoit parti de Bretagne et avoit amené avec lui sa femme en Angleterre. Si demeurèrent en leurs terres qu'ils avoient au dit royaume, que on appelloit la comté de Richmond; et mettoit le duc grand'peine à avoir aide du jeune roi Richard d'Angleterre pour reconquerre son pays qui étoit tourné François; mais il n'en pouvoit être ouï.

Cependant advint que le duc de Lancastre fut informé que s'il venoit en Bretagne atout (avec) une bonne armée, qu'il auroit aucuns forts qui se rendroient à lui, par spécial Saint Malo de l'Isle, une belle forteresse et hâvre de mer. Lors le duc de Lancastre mit sus une grosse armée et vint à Hantonne (Southampton). Là fit appareiller vaisseaux et pourvéances (provisions): si entra en mer atout (avec) foison de seigneurs, de gens d'armes et d'archers d'Angleterre; et fut en cette route (troupe) le sénéchal de Hainaut et le chanoine de Robertsart. Si nagèrent (naviguèrent) tant qu'ils vinrent à Saint Malo. Sitôt qu'ils furent à terre, ils issirent (sortirent) de leurs vaisseaux et déchargèrent toutes leurs pourvéances (provisions): si se trairent (rendirent) devant la ville de Saint Malo et y bâtirent siège de tous côtés. Ceux de la ville ne furent mie trop effrayés; car ils étoient bien pourvus de vitaille (vivres), de gens d'armes et d'arbalétriers qui vaillamment se défendirent; et y fut le duc un grand temps.

Quand le connétable de France et le sire de Clisson le sçurent, ils firent un grand mandement de tous côtés et vinrent devers Saint Malo pour lever le siège et cuidoit (croyoit)-on plusieurs fois que bataille se dut faire entre les deux parties; et firent les Anglois plusieurs fois leurs gens ordonner tous prêts pour combattre: mais oncques le connétable de France ni le sire de Clisson ne approchèrent si près que bataille se put faire entre eux. Adonc quand les Anglois eurent là été un grand temps et qu'ils virent bien que ceux de la ville n'avoient nulle volonté de eux rendre, le duc de Lancastre eut conseil de déloger, car il véoit (voyoit) bien que là perdoit son temps. Si entra en mer et retourna en Angleterre, et donna congé à toutes manières de gens d'armes, et s'en alla chacun en son lieu.

---

## CHAPITRE DCXCV.

COMMENT LE CHATEAU D'AUROY EN BRETAGNE FUT RENDU FRANÇOIS, ET DE LA GARNISON FRANÇOISE QUI FUT MISE A MONTBOURG CONTRE CEUX QUI ÉTOIENT DE PIEÇA EN LA GARNISON DU FORT CHATEAU DE CHERBOURG.

ENCORE étoit le châtel d'Auroy en la saisine du duc de Bretagne qui tout coi étoit en Angleterre. Si y envoya le roi plusieurs seigneurs de France et de

Bretagne et y fut le siège mis grand et pleinier, et dura long-temps. Ceux d'Auroy qui ne virent apparence d'être secourus de nul côté entrèrent en traité, par condition que s'ils n'étoient secourus du duc de Bretagne ou du roi d'Angleterre, fors assez pour tenir la place dedans certain jour dénommé, ils se devoient rendre; ce traité fut accordé. Le jour vint, les François tinrent leur journée: nul ne s'apparut du duc de Bretagne ni des Anglois; si fut le châtel rendu et mis en l'obéissance du roi de France, ainsi comme les autres châteaux et bonnes villes Su pays de Bretagne étoient; et se départirent ceux d'Auroy qui y étoient de par le duc de Bretagne.

L'an de l'incarnation notre Seigneur mil trois cent soixante dix neuf<sup>(1)</sup> en la nouvelle saison, tantôt après Pasques, le roi Charles de France, qui vit comment ceux de Cherbourg guerroyoient durement le pays et gâtoient le clos de Cotentin, ordonna messire Guillaume Desbordes, vaillant chevalier et bon capitaine, à être gardien et souverain capitaine de Cotentin et de toutes les forteresses à l'encontre de Cherbourg. Si s'en vint le dit messire Guillaume atout (avec) belle route (troupe) de gens d'armes et d'arbalétriers Genevois (Génois) et vint gésir (coucher) à Montbourg dont il fit bastille (forteresse) contre Cherbourg; et fit plusieurs chevauchées; et très volontiers eut trouvé à jeu parti la garnison de

(1) On lit dans tous les manuscrits et les imprimés, 1378; mais ce qui a été dit précédemment de la durée du siège de Cherbourg par les François, et les faits que Froissart va raconter assurent la nécessité de cette correction que Sauvage avoit déjà proposée. J. D.



Cherbourg; car il ne désiroit tant rien qu'il les put combattre, car il se sentoit bon chevalier, vaillant, renommé, hardi et entreprenant, et considéroit qu'il avoit fleur de gens d'armes avecques lui de ses garnisons.

En ce temps même fut envoyé capitaine de Cherbourg un chevalier Anglois, appelé messire Jean Harleston, de qui j'ai plusieurs fois parlé ça arrière; si avoit été grand temps capitaine de Guines; lequel monta en mer à Hantonne (Southampton), à (avec) trois cents hommes d'armes et autant d'archers. Tant nagèrent (naviguèrent) qu'ils arrivèrent à Cherbourg; et étoit de sa route (troupe) un vaillant chevalier de Savoie appelé messire Othe de Grantçon (Grandison); et des Anglois y étoient messire Jean Aubourg (Aubrey), messire Jean Ourselle (Worsley) et plusieurs chevaliers et écuyers. Sitôt qu'ils furent arrivés, ils mirent hors leurs chevaux et harnois et se rafraîchirent aucuns jours et mirent leurs besognes à point, et commencèrent à chevaucher sur le pays, et faire grand'guerre. Aussi messire Guillaume Desbordes subtilloit (imaginoit) nuit et jour comment et en quelle manière il leur put porter dommage. Si sachez que en cette saison les deux capitaines mirent maintes embûches l'un sur l'autre à (avec) peu de fait; car l'aventure ne donnoit mie qu'ils trouvassent l'un l'autre, fors aucuns compagnons qui s'aventuroient follement, tant pour honneur acquérir comme pour gagner et trouver aventures. Ceux s'entr'encontrèrent souvent et ruèrent l'un l'autre jus (à bas); l'un jour gaignoient les Fran-

çois et l'autre perdoient, ainsi que faits d'armes se démènent.

---

## CHAPITRE DCXCVI.

COMMENT LA GARNISON DE CHERBOURG DÉCONFIT LA GARNISON DE MONTBOURG; ET COMMENT MESSIRE GUILLAUME DESBORDES FUT PRIS ET RANÇONNÉ; ET DE LA BONNE POURVÉANCE (PROVISION) QUE LE ROI CHARLES DE FRANCE Y FIT.

TANT chevauchèrent l'un sur l'autre que messire Guillaume Desbordes se partit une matinée de Montbourg, et toute sa garnison, en volonté de chevaucher devant Cherbourg et combattre messire Jean de Harleston, s'il le pouvoit attraire (attirer) aux champs. Si s'en vint bien ordonné et appareillé à (avec) toute sa puissance, tant de gens d'armes comme d'arbalétriers, et de gens à pied. D'autre part messire Jean de Harleston, qui rien ne savoit du fait des François, eut volonté aussi de chevaucher ce jour : si fit sonner ses trompettes et armer toutes ses gens d'armes tant de cheval comme de pied, et tout traire (aller) aux champs, et ordonna quidemeuroit en la forteresse; puis chevaucha en grand arroy et bonne ordonnance, comme cil (celui) qui bien le savoit faire; et ordonna messire Jean Ourselles (Worsley) avec les gens de pied pour eux mener et

conduire; après ce ordonna ses coureurs. Aussi avoit fait messire Guillaume Desbordes; et tant chevauchèrent en cette manière de l'un côté et de l'autre que les coureurs se trouvèrent, et s'entrechevauchèrent de si près que les coureurs Anglois virent et avisèrent à plein les François, et aussi les coureurs François trouvèrent et avisèrent les Anglois; et se retray (retira) chacun à son côté, rapportant la vérité des ennemis.

Lors furent les deux capitaines liez (joyeux), car ils avoient trouvé ce qu'ils quéroient (cherchoient); car ils désiroient moult à trouver l'un l'autre. Quand les deux capitaines eurent ouï le rapport de leurs coureurs, chacun recueillit ses gens bien et sagement et firent développer leurs pennons en approchant l'un de l'autre; et étoient les gens de pied Anglois avec les gens d'armes. Sitôt qu'ils furent entrapprochés si près que à un trait d'arc, les François mirent pied à terre; et aussi firent les Anglois. Adonc commencèrent archers et arbalétriers à traire (tirer) fort et roidement, et gens d'armes à approcher. Les glaives au poing, abaissés, rangés et serrés si près que plus ne pouvoient. Lors s'assemblèrent (attaquèrent)-ils de tous côtés, et commencèrent à pousser, à bouter et férir de glaives et de haches et d'épées: là eut dure bataille, forte et bien combattue: la vit-on gens d'armes éprouver leurs prouesses. Là étoit messire Guillaume Desbordes armé de toutes pièces une hache en sa main, et frappoit à dextre et à senestre: tout ce qu'il consuivoit (atteignoit) à plein coup, il ruoit par terre: là fit-il

tant d'armes et de prouesses de son corps que à toujours il en doit être loué et prisé; et ne demeura mie en lui qu'il ne mit tous les Anglois à déconfiture. D'autre part messire Jean Harleston, capitaine de Cherbourg, se combattoit bien et vaillamment une hache en sa main, pied avant l'autre. Et bien y besognoit, car il avoit à dure partie à faire et durs combattants. Là eut maintes vaillantises faites ce jour, maintes appertises d'armes, maintes prises et maintes rescousses: qui étoit abattu, c'étoit sans relever. Là eut maint homme mort et navré et mis à grand meschef: là fut messire Jean Harleston porté par terre et en très grand' aventure de sa vie; mais par force d'armes il fut rescoux (délivré) et relevé.

La bataille dura longuement et moult fort fut combattue et bien continuée, tant d'un côté comme d'autre, et ne l'eurent mie les Anglois davantage; car il y en eut plusieurs morts et navrés et méhaignés (blessés)angoiseusement(douleureusement); et aussi pareillement des François. Finalement les Anglois se combattirent si longuement et de si grand cœur qu'ils obtinrent la place; et furent les François déconfits et morts ou pris. Petit s'en sauva de gens d'honneur; car ils s'étoient si fort combattus et mis si hors d'alayne (haleine) et de puissance qu'ils n'avoient nul pouvoir d'eux partir; ains (mais) vouloient tous mourir ou vaincre leurs ennemis. Là fut pris messire Guillaume Desbordes en bon convenant (ordre) d'un écuyer de Hainaut, appelé Guillaume de Baulieu, appert homme d'ar-

mes et qui grand temps avoit jeu (été) Anglois ès forteresses de Calais, et étoit arrivé de Crasiguiés. A cestui (celui-ci) se rendit dolent et courroucé de ce que la journée n'avoit été pour lui. Là vit-on Anglois mettre François à grand meschef, et plusieurs François prisonniers en la fin de la bataille, et maint gentilhomme mort, de quoi ce fut pitié.

Quand les Anglois eurent les morts dépouillés, messire Jean Harleston et les siens se partirent de la place et emmenèrent leurs prisonniers et leur gain arrière dedans Cherbourg. Si pouvez bien croire que les Anglois menèrent grand'joie cette nuit de la bataille, aventure et journée que Dieu leur avoit donnée: si fut le dit messire Guillaume Desbordes grandement fêté, conjoui et aise de ce que on put faire, car sa personne le valoit bien. Cette déconfiture fut entre Montbourg et Cherbourg le jour Saint Martin le Bouillant l'an mil trois cent soixante dix neuf <sup>(1)</sup>.

Quand le roi de France sçut ces nouvelles que la garnison de Montbourg et son capitaine, étoient morts et pris et que le pays étoit moult effrayé de cette déconfiture, le roi, comme sage et bien avisé et pourvu en tous ses affaires, y pourvut tantôt de remède et envoya sans délai à Montbourg grands gens d'armes de rechef pour garder les frontières et les forteresses et le pays à l'encontre de la garnison de Cherbourg. Et furent chefs de ces gens d'armes de par le roi de France messire Jean de Vienne et mes-

(1) Cette fête arrive le 4 juillet. J. D.

sire Hutin de Bremelles; et tinrent les marches à l'encontre des Anglois. Mais depuis par l'ordonnance du roi de France, ils abandonnèrent Montbourg et tout le pays et tout le clos de Cotentin qui étoit le plus gros pays du monde; et fit-on toutes les gens, hommes et femmes traire (aller) hors du pays du dit clos de Cotentin, et abandonnèrent villes, maisons et possessions, et se retirèrent (retirèrent) toutes ces gens par deçà le clos que on dit de Cotentin; et tinrent les François frontière au Pont Douve, à Carentan, à Saint Lô et par toutes les marches sur le clos de Cotentin.

FIN DU PREMIER LIVRE DES CHRONIQUES DE FROISSART.

## VARIANTE.

J'AI annoncé, page première de ce volume, une variante tirée du manuscrit 926 de la bibliothèque du roi et qui contient depuis le chapitre 667 jusqu'au chapitre 693 du premier livre de Froissart. J'avois déjà parlé de cette variante en décrivant le manuscrit 926 aliàs 9661, page LXV et suivantes de ma préface. Je la donne ici toute entière, afin de compléter le premier livre de Froissart.

Quelques savants attachés peut-être trop exclusivement à d'anciennes habitudes, mais dont l'opinion mérite cependant les plus grands égards, m'ont avoué qu'ils n'approuvoient pas le parti que j'ai pris relativement à l'orthographe. Je crois avoir répondu suffisamment, dans ma préface, à tous les arguments qu'on pouvoit faire valoir contre moi, et quelques uns de ceux qui n'avoient pas approuvé mon système m'ont assuré depuis que mes raisons les avoient pleinement convaincus. Les autres prétendoient que ce parti tout-à-fait insolite ne pouvoit être justifié par aucun argument. Les cinq volumes de Froissart déjà publiés ont pu mettre les lecteurs à même de prononcer sur cette question. Ce n'étoit qu'après de mûres réflexions et de nombreux essais que je m'étois décidé à cette innovation et l'expérience n'a fait qu'ajouter à ma conviction. Mon but principal étoit de rendre nos anciens chroniqueurs accessibles à un plus grand nombre de personnes et la voie que j'ai suivie étoit, je crois, la seule propre à parvenir à ce but.

Afin de prouver encore mieux les difficultés qu'on eut éprouvées pour aborder nos vieux historiens, je laisserai cette variante avec l'orthographe du temps. Comme la série des faits a été donnée dans les chapitres qui commencent ce volume et que cette variante, destinée à les compléter, est plus particulièrement consacrée aux érudits, mes motifs d'innovation n'ont plus la même force à l'égard de ce fragment. On se convaincra en la parcourant qu'en imprimant Froissart tout entier de cette manière, j'eusse bien inutilement multiplié les entraves. Encore faut-il dire que cette variante est tirée d'un seul manuscrit et que par conséquent il doit y avoir plus d'identité entre les diverses formes orthographiques qu'il n'auroit pu y en avoir dans un ouvrage copié sur des manuscrits divers. Le fragment que je donne ici est donc beaucoup plus intelligible que ne l'auroit été le reste de l'ouvrage.

Le manuscrit 926 n'a aucun titre de chapitres. Les alinéas sont seulement séparés par un peu de blanc. Nous indiquerons ici cette division en séparant chaque alinéa par une ligne. J'ai inséré dans le texte quelques variantes d'un manuscrit du prince de Soubise, mais elles sont trop peu considérables pour que j'aye cru nécessaire de les indiquer à chaque fois.



---

## VARIANTE.<sup>(1)</sup>

CHE terme pendant et ceste chevauchie faisant chil de Poitiers estoient en grant discencion et rebellion l'ung contre l'autre; car li comunaulte des Engles et aucun riche homme de le ville se voloient tourner François. Et Jehan Renaulz qui maire en estoit et tout li officier du prinche et aucun autre grant riche homme ne s'i voloient nullement acorder: pourcoi il en furent en tel estri que pres fut le combatre. Et manderent chil qui le plus grant acord avoient secretement devers le connestable que se il se voloit avanchier et venir si fort que pour prendre la saisine de Poitiers on lui renderoit le ville. Quant li connestable qui se tenoit en Limosin oy ces nouvelles si s'en descouvri au duc de Berry et au duc de Bourbon et leur dist: Mi seigneurs, ensi me mandent chil de Poitiers; à Dieu le veu, je me traitrai celle part atout trois cens lances et verray quel cose il volront fere; et vous demorrez chi sus ce pais et ferez frontiere as Engles. Se je puis exploitier, il n'y venront jamais a temps.

A ceste ordonnance se accorderent bien li dessus dit seigneurs. Lors se parti secretement lidis connestables et prist trois cens lances de compaignons d'eslite, tous bien montés; et ossi le convenoit il; car sus un jour et sus une nuit il avoient a chevauchier trente lieuwez; car il ne pooient mie aller le droit

(1) Je n'ai fait d'autre changement à l'orthographe du manuscrit 926 que de faire disparaître les abréviations et d'ajouter des apostrophes, des points et des virgules, ce manuscrit n'ayant aucun de ces signes.  
J. A. B.

ne fussent veus ou appercheus. Si chevaucha li dis connestable et se route a grant exploit par bois par bruyeres et par divers chemins et par pays inhabitable; et se uns chevaus des leurs recrandesist il ne l'atendoient point. Li maire de le cité de Poitiers qui suppechonnoit bien tout chel affaire envoya secretement un message devers messire Thumas de Persi sen maistre qui estoit en le compaignie du captal; et lui dist li varles quant il vint a lui: Sire, mon mestre vous segnefie que vous ayez advis car il besoingne, et vous retournes et hastes de venir a Poitiers, car il sont en discencion l'un contre l'autre et se voellent les cinq pars de la ville tourner Franchois; et ja en a esté li maires vos varles en grant peril d'estre ochis. Encores ne sçai je se vous y polres venir à temps, car mon maistre fait doubte que il n'aient mandé le connestable. Quant li senescaux de Poito entendit ce, qui bien congnoissoit le varlet, si fut trop durement esmerveilliez, et non pour quant il le crei bien de toutes ses paroles, car il sentoit asses le corage de chiaux de Poitiers. Si recorda tout ce au captal. Dont dist li captal: Messire Thomas, vous ne vous partires pas de moy; vous estes li uns des plus grans de nostre route ou chis ou j'ai plus grant fiance d'avoir bon conseil; mais nous y envoierons. Respondi messire Thumas: Sire, a vostre ordenance en soit. La fut ordonnez messire Jehan d'Angle et seure des autres, et lui fu dit: Messire Jehan, vous prendres cent lances des nostres et chevaucheres hasteement vers Poitiers, et vous bouitez dedens le ville, et ne vous en partes jusques atant

que nous vous remanderons sus certaines ensaignes. Messire Jehan d'Angle obéit: tantost on lui délivra sus les camps les cent lances qui se desseurerent des autres. Si chevauchierent coiteusement devers Poitiers; mais onques ne se peurent tant haster que li connestable n'y venist devant et trouva les portes ouvertes; et le requellirent a grant joie et toutes ses gens. Ja estoit li dis messire Jehan d'Angle a une petite lieuwe de Poitiers, quant ces nouvelles vinrent que il n'avoit que faire plus avant se il ne se voloit perdre, car li connestable et bien trois cens lances estoient dedens Poitiers. De ces parolles fut mout courouchié li dis messire Jehan; che fu bien raison, comment que il ne le peust admender: si tourna sus frain et tout chil qui avoecq lui estoient; si retournerent arriere dont il estoient partis et chevaucierent tant qu'il trouvèrent le captal, monseigneur Thumas et les autres. Si leur conta li dis messire Jehan l'aventure comment elle alloit et dou counestable qui s'estoit boutez en Poitiers.

QUANT li Gascon et li Poitevin qui là estoient tout ensamble d'un accord et d'une aliance entendirent ces nouvelles si furent plus esmerveillez et plus esbahis que devant; et n'y heut baron ne chevalier qui ne fust durement pensieux et courouchié, et bien y avoit cause, car il veoient les choses aller diversement. Si disent li Poitevin, pour les Gascons et Englez reconforter: « Seigneur, sachies de verite que il nous desplaist grandement des choses qui ensi

vont en ce pais se conseil et remede y poiens mettre, et regardez entre vous quel cose vous voles que nous fachons, nous le ferons, ne jà en nous vous ne trouveres nulle lasquete. Certainement, seigneur, ce respondirent li Engles, nous vous en creons bien et nous ne sommes pas pensieux sur vous ne sur vostre affaire, fors sur le infortunite de nous, car toutes les choses nous viennent a rebours. Si nous fault avoir sur ce advis et conseil, comment à nostre honneur nous en porons perseverer. La regardèrent par grand délibération de conseil et pour le meilleur que ce seroit bom que li Poitevin fesisent leur route a par iaux, et li Engles le leur, et li Gascon le leur, et se retraissent en leurs garnisons; et quant il vorroient chevauchier et il vorroient bien employer leur chevaucie, ils le segnefieroient l'un a l'autre et il se trouveroient appareillies. Cheste ordonnance fut tenue, et se departirent mout amiablement li un de l'autre, et prisent li dit Poitevin le chemin de Thouwars, et li Gascon le chemin de Saint Jehan l'Angelier, et li Engles le chemin de Niorth. Ensi se desronpit ceste chevaucie. Li Engles qui chevauchent tout ensamble quant il cuiderent entrer en le ville de Niorth, on leur cloit les portes, et leur disent li villain de le ville que point là il n'entreroient et qu'il allassent d'autre part. Or furent li Engles plus courouchies que devant, et disent que ceste rebellion de ces villains ne faisoit mie à souffrir. Si se apparillierent et misent en ordenance pour assaillir, et assaillirent de grant corage; et chil de le ville se deffendirent à leur pooir. La heut

grant assault et dur et qui se tint une longhe es-  
passe; mais finablement chil de Niorth ne les peu-  
rent souffrir, car il n'avoient nul gentil homme  
dont il fussent confortes et conseillies; et se il peu-  
wissent y estre tenu jusques au viespre il heussent  
este secourus et confortes dou connestable, en quel  
instance il s'estoient clos contre les Engles. Mais cil  
dit Engles les assallirent si vertueusement et de si  
grant volenté que de force il rompirent les murs et  
entrerent ens et ochirent le plus grant partie des  
hommes de la ville et puis le coururent et pillierent  
toute sans nul deport; et se tinrent la tant qu'il  
oyrent autres nouvelles.

---

**V**ous avez bien oy recorder chi dessus comment  
Yeuwains de Galles à l'ordenance et commandement  
dou roi de France alla en Espagne parler au roy Henri  
pour impetrer une partie de se navie. Li rois Henri ne  
l'euwist jamais refusé ne escondit au roi de France;  
mais fu tous joiaus quant il y puet envoyer. Si or-  
donna son maistre amiral dant Radigho de Rous a  
estre patrons avoecq le dessus dit Yeuwains de  
ceste armée. Si se partirent dou port Saint Andrieu  
en Galice quand la navie fut toute preste a quarante  
grosses nefes, huit galees et treize barges toutes fre-  
tees et apparillies et chargies de gens d'armes. Si  
siglerent tant par mer sans avoir empeschement ne  
vent contraire qu'il arriverent devant le ville de le  
Rochelle ou il entendoient a venir, et ancrerent tout  
devant et s'yordonerent et establirent par maniere de

siege. Chil de le Rochelle quant il veirent celle grosse flote la des Espaignols venue furent durement esbahis, car il n'avoient point appris a estre assegie si poissaument par mer ne de tels gens. Toutes fois, quelque semblant que toute la saison il heussent monstre as Engles, il avoient le corage tout bom Franchois, mais il s'en dissimuloient ce qu'il pooient; et se fussent ja tres volentiers tournez François se il osassent; mais tant que li chastiaux fust en le main des Engles il ne pooient se il ne se mettoient en aventure d'estre tout destruit. Quant chil de le Rochelle veirent que c'estoit tout adcertes que on les avoit assegies, si y pourveirent couvertement de conseil et de remede; car il traittierent secretement devers Yeuwain de Gales et dant Radigo de Rous traities amiables, par composicion telle que il voloient bien estre assegiet, mais il ne devoient riens fourfaire l'un sus l'autre. Si se tinrent en cel estat un terme. Li connestable de France qui se tenoit en le cité de Poitiers atout grant fuison de gens d'armes envoia monseigneur Regnaut seigneur de Pons en Poito devant le chastel du Subise qui siet sus le Charente a l'emboucure de la mer, et ordonna le dessus dit atout bien trois cens lances dont la plus grant partie estoient Bretons et Picart; et y furent Thiebaut dou Pont et Aliot de Calay envoyés, doi escuiers Bretons vaillant homme durement. Si vinrent ces gens d'armes mettre le siege devant le dit chastel de Subise et le assegierent a l'un des les et ne mie partout. Dedens le forteresse n'avoit que une seule femme vesve sans mari, qui s'appelloit la

dame de Subise; et pour sa loiaute tenir elle demoroit Englesse. Si estoit la asseulee entre ses gens et ne cuidoit mie le siege avoir si soudainement que elle l'eut. Quant elle vei que ce fut adcertes et que li sires de Pons et li Breton le environnoient tellement, si envoya devers monseigneur le captal de Buef qui se tenoit en garnison en le ville de Saint Jehan l'Angelier en lui priant humblement et doucement que il volsist entendre a lui conforter; car li sires de Pons et Thiebaut dou Pont et environ trois cens armeures de fier l'avoient asegie et le constraindoient durement. Li captal de Buef, comme courtois et vaillant chevalier et qui tousjours fu en grant desir et enclin de conforter dames et damoisselles en quel parti que elles fussent, ensi que tout noble et gentil homme de sanc doient y estre, et si comme il aida et reconforta jadis et se mist en grant dangier et peril ou marchie de Miaux contre les Jaques bonhommes pour le royne de Franche qui lors estoit duchoise de Normendie, respondi as messages qui ces nouvelles lui apporterent: Retournez devers la dame de Subise et lui dites de par moi que elle se conforte, car je n'entenderai a autre cose si l'arai secourue et leve le siege, et me recommandes a lui plus de cent fois. Li message furent tout liet de ceste responce et retournerent à Subise devers leur dame, et lui disent tout ce qu'il avoient heu et trouvé au captal. Si s'en resjoi grandement la dicte dame, ce fut bien raisons. Li captal ne mist mies en non caloir cette emprise et envoya tantost devers le capitaine de Saintes messire Guilleumes

de Fernitonne et manda messire Henri Haye senescal d'Agoulemme, monseigneur Renaut seigneur de Marueil, neveu a monseigneur Raymon; et a Niorth monseigneur Thomas de Persi, Jehan Cresuele et David Hollegrave; et a Luzegnen monseigneur Petiton de Courthon, monseigneur Gauthier Huet et monseigneur Meurisse Wis et plusieurs autres; et s'assemblèrent tous ces gens d'armes en le ville de Saint Jehan. Tout ce convenant et ceste ordenance sceut bien par ses espies qu'il avoit allans et venans, Yeuwains de Gales qui se tenoit devant le Rochielle et ossi le sege dou seigneur de Pons qu'il avoit mis et tenoit devant Subise. Si ymagina li dis Yeuwains qui fut mout appers et vaillants hommes d'armes que ceste assemblée dou capital se faisoit pour lever ce siege et ruer jus le seigneur de Pons et sa route. Si s'apensa qu'il y pourverroit de remede se il pooit. Si tria tous les meilleurs hommes d'armes de sa navie par election, et les trouva apparillies et obeissans à sa volente, et fist tout son fait secretement, et heut environ quatre cens armeures de fier. Si les fist tous entrer par ordenance ens es treize barges qu'il avoit amenet d'Espagne et se mist en l'une et nagierent et ramerent tant li maronnier que il vinrent en l'enboucure de le Charente a l'opposite dou castel de Subyse, sans ce que li sires de Pons ne la Dame de Subyse en sceuwissent riens; et la se tinrent tout coy a l'ancres sour le dicte riviere.



LI captauls de Buef qui se tenoit a Saint Jehan l'Angelier et qui avoit fait son mandement de quatre cens hommes d'armes et plus, fut enfourmes ains son partement que li sires de Pons en toute somme n'avoit devant Subise non plus de cent lances. Si crut ceste informacion trop legierement, dont il fut decheus, et renvoia le droite moitie de ses gens pour garder leurs forteresses, et se parti de Saint Jehan atout deux cens lances tous des meilleurs a son avis et chevaucha tant ce jour que il, sus le nuit, vint asses pres de l'ost as Franchois qui riens n'en sçavoient de sa venue, et descendi en un bosquet et fist tous ses gens descendre. Si restraïndirent leurs armeures et rechenglerent leurs chevaus, et puis monterent sans faire nul effroi et chevaucierent tout coïement tant qu'il vinrent au logeis dou seigneur de Pons et des Bretons qui se tenoient tout asse-gurez; et jà estoit mout tart. Evvous monseigneur le captal et se route qui entrent sans dire mot ne faire trop grant noise en ces logeis et commencent a ruer par terre tentes tres et foellies et a abbatre gens ochire et decoper et a prendre. La furent pris li sires de Pons, Thiebaut dou Pont Alyos de Calay; et tout chil qui la estoient furent mort ou pris; et en furent li Engles si maïstres et seigneurs que tout fut leur pour ceste heure. Yeuwains de Galles qui estoit a l'autre lez allencontre de celle host oultre le ri-vière dereiere le dit castel, tout pourveu et avise quel cose il devoit faire; et qui bien sçavoit le venue

doudit capital, avoit pris terre, et toutes ses gens aussi qui bien estoient quatre cens combatans; et la estoient monseigneur Jaqueme de Montmore et Moreles ses freres, et portoient ces gens d'armes grant fuison de falos et de tortis tous alumes, et s'en vinrent par deriere les logeis ou chil Engles se tenoient qui cuidoient avoir tout fait et tenoient leurs prisonniers dales iaux, ensi que tous asseures. Evvous le dit Yeuwain et se route qui estoit forte et espesse et en grant volenté de faire la besoingne, et entrent en ces logeis, les espees toutes nues et commencent à escrier leurs cris et a ochire et a decoper gens d'armes et ruer par terre et fianchier et prendre prisonniers et delivrer chiaux qui pris estoient. Que vous feroye je lonc compte? La fut prins li captaus de Buef d'un escuier de Picardie qui s'appelloit Pierres d'Anviller appert hommes d'armes durement, desoubz le penon à Yeuwain. La furent tellement espars et ruez par terre li Engles que il ne se pooient ravoire ne deffendre. Et furent tout li prisonnier François rescous, li sire de Pons premièrement qui en fut très euwireux et auquel li aventure fut plus belle que a nulz des autres, car se li Engles le heussent tenu, jamais n'eust veu sa delivrance. La furent prins messire Henris de le Haye, messire Meurisses Wis et plusieurs autre chevalier et escuier, et aussi li senescaux de Poitou messire Thumas de Persy; et le prist uns prestres doudit Yeuwain messire David Housse. La furent presque tout mort et tous pris, et se sauverent a grant meschief messire Gautier Huet messire Guilles de Fer-

nitonne et messire Petiton de Courthon et Jehan Cresuelle qui affuient vers le forteresse par une estrange voye, ensi que un varlet les mena qui savoit le convine de laiens, les entrées et les issues. Si furent recoelli de la dame de Subise par une faulse posterne, et leur jecta on une planque par ou il entrerent en le fortresse. Si recorderent a la dite dame de Subise leur avenue et comment il leur estoit mesavenu par poure soing. De ces nouvelles fut la dame toute desconfortee et veit bien que rendre le convenroit et venir en l'obeissance dou roi de France.

**C**ESTE nuit fut tantost passée, car c'estoit en temps d'esté, ou mois d'aoust; mais pour ce qu'il faisoit noir et brun, car la lune estoit en decours, si se tinrent li François et chil de leur coste tout liet et grandement reconfortes, et bien y avoit cause, car il leur estoit advenu une tres belle aventure que pris le captal de Buef le plus renommé chevalier de toute Gascoingne, et que li Franchois doubtoient le plus, pour ses hautaines emprises. De ceste avenue et achievement heut Yeuwains de Gales grant graces. Quant ce vint a landemain dont li besoingne avoit esté par nuit, li dis Yeuwains et chil qui pris avoient prisonniers les fisent mener, pour tous perilz eschiever, en leur navie devant le Rochielle, car a enuis les eussent perdus; et puis s'en vinrent rengiez et

ordonnes devant le chastel de Subise, et manderent en leur navie grant fuison de Genevois et d'arbalestriers: si fisent grant semblant d'assaillir le forteresse en bom arroy. La dame de Subise qui veoit tout son confort mort et pris, dont moult lui avoioit, demanda conseil as chevaliers qui la dedens estoient retrait a sauvete, monseigneur Gautier Huet, monseigneur Gautier de Fernitouneet monseigneur Petitton de Courthon. Li chevalier respondirent: Dame, nous savons bien que a le longhe ne vous poez tenir et nous sommes cheens enclos, si n'en poons partir fors par le dangier des Franchois; nous traitterons devers iaux que nous partirons sauvement sus le conduit le seigneur de Pons, et vous demorres en l'obeissance dou roi de Franche. La dame respondi: Dieux y ait part, puisque il ne puet estre autrement. Adonc li trois chevalier dessus nommet envoyerent un heraut des leurs hors dou chastel parler a Yeuwain de Gales et au seigneur de Pons qui estoient tout apparillies et leurs gens pour assallir. Li dessus dit entendirent à ces traicties volentiers; et heurent grace de partir tout li Engles qui dedens estoient et de retraire par sauf conduit la ou mieux leur plaisoit, fust en Poito ou en Saintonge. Si se partirent sans plus atendre; et la dame de Subise, ses chastiaux et toute sa terre demoura en l'obeissance dou roy de France; et li dis Yeuwains de Gales se retray en se navie devant le Rochelle qu'il tenoit pour assegie, quoique composition fuist entre lui et chiaux de le ville qui point ne devoient grever l'un l'autre. Et tint toudis monseigneur le captal

delez luy, ne point n'avoit volente d'envoyer en France devers le roi jusques atant qu'il orroit autres nouvelles.

---

**V**ous devez sçavoir que se li rois d'Engleterre et li Engles furent courroucies de le prinse le captal de Buef, li rois de France et li François en furent mout resjois et en tinrent leur guerre a plus belle et a plus foible la puissance des Engles. Tantost apres ceste advenue li sires de Pons, li sires de Clichon, li viscontes de Rohan, li sires de Laval, li sires de Biaumanoir, Thiebaut du Pont, Aliot de Calay et une grant route de Bretons et de Poitevins d'une aliance qui bien estoient cinq cens hommes d'armes chevauchierent caudement par devers Saint Jehan l'Angelier, dont li captaus avoit este capitaine, et exploitierent tant qu'il vinrent devant et fissent grant semblant d'assaillir. Chil de Saint Jehan furent tout esbahis de leur venue car il n'avoient nul gentil homme qui les conseillast, et si veoient leur cappitaine pris et le plus grant partie des Engles; et ne leur apparoit confort de nul coste; si se renderent et ouvriront leurs portes as dessus dis, parmi tant que on ne leur devoit mal faire. De che leur tint on bon convent et il jurerent foy et sceurte et obeissance de ce jour en avant a tenir au roy de France. Quant il heurent ce fait il s'en partirent et chevauchierent ossi caudement par devers le cite d'Ago-

loisme qui est belle et forte et y apent un biaux chastiaux; mais il avoient perdu leur senescal monseigneur Henry de le Haye et n'estoit la dedens de le partie des Engles qui les conseillast et confortast; si furent si esbahis, quant li sires de Clichon et li sires de Pons et li dessus dit approchierent leur cite, que il n'eurent nulle volente d'iaus tenir, et entrerent entr'iaux en traitiez devers les diz Franchois; et les aida a faire li sires de Pons pourtant que il y avoient plus grant fiance que ens es Bretons. Si jurerent feaulte et obeissance au roy de France; et entrerent li Breton dedens le ditte cite et la se rafresquirent par un jour et lendemain s'en partirent. Si chevaucierent vers Taillebourcq sus le riviere de Charente, qui se tourna Françoise ossi et puis chevaucierent devers Saintes en Poito ou messire Guilles de Fernitonne senescaus de Saint-Onge estoit retrais, liquels dist que il ne se renderoient mie se legierement, et fist clorre la cite, et toutes manieres de gens aller a leurs deffences, fust enuis ou volentiers. Quand li Breton veirent chou si se ordonnerent et apparillierent de grant maniere et commenchieurent a assaillir la dicte cite de Saintes, et chil de dedens a yaux deffendre, par le conseil doudit monseigneur Guillaume et de ses gens qui pooient estre environ soixante armeures de fier; et y heut un jour tout enthier grant assault, mais riens n'y perdirent. Si se retraisient au soir li Breton tout las et traveilles en manechant durement chiaux de le ville, et leur dirent au partir: Folle gent, vous vo tenes et cloes contre nous, et sy ne poez durer que nous ne vous

ayons; et quant vous serez pris de force, vostre ville sera toute courue, robee et arse, et seres tout mort sans mercy. Ches parolles entendirent bien aucun homme de la ville; si les noterent grandement et les segnefierent a l'evesque dou lieu qui en fist grant compte. Si leur dist: S'il avient ensi que li Breton vous promettent, vous n'en ares mie mains; par l'opinion de monseigneur Guillaume, porriens nous estre tout perdu sans nul recouvrier. Lors demanderent chil de le cite a l'evesque conseil comment il porroient ouvrer pour le miens sus cel estat. L'evesque leur dist, qui desiroit a estre Franchois: Prenez messire Guillaume de Fernitonne et les plus nottables de son conseil et les metez en prison, ou dites que vous les ochires se il ne s'acordent a rendre. Ensi que li dis evesque le conseilla fut fait. De nuit chil de Saintes prisent de force leur senescal en son hostel et huit de ses escuiers et leur disent: Seigneurs, nous ne nous sentons mie fort asses que pour nous tenir contre la poissance des Bretons, car encores doivent il estre demain rafresquis de nouvelles gens de par le connestable qui se tient a Poitiers; si voulons que vous rendes ceste cite ainçois que nous y recepvens plus grant damaige ou briefment nous vous ochirons. Messire Guillaume et ses compaignons veirent bien que deffence n'i valloit riens; si leur dist: Seigneur, je vous lairay convenir puisqu'ensi est que vous avez volente de vous rendre; mais metez nous hors de voz traittiez, si feres courtoisie. et vous en sarons gre. Et chil responderent: Volentiers.

QUANT ce vint landemain au matin li sires de Clichon, li sires de Pons, li viscontes de Rohen et li baron qui la estoient fisent sonner leur trompettes pour assaillir et armer et apparillier toutes gens et traire avant et mettre en ordenance d'assaut. Evvous autres nouvelles envoyés de par chiaux de Saintes. A ces traitties entendirent volentiers li seigneurs de l'ost, pour tant que ce leur sembloit honneur de conquerre une telle cite qu'est Saintes, et mettre en l'obeissance dou roi de Franche, sans traillier ne blechier leurs gens, qui leur estoit grant pourfit; et ossi il tiroient tous dis a chevauchier avant. Si furent chil traittie oy et retenu et acorde; et se departirent messire Guillaume de Fernitonne et ses gens sauvement sus le conduit le seigneur de Pons qui fist les dis Engles conduire jusques en le cite de Bourdiaux. Ensi heurent li Francois la bonne cité de Saintes et en prinsent le feaulté et hommage et jurerent li homme de le ville a estre bon et loyal François de ce jour en avant. Et puis se partirent, quant il s'i furent rafreschis trois jours, et chevauchierent devant Pons qui se tenoit encores Englesse, quoyque li sires fust François; et en estoit cappitaine messire Aymons de Bourcq. Mais quant cil de le ville se veirent ensi enclos de tous les des François, et que cil de Poitiers, de Saintes et de Saint Jehan l'Angelier estoient tournes et rendus Francois, et que li dit Engles perdoient tous les jours, et qui li captaus estoit pris, par lequel toutes



recouvrances se peussent y estre faictes, il ne heurent nulle volenté d'iaux tenir, mais se rendirent par composicion que tout chil qui l'oppinion des Engles voloient tenir se pooient partir sans damage et sans peril et aroient conduit jusques a Bourdiaux. Si se parti sus cel estat messire Aymemon qui l'avoit gardee plus d'an et demi, et avec lui toute se route, et se traist a Bourdiaux, et li sires de Pons entra en sa ville ou il fut reclus a grant joye; et lui fist on grans dons et biaux presens affin que il leur pardonnast son mautalent; car il avoit dit en devant que il en feroit plus de soixante de ses gens meismes trenchier lez tiestes; et pour celle doubte s'estoient ilz longement tenus. Mais ainchois qu'il y penwist entrer ne que il volsissent ouvrir leurs portes, il leur quicta et pardonna tout a le priere dou seigneur de Clichon et des barons qui estoient en sa compagnie. Or parlerons nous de chiaux de le Rochelle.

---

**C**HIL de le Rochelle estoient en treties couvers et secres devers Yeuwain de Gales qui les avoit assiegies par mer, si comme chi dessus vous avez oy, et ossi devers le connestable de France qui se tenoit à Poitiers; mais il n'en osoient nul descouvrir, car encores estoit leur chastiaux en le possession des Engles; et sans le chastiel il ne se osassent nul-

lement tourner François. Quant messire Jehan d'Ewruës, si comme chi dessus est recorde, s'en parti pour reconforter de tous poins chiaux de Poitiers, il y establi un escuier a garde, qui s'appelloit Phelippot Mansiel, qui n'estoit pas trop soutieux ; et demorerent avec lui environ soixante compaignons.

A ce temps avoit en le ville de la Rochielle un majeur durement agu et subtil en toutes ses coses et bon François de corage, si comme il le monstra ; car quant il vei que point fut, il ouvra de se subtilite, et ja s'en estoit descouvert a plusieurs bourgeois de le ville qui estoient de son accord. Bien sçavoit li dis maire, qui s'appelloit sire Jehan Caudourier, que chis Phelippos qui estoit gardien dou chastel, comment qu'il fust bons homs d'armes, n'estoit mies soutieux ne perchevans, sans nul mauvais malice. Si le pria un jour au disner dales lui, et aucuns bourgeois de le ville. Chis Phelippos qui n'i pensoit que tout bien lui accorda et y vint. Ainchois que on s'aseist au disner, sire Jehan Caudourier qui estoit tout pourveu de son fait, et qui enfourme en avoit les compaignons, dist a Phelippot: J'ai receu depuis hier de par nostre chier seigneur le roy d'Engleterre des nouvelles qui bien vous touchent. — Et quelles sont elles, respondit Phelippos? — Dist li maire: Je les vous monstreray, et ferai lire en vostre presence, car c'est bien raison. Adonc alla il en un coffre et prist une lettre toute ouverte anciennement faite et scellée dou grand seel le roy Édouart d'Engleterre, qui de riens ne touchoit a son

fait, mais il l'i fist touchier par grant sens, et dist à Phelippot: Ve lez chi. Lors lui monstra le seel auquel il s'appaisa asses, car mout bien le recongneut; mais il ne savoit lire pourtant fut il decheus. Sire Jehan Caudourier appella un clercq que il avoit tout pourveu et avise de son fait et lui dist, lisies nous ceste lettre. Li clers le prist et lisi che que point n'estoit en la lettre; et parloit en lisant que li rois d'Engleterre commandoit au majeur de le Rochelle que il fesist faire leur monstre de tous hommes d'armes demorans en le Rochelle, et l'en rescripsist le nombre par le porteur de ces lettres, car il le voloit sçavoir; et ossi de chiaux dou chastiel, car il esperoit temprement a la venir et arriver. Quant ces parolles furent toutes dites ensi que on list une lettre, li maire appella le dit Phelippot et lui dist: Castelain, vous oez que li rois nos sires me mande et commande, siques de par lui, je vous commande que demain vous fachiez vostre monstre de vos compaignons en le plache devant le castel, et tantost apres la vostre je ferai la mienne, parcoi vous le verres ossi; si vaurra trop mieulx en ceste meisme plache: si en rescriprons l'un par l'autre la verite a nostre tres chier seigneur le roi d'Angleterre; et ossi se il besoingne argent a vos compaignons, je croi bien oil, tantost le monstre faicte je vous en presterai, parcoi vous les payeres leur gaignes; car li rois d'Engleterre nos sires le commande ensi en une lettre close par laquelle me mande que je les paye sour mon office. Phelippot qui adjoustoit en toutes ces parolles grant loiauté lui dist:

Maire, de par Dieu, puisque c'est a demain que je doi faire ma monstre je le ferai volentiers, et li compaignon en aront grant joie pourtant qu'il seront payes; car il désirent a avoir argent. Adonc laisserent ils les parolles sus tel estat et allerent disner; et furent tout aise. Apres disner chis Phelippos se retrai ens ou chastel de le Rochelle et compta a ses compaignons tout ce que vous avez oy, et leur dist: Seigneur, faites bonne chiere, car demain tantost apres vo monstre vous seres paye de vos gages, car li rois l'a ensi mande et ordonne au majeure de ceste ville, et j'en ay veu les lettres. Li soudoyer qui desiroyent a avoir l'argent, car on leur devoit de trois moys ou plus, respondirent. Vechi riches nouvelles. Si commenchieient a fourbir leurs bachines, a roler leurs cotes de fier et a esclarchir leurs espees ou armeures telles qu'il les avoient. Che soir se pourvei tout secretement sires Jehan Caudourier et enforma le plus grant partie de chiaux de le Rochelle qu'il sentoit de son accord, et leur donna ordonnance pour lendemain assavoir comment il se maintenoient. Asses pres du castel de le Rochielle et sus le plache ou ceste monstre se devoit faire avoit vieilles maisons ou nuls ne demoroit; si dist li maires que la dedens on feroit une embusce de quatre cens hommes d'armes tous les plus aidables de la ville, et quant chil dou chastel seroient hors issus il se mectroient entre le chastel et iaux et les enclorroient; ensi seroient il attrappe, ne il veoit mie que par autre voye il les peuwist avoir. Chis consaulx fut tenus, et chils nommes et esleus en le

ville qui devoient estre en l'enbusche; et y allerent tout secretement tres le nuit tout arme de pie en cape, et iaux enfourmez quel cose il feroient. Quant ce vint au matin apres soleil levant li maires de le Rochelle et li jurez et chil de l'office tant seulement se traisent tout desarmes, par couverture, pour plus legierment atraire chiaux du chastel avant, et s'en vinrent sus le place ou li monstre se devoit faire; et estoient montes cascuns sus bons gros coursiers, pour tantost partir quant la meslee se commencherait. Li chastelains, sitost que il les vei apparoir, il hasta ses compagnons et dist: Allons, allons la jus en la place, on nous atent. Lors se departirent dou chastel tout li compaignon, sans nulle soupechon, qui monstres se voloient et qui argent attendoient, et ne demorerent ou dit chastel fors que varlets et maisnies, et vuidierent le porte et le laisserent toute ample ouverte, pour ce que il y cuidoient tantost retraire, et s'en vinrent sus le place yaux remonstrer au majeur et as jures qui le escampoient. Quant il furent tout en un mont, li maire pour iaux essouyer les mist a parole et disoit a l'un et puis a l'autre: Encore n'aves vous pas tout vostre harnaix pour prendre plains gaiges, il le vous fault amender. Et chil disoient: Volentiers. Ensi en geglant et en bourdant il les tint tant que li embusce saillit hors armes si bien que riens n'y falloit et se bouterent tantost entre le chastel et yaux et se saisirent de la porte. Quant li saudoyer virent ce, si congneurent bien que il estoient trahis et decheus. Si furent bien esbahis et a bonne cause. A ces cops se parti li

mair et tout li jure a cheval et laisserent leurs gens convenir qui tantos furent maistres de ces saudoyers qui se laisserent prendre bellement car il veirent bien que deffence n'y valoit riens. Les Rochelois les fisent la un et ung desarmer sus le place et les menerent en prison en le ville en divers lieux, en tours et en portes de le ville, ou plus n'estoient que iaux doi ensemble. Asses tost apres ce vint li mair tout arme sus le place et plus de mille hommes en sa compaignie. Si se traist incontinent devers le castel qui en l'eure lui fu rendu car il n'y avoit dedans fors menues gens meschines et varles en qui il n'i avoit aucune deffence. Mais furent tout joieux quant il se peurent rendre et que on les laissa en pais. Ensi fut reconquis li chastiaux de le Rochelle.

---

QUAND li dus de Berry et li dus de Bourbon et ossi li dus de Bourgoingne qui s'estoient tenus mout longement sus les marches d'Auvergne et de Limosin a plus de deux mille lances entendirent ces nouvelles que cil de le Rochelle avoient boute hors les Engles de leur chastel et le tenoient pour leur, si se avisèrent que il se traioient celle part pour veoir et sçavoir quel cose il volroient faire. Si se departirent de le marche ou il s'estoient tenus et chevauchierent devers Poito le droit chemin pour venir a

Poitiers devers le connestable. Si trouverent une ville en leur chemin en Poito con dist Saint Maxyen qui se tenoit Englesse; car li chastiaux qui siet au dehors de le ville estoit en le gouvernance des Engles. Sitos que cil seigneur et leur routes furent venus devant le ville chil de Saint Maxyen se rendirent, sauf leurs corps et leurs biens; mais li chastiaux ne se volt rendre. Dont le fisent assaillir le dessus dit seigneur mout efforchiement et la heut un jour tout entier grant assaut, et ne peut ce jour estre pris. A lendemain de rechief il vinrent assaillir si efforciement et de si grand volente que il le present, et furent tout chil mors qui dedens estoient. Puis chevauchierent li seigneur oultre, quant il heurent ordonne gens de par yaux pour garder le ville et vinrent devant Melle et le present et le misent en l'obeissance dou roy de France, et puis vinrent devant le chastel de Sevray. Chil de Sevray se tinrent deux jours, et puis se rendirent sauf leurs corps et leurs biens. Ensi li seigneur en venant vers la ville de Poitiers concqueroient villes et castiaux et ne laissoient riens deriere yaux qui ne demorast en l'obeissance dou roi de France; et tant cheminerent qu'il vinrent a Poitiers ou il furent receus a grant joye dou connestable et de ses gens et de chiaux de le cite.

QUANT li trois ducs dessus nommes furent venus a Poitiers et toutes leur routes qui se logierent la environ sus le plat pays pour estre mieux a leur aise, li dus de Berry heut conseil qu'il envoiroit devers chiaux de le Rochelle pour sçavoir quel cose il volroient dire et faire; car encores se tenoient si clos que nuls n'entroit ne yssoit en leur ville. Si envoya li dis dus certains hommes et messages pour traictier et sçavoir mieux leur entente. Li message de par le duc de Berry et le connestable furent bellement receus, et respondu que il envoiroient devers le roi de France; et se li rois leur voloit accorder che qu'il demandoient il demorroient boms François; mais il prioient au duc de Berry et au connestable que il ne se volsissent mie avanchier ne leurs gens pour iaux porter nul damaige ne contraire jusques a tant qu'il aroient mieux cause. Che fut ce que li messaige rapporterent. Cheste responce plaisist asses bien au dessus dit duc de Berri et au connestable, mais il se tinrent tout coi a Poitiers et sus le marche sansriens fourfaire as Rocelois. Et Yeuwains de Gales par mer ossi les tenoit pour assegies, comment que il ne leur fesist nul contraire. Or vous dirai de l'estat des Rocelois et sus quel point et article il se fonderent et persevererent. Tout premierement il envoyerent douze de leurs bourgeois des plus souffisans et notables a Paris devers le roi de France, sus bon sauf-conduit que il heurent dou roi, allant et venant, ainchois que il se partesis-



sent de le Rochelle. Li rois qui les desiroit a avoir a amis et pour ses obeissans les rechet liement et oy volentiers toutes leurs requestes qui furent telles que je vous diray. Chil de le Rochelle voloient tout premierement, ainçois que il se mesissent en l'obeissance dou roi, que li castiaux de le Rochelle fust abatu; et apres il voloient que li rois de France pour tous jours mais ils et ses hoirs les tenist comme de son droit demaine de le couronne de France et jamais n'en fussent eslongies pour pais, pour accord, pour mariage, ne pour alliance quelconques que il heust au roi d'Engleterre ne autre seigneur. Tiercement il voloient que li rois de France fesist la forgier florins et monnoye de tel pris et alloy sans nulle exception que on forgoit a Paris. Quartement il voloient que nuls rois de France si hoir ne si successeurs ne peuwissent mettre ne asseir sur iaux ne sur leur masniers taille, subside, gabelle, imposition ne fouage ne cose qui le ressemblast, se il ne l'acordoient ou donnoient de grace. Quintement il voloient et requeroient que li rois les fesist absorre et dispenser de leur fois et seremens qu'il avoient jure et prommis au roi d'Engleterre, laquelle cose leur estoit un grant prejudice à l'ame et s'en sentoient grandement chargie en conscience : pourtant il voloient que li rois a ses despens leur impetrast dou saint pere le pape absolucion et dispensacion de tous ces fourfaits. Quant li rois de France oy leur articles et leurs requestes, si leur en respondi mout doucement qu'il en aroit avis. Sur ce li dis rois s'en conseilla par pluisieurs fois a pluisieurs sages de son

roiaume et tint la dales lui mout longuement chiaux de le Rochelle: mais finablement de toutes leurs demandes il n'en peut riens rabatre, et convint que il leur accordast toutes, seellast et cancellast et confirmast pour tenir a perpetuite. Et se partirent dou roi de France bien contens, chartres burles et seelles, tout ensi que il le veurent avoir et deviser; car li rois de France les desiroit mout a avoir en son obeissance et recommandoit le ville de le Rochelle pour le plus notable ville que il heust par de la Paris; et encores a leur departement leur donna il grans dons et biaux joyaux et riches presens pour reporter a leurs femmes. Donc il se partirent dou roi et de Paris et se misent au retour.

---

**O**R retournerent li bourgeois de le Rochielle en leur ville, qui avoient sejourne tant a Paris que sus le chemin bien deux mois. Si monstrent a chiaux qui la envoie les avoient et a le communaulte de le ville quelle cose il avoient exploitie et impectre, sans nulle exception, toutes leurs demandes. De cheurent il grant joye et se contenterent grandement bien dou roy et de son conseil. Ne demora mie depuis trois jours que il misent ouvriers en oeuvre et fissent abatre leur chastel et mettre tout res a res de le terre, ne onques n'y demora pierre sur aultre; et l'assemblerent la sus le plache en un mont. Depuis en fissent il ouvrer as necessites de le ville et paver aucunes rues qui en devant en avoient grant mes-

tier. Quant il heurent ensi fait il manderent au duc de Berry que il venist la s'il lui plaisoit et que on le recepveroit volentiers ou nom dou roi de France; et feroient tout ce qu'il devoient faire. Li dus de Berri y envoya monseigneur Bertran le connestable qui avoit commission et procuracion de prendre la possession pour le roi de France. Lors se departi de Poitiers a cent lances li dis connestable, a l'ordenance dou duc de Berry, et chevaucha tant qu'il vint en le ville de le Rochelle ou il fut receu a grant joye; et monstra de coi procuracion dou dit roi son seigneur. Si prist le foi et le hommage des hommes de le ville et y sejourna trois jours; et lui furent faites toutes droitures ensi comme proprement au roi, et y rechut grans dons et biaux presens et ossi il en donna fuison as dames et as damoiselles; et quant il heut asses revelle et jeue il se parti de le Rochielle et retourna arriere a Poitiers. Ne demora gaires de temps puïssedi que li rois de France envoya ses messages devers Yeuwain de Gales, en lui mandant et segnefiant que il le verroit volentiers et sen prisonnier le captal de Buef. Encores ordonna li rois en ce voiage que li amiraulz don roi Henri de Castille dant Radhigo de Rous se partesist a toute sa navie et retornast en Espagne car pour celle saison il ne les voloit plus essonnyer. Ensi se deffist li armee de le mer; et retournerent li Espagnol, et furent ains leur département tout secq payes de leurs gaiges tant et si bien que il s'en contenterent grandement dou roi de France et de son paiement. Et Yeuwains de Galles au commandement et ordon-

nance dou roi prist le chemin de Paris et lui amena le captal de Buef; dont li rois heut grant joie et le quel bien congnoissoit, car il l'avoit veu autresfois. Se li fist grant chiere et lie et le tint en prison courtoise sans nulle contrainte; car volentiers l'eust retrait a son amour par quoy il fust retourne François. Et lui fist promettre et offrir grans dons, grans heritages et grans pourfis; mais li captauls n'y veult onques entendre; mais bien disoit as barons et as chevaliers de France qui le visitoient et qui de che l'aparloient que il se ranchonneroit volentiers et grandement que cinq ou six fois plus que sa revenue par an ne lui valloit. Mais li rois n'avoit point conseil de ce faire: si demora la cose en cel estat et fut de premiers mis ou chastel dou Louvre, et la gardes bien et songneusement; et le visitoient souvent li baron et li chevalier de France. Or revenrons nous as besoingnes de Poito qui n'estoient mie encores toutes furnies.

---

QUANT li connestable de France heut pris le saisine et le possession de le bonne ville de le Rochielle et il se fut retrais a Poitiers, si heurent conseil li seigneur que il se partiroient de la et venroient devant aucuns castiaux qui estoient en le marche de le Rochelle; par coi la ville, se il se partoient dou pais, demorroit en plus grant seurte; car encor estoient Engles Marant, Surgieres et Fontenay le Conte, et couroient tous les jours cil de ces garnisons jusques

as portes de le Rochelle, et leur faisoient mout de destourbiers. Si se departirent de Poitiers en grant arroy, li dus de Berry, li dus de Bourgoingne, li dus de Bourbon, li Dauffins d'Auvergne, li sires de Sully, li connestables de France, li mareschaux de France et bien deux mille lances; et s'en vinrent premierement devant le castel de Benon. Si en estoit cappitaine de par le capital un escuier d'onneur de le conte de Fois qui s'appelloit Guillaume de Pauvs et un chevalier de Naples qui se nommoit messire Jaques, doy appert hommes d'armes malement; et avoient la dedens avoec yaulx de bons compaignons qui ne furent mie trop effraez, quant chil seigneur et li connestable les heurent assegiez; mais se conforterent en ce que bien leur sembloit qu'il estoit asses pourvus de vivres et d'artillerie: si furent assaillis plusieurs fois; mais trop bien se deffendirent ou de deux ou de trois assauls à ce commencement qu'il heurent. Asses pres de la siet le garnison de Surgieres ou il avoit bien soixante lances d'Engles, tous bons compaignons et droites gens d'armes: si se avisèrent un jour que de nuit il venroient resveiller l'ost des François et s'aventuroient se il pooient riens concquerir. Si se departirent de leur fort, quant il fut tout a vespres, et chevaucierent devers Benon et se bouterent environ mie nuit en l'ost et chevauchierent si avant qu'il vinrent sus le logeis dou connestable et la s'arrestèrent. Si commenchièrent a abattre et a decoper et blechier gens qui de ce ne se donnoient garde. Si en y ot mout de navres et de mal apparillies; et

par especial ou logeis dou connestable fu ochis un sien escuier d'onneur que il amoit oultre mesure. Li hos s'estourmy et s'arma tantost. Chil se retraisent quant il veirent que point fut et qu'il heurent fait leur emprise, et retournerent sans damaige en leur garnison. Quant li connestable sceut le verite de son escuier que tant amoit qui estoit mors, si fut tellement courrouchiez que plus ne peut, et jura que james de la ne partiroit si aroit pris le chastel de Benon, et seroient sans merchi tout chil mort qui dedens estoient. A lendemain, quant il heut fait enterrer son escuier, il commanda toutes ses gens armer et venir avant a l'assault; et pour mieux exploitier il s'arma et y ala. La heut grant assault et dur et bien continue, et tellement si esprouverent messire Bertran et ses gens que li chastiaux de Benon fut prins et conquis de force et tout cil qui dedens estoient mors et ochis sans nullui prendre a merchy.

**A**PRÈS ce que li connestable de France heut fait son emprise du chastel de Benon et de tous chiaux qui dedens estoient, il donna conseil de traire avant au chastel de Marant a quatre lieuwes de le Rochielle. Dou chastel de Marant estoit cappitaine un Alemant qui s'appelloit Wissebare, hardi homme malement et avoec lui avoit fuison d'Alemans; mes quant il veirent que cil seigneur de France venoient si efforcement, et que riens ne duroit devant iaux,

et que cil de le Rochelle se estoient tourne François, et que li connestable avoit tout mis a mort chiaus dou castel de Benon, si furent si effraes que il n'eurent volenté d'iaux tenir, mais se rendirent et le forteresse, et se tournerent tous François, et le jurerent a estre de ce jour en avant, en le main dou seigneur de Pons que li connestable y envoia pour prendre le saisine et le possession: mais il y misent une condicion, tant que on les vorroit payer de leurs gaiges, ensi que li Engles les avoient payes bien et courtoisement; et se on en estoit en deffaute il se pooient partir sans nul reprochement. Si demorerent en cel estat comme en devant pour tenir et garder le forteresse. Et puis passerent li seigneur outre et vinrent devant le chastel de Surgieres. Quant il furent la venus il le trouverent tout wit et tout ouvert car li Engles qui l'avoient garde toute le saison, pour le doutance dou connestable, s'en estoient partis et boutes en autres forteresses en Poito. Si entrerent li François dedans le chastel de Surgieres. Quant il furent la venus il le rafresquirent de nouvelles gens et puis chevauchierent devant Fontenay le Conte ou la femme messire Jehan Harpedone se tenoit, et avoecq lui plusieurs bons compaignons qui ne furent a ce commencement effraes de tenir le forteresse contre les François.

---

Quant li dus de Berry et li autre duc et leurs routes et li connestable de France furent venus

devant Fontenay le Conte en Poito, si assegerent le ville et le chastel par bonne ordonnance, et chiaux qui dedens estoient; et puis ordenerent engins et maniere comment il les porroient concquerre. Si y fisent plusieurs assaus le terme qu'il y fisent; mais il ne l'avoient mie d'avantage, car il trouverent chiaux de le garnison appert et legiers et bien ordenes pour iaus deffendre. Si y heut la, devant la ville de Fontenay, plusieurs assaulz, escarmuches et grans appertises d'armes, et mout de gens blechies, car pres que tous les jours y avoient aucuns fais d'armes par deux ou par trois estours; si ne pooit remanoir que il n'en y heust des blechies. Et vous di que se chil de Fontenay sentissent ne heussent esperance que il peussent estre confortez dedens trois ou quatre mois, de qui que ce fust, par mer ou par terre, il se fussent asses tenus, car il avoient pourveances a grant fuison. Si estoient en forte place. Mais quant il ymaginerent le peril que il estoient la enclos et que de jour en jour on leur promettoit que se de force pris estoient il seroient tous mors et sans mercy; et se ne leur apparoit confort de nul coste, il s'aviserent et entendirent as traitties dou connestable, qui furent tel que il se pooient partir se il voloient et emporter tout le leur, et seroient conduis jusques a Thouwars ou tout li chevalier de Poito se tenoient et estoient la recoellis. Chis traittie passa et fut tenu; et se partirent chil de Fontenay qui Engles estoient; et emmenerent leur dame avec yaux; et se retraisent, sus le conduit dou connestable, en le ville de Thouwars



où il furent recoillis. Ensi heurent li François Fontenay le Conte le ville et le chastel, et y ordonnerent a cappitaine un chevalier a vingt lances dessoubz lui qui s'appielloit messire Renauls de Larzi; et puis retournerent devers le cite de Poitiers et exploierent tant qu'il y vinrent.

QUANT chil seigneur de France furent retrais à Poitiers, et rafresquis par quatre jours et leurs chevaux, il heurent conseil qu'il ne s'en partiroient et s'en iroient devant Touwars ou tous li chevalier de Poito se tenoient chil qui soustenoient l'opinion dou roy d'Engleterre, et bien y en avoit cent, uns et autres, et mettroient le siege et ne s'en partiroient si en aroient une fin, ou il seroient tous François ou tout Engles. Si se partirent, en grant arroy et bien ordene, de le cite de Poitiers; et estoient bien trois mille lances chevaliers et escuiers, et quatre mille a pavais, parmi les Genevois. Si chevaucierent tant ces gens d'armes que il vinrent devant Thouwars ou il tendoient a venir. Si ordonnerent et establirent tantost leur siege grant et bel, et tout a l'environ de le ville et dou castel; car bien estoient gens pour ce faire; et ne y laissoient nullui entrer, ne issir; ne point n'assalloient, car bien sçavoient que par assault james ne les aroient, car la dedens avoient trop de bonnes gens d'armes; mais il disoient que la tant seroient que il les affameroient, se li rois d'Angleterre de se puissance ou si enfant ne venoient lever le siege. Quant

li baron et li bachelier qui la dedens enclos, tels que messire Loys de Harcourt le sires de Pertenay, li sires de Thors, messire Hughes de Vivone, messire Aymeris de Rochechouart, messire Perchevaux de Couloingne, messire Regnaut de Thouwars, li sires de Rouscillon, messire Guillaume de Crupegnach, messire Joffroy d'Argenton, messire Jaques de Surgieres, messire Jehans d'Angle, messire Guillaume de Montendre, messire Maubruin de Linieres, et pluisieurs autres que je ne puis mie tous nommer perchurent le maniere et ymaginerent l'arroy et l'ordenance des François comment il estoient la trais et se fortefioient et mouteplioient tous les jours, si heurent sur ce avis et conseil, car bien veoient que chil seigneur qui asegie les avoient ne se partiroient si en auroient leur volente et entente ou en partie: si dist messire Perchevaux de Couloingne qui fu un sage et ymaginatif chevalier et bien enlangage, un jour qu'il estoient tout ensemble en une cambre pour avoir advis et conseil sur leurs besoingnes: Seigneur, seigneur, com plus gielle et plus estraint à ce pourpos, vous savez que nous avons tenu nostre loiaute devers le roy d'Engleterre tant que nous avons peu, et que par droit il nous en doit savoir gre, car en son service et pour sen heritage aidier a garder et deffendre nous avons emploie et aventure nostre corps sans nulle faintise et mis nostre chevanche. Au pardarain nous sommes chi enclos et n'en poons partir ne issir hors fors par dangier; et sur ce j'ai mout ymagine et estudie comment nous ferons et comment de chi a nostre honneur nous isterrons; car

partir nous en fault; et se vous le voles oyr je le vous dirai, sauf tous jours le meilleur conseil. Li chevalier qui la estoient respondirent: Oil, sire, nous le volons oyr. Lors dist messire Perchevaus: Il ne puet estre que li rois d'Engleterre pour qui nous sommes en ce parti ne soit enfourme en quel dangier chil François nous tiennent, et comment tous les jours ses heritages se pert; se il le voelt laisser perdre nous ne li poons sauver ne garder, car nous ne sommes mie si fors de nous meismes que pour resister ne estriver contre le poissance dou roi de France; car encores nous veons en ce pais que cites, villes, chastiaux et forteresses avec prelas, barons, chevaliers, dames et communautes se tournent tous les jours François et nous font guerre, laquelle cose nous ne poons longement souffrir ne soustenir; pour coi je conseille que nous entrons en traities devers ces seigneurs de France qui chi nous ont assegies, et prendons unes trieuwes a durer deux mois ou trois. En celle trieuwe durant et au plutost que nous poons, segneffions tout plainement nostre estat a nostre seigneur le roi d'Engleterre et le dangier ou nous sommes et comment ses pais se pert, et impetrons celle trieuwe devers ces seigneurs de France, que se li rois d'Engleterre ou li un de ses enfants pooient venir ou tout ensamble si fort devant ceste ville, dedans un terme expresse que nous y assignerons par l'acort et ordenance de nous et d'eux, que pour combatre eux et leur poissance et lever le siege, nous demorrans Engles a tous jours mais; et se le contraire est, nous serons François de ce jour

en avant. Or respondes s'il vous semble que je aie bien parle. Il respondirent tous d'une voix: Oil, che est la plus prochaine voie par laquelle nous en poons voirement, a nostre honneur et garder nostre loiaute yssir. A ce conseil et pourpos n'y heut plus riens replicque; mais fu tenu et afferme; et en userent en avant par l'avis et conseil dou dessus dit messire Percheval; et entrerent en traittie devers le duc de Berry et le connestable de France. Chil traitties entr'iaux durerent plus de seize jours; car les dessus dis seigneurs qui devant Thouwart se tenoient n'en voloient riens faire sans le sceu dou roi de France. Tant fut alle de l'un a l'autre et parlementé que chil de Thouart et chil de Poito qui dedens estoient et ossi chil qui devant seoient demorerent en segur estat parmy unes triewes qui furent la prises durans jusques a la Saint Michiel prochains venant; et se dedens ce jour li roi d'Engleterre ou li un de ses enfans ou tout ensamble pooient venir si fort en Poito que pour tenir le place devant Thouwars contre les François il demorroient yaux et leurs terres Engles a tousjours; et se c'estoit que li rois d'Engleterre ou li uns de ses fils ne tenoient la journée, tout chil baron et chevalier Poitevin qui dedans Thouwars estoient demorroient François, et meteroient iaux et leurs terres en l'obeissance dou roi de France. Cheste cose sembla grandement raisonnable à tous ceulx qui en oyrent parler. Nequedent, quoyque les triewes durassent et que il fussent en segur estat dedans Thouwars, et ossi ou siege des dits seigneurs

de France, pour ce ne se deffist mie li sieges; mais tous les jours que Dieux amenoit se renforçoit; car par bonne deliberacion et conseil tous les jours y envoioit li rois de France gens tous a eleccion des meilleurs de son roiaulme pour aidier a garder sa journee contre le roi d'Engleterre, ensi que ordonne estoit et que devise portoit.

AU plus tost que li baron et lichevalier qui dedens Touwars assegies estoient peurent il envoierent en Engleterre certains messages et lettres mout douces et mout sentans sus l'estat dou pais et dou dangier ou il estoient, et que pour Dieu et par pite il y volsist pourveir de remede, car a lui en touchoit plus que a tout le monde. Quant li rois oy ces nouvelles et comment sichevalier de Poito lui segneffioient, si dist que s'il plaisoit a Dieu il iroit personelement et seroit a le journee devant Thouwart, et y menroit tous ses enfans. Proprement li princes de Gales ses fils, comment qu'il ne fust mie bien haitties, dist qu'il yroit, et deust demorer ou voiage. Adonc fist li rois d'Engleterre un tres grant et tres especial mandement de tous chevaliers et escuiers parmi son royaume et dehors son royaume, et le fist a scavoir ou royaume d'Escoche, et en heut bien despuis trois cens lances; et se hasta li dis rois dou plus tost qu'il peut; et li chei adonc si bien que toute la saison on avoit fait pourveances sus mer pour sen fils le duc de Lenclastre qui devoit passer le mer et arriver a Calais: siques ces pourveances furent contournées

en l'armée dou roi, et li voiage dou duc de Lenclastre brisie et retarde. Oncques li rois d'Engleterre pour arriver en Normendie ne en Bretaigne ne nulle part n'eut tant de bonnes gens d'armes ne tel fuison d'archiers que il heut la. Ainchois que li rois partesist d'Engleterre il ordena, present tous les pers de son roiaume, prelas, contes, barons et chevaliers et consaulx des cites et bonnes villes, que se il moroit en ce voiage il voloit que Richart filz au prince de Gales son fils fust rois et successeur de lui et de tout le roiaume d'Engleterre, et que li dus de Lenclastre ses fils, ne si autre troi fil messire Jehan, messire Aymons, et messire Thomas n'y peussent clamer droit; et tout che leur fist leur pere jurer solennelement et avoir en convent a tenir fermement, devant tous les prelas, contes et barons ad che especialment appielles. Quant toutes ces choses furent ordonnees et faites il se partit de Londres et si troi fil; et ja le plus grant partie de ses gens l'attendoient à Hantonne ou la environ ou il devoient monter en mer et ou toute leur navie et leurs pourveances estoient. Quant il veirent que poins fut il se desancrerent doudit havene et commencerent a sigler et a tourner devers le Rochelle. En celle flote avoit bien quatre cens vaisseaux c'uns c'autres, quatre mille hommes d'armes et dix mille archiers. Or vous dirai qu'il avint de celle navie et dou voiage dou roi qui tiroit pour venir en Poito. Il n'eust cure ou il heust pris terre, ou en Bourdelois: tout li estoit ung, mais qu'il fust outre mer. Li rois, si enfant et se grosse navie waucrerent et furent sus

le mer le terme de neuf sepmaines, par faute de vent, ou contraire ou autrement, que onques ne peurent prendre terre en Poito, en Saintonge, en Rochelois, ne es marces vosines; dont trop courouchies et esmerveillies estoient. Si sigloient il de vent de quartier et de tous vens pour leur voiage avanchier; mais il réculoient otant sus un jour que il alloient en trois. En ce dangier furent il tant que le jour Saint Michiel espira et que li rois vei bien et congneut que il ne porroit tenir sa journee devant Thouwars pour conforter ses gens. Si heut conseil, quant il heut ensi traveillie sus mer que je vous di, de retourner arriere en Engleterre, et que il contast Poitau a perdu pour celle saison. Adonc dist li roi d'Engleterre, de coer courouchie, quant il se mist au retour: Dieux nous ayde et Saint Jorge; il n'y heut onques mais en France si meschant roi comme chis a present est, et se n'i heut onques roi qui tant me donnast a faire comme il fait. Ensi et sus cel estat sans riens faire retourna li rois en Engleterre, si enfant et toutes leurs gens. Et si trestost comme il furent retournes, li vens fu si bon et si courtois sus mer et si propisce pour faire un tel voiage que il avoient empris, que deux cens nefes d'un voile marchans d'Engleterre et de Galles et d'Escoce arriherent ou havene de Bourdiaux sus le Garonne, qui la alloient as vins. Dont on dist et recorda en plusieurs lieux en ce temps que Dieux y fut pour le roi de France.

**B**IEN sçavoit messire Thomas de Felleton qui estoit senescaux de Bourdiaux le journee expresse pour iaux rendre as François que li baron et chevalier qui dedens Thouwars se tenoient avoient pris; et avoit bien sceu que li rois d'Engleterre ses sires en estoit segnefie; si le manda et segnefia et avoit mande et segnefie certainement et sceurement a tous les barons de Gascoingne qui pour Engles se tenoient, tant que par son pourcas et pour iaux acquiter, li sires de Duras, li sires de Rosen, li sires de Moudident, li sires de Longheren, li sires de Coudon, messire Bernardet de la Breth sires de Gironde, li sires de Pommiers, li sires de Caumont, li sires de Montferant, messire Pierre de Landuras, messire Petiton de Courthon et plusieurs aultres yaux et leurs gens, cascuns au plus qu'il en pooient avoir, estoient venus a Bourdiaux et parti de la, li dis senescaux en leur compaignie, et ossi li senescaux des Landes; et avoient tant chevauchie que il estoient entres en Poito et venus a Niorth; et la trouverent il les chevaliers Engles monseigneur d'Aghorise, messire Jehan Dewrues, monseigneur Richart de Poncardon, monseigneur Hue de Cavrelee, monseigneur Robert Miccon, monseigneur Martin l'Escot, monseigneur Baudin de Fraiville, monseigneur Thumas Balastre, monseigneur Jehan Trivet, Jehan Cresuelle, David Holegrave et les aultres qui tous s'estoient la recoelliet; et ossi messire Aymeri de Rochechouart, monseigneur Joffroi d'Argenton, monseigneur Mauburin de Linieres et monseigneur



Guillaume de Montendre qui s'estoient partis de Thouwars et dou traittie des autres seigneurs de Poito et retrait a Niorth avoecq les Engles. Quant il se trouverent tout ensemble si furent plus de douze cens lances, sitost que il veirent que la journee estoit expiree et que dou roi d'Engleterre on n'ooit nulles nouvelles. Vous devez sçavoir que pour tenir se journee a l'ordonnance dou connestable dessus ditte, li rois de France avoit envoye la toute le fleur de son roiaume, car il avoit entendu que li rois d'Engleterre et si enfant y seroient au plus fort que il porroient; si voloit aussi que ses gens y fussent si fort que pour tenir honnourablement leur journee: pourcoi avec le dit connestable estoient si frere li dus de Berri et li dus de Bourgoingne mout estoffeement de chevaliers et d'es-cuiers, et ossi li dus de Bourbon, li contes d'Alen-chon, messire Robers d'Alenchon ses freres, li Dauffins d'Auvergne, li contes de Boulongne, li sires de Sully, li sires de Craan et tant de haus seigneurs que uns detris seroit au nommer: car la estoit li fleur de gens d'armes de toute Bretaigne, de Normendie, de Bourgoingne, d'Auvergne, de Berry, de Thouraine, de Blois, d'Anjo, de Limosin et du Maine, et encores grant fuison d'estraigniers, d'Al-emans, de Thiois, de Flamens et de Haynuiers; et estoient bien quinze mille hommes d'armes et trente mille d'autres gens. Nonobstant leur force et leur poissance il furent mout resjois quant il sceurent et veirent que li jours Saint Michiel estoit passe et inspire, et li rois de Engleterre ne aucuns de ses

enfans ne estoient point comparut pour lever le siege. Si segnefierent ossi tantost ces nouvelles au roi de France qui en fut mout resjois, quant sans peril de bataille, mais par sages traicties, il convenoit que chil de Poito et leurs terres fussent en s'obeissance.

---

**L**I Gascon et li Engles qui estoient à Niorth et la venus et amasses, et se trouvoient bien douze cens lances de bonnes gens et scavoient tous les traicties des barons et chevaliers de Poito qui en Thouwars se tenoient, car notefye especialement leur estoit, veirent que li jour estoit passe qu'il se devoient rendre, se il n'estoient confortes, et que li rois d'Engleterre ne aucuns de ses enfans n'estoient encores point trait avant, dont on heust heu nouvelles, dont il estoient mout courouchies, si heurent conseil entr'iaux comment il porroient perseverer et trouver voie d'onneur que cil Poitevin qui obligies s'estoient envers les François demorassent tous de leur parti; car mout les amoient dales yeux. Si heurent sus ces besoingnes en le ville de Niorth grans consaus ensemble: finablement yaux conseilhes et avises, il segnefierent par lettres seellees, envoyees par un heraut, leur entente as Poitevins qui en Thouwars se tenoient. Si devisoient et disoient ces lettres avoec salus et amisties que comme ensi fust que a leur avis pour le meilleur il s'estoient composes envers les François, par foi et par sere-

ment, d'iaux mettre en l'obeissance dou roi de France et de devenir bons Franchois, se dedens le jour de le Saint Michiel il n'estoient confortes dou roi d'Engleterre leur chier seigneur ou d'aucuns de ses enfans personnellement; or veoient que la deffaulte y estoit; si supposoient que c'estoit par fortune de mer et non autrement: toutes fois il estoient la trait et venu a Niorth a quatre lieuwes pres d'iaux, et se trouvoient bien douze cents lances ou plus de bonnes gens d'estoffe; si offroient que s'il voloient yssir de Thouwars et prendre journee de bataille pour combattre les Franchois il aventureroient leurs corps avec l'eritage de leur seigneur le roi d'Engleterre. Ches lettres furent entre les Poitevins volentiers oyes et veues, et en sceurent li plusieurs grant gre as Gascons et as Engles qui ensi leur segnefoient, et se conseillerent sus cestes grandement et longement; mais iaux conseillies, tout considere et bien ymagine leur affaire et les traicties lesquels il avoient prommis a tenir as François, il ne pooient veoir ne trouver par nulle voye de droit que il feissent aultre cose que d'iaux rendre; puisque li roi d'Engleterre ou li uns de ses fils ne seroit a le bataille que li Gascon voloient avoir personnellement. En ce conseil avoit grant voix li sires de Pertenay, et volt celle fois que on acceptast la journee des Gascons; et y monstroit voye de droit et de raison asses, par deux condicions; la premiere estoit que il scavoient de verite, et estoit ce tout notoire, que li rois d'Engleterre et si enfant et la greigneur partie de leur poissance estoit sus mer et

que fortune leur avoit este si contraire que il ne avoient peu ne pooient arriver ne prendre terre en Poito, dont il devoient bien y estre excuses, car oultre pooir n'est riens. La seconde raison estoit que quoique il heussent jure et seelle as François il ne pooient l'eritage le roi d'Engleterre donner, alie-ner ne allever aucunement as François sans son gre. Ches paroles et raisons proposees dou dit baron de Pertenay estoient bien specifyes et examinees en ce conseil; mais tantost on y remettoit autres raisons qui toutes les affoiblissoient. Dont il avint que li sires de Pertenay issit un jour dou parlement et dist que il demorroit Engles, et s'en revint a son hostel. Mais li sires de Puiane et li sires de Tonnai-bouton le vinrent depuis qu'il fut refroidies requerre, et l'emmenèrent de rechief ou tous li consaulz estoit. La lui fut dit et remonstre dont de l'un puis de l'au-tre que finablement il s'acorda a tous leurs traicties; et se excuserent mout bellement et sagement par lettres envers les barons et les chevaliers Gascons et Engles qui a Niorth se tenoient et qui leur res-ponce atendoient. Si leur reporta uns hiraus; et envoyerent avecq leurs lettres seellees le coppie dou traictie, ensi que il le devoient tenir as Fran-çois, pour mieux coulorer leur excusance. Quant li Gascon et li Engles veirent qu'il n'en aroient aultre cose si furent mout courouchies; mais pour ce ne se departirent il mie si trestost de Niorth: ainchois se tinrent il la bien un mois pour sçavoir encores plus a plain comment li François se maintenroient. Tantost apres ce parlement parti et fine qui fut en

le ville de Thouars, li baron et li chevalier qui la estoient manderent au duc de Berry, au duc de Bourgoingne, au duc de Bourbon et au connestable de France qu'il estoient tous appareillies de tenir che que prommis et seelle avoient. De ces nouvelles furent li seigneur de France tout joieux, et chevauchierent devers Thouars a grant joie; et se misent yaux et leurs gens et leurs terres en l'obeissance dou roi de France.

---

**E**NSI se tournerent tout chil de Poito ou en partie François, et demorerent en pais. Et encores se tenoient Engles avoecq Niorth, et se tinrent toute la saison, Ciseck, Mortaigne sus mer, Mortemer, Chastiel-Acart, la Roche sur Ion, Gensay, la Tour de la Bree, Merspin et Dieunee. Quant chil seigneur de France heurent fait leur emprise et pris le possession de le ville de Thouwars, li dus de Berri, li dus de Bourgoingne et la greigneur partie des haus barons de France se departirent et retournerent en France, et li connestable s'en vint a Poitiers. A che departement li sire de Clichon s'en vint mettre le siege devant Mortaigne o toute sa charge de gens d'armes, et se loga par devant, et leur prommist que james de la ne partiroit se les aroit se trop grant infortune ne li couroit sus. De la garnison de Mortaigne estoit cappitaine un escuier d'Engleterre qui s'appielloit Jaquez Clercq qui frichement et vassamment se defendoit quant chil Breton l'assalloient. Quant li dis

escuier vei que c'estoit adcertes et que li sires de Clichon ne le lairoit point si les aroit conquis, et sentoit que sa forteresse n'estoit pas bien pourveue pour un lonc siege, et sçavoit encores tous ces chevaliers de Gascoingne et les Engles à Niorth, il s'avisâ que il leur segnefieroit. Si leur segneffia secretement par un varlet que il mist de nuit hors de sa forteresse tout l'estat en partie dou seigneur de Clichon et le sien aussi. Chil baron et chil chevalier Gascoing et Engles furent moult resjois de ces nouvelles et disent qu'il n'en vorroient pas tenir quarante mille frans; tant desiroient il le seigneur de Clichon a trouver sus ce parti. Si s'armerent et monterent as chevaux et issirent de Niorth bien cinq cens lances et chevaucierent couvertement devers Mortaigne. Li sires de Clichon, comme sages et bons guerrieres, n'estoit pas a aprendre d'avoir espies sus le pais pour sçavoir le convenant de ses ennemis, et encores quant il les sentoit en le ville de Niorth; et ce lui vint trop grandement a point; car il heust este pris as mains; ja n'en heussent failli se che n'eust este une de ses espies qui estoit parti de Niorth avoecq les Engles et les Gascons et qui la sçavoit quel chemin il tenoient. Mais chis espies qui congnoissoit le pais les adevanča et trota tant a pie que il devint a Mortaigne. Si trouva le seigneur de Clichon seant au souper dales ses chevaliers. Se lui dist en grant coite: Or tos, sires de Clichon, montes a cheval, partes vous de chi et vous sauves, car vechi plus de cinq cens lances Engles et Gascons qui tantost seront sur vous et qui fort vous manachent; et

dient que il ne vous volroient mie ja avoir pris, pour le deduit qu'il aront dou prendre. Quant li sires de Clichon oyt ces nouvelles, si crut bien son espie; car jamez envain ne lui heust dit ces nouvelles. Si dist: As chevaux; et bouta la table outre ou il seoit. Ses chevaux lui furent tantost apparilliez, et ossi furent tout li autre; car il avoit de pourveance les selles mises. Si monta li sires de Clichon et monterent ses gens sans arroy et sans ordenance ne attendre l'un l'autre; et n'eurent mie li varlet loisir de tourser ne de recoeillir tentes ne tres ne cose nulle qui fust aiaux, fors entente de fuir et d'iaux sauver; et prirent le chemin de Poitiers; et tant fist li sire de Clichon qu'il y vint et la plus grant partie de ses gens. Si recorda au connestable de France comment il leur estoit advenu.

---

QUANT chil chevalier Engles et Gascons furent parvenus pardevant Mortaigne etiaux boutes ens es logeis le seigneur de Clichon et point ne li trouverent, si furent durement couroucies; et demorerent la celle nuit et se tinrent tous aises des biens des François; et lendemain il fissent tout le demorant, tentes et tres, tourser et amener a Niorth, et les autres pourveances, vins, chars, sel et farine mener ens ou chastel de Mortaigne, dont il furent rafreschis. Si retournerent li dessus dit Engles et Gascons en le ville de Niorth. Depuis ne demora gaires de temps que li baron de Gascoingne et li chevalier

qui là estoient heurent conseil de retourner vers Bourdiaux, car bien pensoient que cel yvier on ne gherreroit plus en Poito, fors que par garnisons. Si ordonnerent leurs besoingnes et tourserent et monterent as chevaux, et se partirent, et se adrecherent parmi le terre le seigneur de Partenay et l'ardirent toute, exepte les forteresses; et firent tant par leurs journees que il vinrent a Bourdiaux; et li Engles chevalier demorerent en Niorth. Si en estoit cappitaine un chevalier Engles nomme messire Jehan Dewrués, messire d'Aghorises et Jehan Cresuelle. De la Roche sur Ion estoit cappitaines uns chevaliers Engles qui se nommoit messire Robers dis Grewake; de Luzegnien messire Thumas de Saint Quentin; et de Mortemer le dame de Mortemer et ses gens; de Gonsay uns escuiers Engles qui s'appielloit Jaque Caillour; et de Ciseck messire Robers Miton et messire Martin l'Escot. Si vous di que chil des garnisons sus dictes chevauchent dont d'un les puis de l'autre; et ne sejournoient oncques; et tenoient toutes aultres forteresses Françoises en grant guerre; et herrioient amerement le plat pais; et le rancennoient tellement que apres iaux n'i convenoit nullui envoyer. De tout ce estoit bien informez li connestable de France qui se tenoit à Poitiers et s'i tint tout cel yvier sans departir; mais il disoit que a l'este il feroit remettre avant les Engles tout ce qu'il pilloient et prenoient sus le pais. Or parlerons nous un petit des besoingnes de Bretagne.



**L**I dus de Bretagne messire Jehan de Montfort estoit durement courouchies en coer des contraintes que li François faisoient as Engles, et volentiers heust conforte les dis Engles se il peust et osast; mais li rois de France qui sages estoit et soutil fut la ou sa plaisance s'enclinoit, et qui bellement scavoit gens attraire et tenir a amour ou ses pourfis estoit, avoit mis en che un trop grant remede; car il avoit tant fait que li prelas de Bretagne, li baron et li chevalier et les bonnes villes estoient de son acort, exepte monsire Robert Canolles. Mais chis estoit dou conseil et de l'acord dou ducq, et disoit bien que, pour perdre tout ce qu'il tenoit en Bretagne, il ne relinquieroit ja le roy d'Engleterre ne ses enfans qu'il ne fust apparillie en leur service. Chis dus qui appielloit le roy d'Engleterre son pere, car il avoit heu sa fille en mariage, recordoit mout souvent en soi mesmes les biaux services que li rois d'Engleterre lui avoit fais; car ja n'eust este dus de Bretagne se li confors et ayde dou roy d'Engleterre et de ses gens ne lui heussent mis. Si en parla plusieurs fois as barons et as chevaliers de Bretagne en remonstrant l'injure que li roi de France faisoit au roi d'Engleterre, laquelle ne faisoit mie a consentir. Et cuidoit par ses paroles coulourees attraire ses gens pour faire partie avoecq lui contre le roi de France. Mais james ne les heust amenez, car il estoient trop fort enrachines en l'amour dou roi de France et dou connestable qui estoit leur voisin. Et tant en parla li dus as uns et as autres que ses gens s'en

commenchieient a doubter: si se garderent les cites, li castiel et les bonnes villes plus pries que devant, et fisent grans gais. Quant li dus vei ce, il se doubta ossi de ses gens que de fait, par l'informacion et requeste dou roi de Franche, il ne lui fesissent aucun contraire: si segnefia tout son estat au roi d'Engleterre et lui pria que il lui volsist envoyer gens par coi il fust soudainement aidie s'il besoingnoit. Li rois d'Engleterre qui veoit bien que li dus l'amoit et que ses gens lui monstroient rancune pour l'amour de lui, ne lui heust jamez refuse; mais ordonna le seigneur de Noefville a quatre cens hommes d'armes et ottant d'archiers pour aller en Bretaigne et prendre terre a Saint Mahieu de Fine Postierne, et lui la tant tenir que il orroit aultres nouvelles. Li sires de Noefville obey; sa charge de gens d'armes et d'archiers lui fut apparillie et delivre: si monta en mer ou Havene de Hamptonne et tournerent li maronnier vers Bretaigne; liquel siglerent tant par l'aide dou vent que il arriverent ou Havene de Saint Mahieu et entrerent en le ville; car li dus avoit la de ses chevaliers tous pourvus, monseigneur Jehan de Lagarghay et autres qui lui fisent voie. Quant li sires de Noefville et se route heurent prins terre et il furent entres courtoisement en le ville de Saint Mahieu, il disent as bonnes gens de le ville que il ne se s'effreassent de riens, car il n'estoient mie la venus pour yaux porter contraire ne damage; mais les en garderoient et deffenderoient se il besoingnoit et voloient bien payer tout ce qu'il despenderoient, Ches parolles rappaisierent asses chiaux de le ville.

Or s'espardirent et semerent les paroles parmi la duche de Bretagne que li dus avoit mande en Engleterre confort et estoit arrive en le ville de Saint Mahieu plus de mil hommes d'armes; de quoy tous li pais fut grandement esmeu et en greigneur soupchon que devant, et s'assemblerent li prelat, li chevalier et li baron et les consaulx des cités et des bonnes villes de Bretagne; et s'en vinrent au duc et lui remonstrerent vivement et plainement que il n'avoit que faire, se paisieusement voloit demorer ou pais, de estre Engles couvertement; car se il le voloit estre il leur desist, et tantost il en ordonneroient. Li dus qui veit adont ses gens durement esmeus et courouchies sour lui respondi si sagement et si bellement que ceste assemblee se departi par paix. Mais pour ce ne departirent mie les Engles de le ville de Saint Mahieu: ainchois s'i tinrent toute le saison. Si demorerent les coses en cel estat, li dus en gait et en soupchon de ses gens, et ses gens de lui.

---

QUANT la douche saison d'este fut revenue et qu'il fait bon hostoyer et logier as camps, messire Bertran de Claicquin connestables de France qui tout cel yvier s'estoit tenu a Poitiers et avoit durement manechie les Engles, pour tant que leur garnison que il tenoient encores en Poito avoient trop fort cel yvier guerryet et traveilliet les gens et le pais, si ordonna toutes ses besoingnes de point et de heure, ensi que bien le savoit faire, tout son charoi et

son grant arroy, et rassembla tous les compaignons environ lui, desquels il esperoit a estre aidie et servi, et se departi de le bonne cite de Poitiers a bien quinze cens combatans, la greigneur partie tous Bretons, et s'en vint mettre le siege devant le ville et le chastel de Chiseck, dont messire Robert Micon et messire Martin l'Escot estoient cappitaines. Avoecq messire Bertran estoient de chevaliers Bretons messire Robert de Biaumanoir, messire Alains et messire Jehan de Biaumanoir, messire Ernoulz Limosins, messire Joffroi Ricon, messire Yeuwain de Carouet, messire Joffroy de Quarensuel, Thiebaut dou Pont, Allains de Saint Pol, Alios de Calay et pluisieurs autres bons hommes d'armes. Quant il furent tous venus devant Ciseck, il environnerent le ville scelon leur quantite et firent bons palis derriere iaux, par coi soudainement de nuit ou de jour on ne leur peuwist porter contraire ne damaige; et se tinrent la dedens pour tous assegures et confortes et que james n'en partiroient sans avoir le forteresse, et y firent et liverent plusieurs assauls. Li compaignons qui dedens estoient se deffendirent vassaument, tant que a ce commencement riens n'y perdirent. Toutes fois pour y estre confortes et lever ce siege, car il sentoit bien que a le longhe il ne se porroient tenir, si heurent conseil dou segnefier a monseigneur Jehan Dewrués et as compaignons qui se tenoient a Niorth. Si firent de nuit partir un de leurs varles qui apporta unes lettres a Niorth, et fut tantost acouru car il n'y a que quatre lieuwes. Messire Jehan Dewrués et li compaignons

lisirent cette lettre et veirent comment messire Robert Micon et messire Martin l'Escot leur prioient que il leur volsissent aydier a dessegier de ces François, et leur segneffioient l'estat et l'ordenance si avant que il le scavoient; dont il se dechurent, et leurs gens ossi, car il acertefioient par leurs lettres et par le parole dou message que messire Bertran n'avoit devant Chiseck non plus de cinq cens combatans. Quant messire Jehan Dewrues, messire d'Agorisses et Cresuelle sceurent ces nouvelles, si affermerent que il iroient celle part lever le siege et conforter leurs compagnons; car mout y estoient tenus. Si manderent tantost cheux de le garnison de Luzegen et de Gousay qui leur estoient mout prochains. Chil vinrent, cascun a che qu'il avoit de gens, leur garnison garde; et s'assemblerent a Niorth. La estoit avoecq les dessus dis messire Aymeris de Rochechouwart et messire Joffroi d'Argenton, David Hollegrave et Richars Holmen. Si se departirent de Niorth tous apparillies et bien montes, et furent compte, a l'issir hors de le porte, sept cens et troiestes armees, et bien trois cens pillars Bretons et Poitevins. Si s'en allerent tout le pas sans iaux forhaster par devers Ciseck, et tant exploitierent que il vinrent assez pres et se misent au dehors d'un petit bois. Ches nouvelles vinrent au logeis le connestable que li Engles estoient la venus et arrestes dales le bos pour iaux combatre. Tantost li connestable tout coiemment fist toutes ses gens armer et tenir en leurs logeis sans iaux a monstrier et tout ensamble; et cuida de premier que li Engles deussent de saut

venir jusques a leurs logeis pour iaux combatre; mais il n'en firent riens, dont il furent mal conseilles; car se baudement, il fussent venus, ensi qu'il chevaucioient et iaux frapes en ces logeis, li plusieurs supposent que il heussent desconfit le connestable et ses gens avoecq tout che que chil de le garnison de Ciseck fusent sailli hors, ensi qu'il firent. Quant messire Robert Micon et messire Martin l'Escot veirent apparoir les bannieres et les pennons de leurs compaignons, si furent tous resjois, et disent: Or tos armons nous et nous partons de chi, car nos gens viennent combatre nos ennemis; si est raison que nous soions a la bataille. Tantost furent armes tout li compaignons de Ciseck et se trouverent bien soixante armeures de fier. Si firent avaler le pont et ouvrir le porte et se misent tout hors et clorre le porte et lever le pont apres iaux. Quant li François en veirent l'ordenanche, qui se tenoient armes et tout coi en leur logeis, si disent: Vechi chiaux dou chastel qui sont issus et nous viennent combatre. La dist li connestable: Laissies les traire avant, il ne nous pueent grever; il cuident que leurs gens doivent venir pour nous combatre tantost; mes je n'en voi nul apparant; nous desconfirons chiaux qui viennent, si avons mains a faire. Ensi que il se devoioient, evvous les deux chevaliers Engles et leurs routes tout a piet, et en bonne ordenance, les lances devant iaux et escriant Saint Jorge Ghiane, et se fierent en ces Franchois. Ossi il furent mout bien recoellit. La heut mout bonne escarmouche et dure et fait mout grans apertises

d'armes; car chil Engles qui n'estoient que un petit se combatoient sagement et detrioient toudis en iaux combatant ce qu'il pooient, car il cuidoient que leur gens deuwissent venir, mais non fisent; de coi il ne peurent porter le grant fais des François, et furent tout de premier chil la tout desconfis, mort et pris; onques nuls des leurs ne rentra ou chastel. Et puis se recoeillirent li François tout ensamble.

---

**E**NSI furent pris messire Robert Micon et messire Martin l'Escot et leurs gens de premiers, sans ce que li Engles qui sus les camps se tenoient en sceuwissent riens. Or vous dirai comment il avint de ceste besoingne: messire Jehan Dewrués et messire d'Aghorises et li autre regarderent que il y avoit la bien entri'aux trois cens pillart Bretons et Poitevins que il tenoient de leur gens, si les voloient employer, et leur disent: Entre vous, compaignons, vous en ires devant escarmuchier ces François pour iaux attraire hors de leurs logeis; et si tres tost que vous serez assembles a yaux nous venrons sus ele en frapant, et les metterons jus. Il convint ces compaignons obeyr, puisque les cappitaines le voloient; mais il ne venoit mie a cascun a bel. Quant il se furent desseures des gens d'armes, il approchierent les logeis des Franchois et vinrent bien et baudement jusques pres de la. Li connestable et ses gens qui se tenoient dedens leurs palis se tinrent tout coi et sentirent que li Engles les avoient

la envoyes pour iaux attraire. Si vinrent aucuns de ces Bretons des gens le connestable jusques as barrieres de leurz palis pour veoir quels gens c'estoient. Si parlementerent a iaux et trouverent que c'estoient Bretons et Poitevins et gens rassembles. Si leur disent li Breton de par le connestable: Vous estes bien meschans gens qui vous voles faire ochire et decaper pour ces Engles qui vous ont tant de mauls fais; sachiez que se nous venons au dessus de vous nuls n'en sera prins a merci. Chil pillart entendirent che que les gens dou connestable leur disoient; si commenchieient a murmurer ensamble, et estoient de coer la greigneur partie tout François. Il disent entri'aux: Il dient voir. Encores appert bien que il font bien pau de compte de nous quant ensi il nous envoient chi devant pour combatre et escarmuchier et commenchieier le bataille, qui ne sommes que une pugnye de poures gens qui riens ne durrans a ces François. Il vault trop mieux que nous nous tournons devers nostre nacion que nous demorons Engles. Il furent tantost tous de cel accord et tinrent ceste oppinion et parlementerent as Bretons, en disant: Hors hardiement, nous vous promettons loiaument que nous serons des vostres et nous combaterons avoecq vous a ces Engles. Les gens le connestable respondirent: Et quel quantite d'ommes d'armes sont il chil Engles? Li pillart leur dirent, il ne sont en tout compte que environ sept cens. Ches paroles et ches devises furent remonstrées au connestable qui en heut grant joye et dist en riant: Chil la sont nostres; or tost, a l'endroit de



nous, soyons tous nos palis, et puis issons baudent sus iaux, si les combatons; chil pillart sont bonnes gens quant il nous ont dit verite de leur ordenance. Nous ferons deux batailles sus ele dont vous messire Alain de Biaumanoir gouverneres l'une et messire Joffroi de Quarensuel l'autre! En cascune ara trois cens combatans et je m'en irai de front assembler a iaux. Chil doi chevalier respondirent qu'il estoient tout prest d'obeir; et prist cascun sa charge toute telle qu'il le devoit avoir. Mais premierement il soyerent leurs palis res a res de le terre; et quant ce fut fait et leurs batailles ordonnees, ensi qu'il devoient faire, il bouterent soudainement outre leur palis et se misent as camps, banieres et pennons ventelant au vent, en iaux tenant tout serres; et encontrerent premierement ces pillars Bretons et Poitevins qui ja avoient fait leur marches et se tournerent avoecq iaux; et puis s'en vinrent pour combatre ces Engles qui tous s'estoient mis ensemble. Quant il perchurent la baniere dou connestable issir hors et les Bretons ossi, il congneurent tantost qu'il y avoit trahison de leurs pillars et qu'il s'estoient tournes François: nequedent il ne se tinrent mie pour ce desconfis, mais monstrenterent grant chiere et bon semblant de combatre leur ennemis. Ensi se commença la bataille dessoulz Ciseck des Bretons et des Engles et tout a pie, qui fut grande et dure et bien maintenue; et vint de premiers li connestable de France assembler a yaux de grant volente. La heut plusieurs grans appertises d'armes faites; car au voir dire li Engles ens ou re-

gard des François n'estoient c'un petit. Si se combattoient si vaillaument que merveilles seroit a recorder et se prenoient pres de bien faire pour desconfire leur ennemis. La crioient li Breton Notre Dame Claiequin, et li Engles SaintGeorge Ghiane! La furent tres boms chevaliers dou couste des Engles messire Jehan Dewrués, messire d'Aghorises, messire Joffrois d'Argenton et messire Aymeris de Rochechouart, et se combatirent vaillaument et y firent plusieurs grans appertises d'armes. Ossi firent Jehan Cresuelle, Richars Elmen et David Hollegrave. Et de le partie des François premierement messire Bertran de Claiequin, messire Alains et messire Jean de Biaumanoir qui se tenoient sus une elle et messire Joffroi Quaremiel sus l'autre; et reconfortoient grandement leurs gens a l'endroit ou il veoient branler; et ce rafresqui grandement leurs gens; car on vei plusieurs fois qu'il furent boutes et recules en grant peril d'estre desconfis. De leur coste se combatirent encores vaillaument monseigneur Joffrois Richon, monseigneur Yeuwains de la Rouet, Thiebaut dou Pont, Silvestre Bude, Alains de Saint Pol et Alios de Calay. Chil Breton se porterent si bien pour le jornee et si vassaument combatirent leurs ennemis que la place leur demora, et obstinrent la besoingne tout mors ou pris qui la estoient venus de Niorth, ne onques nul n'en retourna ne escappa. Si furent pris de leur coste tout li chevalier et escuier de nom; et heurent ce jour li Breton plus de trois cens prisonniers que depuis il

ranchonnerent bien et chier, et si conquissent tout leur harnois ou il heurent grant butin.

---

**A**PRES ceste desconfiture qui fut au dehors de Ciseck faite de monseigneur Bertran de Claiequin et des Bretons sus les Engles, se parpierdi tout le pais de Poito pour le roi d'Engleterre, si comme vous orres en suiwant. Tout primerement il entrerent en le ville de Chiseck ou il n'eut nulle defence car li homme de le ville ne se fussent james tenus ou cas que il avoient perdu leur cappitaines; et puis se saisirent li François dou chastiel car il n'y avoit que varles qui le rendirent tantost, saulves leurs vies. Che fait incontinent et caudemment il s'en chevauchierent par devers Niorth et emmenerent le greigneur partie de leurs prisonniers avecy eux. Si ne trouverent en le ville fors les hommes qui estoient bon François se il ossassent, et rendirent tantost le ville et se misent en l'obeissance dou roi de France. Si se reposerent la li Breton et li François et rafresquirent quatre jours. Entrues vint li dus de Berri a grant gens d'armes d'Auvergne et de Berri en le cite de Poitiers. Si fut grandement resjoï quant il sceut que leurs gens avoient obtenu la place et le journee de Chiseck et desconfi les Engles qui tout y avoient este mort ou pris. Quant li Breton se furent rafreschis en le ville de Niorth par l'espasse de quatre jours il s'en partirent et chevauchierent devers Luzegnen. Si trouverent le chastel tout wit,

car chil qui demoret y estoient de par monseigneur Robert Grenake qui estoit pris devant Ciseck, s'en estoient parti si tost qu'il sceurent comment la besoingne avoit alle. Si se saisirent li François doubiau chastiau de Lusegnen et y ordena li connestable chastellain et gens d'armes pour le garder. Et puis chevaucha oultre a toute son host par devers le Chastel-Acart ou la dame de Plainmartin femme a monseigneur Guichart d'Angle se tenoit; car la forteresse estoit sienne.

---

QUANT la dessus nommee dame entendit que li connestable de France venoit la efforcier pour lui faire guerre, si envoya un hiraut devers lui en priant que sus asseurances elle peuwist venir parler a lui. Li connestable lui accorda et reporta le sauf conduit le heraut. La dame vint jusques a lui et le trouva logiet sus les camps. Se lui pria que elle peuwist avoir tant de grace que d'aller jusques a Poitiers parler au duc de Berri. Encores lui accorda li connestable pour l'amour de son mari monseigneur Guichart et donna toute asseurance a lui et a sa terre jusques a son retour, et fist tourner ses gens d'autre part par devers Mortemer. Tant s'exploita la dame de Plainmartin que elle vint en le cite de Poitiers ou elle trouva le duc de Berri. Si heut acces de parler a lui, car li dus le rechut mout douce ensi que bien le sceut faire. La dame se veult mettre en genouls devant lui, mais il ne le veult mie con-

sentir. La dame comença la parolle et dist ensi: Monseigneur, vous scaves que je suis une seule femme a point de fait ne de deffence et vesve de vif mari s'il plaist a Dieu, car monseigneur Guichart gist prisonnier en Espagne ens es dangiers dou roi d'Espagne. Si vous volroie prier en humilite que vous me feissies telle grace que tant que monseigneur sera prisonnier, mon chastel, ma terre, mon corps, mes biens et mes gens puissent demorer en paix, parmi tant que nous ne ferons point de guerre et on ne nous en fera point ossi. A la priere de la dame volt entendre et descendre a celle fois li dus de Berri et li accorda legierement. Car quoi que messire Guichart d'Angle ses maris fust boms Engles si n'estoit il point trop hais des François. Et fait delivrer tantost a la dame lettres scelon sa requeste d'asegurances, de quoi elle fut grandement reconfortee; et les envoia despuis que elle fust retournée a Chastel Acart quoitusement par devers le connestable qui bien et volentiers y obeit. Sivinrent li Breton de celle enpainte par devant Mortemer ou la dame de Mortemer estoit qui se rendi tantost pour plus grans peril eskieuwer, et se mist en le obeissance dou roi de France, et toute sa terre ossi avoecq le chastiel de Dyennee.

---

**E**N celle saison ne demorerent en Poito plus de garnison Englesses que Mortaigne sus le mer, Mespain et le tour de la Broec que tout ne fussent

Franchois. Voir est que la Roche sur-Ion se tenoit encores, mais c'est sour les marces d'Anjo et dou ressort d'Anjo. En ce temps s'en vinrent mettre le siege li baron de Normendie et aucun de Bretagne devant Becheriel, et la heut bien mille hommes qui si tinrent toute le saison et plus d'un an, car il y avoit dedens Engles, chevaliers et escuiers, qui trop bien en pensoient. Par devant Becheriel furent faites plusieurs grans apertises d'armes et presque tous les jours y avenoient aucunes choses. La estoient des Normans li mareschaux de Blainville, li sires de Riville, li sires d'Estouteville, li sires de Gravelle, li sires de Cleres, li sires de la Hambue, li sires de Frianville, li sires de Ayneval; et de Bretagne, li sires de Lyon, li sires de Dignant, li sires de Rais, li sires de Rieux, li sires de Quintin, li sires de Vaugor et li sires d'Ansenis, et plusieurs autres bons chevaliers et escuiers des basses marces, qui tout s'i tenoient pour leurs corps avanchier et pour l'amour l'un de l'autre et pour delivrer le pais des Engles. Or parlerons nous dou connestable comment il persevera. Quant il heut priesque tout Poitou quitte et par tout mis gens d'armes et garnisons il s'en retourna a Poitiers devers les ducqs qui la estoient, le duc de Berri et le duc de Bourgoingne et le duc de Bourbon. Si fut li bien venus entr'iaux et a bonne cause, car il avoient en celle annee grandement bien exploittie pour iaux. Si heurent conseil chil seigneur et li connestable de retourner en France et de venir veoir le roi Charles, et donnerent congie a la plus grant partie de leurs gens d'ar-

mes de raller cascun sur sen lieu ou en sa garnison, jusques a tant qu'ils orroient autres nouvelles. Si se departirent ces gens d'armes et s'en vinrent une partie des Normans et des Bretons devant Becheriel au siege que on y tenoit. Dou chastel et de la garnison de Becheriel estoient cappitaine doi chevaliers d'Engleterre appert hommes d'armes malement: si les nommoit on messire Jehan Appert et messire Jehan de Cornuaille. Un petit plus en sus en Costentin se tenoit Englesse Saint Sauveur le visconte; si en estoit cappitaine de par messire Alain de Bouqueselle, a qui la garnison estoit et auquel li rois d'Engleterre l'avoit donnee apres la mort monseigneur Jehan Candos. Avoecq Quatrecon qui estoit appert hommes d'armes et hardi durement s'estoient mis et boute et venu pour querre les armes hors de Poito ou il avoient tout perdu messire Thomas Trivet, messire Jehans de Bourcq, messire Phelippe Piccourde et li troi frere de Malevrier; et se estoient tout par compaignie la arrestes pour garnir et garder la ville de Saint Sauveur le visconte pour l'amour de monseigneur Alain; car li Normant le manechoient durement et disoient que il revenroient par la mais qu'il heussent acompli leur entente de Becheriel. Or retournerent li troi duc dessus nommes, li connestables de France, li sires de Clichon et li baron de Bretaigne en France devers le roi. Si le trouverent a Paris et le duc d'Ango deles lui. Si se fisent grandes recongnissances, et se eslargi li rois de quanqu'il peut faire pour l'amour de ses freres et dou connestable, et

tint court ouverte deux ou trois jours, et donna grans dons et biaux jewviaux la ou il les sentoit bien employes. En ce temps estoient en traittie de pais ou de guerre li rois de Navarre; et le pourchoient par l'avis et conseil des aucuns sages et vaillans hommes dou roiaume de France li contes de Salebruce et messire Guillaumes de Dormans; et me semble que li rois de Navarre qui se tenoit a Chierebourcq fut adont si conseillie que legierement il se accorda a la paix envers son serourge le roy de France; et vint li connestables de France en Normendie droit a Kem pour confermer celle paix et amener le roi de Navarre en France. Si fut ens ou chastel de Kem de tous poins la paix confermee et juree a tenir a tousjours mais. Et vint li rois de Navarre en France a Paris: mais li dus d'Ango qui onques ne le peut amer s'en estoit partis et venus esbatre en Vermendois, et veoir et viseter sa terre de Guise en Terasse; car point ne voloit parler au roi Charle de Navarre. Nonobstant che li rois de France lui fist grant chiere et bom semblant et le tint tout aise dales lui plus de quinze jours, et luy donna de biaux dons et de riches jewviaux et a ses gensossi; et pour plus grant conviction d'amour il lui pria que il lui volsist laisser ses deux biaux filz que il avoit qui la estoient si nepveus, Charle et Pierre: si seroient dales sen fil le Dauffin et Charle de la Breth. Car ossi estoient il auques d'un eage. Li roi de Navarre qui prenoit grant plaisance en l'amour que ses serourges li rois de France lui monstroient et faisoit lui accorda ses deux fils de-



morer dales lui; dont depuis s'en repentit, si comme vous orres recorder avant en l'istore.

---

QUANT li rois de Navare heut sejourne assez dales le roi de France tant que bom lui heut sem- ble, et que li rois de France lui heut fait si bonne chiere que merveilles et l'eut mene ou bois de Vincennes ou il faisoit faire le plus bel ouvraige dou monde d'un chastel, de thours et de haus murs, il prist congie et se parti de Paris, et chevaucha vers Montpellier, et fist tant qu'il y parvint, ou il fut receus a grant joie, car la ville de Montpellier et toute la baronnie en ce temps estoit sienne. Nous no souffrerons a parler dou roi de Navarre tant qu'a celle fois et parlerons d'autres incidences qui esqueirent en France. En ce temps et en celle meismes saison trespasa de ce siecle li rois David d'Escoche en une abeie dales Haindebourcq en Escoche que on appelle Donfremelin; et fut ensevelis deles le roi Robert son pere. Apres ce roi fut roi d'Escoche li rois Robert un sien nepveu qui en devant en estoit senescaux. Chil Robert estoit un bel chevalier, mais il avoit jusques a onze biaux fils tous boms hommes d'armes; et ossi il voloit user par conseil des besoinnes d'Escoche, et tint en grant chierte tous chiaux que li roi ses oncles avoit enhais, monseigneur Guillaume de Douglas, mouseigneur Archebaut son cousin et tout leur linage; car che sont loial cheva-

lier; et n'estoit mie sen intencion que il se composast as Engles. Mais en ce temps estoient triewes entre les Escos et les Engles qui avoient a durer encores quatre ans: si les tenoient bien chevalier et escuier de l'un pais et de l'autre; mais ce ne faisoient mie li villain qui se trouvoient es frontieres; ainchois se batoient et navroient souvent et ochioient et pilloient vaces, buefs, pors, brebis et moutons. Si tolloit li plus fort au foible; et quant les plaintes en venoient as rois et a leurs consaulx et que il assembloient et mettoient sus marche de pais, et li Engles se plaindoient des Escos, et par especial par iaux venoient les incidences et que il disoient que il avoient rompu leur selle et brisie les triewes, qui leur estoit un grant blasme et prejudice, il se excusoient et respondoient que il ne pooient brisier triewes par celle condicion, se banners et pennons de seigneur n'i estoient, pour debat de meschans gens, ouvriers en foires et en marches, et pour pillage de biestail. Atant triewes ne se rompirent mie: si demoroient les coses en cel estat; qui plus y avoit mis plus y avoit perdu.

---

**B**IEN estoit li rois d'Engleterre informe que il avoit perdu tout son pais de Poito, de Saintonge et de le Rochelle et que li François estoient grandement fort sour le mer, de galees, de barges et de gros vais-

siaux, desquels estoient cappitaine avoecq Yeuwain de Galles et Dant Radigo de Rous le maistre amiral et patron dou roi d'Espagne, li contes de Nerbonne, messire Jehan de Raix et messire Jehan de Vianne; et tenoient bien ces gens sur mer six vingt gros vaissiaux, sans leur pourveance, chargies de gens d'armes, de bidaux, de Genevois. Et estoit li rois d'Engleterre infourme que ces gens waucroient sus les bendes d'Engleterre pour entrer en son pais et faire, la ou il prenderoient terre, un grant fait. Si ordonna li rois le conte de Salsiberich, monseigneur Guillaume de Nuefville et monseigneur Philippe de Courtenay a estre cappitaine de deux mille hommes d'armes et ottant d'archiers. Et fisent leur pourveances en Cornuaille et la monterent il en mer. Si singlerent devers Bretagne; car ailleurs ne pooient il arriver pour faire guerre qui leur vausist, ne pour employer leur saison; et ossi il voloient sçavoir l'intencion dou duc et des Bretons de Bretagne, se il se tenoient François ou Engles. Si heurent si bon vent que d'une flote il arriverent a Saint Malo de Lille en Bretagne et trouverent on havene huit gros vaissiaux Espaignols de marchans d'Espagne chargies d'avoir qui la gisoient a l'ancre. Si les ardirent li Engles et tout l'avoir qui dedens estoit, et misent a mort tous les Espaignols qu'il y trouverent et entrèrent en la ville de Saint Malo et s'i logièrent de fait: les gens de la ville n'en furent mie bien seigneurs: et commenchièrent li Engles a courir la environ et a faire guerre et a prendre vivres. Ches nouvelles s'espardirent tantost sus le pais qui en fut

duement esmeu et en plus grant soupeon que devant sour leur duc et sour monseigneur Robert Canole; et disoient generalement que il avoient mande les Engles et la fait venir et arriver, et que ce ne faisoit mie a consentir; et puisque li dus monstroït clerement que il voloït estre Engles et point ne tenoit l'ordenance de son pais, il estoit tenu de perdre sa terre. Si ce cloient cites, villes et chastiaux et fist cascun son gait et bonne garde ensi que pour lui. Pour le temps de lors se tenoit li dus de Bretaigne ens ou chastel de Vennes; de coi chil de le cite et dou bourcq n'estoient mie bien asseure; et messire Robert Canolles se tenoit en son chastel de Derval et le faisoit grandement et grossement pourveir de toutes choses, de vivres et d'artillerie et remparer de tous poins, car bien ymaginoit que li pais seroit en guerre et que ses chastiaux aroit a faire. Et quant il heut ce fait, il le recharga a un sien cousin chevalier qui s'appelloit messire Hue Broec, et le laissa bien pourvu de toutes choses et puis se traist ou castel et en le ville de Brest ou li sires de Noefville d'Engleterre, a toute sa charge de gens d'armes qui arrives estoient l'annee devant a Saint Mahieu de Fine Posterne, ensi que vous sçaves, estoit. Si vint messire Robert Canolles dales lui pour avoir plus grand confort d'aide et de conseil: et ossi Brest est un des plus fors castiaux dou monde.

LES nouvelles et les plaintes des barons et des chevaliers de Bretagne vinrent a Paris devers le roi de France et li fut remonstre comment li dus avoit mande grant confort en Engleterre pour mettre les Engles en leur pais, che que james ne consentiroient car il sont et voellent demorer bons et loials François; et s'estoit sçu et tout cler que il voloit ses chastiaux et ses forteresses garnir et pourveir d'Engles. Li rois leur demanda quel cose en estoit bonne a faire. Il respondirent que il mesist sus une grosse et grant chevaucie de gens d'armes et les envoiast en Bretagne, et se hastast dou plus tost qu'il peust, ainchois que li Engles y fussent de noient fort: et presissent chil qu'il envoieiroit le saisine et le possession de toutes cites, villes et castiaux; car li dus avoit fourfait sa terre. Ches paroles et ces offres des barons et des chevaliers de Bretagne plaisirent grandement au roi, et dist que c'estoient loial gens et bonnes gens et qui demorroit dales iaux. Si ordonna son connestable monseigneur Bertran a traire de celle part a tel charge de gens d'armes que il vorroit prendre et avoir sans nulle exception; car il metoit tout en sa main. Li counestable obeit a l'ordenance dou roi, ce fu raison, et se hasta de faire cette armee et chevaucie; car il touchoit, et s'en vint en le cite d'Angiers. Si fist la son amas de gens d'armes: si estoient avoecq lui li dus de Bourbon, li contes d'Alençon, li contes du Perches, li Daulfins d'Auvergne, li contes de Bouloingne, li

contes de Ventadour, li contes de Vendosme, li sires de Clichon, li viscontes de Roen, li sires de Biaumanoir, li sires de Rochefort et tout li baron de Bretaigne. Si se trouverent bien quatre mille lances, chevaliers et escuiers, et bien dix mille d'autres gens. Si chevauchierent devers Bretaigne. Ches nouvelles vinrent au duc de Bretaigne qui se tenoit encores a Vennes, comment Francois et Breton venoient sour lui pour prendre et saisir de force sa terre et son corps ossi, et estoient bien quinze mille armeures de fier; et de toutes ces gens d'armes estoient conduiseur et souverain li connestable et li dus de Bourbon. Avoecq tout ce il avoit tout le pais d'acord, cites, villes et chastiaux. Si se doubta li dus grandement de soy meismes que il ne fust prins et attrapes: si se departy de Vennes et s'en vint au chastel d'Auroy a quatre lieuwes d'illuec et y sejourna six jours tant seulement, et ne trouva mie en son conseil que il y demorast plus que on ne mesist le siege devant lui; et toutes fois il ne savoit en Bretaigne plus nulle ville ou il s'osast enclorre. Si laissa la une partie de ses gens et la duchoise sa femme en la garde de un sien chevalier qui s'appelloit monseigneur Jehan Augustin, et puis chevaucha outre vers Saint Mahieu de Fine Posterne. Quant il fut venus jusques a la il cuida entrer en la ville; mais il se cloyrent contre lui et disent que point n'y enteroit. Quant il vei che si se doubta plus que devant et prist le chemin de Concke sus la mer, et la entra il en un vaissiel et ses gens; et singlerent devers Engleterre; si arriva en Cornuaille. Depuis il

chevaucha tant que il vint a Windesore ou li rois se tenoit, qui lui fist grant chiere quant il le veit; car il l'appelloit son fils. Li dus adont lui recorda tout l'estat de Bretaigne et comment la besoingne i aloit, et que pour l'amour de lui il avoit perdu son pais; et l'avoient tout si homme relenqui, excepte messire Robert Canoles. Lors li respondi li rois et lui dist: Biaux fils, ne vous doubtes que vous n'aies tousjours asses, car ja je ne feray paix ne acort a mon adversaire de France ne as François que vous ne doyes estre ossi avant que je seray; et demorres duc de Bretaigne maugre tous voz nuisans. Chis reconfors plaisit grandement au duc de Bretaigne: si demora dales le roi et le duc de Lenclastre et les barons d'Engleterre qui lui fisent grant solas et grant confort. Or parlerons nous de messire Bertran de Claiequin et des barons de France comment il entrerent en Bretaigne efforchielement et se misent en possession des villes et des chastiaux, et obeirent tout a lui, non a monseigneur Robert Canolles qui estoit demore bail de Bretaigne quant li dus s'en parti.

---

**L**I connestables qui avoit la commission dou roi de France de prendre et de saisir tout le pais de Bretaigne y entra efforchielement a plus de quatre mille armeures de fier, et tous a chevaus; et ne prist mie le chemin de Nantes premierement, mais celui de le bonne cite de Rennes et de le Bretaigne breton-

nant, pour tant qu'il estoient et out toudis este plus favorables au duc de Bretaigne, que li François appelloient le conte de Monfort, que li douce Bretaigne. Quant li Bourgois sentirent venant sour iaux le connestable et les François si efforcement, si n'eurent mie conseil d'iaux clorre, mais se ouvrirent et les recoillirent doucement, et se misent tantost en l'obeissance dou roi de France. Li dis connestables en prist les fois et les seremens qu'il se tenroient estable; et puis passa oultre, et s'en vint jusques a le bonne ville de Dignant. Chil de Dignant fisent ottel. Et puis chevaucierent jusques a le cite de Vennes qui se ouvri ossi tantost et se mist en l'ordenance dou connestable; et puis si rafresquirent li Breton et li François quatre jours. A leur departement ils prisent le chemin dou Souseniot un moult bel chastel et maison de deduit pour le ducq. La y avoit aucuns Engles qui le gardoient de par le duc, liquel ne se veulrent mie sitost rendre; mais se cloirrent et monstrent grant deffence. Quant li connestable fut revenu jusques a la et il veit le condicion et maniere des Engles qui dedens estoient, si dist qu'il ne s'en partiroit mie ensi. Si se loga et fist toutes ses gens logier; et entrues que li varles logoient, traire avant a l'assault les gens d'armes qui riens n'y conquisent ne gaignerent a ce premier assault, fors horions. Si se retraisent au soir a leur logeis et se aisierent de ce qu'il eurent. A lendemain il assaillirent: encores n'y fisent il riens. Et les convint la estre quatre jours, ainchois que il peussent conquerre le chastel. Finablement il fut



conquis et pris de force et tout chil mort qui dedens estoient; onques pies n'en escappa. Et donna le chastiel de Souseniot a un sien escuier bom hommes d'armes li dis connestables qui s'appelloit Yeuwain de Mailli. Puis se deslogierent li Francois et chevau-cierent devers Jugon une bonne ville et un bon castel qui se rendirent tantost et se misent en l'obeissance dou roi de France. Et puis Goy la Forest; et puis la Roche Deuriant, Planremiel, Castiau Josselin, Fauet, Guigant, Saint Mahieu de Fine Posterne et plusieurs villes de la environ, Garlande, Camperle et Campercorentin. Quant li contes de Salebrin et messire Guillaume de Noefville et messire Phelippes de Courtenay et li Engles qui se tenoient a Saint Malo de Lille entendirent que li connestable et li sires de Cliçon et li baron de France et de Bretagne estoient entre en Bretagne si efforcement que il prenoient villes, cites et chastiaux, et que tout li pais se tournoit vers iaux, et se sentoient encores sus mer la grosse navie d'Espaigne et les Francois, si heurent conseil que il se traïroient vers Brest; la seroyent il iaux et leur navie plus assecur, car li havene de Brest gist en bonne garde, et ossi il y trouveroient de leurs compaignons, le seigneur de Noefville et messire Robert Canolles qui la se tenoient sus le confort de la forte place; si aroient meilleur conseil tout l'un par l'autre. Si chargierent leurs vassiaux et entrerent ens, et se departirent de Saint Malo de Lille; je ne vi onques mieux a point; car il heussent este a lendemain assegies. A leur departement il fusterent et roberent

toute le ville de Saint Malo, et puis singlerent tant que il vinrent a Hainbon. La furent il un jour; et puis rentrerent en mer et s'en allerent tout siglant devers Brest, et tant fisent qu'il y parvinrent. Si y furent reclus a grant joye, et misent toute leur navie ou havene de Brest. Si se logierent li seigneur ou chastel et toutes leurs gens en le ville ou en leur navie; et li connestable de France s'en vint a toutes ses routes jusques a Saint Malo de Lille. Si fut mout courrouchies quant il sceut que li Engles s'en estoient partis car il venoit la sus cel entente et espoir que d'iaus combatre ou assegier. Si prist le saisine de le ville et les fois et sermens, et y ordonna gens de par lui; et puis chevaucha a tout son grant host devers le chastiel et le ville de Hainbon ou il y avoit environ six vingt Engles qui le tenoient; et les y avoit laissies le conte de Salebrin quant il y fut, n'avoit point six jours. Si en estoit chappitaine un escuier Engles qui s'appielloit Thommelin Wick.

---

**T**ANT chevaucha li connestable et toute se route, ou bien avoit vingt mille combatans que il vinrent devant le ville de Hainbon. Si trouverent les portes closes et toutes gens apparillies ensi que pour iaux deffendre. Li connestable ce premier jour se loga et fist logier toutes ses gens, et a lendemain au matin a heure de soleil levant sonner les trompettes d'assault; et quant il furent tous armes, traire celle

part et yaux mettre en ordenance pour assaillir. Ensi fisent chil de Hainbon. Engles et Bretons qui dedens estoient s'appareillierent tantost pour iaux deffendre. Bien sçavoit li connestable que de force, ou cas que tout chil qui dedens Hainbon se logoient se volroient mettre a deffence, james ne les aroit; mais il y trouva un grant avantaige; je vous diray comment. Au commencement de l'assault il s'en vint jusques as barieres, le coiffe d'achier en la teste tant seulement, et dist ensi a chiaus de Hainbon, en faisant signe de la main: Adieu le veu, homme de la ville qui la dedens estes, nous vous arons encores nuit, et enterons en le ville de Hainbon se li solaus y puet entrer: mais sachies, s'il y en a nul de vous qui se monstre pour mettre a deffence, nous lui ferons sans deport trenchier la teste, et tout le demorant de le ville, hommes, femmes et enfans pour l'amour de celui. Cheste parole effrea si les hommes Bretons de la ville de Hainbon que il n'y heut onques puis ce di homme qui se osast monstre ne apparoir pour mettre a deffence; ainchois se traient tous ensemble et disent as Engles: Seigneur, nous n'avons mie entencion de nous tenir contre le connestable ne les seigneurs de Bretaigne: nous sommes ceans un petit de poures gens qui ne poons vivre sans le dangier dou pais: toutes fois nous vous ferons tant d'onneur, car vous estes tous vous compaignons, que de nous n'ares vous garde ne ne seres greves ne aidies; et sur ce ayes advis. Quant le capitaine et li Engles oyrent ces nouvelles, si ne leur furent mie trop plaisans, et se traient

ensamble et conseillèrent; tout considere et ymagine, ou cas que il ne seroient confortes et aidies de chiaux de Hainbon, il n'estoient mies gens pour iaux tenir contre un tel host que li connestable avoit la devant iaux. Si heurent conseil entr'iaux que il traitteroient un acort as François que il renderoient le ville et on les lairoit partir saulves leurs vies et le leur. Si envoyerent un hiraut devers le connestable qui remonstra toutes ces besoingnes et raporta un sauf-conduit, que li capitaine de Hainbon et quatre des siens pooient segurement aller en l'ost pour oyr et sçavoir plus plainement quel cose il voloient dire. Sus celle sauve-garde Thommelins Wick et quatre de ses compaignons vinrent devant les barieres parler as seigneurs de l'ost. La se porta traittie et composition que tout li Engles qui dedens Hainbon estoient, et ossi tout li Breton qui l'oppinion dou conte de Montfort tenoient, se pooient segurement partir, iaux et le leur, et traire dedens Brest et non autre part. Ensi heut li connestable de France, par son sens non par grant fait, le ville et le chastel de Hainbon, dont il ne volsist pas tenir cent mille frans; et s'en partirent li Engles sus bon conduit, et emporterent tout le leur et vinrent en Brest.

---

**A**PRES le conquest de la ville et dou chastel de Hainbon li seigneur ne li connestable ne heurent mie conseil de traire devant Brest, car bien savoient

qu'il perderoient leur paine; mais se aviserent que il se retrairoient tout bellement devers le cite de Nantes, en costiant la riviere de Loire et en conquerant et en mettant en leur subjection et ordenances encores aulcunes villes et chastiaux qui la estoient. Si laisserent deux chevaliers Bretons a capitaines en le ville de Hainbon et grant gens d'armes, et puis s'en partirent. Si prisent le chemin de Nantes selon la riviere de Loire, et misent tout le pais en leur obeissance que il trouverent. Ne onques nuls n'i fut rebelles; car se il le heussent trouve, la commission dou roi de France estoit telle que il volloit sans mercy que tout rebelle fussent pugnys à mort. En ce temps faisoit li dus d'Ango ung grant mandement pour venir mettre le siege devant la Roche-sur-Ion que li Engles tenoient, laquelle garnisons siet sus les marces d'Anjou. Ossi li Engles qui dedens Brest estoient heurent conseil et advis que il se retrairoient en mer, puisque li connestable de France et les François les eslongoient; et s'en iroient reposer et rafresquir vers Gredo et viers Garlaude; et se la navie dou roi de France passoit, ou des Espaignols, ou il se peussent employer il se combateroient; car ossi les pourveances de Brest commençoient a amenrir, car il estoient trop de gens. Si rechargerent la ditte forteresse a monseigneur Robert Canolles et rentrerent en mer en leur navie, et ne menoient avoecq iaux nuls chevaux. Avocq le gentil conte de Sallebrin estoient d'Engleterre li sires de Lusi, li sires de Nuefville, messire Guillaume de Nuefville ses freres, li sires de Multonne,

lisires de Filwatier, messire Bruians de Stapletonne, messire Richart de Pontcardon, messire Jehan Devrués, messire Thumas le Despensier et plusieurs autres bons chevaliers et escuiers. Trop s'estoient chil dit seigneur repentis qui s'estoient tenus a Saint Malo et a Brest de che que il n'avoient amene leur chevaux avoec iaux; car se il les heussent il disoient bien que il heussent chevauchie sur le pais et contre les François. Tant s'exploitierent li connestable de France et chil seigneur de Bretaigne et de France qui avoec lui estoient, en prenant leur touretrevenant devers Nantes, que il vinrent devers Derval qui se tenoit l'iretaige de monseigneur Robert Canolles. Si l'avoient en garde messire Hue Broec et messire Reniers ses freres. Sitost que li connestable et chil baron de France et de Bretaigne furent la venus, il mirent le siege environnement et fisent grans bastides de tous lez pour micux constraindre chiaux de la forteresse. En ce temps s'avala li dus d'Ango a tout grans gens d'armes de Poito, d'Ango et du Maine, et s'en vint mettre le siege devant la Roche-sur-Ion; et la y avoit bien mil lances, chevaliers et escuiers, et quatre mille d'autres gens; et se partirent dou connestable de France, par le mandement dou duc d'Ango, et vinrent devant la Roche-sur-Ion tenir le siege messire Jehan de Bueil, messire Guillaume des Bordcs, messire Loys de Saint Julien et Caruels, Bretons et leurs routes. Et deves sçavoir que en celle saison toutes les guerres et les gens d'armes, de quelque marche qu'il fussent, se trayoient en Bretaigne; car il n'avoient que

faire d'autre part; et ossi li rois de France les envoioit la tous les jours. Quant les nouvelles furent venues en l'ost dou connestable de France que li contes de Salebrin et li Engles qui en Brest se tenoient, quant il furent devant Hainbon, estoient partis et retrais en mer, si furent mout joyaux et en tinrent leur guerre a plus belle; et s'avisèrent que il envoyeroient une partie de leurs gens devant Brest et metteroient la le siege; car il estoient fors asses pour ce faire, et enclorroient monseigneur Robert Canolles tellement dedens Brest que il n'en polroit issir pour venir conforter ne conseilier ses gens qui en sa forteresse de Derval estoient. Si tres tost que il heurent che ymaginé il tinrent ce conseil a bom; et se departirent dou siege de Derval li sires de Clichon, li visconte de Rohem, li sires de Leon, li sires de Biaumanoir, li sires de Rais, li sires de Rieux, li sires d'Avaugor, li sires de Malestrait, li sires du Pont, li sires de Rochefort et bien mille lances de bonnes gens d'armes et s'en vinrent mettre le siege devant Brest et enclorre monseigneur Robert Canolles dedens, par si bonne guise et ordenance que uns oiseles par terre n'en fust point yssus qu'il n'eust este veu. Ensi tinrent les gens dou roi de France en celle saison quatre siege en France, en Bretagne et en Normendie; devant Becheriel li Breton, devant Brest et Derval li Poitevin, et li Angevin devant la Roche-sur-Ion.

---

LE siege pendant devant Derval y furent faites plusieurs escarmuces, assauls et palestis; et presque tous les jours y avoient aucuns fais d'armes. Quant messire Hues Broec et ses freres qui cappitaine en estoit veirent le maniere et ordenance dou connestable et de ces seigneurs de France qui la estoient grandement et estoffeement et qui mout les oppressoient, et se ne leur apparoit nul confort de nul coste, ne point de leur estat ne pooient segneffyer a leur cousin messire Robert Canolles, et avoient entendu que li dus de Ango estoit avale mout pries de la qui trop fort les maneschoit, si heurent conseil que il traitteroient ung respit et se metteroient en composition devers le connestable, que se dedens quarante jours il n'estoient secourus et confortes de gens fors asses pour lever le siege il renderoient la forteresse au connestable. Si envoierent sus assecurances parlementer ces traitties en l'ost au dit connestable. Li connestable respondit que riens n'eroit sans le sceu dou duc d'Ango. Encores volrent bien chil de Derval attendre la responce dou dit duc: si fut segnesie au duc tous li traitties, ensi qu'il se devoit porter, mais que il accordast. Li dus n'envolt de riens aller au contraire, mais en rescriptsit au connestable que ou nom de Dieu il acceptast, ou cas que chil de Derval pour tenir ce marchie livrassent bomspleges. Sus cel estat furent il quatre jours que il n'envoloient nuls livrer, fors leur seelle; mais li connestable disoit que sans boms ostages, chevaliers, escuiers et



escuiers il ne donroit nulle souffrance. Finablement messires Hues Broce veirent et congneurent bien que il ne fueroient autrement se il ne livroient plege: si livrerent deux chevaliers et deux escuiers quifurent tantost envoyes a la Roche-sur-Ion devers le duc d'Anjou. Et fut ceste composicion faite par ordenance telle que chil de Derval ne pooient ne devoient nullui requueillir en leur forteresse qui ne fust fort asses pour lever le siege. Pour ce ne se deffist mie li principauls sieges de Derval; mais y laissa li connestable plus de quatre mille combatans de Bretagne, de Limosin, d'Auvergne et de Bourgoingne, et puis a tout cinq cens lances il chevaucha vers la cite de Nantes car encores n'y avoit il point este.

---

QUANT li connestable de France fut venu jusques a Nantes si trouva les portes de le cite closes et une partie des bourgeois venus audevant de lui, et iaux mis entre les portes et les barieres, et n'i avoit ouvert tant seulement que les postils. La parlerent li homme de la ville mout longhement au connestable et veurent veir sa commission et le firent lire. Quant il heurent oy, li connestables leur demanda qu'il leur en sembloit et se elle estoit point bonne; et il respondirent que il le tenoient bien a bonne et le voloient bien recepvoir, comme commissaire dou roi de France, et jurer que il seroient tousdis et demorroient boms François, et ne lairoient Engles nul entrer en le cite qui fust plus fort d'iaux;

mais ja il ne relinquoient leur naturel seigneur qui tenoit leur fois et leurs hommages, pour cose qu'il ait encores fait; sauf tant que a main armee ne homme que fust avoecq lui, s'il venoit jusques a la, il ne souffriroient entrer en leurs portes; et se il venoit a acord deviers le roi de France il voloient estre quittes de toutes obligacions que faites avoient presentement au connestable. Messire Bertran qui en tout ce ne veoit fors que loiaute, leur respondit que il ne le voloit autrement, et que se li dus de Bretagne volsist estre bon François et ami au roy de France et a son pays, il y fust demore en paix, et quant il se volra reconnoistre il ara grace de nostre tres chier seigneur et redoubte le roy; mais tant que il tiengne ceste oppinion il ne levera de Bretagne nuls des pourfis. Ensi entra li connestable de France en le cite de Nantes, et y sejourna huit jours et en prist le saisine et possession; mais il n'y fist riens de nouvel. Au neuvieme jour il s'en parti et s'en vint demorer en un vilage deles Nantes en un biau manoir qui est dou duc seant sus la riviere de Loire: si ooit tous les jours nouvelles des sieges qui se tenoient en Bretagne et ossi dou duc d'Ango qui seoit devant la Roche-sur-ion et dou roi de France qui mout l'amoit, pour tant qu'il entendoit si parfaitement a ses besoingnes.

---

• Vous avez bien chi dessus oy parler et recorder dou duc de Bretagne comment il se departi de son

pays et s'en alla en Engleterre, en cause que pour guerre ayde et confort dou roi en quel nom il avoit perdu tout sen pais. Bien sçavoit chils dus que les besoingnes pour lui en sen pais se portoient asses petitement: si exploita tant deviers le roi que li rois ordonna son fil le duc de Lenclastre a passer mer a tout deux mille armeures de fier, chevaliers et escuiers; et quatre mille archiers; et de ces gens d'armes seroient conduiseur et gouverneur ses fils et li dus de Bretagne. Et devoient arriver ou havene de Calais pour passer parmi Picardie; et avoient intencion, se li temps ne leur estoient contraire, que il se metteroient entre le Loire et Saine et s'en iroient rafresquir en Normendie et en Bretagne, et conforteroient les forteresses qui se tenoient Englesses, Becheriel, Saint Saulveur, Brest et Derval, et combateroient les François ou que ce fust, se contr'iaulx se voloient mettre ne ahatir de combatre. Dont pour furnir et faire ce voiage li roi d'Engleterre ordonna a faire toute la saison ung ossi grant et ossi estoffe appareil que en grant temps on heust point veu en Engleterre pour passer le mer, tant que de belles et grosses pourveances, de grant fuison de charroy qu'il porteroient parmi le roiaume de France tout ce qui leur seroit de necessite et par especial moulins a la main pour mieurre bleds et aultres grains, se il trouvoient les molins perdus et brisies, et fours pour cuire, et toute ordonnance de guerre pour avoir apparillie sans dangier. Et me fu dit que bien trois ans en devant li Engles avoient este sus ce voiage, comment que point ne

fussent passes. Et cuida li dus de Lenclastre passer l'annee que la bataille fut a Jullers dou duc de Braibant contre le duc de Julers et monseigneur Edouart de Guerles ; car si doi cousin de Julers et de Guerles lui avoient offert tel confort que douze cens lances, chevaliers et escuiers, pour courir parmi le roiaume de France jusques es portes de Paris; mais la mort de monseigneur de Guerles et l'ensonniement que li dus de Jullers heut pour ceste besoingne et le mort et le prise des bons chevaliers qui furent d'une part et d'autre retarderent ce voiage que point ne se fist a la premiere fois, ne a le premiere entente dou roi d'Engleterre et dou duc de Lenclastre. Nequedent toudis depuis le duc de Lenclastre et li rois d'Engleterre avoient entendu a faire les pourveances si grandes et si belles que merveilles seroient a penser; et mandoit li roi d'Engleterre partout gens la ou il les pensoit a avoir pour leurs deniers payer, en Flandres, en Hainaut, en Braibant et en Alemaigne; et heut li dus de Lenclastre de purs Escos bien trois cens lances. Si venoient a Calais li estraignier qui mandes et pries estoient dou roi, et la se tenoient attendant le passage des deux dus de Lenclastre et de Bretaigne; et la leur estoient payes et delivres tout leurs gaiges pour six mois. Si passerent tout bellement l'un apres l'autre de Douvres a Calais les pourveances des dus et des barons d'Engleterre; si ne furent mie ces choses si-tost achievees. Entrues se hasterent les guerres de Bretaigne, car li rois de France estoit tout certyfiés que li Engles en celle saison efforcierent passe-

roient en France. Si faisoit ossi pourveir en Picardie cites, villes et chastiaux tres grossement; car bien sçavoit que li Engles prenderoient leur chemin par la. Et fist commander sur le plat pays que cascun dedens un terme qui mis y fust heust retrait le sien ens es forteresces sour a estre abandonne tout ce que on y trouveroit. Encores se tenoit li sieges dou duc d'Ango devant la Roche-sur-Ion, mais il estoit si loinctain de tous confors que il veoient bien que longhement ne se pooient tenir; dont il avint que messire Robert Grenake un chevaliers Engles qui cappitaines en estoit se mist en composicion deviers les gens le duc; car li dis dus se tenoit a Angiers; et fut la composicion telle que se dedens un mois il n'estoient conforte de gens fors asses pour lever le siege, ils renderoient le ville et le castel et s'en partiroient, saulve le leur et leur corps; et leur donroit on conduit jusques a Bourdiaux. Chis termes inspira; nuls ne vint pour conforter le chastiel de la Roche-sur-Ion: si le rendirent li compaignon qui le tenoient as gens dou duc d'Ango; et s'en partirent messire Robert Grenake et li sien, et passerent oultre et furent conduit jusques bien pres de Bourdiaux, ensi que convens portoit. Si furent chil de Poito et d'Ango et du Maine durement lies et resjois dou reconques de la Roche-sur-Ion.

**E**N ce temps avint en Bretagne que li sires de Clichon, li viscontes de Rohem, li sires de Rochefort et li sires de Biaumanoir se departirent dou siege de Brest une matinee atout cinq cens lances, et chevauchierent tant qu'il vinrent a Conquez une petite forteresse sus mer, de laquelle messire Jehan de la Ghinghay, un chevalier Engles et de l'hostel le duc de Bretagne, estoit capitaine. Et avoit avec lui plusieurs compaignons qui se misent tantost en ordenance de deffence quant il veirent les Bretons. La heut ce jour grant assaut et dur, et plusieurs hommes navres, blechies et mors, d'un les et de l'autre. Finablement li Breton assaillirent si vassamment et si bien si esprouverent que de force il conquissent le forteresse et le ville de Conquez; et y furent tous mort li Engles qui la estoient, exepte le capitaine et six hommes d'armes qu'il retinrent pour prisonniers. Si remparerent li Breton le ville de Conke et le rafresquirent de nouvelles gens a leur entente, et puis s'en partirent; si emmenerent leurs prisonniers et retournerent au siege de Brest.

---

**E**NTRUES que ceste chevaucie se fist dou seigneur de Clichon et des dessus dis a Conques, et que leur host fut un peu esclarchie de gens a l'un des les dou siege de Brest, se bouta une espiedou soir en le ville de Brest qui venoit droit de Derval et qui la estoit

envoye parler a monseigneur Robert Canolles de par ses cousins monseigneur Hue Broce et sen frere, liquelz dist et compta au dit monseigneur Robert toute la besoingne de sen biau castel de Derval comment il en alloit. Quant messire Robert oy ces nouvelles si n'en fut mie mains pensieux, et heut pluisieurs ymaginacions en lui sus trois ou quatre jours comment il s'en porroit chavir, car de perdre si nichement sen biau chastel de Derval que tant amoit et qui tant lui avoit couste, che lui seroit trop dur; et toutesfois il n'y pooit veoir tour ne adresche que il ne le perdesist se il n'y mettoit autre remede. Si s'avisa que il traicteroit devers ces seigneurs de France et de Bretaigne que il mettroit Brest en composition tel que se dedens un mois il n'estoient conforte et secourus de gens fors asses pour combatre le connestable et se poissance, il renderoit Brest as François. Quant chilz traities furent entames de premiers et parlemence, onques li sires de Clichon ne li baron qui au siege estoient n'en volrent riens faire sans le sceu dou connestable; mais il donroient bien un chevalier et deux escuiers des gens messire Robert conduit que sus asseurances il allassent parler au dit connestable qui se tenoit dales Nantes. Cheste responce et ordonnance plaisit bien au dit monseigneur Robert Canolles, et y envoya un chevalier des siens et deux escuiers qui vinrent sans peril sus bon conduit parler au dit connestable et proposer ces traitties. Li connestable de France fut adonc si bien conseilie que dou recevoir ces traitties et chiaux de Brest

en composition, mais que de tenir leur journée et leur marche il delivrassent bons hostages; autrement non. Sus cel estat retournerent chil de Brest et compterent au dit monseigneur Robert tout ce que vous avez oy. Messire Robert qui tiroit a mander le comte de Salebrin et les barons d'Engleterre qui estoient sus mer, en se compaignie, liquel, il n'en faisoit mie doute, quant il leur avoit segnefie tout l'estat, venroient a celle journée, et qui grant desir ossi avoit de venir en son chastel de Derval, se accorda a celle composition et livra bons hostages et souffisans, tant que li connestable et li Breton s'en tinrent pour content. Et se deffist li sieges de Brest et se retraisent toutes ces gens d'armes sus le pays devers Nantes, en attendant les journées qui devoient estre de Derval et de Brest; car autrement li connestable n'en donnoit nullui congie se il n'estoit especialement escrips et mandes dou roi de France. Si tres tost que messire Robert Canolles peust il se parti de Brest et s'en vint bouter en son chastel de Derval; de coi si cousin furent mout resjois de sa venue. Quant li connestables et li sires de Clichon sceurent ces nouvelles que il s'i estoit boutes, si n'en furent mie mains pensieux; car il sentoient monseigneur Robert subtil et cauteleux: si ne sceurent de rechief comment il se volroit maintenir de le composition que ses gens avoient fait; et encores de rechief il se contentoient mal sus monseigneur Hue Broce et sen frere de ce que il l'avoient receu; car par la teneur de leur traittie et dou seelle de leur composi-



cion il ne devoient ne pooient nullui recoellir en leur fortresse se il n'estoient fors asses pour combatre les François.

---

**A**VANT que messire Robert Canolles se departesist de Brest il escripsi unes lettres et seella. En ces lettres estoit contenu tout li estat de Brest, et comment la journee estoit prise et acceptee des François pour iaux combatre, ou de rendre le castel de Brest; laquelle cose il feroit mout enuis, se amender le pooit. Quant il heut tout ce fait il chargea la lettre a un sien chevalier et lui dist: Entres en une barge et nagies vers Garlande; je croi que la environ vous troveres le comte de Salebrin et nos gens; se lui donnes ces lettres et lui comptes de bouce comment la cose va. Li chevaliers respondi qu'il estoit tout prests; et tant avoit nagie que il avoit trouve le conte de Sallebrin et toute sa navie ou bien avoit six vins vassiaux d'une flote sans les barges et les hokecos. Se lui monstra ces lettres de monseigneur Robert et lui compta avec tout ce le fait ou il alloit et qu'il avoit empris. Quant li contes de Salsiberich fut enfourme de ce, si dist que il seroit a le journee, s'il plaisoit a Dieu, et devant encores. Si ne fist nul lointain sejour, mais se desancra et toute se navie et s'adrecha pour venir a Brest. Et tant exploita par le confort de Dieu et dou vent que il vint asses pries de Brest; et ancrerent ou havene de Brest, et puis aviserent place et terre qui n'estoit mie trop loingh

de leur navie, ou il se misent et ordonnerent par batailles bien et faitichement; et se trouverent bien deux mille combatans et ottant d'archiers. Si disent entr'iaux que il estoient fort asses pour attendre le connestable et se puissance et iaux combatre. Ensi se tenoient la li Engles qui monstroient que il voloient tenir leur journee; et tous les soirs retournoient en leur navie. Quant il heurent la este environ six jours et il veirent que nuls ne venoit, il prirent un hiraute et l'enfourmerent de ce que il voloient que il desist, et que il chevauchast vers le connestable et les François qui se tenoient en le marche de Nantes. Li hiraute se departi de l'ost des Engles et tant s'exploita que il vint devers le connestable et le seigneur de Clichon. Si fist son message bien et a point et dist ensi au seigneur : Li contes de Salebrin et si compaignons m'envoient devers vous et vous segnefient que il est venu a leur congnaissance que une journee est prise devant Brest de monseigneur Robert Canolles et de vous et ordonnance de bataille; sachiez que il sont venu jusques a la et vous attendent tout prest pour combatre et de delivrer leurs hostages et le chastiel de Brest. A ceste parolle respondit li connestable et n'y mist point trop longement et dist : Hiraute, retournes devers vos maistres et leur direz de par nous qu'il viennent et trayent avant, nous les combaterons volentiers. Li hiraute respondit que volentiers leur droit. Ensi se partit et monta a cheval et exploita tant que il vint en l'ost de ses maistres, et leur fist ceste responce. Li contes de Sallebrin pensa sus

ceste parolle et puis se conseilla a ses compaignons; car la estoient six ou sept barons de grant prudence, li sires de Luzi, li sires de Nuefville, monseigneur Phelippe de Courtenay, messire Bruyans de Stapletonne et les aultres. Si se porta consaux entr'iaux que li hiraus retourna vers les Francois et leur droit de par iaux que c'estoient gens de mer qui n'avoient point leurs chevaulx; si n'estoit mie cose deue ne raisonnable que il allassent plus avant a pie; mais se il leur voloient envoyer leurs chevaulx il traieroient vers iaux volontiers; et se il ne voloient faire ne l'une parchon ne l'autre il renvoiassent leurs hostages; car il y estoient tenus. Li hiraus se parti de rechief de ses maistres et chevaucha tant que il vint devers le connestable qui tantost le recongnut et qui lui demanda: Hiraux; quels nouvelles? — Sire, se vous mandent ensi par moy mi seigneur et maistre et dient: Che sont gens de mer qui n'ont nulz de leurs chevaux et qui mie ne sont use de aller a pie trop loing; si venes vers iaux, ou leur envoyes vos chevaux, et il venront droi chi; et se che ne voles faire, si leur renvoies leur ostages, car il dient que en avant vous n'aves cose dou tenir. Quant li connestable oyt ceste parolle si en respondi tantost et dist: Hiraus, nostre cheval nous besoignent et n'est pas tant que a iaux requeste raisonnable; et puisqu'il ne voellent traire avant et qu'il s'excusent que ce sont gens de mer, nous ne sommes pas, et ossi ne sont il ou lieu ne en la place ou la journee fut traittiee et pourparlee: si leur direz, quant vous retourneres vers iaux, que nous

leur ferons tant d'avantage que nous irons la sus la place et ou propre lieu; et la viengnent ensi que il voellent et il seront combatus. Sus ceste responce se departy li hiraux et s'en revint a Brest devers ses maistres et leur fist relacion de toutes les parolles que vous aves oyés; et sur ce il heurent advis. Depuis ne demora gaires de temps que li connestable, li dus de Bourbon, li contes d'Alençon, li sires de Cliçon, li sires de Laval et tout chil baron de France et de Bretagne ou bien avoit quatre mille lances et quinze mille d'autres gens, si vinrent a une journee pres de Brest ou li Engles estoient, et la se arres-terent et logierent en mout fort lieu, et puis le segnefierent as Engles comment il estoient la venus et sour le lieu droitement, ce disoient, ou li traitties de chiaus de Brest avoit este accorde; et leur mandoient que s'il venoient la que il seroient combatus, et se che ne faisoient il avoient perdu leurs ostages. Quant li contes de Salebrin et si compaignons entendirent ces nouvelles si veirent bien que li Francois y aloient soutieument et qu'il n'avoient nulle volente d'iaux combatre; si leur segnefierent par leur hiraut, avoec li hiraut de France qui ces paroles avoit apportees, que se il voloient encores traire avant les deux pars dou chemin, il se traveilleroient bien tant que tout a pie il iroient la tierce part; et se il ne voloient faire ceste parchon il veinsent à pie la moitie dou chemin et il iroient l'autre; et se l'une ne l'autre il ne voloient faire il renvoiasent leurs hostages, car il n'avoient nulle cause dou retenir, mais avoient par droit d'armes bien fait leur devoir et estoient en volente dou faire.

**E**NSI alant et venant se demenerent ces choses et se degasterent; ne pour parchon que li Engles peussent ne sceuissent faire, li François ne veurent traire plus avant que vous avez oy. Quant li Engles veirent che, si rafresquirent le chastel de Brest de bonnes gens d'armes, de pourveance et d'artillerie, et puis entrerent en leur navie et se desancrent et prisent le mer par devers Saint Mahieu de Fine Posterne; car devant Derval ne pooient il nullement venir a toute leur navie; et a pie ossi il n'y fussent jamais alles. Avoecq tout che monseigneur Robers Canolles qui dedens Derval se tenoit leur avoit rescript que en riens il ne se traveillassent pour lui, et que il chevroit bien tous seul contre les François. En ce premier jour et pries sus une heure que li Engles partirent et rentrerent en leur vassiaux, se departirent ossi li Breton et li François dou lieu ou il s'estoient arrestes, et emmenerent les hostages de Brest. Ensi se desrompit ceste assemblee, et s'en vinrent li connestables et ses gens devant Derval pour tenir leur journee; mais messire Robert Canolles leur manda que il n'avoient la que faire de sejourner, pour cose que il deussent avoir seu castiel, ne il ne s'i avoient que faire d'attendre pour traittie ne composition nulle que faite en fust, car nulle n'en tenroit; et le raison qu'il y mettoit il disoit que ses gens ne pooient faire nul traittie sans son sceu, et che que fait en avoient estoit de nulle vaille. Ches parolles esmerveilloient bien le connes-

table , le seigneur de Clichon et les barons de France et de Bretagne; et disoient li plus sage et li plus use d'armes que la cose ne pooit y estre ne demorer ensi, et que li traitties que messire Hue Broce et ses freres avoient fait estoient bon. Si segnefierent tout cel estat au duc d'Ango qui se tenoient a Angiers et la cautelle de messire Robers Canolles. Adonc li dessus nommes dus se departi d'Angiers atout grans gens d'armes et ne cessa de chevauchier si fut venu devant Derval.

Nous nous souffrerons un petit a parler, car la matere le requiert, dou duc d'Ango et dou siege de Derval, et parlerons de monseigneur de Lencastre et dou duc de Bretagne qui estoient arrivet a Calaix a trois mil hommes d'armes et six mille archiers et bien deux mille d'autres gens. En celle route avoit largement de purs Escos bien trois cens lances qui servoient le roy d'Engleterre pour ses deniers. De toutes ces gens d'armes et del host estoit connestable messire Edouars, li sires Despensiens, uns des grans barons de toute Engleterre, friche, gentil et vaillant chevalier et grant capitaine de gens d'armes; et l'avoit li roi d'Engleterre pourveu de cel office; et estoient mareschal de l'ost li contes de Warvich et li contes de Suffort. La estoient des barons d'Engleterre li contes de Staford, li sires de Persi, li sires de Ros, li sires de Basset, li sires Latimers, li sires de Boursier, li sires de La Pouille, li sires

de Manne, li sires de Gobehen fils au gentil seigneur dont ceste histore chi en devant fait bien mencion, messire Loys de Clifort, li sires de le Ware, messire Hue de Cavrelee, messire Gautiers Hues, messire Guilles de Biaucamp fil au conte de Warvich, messire Guillaumes Helman, monseigneur Mahieu de Gournay, messire Thumas Fouque, li sires de Wales, li sires de Willebi, messire li Canonnes de Robersart et pluisieurs autres bons chevaliers que je ne puis mies tous nommer. Encores y estoient des cappitaines messire Jehans de Montagut, messire Richars de Pontcardon, messire Simons Burle et messire Gaultiers d'Ewrués. En ce temps estoit cappitaine de le ville de Calaix messire Nicolas Tammore, et de Ghines messire Jehan de Harleston, et d'Arde li sires de Gommeignies. Quant li dus de Lenclastre et li dus de Bretagne et chil seigneur et leur gens se furent rafresquis en le ville de Calais, et toute leur ordenance fut preste et leurs charois chargies et leur chevaux fieres, il se partirent un merquedi au matin, banieres deploies et passerent devant Ghines et Arde et ossi devant le chastiel de le Montoire que Hondecourt un chevalier de Picardie gardoit. Mais li Engles ne s'i arresterent onques pour assaillir; ainchois passerent oultre et s'en vinrent logier sus celle belle riviere qui queurt a Hosque. La se tinrent il une nuit; et comprendoit leur host jusques a Balinghen et jusques a l'Abie de Liques. Quant ce vint au matin il se departirent et puis se misent au chemin et chevaucierent au dehors de Saint Omer. En le

ville de Saint Omer estoit le visconte de Miaux atout grant gens d'armes. Bien vinrent courir aucuns Engles et une compaignie d'Escos jusques as barrieres; mais riens n'i fourfisent, ne jamais n'eussent fait; ainchois en reporterent leurs chevaus des saiettes et des viretons des arbalestriers. Si s'en vinrent li Engles logier celle seconde journee sur les mons de Herfaut et, alant de jour, passerent devant Thierouwane ou li sires de Sempi et li sires de Brimeu, messire Lyonniaux d'Araine et li sires de Poix et bien deux cens lances de François y estoient. Si passerent li Engles oultre sans rien faire, et chevauchierent en trois batailles mout ordonneement; et ne alloient le jour non plus de deux ou de trois lieues et se logoient de haulte nonne, et tous les soirs se retrouvoient ensemble et point ne se defoucoient mais attendoient mout courtoisement l'un l'autre. La premiere bataille estoit des mareschaux; la seconde des deux dus, dou duc de Lenclastre et dou duc de Bretagne; et puis cheminoit tous li charois qui portoit et menoit toutes leurs pourveances; et puis l'arriere garde faisoit li connestables; et se joindoient toutes ces batailles ensamble, ne nulle ne s'en deffoucoit ne issoit de son pas; ne ossi nulz chevaliers ne escuiers, tant fust appert ne bons hons d'armes, n'osast courir ne faire yssue de ses compaignons se il ne lui fust commande et accorde des capitaines de se route, et par especial des mareschaux. Si tres tost que li rois de France sceut que chil doi duc et leurs gens estoient entres en son pais et chevauchoient, si envoya caudement en



Bretaigne apres le connestable et le seigneur de Clichon et les boms chevaliers et escuiers qui la se tenoient, que il s'en retournassent en France, car il les voloit grandement enssonnyer; et par especial li rois remandoit le seigneur de Clichon, le visconte de Rohem, monseigneur Jehan de Bueil, monseigneur Guille des Bordes et monseigneur Loys de Saint Julien et aucuns chevaliers et escuiers Bretons ables et bien travaillans; car il voloit fere poursuiwir les Engles. Et voloit bien li dis rois que messire Bertran ses connestables et li dus de Bourbon et li dus d'Alençon demorassent dales son frere le duc d'Ango tant que aucune fins se fust approchie de chiaux de Derval. Or avint, entrues que chil qui mandes estoient dou roi misent le temps et les jours de retourner de Bretaigne en France et d'avoir leur establissement et sçavoir leur ordonnance ou cascun devoit aller, emploierent ossi leur temps grandement li dus de Lenclastre et li dus de Bretaigne et leurs gens de entrer en France et de courir le pais six lieuwes de large a deux elles de leur host, pour plus largement trouver vivres et pourveances; car il n'en prenoient nulles des leurs mais qu'il en peuwissent recouvrer des nouvelles ou que fust.

---

**E**NSI passoiient li Engles le pais et furent devant Aire et escarmouchierent as barrieres et puis retournerent amont devers le Conte de Saint Pol, en chevauchant en Artois. Si ardirent une partie de

le conte de Saint Pol et furent devant le ville de Dourlens et y liverent grant assault, et se misent li dit Engles en grant paine pour le conquerre et pour l'avoir; car il le sentoient riche de l'avoir dou pais qui là estoit retrais et apportés; et si n'estoit pas, ce leur sembloit, tenable a tant de gens d'armes qu'il estoient. On voelt bien dire et maintenir que il l'heussent heu et conquis de force, se n'eussent este li gentil homme dou pais qui la dedens estoient retrais et qui avoient oy dire qu'il aroient l'assault. Si passerent li Engles outres quant il heurent la fait leur emprise, et chevauchierent vers le cite d'Arras. Et vinrent li doi duc as quels tout li demorant obeissoient logier, et se arresterent en l'abbie dou mont Saint Eloy a deux lieuwes petites de le cite d'Arras. La se reposerent et rafresquirent un jour et deux nuis et puis chevauchierent outre en prenant le chemin de le riviere de Somme, et fisent tant qu'il vinrent a Brai sus Somme. La s'arresterent il et mirent en ordonnance pour le assaillir, et l'aprochierent toutes gens et y heut mout grant assault; et la fut li canones de Robersart bon chevalier et fist, en joustant a une porte as gens d'armes qui la estoient, plusieurs apertises d'armes; et heust este pris et retenu se n'eust este un sien escuier qui s'appelloit Esporon, car il fut abatu entre pies a l'entree de le porte, et le tiroient ens li François qui la estoient; mais li dis escuier en joustant de son glave et monte sus son coursier recula tous ceux qui la estoient en le ville et en abatit ne scai cinq ou six. En le dite ville de Brai sur Somme

avoit adonc grant fuison de chevaliers et d'escuiers de la environ; et tout si estoient retrait car bien savoient que c'estoit li passage des Engles, ne onques ne passerent en France que il ne tenissent ce chemin. Toutes fois il ne concquistent riens adonc a Bray. Si prisent leur retour vers Saint Quentin et entrerent en ce biau et plain pais de Vermendois. Si fremissoient toutes gens devant eulx et ranchonnoient villes et pais a non ardoir et a vivres, et cheminoient si petites journees que trois ou quatre lieuwes le jour. De Saint Quentin estoit capitaine messire Guille des Bordes; et la le trouva li sires de Bousies qui s'en alloit a Ribeumont pour aidier a garder la forteresse, car il y avoit part de par sa femme la fille au seigneur de Chin. Se lui pria que il lui volsist delivrer dix arbalestriers. Messire Guille le fist volentiers. Si yssirent hors de la ville a le porte que on ouvrit et qui oeuvre vers Laon, et n'eurent point chemine deux lieuwes quant il trouverent messire Jehan de Bueil qui s'en alloit a Laon pour en estre capitaine. La le envoioit li roi de France. Si se fisent grans recongnissances chil chevalier quant il se trouverent et parlementerent sus les camps ensamble. Et entendi monseigneur Jehan de Bueil que li Engles devoient passer ce jour dales Ribeumont; si dist qu'il iroit la avec le seigneur de Bouzies: si chevauchierent encores avant. Ensi comme il estoient a demi lieuwe petite de Ribeumont il trouverent les maisnies et le harnas et charoi de messire Hue de Cavrelee: si ferirent tantost a yaux, en escriant leurs cris et les ruerent

jus et en ochirent la greigneur partie, et emmenerent le harnas dedens la ville de Ribeumont. La trouverent il le seigneur de Chin qui tantost estoit venu par une autre porte et bien soixante lances avoec lui: si se fisent grant semblant quant il se trouverent. La estoit messire Jehan de Fossex, li sires de Soize, li sires de Clary et plusieurs chevaliers et escuier de celle marce et dessus la riviere d'Oize; et tout s'estoient trait a Ribeumont, car il avoient entendu que les Engles devoient passer par la.

---

**E**NSI que chil chevalier et escuier de Picardie se tenoient sus le pas et place et devant leurs hosteux en le ville de Ribeumont, nouvelles leur viennent, de le gaité dou castel, que une route d'Engles approchoient, ou bien pooient estre cent bachinet, et i avoit quatre pennons. Si tres tost que chil chevalier et escuier sceurent ce il monterent as chevaux et prisent leurs targes et leurs lances et fisent ouvrir le porte et le barriere et s'en vinrent au cours des espors en une gasquiere nouvellement aree dou binoir ou chil Engles estoient arrestes. La vinrent cil François chevauchant, le banier le seigneur de Chin tout devant, et troix ou quatre pennons qu'il avoient tout desvelopes, en escrians leurs cris; et se plantèrent en ces Engles qui s'ouvrirent tantost quant li François vinrent et les laisserent passer tout oultre, et puis se remisent ensamble de bonne fachen. Si

commencha la bataille de deux cens hommes ou environ forte et dure et bien combatue, et y heut fait plusieurs grans appertises d'armes d'un les et de l'autre. La estoit li sires de Chin qui s'appelloit messire Gilles, un fort et dur chevalier et bon homme d'armes, qui point ne s'espargnoit et tenoit une hache a maniere d'une plommee dont il servoit ces Engles les horions si grans sur leurs bachines que chis estoient mout fors et mout durs que il ne ruoit par terre. Ossi li plus fors de l'estour estoit sour lui; et y prist et rechut maint pesant horion et fut abatus ce jour entre pies; mais un sien fieux bastart li fist un grant service, car il le releva et mist par deux fois a cheval. Finablement li François obtinrent le plache et furent li Engles qui la estoient tout mort ou pris; petit s'en sauverent. Et rentrent li chevalier et li escuier en Ribeumont et la amenerent leurs prisonniers; che fut environ heure de remontiere. Et tantost a heure de vespres li doi duc et leurs grandes routes furent tout renghiet devant Ribeumont. Si estoient mout courouchie li Engles de che que on avoit combatu leurs compaignons mors et pris, et point n'y avoient este. A lendemain au matin il passerent oultre sans plus riens faire et prisent le chemin de Laon. Quant chil de Ribeumont veirent que il passerent oultre et que point ne aroient d'assaut, si widierent par une posterne et chevaucierent a le couverte hors de chemin messire Jehan de Bueil et se route et messire Gerars et li sires de Soize et plusieurs compaignon de le Marce qui au rencontre de sous Ribeu-

mont avoient este, et fissent tant que il vinrent sus le mont de Laon ou il furent reçus a grant joye.

---

**L**i dus de Lenclastre et li dus de Bretaigne et leurs routes s'en vinrent logier a Vaulx desoubs Laon, et s'i tinrent trois jours, et s'i rafresquirent iaux et leurs compaignons; car il trouverent le Marce crasse et plaine de tous vivres, car il estoit en temps de vendenges. Et si ranchonnoient le pais et gros villages a non ardoir parmi vin et sas de pain et bues et moutons que on leur apportoit et amenoit en leur host. A ce que li Engles monstroient il ne desiroient autre cose que il peussent avoir la bataille; mais li roi de France qui doutoit les fortunes ne s'i voloit nullement assentir ne accorder que ses gens se combattissent. Si les faisoit il costyer et herryer de cinq cens ou six cens lances qui tenoient les Engles si court et en tel doute que il ne s'osoient deffouquier. En le cite et sus le mont de Laon avoit bien trois cens lances de Bretons et de François qui veoient les Engles desoubz yaux a Vaulz; mais onques de soir, de nuit, ne de matin ne les vinrent resveiller. Si se deslogierent li duc et leurs routes et prisent le chemin de Soissons; car il suiwoient toudis les rivieres et le plus cras pays. Li sires de Clïchon, li sires de Laval, li viscontes de Rohem, li viscontes de Miaux, messire Raoulz de Coucy, messire Raoul de Rayneval, messire Jehans de Viane, messire Jehans de Bueil, messire

Guillaumes des Bordes, li sires d'Antoing, li sires de Hangest et bien quatre cens lances de bonnes gens les poursieuwoient toudis sus costiere, ensi qu'il alloient et chevauchent, telle fois si pres li un de l'autre que il se fussent bien trouves et rencontres se il volsissent, et parloient a le fois l'un a l'autre. Dont il advint que messire Henry de Persy un des gentils barons d'Engleterre chevauchoit les camps avoecq se route et messire Guillaume des Bordes et messire Jehan de Bueil faisoient une aultre, et tenoit cascun son chemin sans point yssir dou froais. La dist messire Henry de Persy qui chevauchoit un blanc coursier, en regardant sus senestre, a monseigneur Aymeri de Namur fil au conte: Il fait biau voler maintenant, que ne voles vous quant vous aves elles.—Sires de Persy, sires de Persy, dist messire Aymeri qui un petit yssi de son couroy en fretillant son coursier, vous dites voir, li vols est biaux a nous et se j'en estoye creu nous volerens jusques a vous.—Par Dieu Aymeri, je t'en croy bien. Or esmue tes compaignons a voler; si y ara bon gibier. Ensi en bourdant chevaucha li sires de Persy une espasse de temps, costiant les François; et li plus prochains de lui a qui il parloit c'estoit Aymeri li bastart de Namur un mout frice et gentil chevalier et bon homme d'armes. Trop souvent le jour se fussent trouves François et Engles et rencontres sus les camps se il volsissent; mais et li un et li autre chevauchent sagement. Si fut en ce voiage la terre dou seigneur de Coucy toute deportee, ne onques n'y fourfist onques riens; car li

gentils sires de Coucy estoit hors dou pais et se dissimuloit de ceste guerre pour le cause de sa femme madame Ysabel fille au roi d'Engleterre: si estoit excuse de l'une partie et de l'autre.

---

**E**N ce voiage et en le marce de Soissons asses pres d'un village que on dist Oucy meschey il trop grandement a l'un des boms chevaliers de toute la route dou duc de Lenclastre, et qui le plus s'estoit trouve en devant en grosses besoingnes d'armes et durs rencontres, monseigneur Gautier Huet; car une nuit il avoit fait le gait en leur hoost si ques sur le jour, ensi qu'il est d'usage, il s'estoit retrait en son logeis et se desarmoit pour un petit reposer. Che propre matin messire Jehan de Viane, messire Jehan de Bueil, li viscontes de Miaux et bien six vins lances de François vinrent escarmuchier l'ost a l'un des les ou li gait estoit, ensi comme en rillant outre sans arrester. Messire Gautier Huet oy ces nouvelles, ensi que on luy descauchoit ses cauces d'achier et estoit ja desarmes a moitie: il heut si grant coite et si fretilleusement monta a cheval qu'il n'estoit vestus que d'une seule cotte de fier, et n'eut mie loisir de prendre ses plates; mais la targe au col et la lance ou poing s'en vint en cel estat a l'escarmuce. Evvous un chevalier de France qui s'appielloit messire Jehan d'El Mant hardi et vaillant chevalier durement, arme de toutes pieces, bien fort et monte, la targe au col et la lance ou poing, qui avise monseigneur Gautier Huet et broche che-



val des esporons et s'en vient sour lui et lui fiert de son glaive si roidement que les armeures que il avoit, che n'estoit mie granment, ne lui vallirent onques riens; mais il fist passer son glaive tout oultre le corps et l'abati la a terre navre a mort. Quant ses gens veirent che si furent trop desconfis; et, ad ce que j'oych dire, sen pennon le sieuvoit tout envelope ne oncques ne fust desvelope. La heurent li François celle matinee pour iaux et des bons prisonniers et s'en partirent sans damage. Trop furent li doi duc, li baron et li chevalier courouchies de la mort de monseigneur Gautier; mes amender ne le pooient tant qu'a celle fois: si chevaucierent despuis mieux ensamble et plus sagement en cheminant vers le cite de Rains et sus le riviere de Marne.

---

**N**ous retournerons a parler dou duc d'Ango et dou connestable de France qui se tenoient en ce temps devant Derval, et de monseigneur Robert Canolles; et vous conterons comment ne par quelle incidence chis sieges se deffist. Li dus d'Ango, li dus de Bourbon, li connestable de France et tout li baron qui la estoient tenoient le chastel de Derval a avoir pour iaux, par deux raisons; la première estoit que messire Hue Broce et ses freres avoient jure et sellé et promis, et de ce livre boms hostages chevaliers et escuiers, que il ne pooient ne devoient nullui requellir en leur forteresse qui ne fust ossi fors comme il estoit: la seconde raison estoit que dedens quarante jours il devoient rendre le chastel de Derval as seigneurs de France se li Engles ne

venoient la en le place si fors que pour iaux combattre et lever le siege; desquelles choses il estoient tout en deffaulte. Monseigneur Robert Canolles s'escusoit et mettoit toudis avant que ses gens ne pooient faire nuls traicties sans son accord, et que tout li traictie que fait avoient estoient de nulle vaille; ne de lui on ne pooit estraire autre responce. Et mandoit bien au duc d'Ango et au connestable que il n'avoient que faire de la sejourner pour son castel; car ja tant qu'il viveroit il n'en seroient en saisine. Li dus d'Ango de ces responces estoit tout merancolieux: si avisa une fois qu'il assaieroit monseigneur Robert par une aultre voye, et lui manda bien a certes que se il ne lui rendoit le chastel, ensi que droit et raison le voloient, il fust tous segurs que il feroit morir ses hostagiers. Messire Robert lui remanda que bien estoit en sa puissance de faire ensi tout ce qu'il disoit; mais il fust segurs, se il les faisoit morir, il avoit laiens en son chastel des bons chevaliers Franchois prisonniers desquels il pooient avoir grans raenchons, mais il les feroit morir ossi. Cheste responce prist li dus d'Ango en si grant despit que sans point d'atente il manda les hostages qui issu de Derval estoient, deux chevaliers et deux escuiers bien gentils hommes, et les fist mener dou plus pres dou castel qu'il peut, et la furent decoles; ne pour priere ne parole que aucuns baron de l'ost peussent ne sceussent faire, il n'en furent point deportes. Quant messire Robert Canolles qui estoit a mont as fenestres de son chastel vei che, si fut mout courouchie et ensi que tout forsene, et fist

incontinent une longhe table lanchier hors des fenestres et la amener trois chevaliers et un escuier que il tenoit prisonniers, dont il avoit refuse dix mille frans. Si les fist monter sus celle table l'un apres l'autre et par un ribaut copper les tiestes et reverser ens es fosses, les corps d'un les et les tiestes de l'autre; de coi vraiment tout considere che fut grant pitie, quant pour l'oppinion d'iaux deux huit gentil hommes furent ensi mors; et depuis en furent mout courouchies et li une partie et li autre.

---

ASSES tost apres ce cruel fait accompli, de coi toutes manieres de gens qui en oyrent parler heurent pitie et compassion, li sieges se deffist de devant Derval, et se traissent devers France toutes manieres de gens d'armes avec le duc d'Ango et le connestable; car il avoient entendu que li dus de Lenclastre et li duc Jehan de Bretagne y chevaucheroient efforcement et estoient ja sus le riviere de Marne. Si exploierent tant les cappitaines que il vinrent a Paris devers le roi qui les rechut a grant joye; et fut durement resjoy de la venue dou connestable, car il avoit en lui tres grant fiance. En ce temps estoit retourne a Paris li sires de Clichon, car li rois l'avoit mande pour avoir collacion devant lui, present ses freres qui tout troi estoient a Paris, et le connestable, sus l'estat des Engles, se on les combateroit ou non; car pluisieur baron et chevalier dou roiaume de

France et consaulz des bonnes villes murmuroient l'un a l'autre et disoient en public que c'estoit cose inconveniens et grans vitupere pour les nobles dou roiaume de France, ou tant a de baron chevalier et escuier, et de quoy la poissance est si renommee, quant il laissoient ensi passer les Engles a leur aise et point ne estoient combatu; et que de ce blasme il estoient vituperes par tout le monde.

QUANT tout chil seigneur li plus especial dou conseil le roy furent assemblez, il se misent en une chambre, et la ouvri li roi sa parole sus l'estat dessus dit et pria mout doucement que il en fust loiaulment conseillie; et volt de cascun oyr l'entente autour, et quelle raison il y metoit dou combatre ou non combatre. Premierement li connestable en fut pries dou dire et demandes qu'il en volsist dire a son advis le meilleur qui en estoit a faire, pour tant que il avoit este en plus de grosses besoingnes arrestees contre les Engles. Mout longuement s'escusa et n'en voloit respondre, si avoient li seigneur respondu et parle qui la estoient, li dus d'Ango, li dus de Berri, li dus de Bourgoingne et li contes d'Alençon. Nonobstant ces escusances il fut tant presse qu'il le convint parler. Si parla par le amendement d'iaux tous, ensi que bien sceut dire ou commencement de son langage, et dist au roy: Sire, tout chil qui parolent de combatre les Engles ne regardent mie le peril ou il en pueent venir, non que je die que il ne soient

combatus; mais je voel que ce soit a nostre avantage, ensi que bien le scevent faire quant il leur touche et l'ont pluisieurs fois heu a Poitiers, a Creci, en Gascongne, en Bretaigne, en Bourgoingne, en France, en Picardie et en Normandie. Lesquelles victoires ont trop grandement adamagie vostre roiaume et les nobles qui y sont, et les ont tant enorgheillis que il ne prisent autant nulle nation que la leur, par les grans reançons que il ont prises et heuves; de quoy il sont enrichis et enhardis. Et ves ci on compaignon le seigneur de Clichon qui plus naturelement en porroit parler que je ne face, car il a este avoec iaux nourris d'enfance, si congnoist mieux leur condicions et leurs manieres que nuls de nous: si li pri, et che soit vostre plaisir, chier sires, que il me voelle aidier a parfurnir ma parole. Adont regarda li roi sus le seigneur de Cliçon et lui pria doucement en grant amour, pour mieux complaire a monsieur Bertran, que il en volsist dire son intente. Li sires de Cliçon ne fut mie esbahi de parler et dist que il le feroit volentiers et porta grant couleur au connestable, en disant que il conseilloit le roi mout loiaulment; et tantost mist la raison pour coi: A Dieu le veu, mi seigneur, Engles sont si grans d'iaux meismes et ont eu tant de belles journees que il leur est advis que il ne puissent perdre; et en bataille ce sont les plus confortes gens dou monde; car plus voient grant effusion de sanch, soit des leurs ou leurs ennemis, tant sont il plus chaut et plus arrestes de combatre; et dient que ja ceste fortune ne morra tant que leur

roi vive : siques tout considere, de mon petit advis, je ne conseille pas que on les combate, se il ne sont pris a meschief, ensi que on doit prenre son ennemi. Je regarde que les besoingnes de France sont maintenant en grant estat et que ce que li Engles y ont tenu par soutiennement guerryer, il l'ont perdu ; dont, chiers chires, se vous avez heu bom conseil et creu, si le crees encores. — Par ma foy, dist li roi, sires de Clichon, je n'en pense ja a yssir ne a mettre ma chevalerie ne mon roiaume en peril d'estre perdu pour un pau de plat pais ; et de chi en avant je vous recharge avec mon connestable tout le fais de mon roiaume ; car vostre opinion me semble bonne. Et vous, qu'en diries vous, mon frere d'Ango ? — Par ma foi, respondi li dus d'Ango, qui vous conseilleroit autrement il ne le feroit pas loiaument ; nous guerrirons tousjours les Engles, ensi que nous avons commenchie : quant il nous cuideront trouver en une partie dou roiaume nous serons a l'autre et leur torrons tousjours a nostre advantaige ce petit que il i tiennent. Je pense si bien a exploitier, parmi l'aide de ces deux compaignons que je voy la, que ens es marces d'Acquitaine et de la haulte Gascoingne dedens brief terme on polra bien compter que il i tiennent pau de chose. De ces paroles fut li rois tous resjoys ; et demorerent sus cel estat a non combatre les Engles, fors par la maniere que il ont devise. Apres ce conseil se departirent dou roi, de Paris, li connestables, messire Olivier de Cliçon et bien cinq cens lances, et chevauchierent vers Troyes ; car li Engles alloient ce chemin et avoient passe et rapasse

a leur aise la riviere de Marne; et quant il trouvoient un pont deffait sus quelque riviere que fussent il avoient avoec iaux ouvriers et carpentiers qui tantost en avoient un ouvre et carpeute, mais que il heussent le bois; et on leur amenoit devant eux; car il avoient gens de tous offices amenes avoecq iaux d'Engleterre. Si furent li doi duc et leurs routes devant le ville de Vertus et devant Espernay, et rancenerent a vivres tout ce pais de la environ, et trouverent grant pillage et grant pourfit sus celle belle riviere de Marne, dont il estoient tout seigneurs et maistres; car nul ne leur alloit au-devant. Si monterent tout contremont vers Chaalon en Champaigne; mais point ne l'approchierent de trop pres et prirent le chemin de Troyes. En le cite de Troyes estoit ja venus li dus de Bourgoingne, li dus de Bourbon, li connestable, li sires de Chichon et leurs routes ou bien avoit douze cent lances. Si se tenoient la en garnison en attendant les Engles qui ardoient et destruisoient tout le pais d'environ.

---

**EN** ce temps se fist la delivrance dou comte Jehan de Pennebrucq qui estoit ens es dangiers et en le prison dou roi Henri de Castille, liquel fut pris sur mer devant le Rochelle, ensi que vous avez oy recorder, et laquelle delivrance se fist par moyen tel que je vous diray. Messire Bertran de Claicquin connestable de France tenoit une terre en Castille

dou don le roy Henry, en recompensant les biaux services qu'il lui avoit faits, laquelle terre est appelée Surie, et valoit par an au dit connestable bien dix mille frans; siques, il fut traictie que messire Bertran rendit au roi Henri la dite terre de Surie pour le corps dou conte de Pennebroucq; et li contes de Pennebroucq se rançonna envers le connestable a six vingt mil frans et payer tout a une fois; et en furent li Lombart de Bruges pleges. Or furent chil traictie et chil marchie trop sagement fait et demene des gens le dit conte, ensi qu'il apparut; vous orres comment. Il ne devoient riens payer, si aroient les gens le connestable remis le corps dou conte, sain et en bom point, sans nul peril, en le ville de Calais. Si se departi li dis contes sus cel estat d'Espaigne et passa parmi Navare et entra ou roiaume de France et chevaucha avec ses gens tout parmi, sus le conduit dou connestable. Si avint que en chevauchant une tres grande maladie le prist; et tousdisalloit avant, mais il le convenoit porter en litiere. Tant alla et si la maladie le demena que il le convint arrester et alister en le cite d'Arras et la morut. Ensi perdit monseigneur Bertran son prisonnier et sa raenchon; et li hoir dou conte et si plege en furent quittes. En ce temps se refist uns autres traitties et parecons de terre et d'un prisonnier ce gentil chevalier monseigneur Guichart d'Angle, entre le roy Henridessus nomme et monseigneur Olivier de Mauny nepveu dou connestable de France. Li roi avoit donne au dit monseigneur Olivier une terre en Castille que on appelle Grecte qui bien valloit



quatre mil frans par an: chis messire Olivier estoit a marier. Si avisa en France un mout bel et haut mariage pour lui en Picardie de la fille au seigneur de Roye, de coi li peres estoit prisonnier et en grant dangier en Engleterre devers le roi. Messire Olivier fist traictier devers el linage dou seigneur de Roye comment il porroit avoir sa fille. On luy respondit que s'il pooit tant faire par moyens que il delivrast le seigneur de Roye il aroit sa fille qui estoit tailliee d'avoir et tenir trois mil frans par an de revenue, car li pere estoit mais un vieux chevalier. Adont monseigneur Olivier de Mauny exploita sus cel estat et mist gens en œuvre et fu demande au roi d'Engleterre liquel des prisonniers qui estoient en Espagne il avoit plus chier a donner et a veir sa delivrance pour le baron de Roie, ou monseigneur Guichart d'Angle, ou monseigneur Othe de Grantson. Li rois d'Engleterre respondi que il s'enclinoit plus a monseigneur Guichart que a monseigneur Othe. Quant on sceut son entencion messire Olivier de Mauny fist traictier devers le roi Henri et rendi celle terre de Grecte que il tenoit, pour monseigneur Guichart d'Angle et Guillaume d'Angle son neveu; et tantost se fist li escanges dou baron de Roye pour ces deux. Si revint li sires de Roye en France; et messire Olivier de Mauny espousa sa fille; et puis tint toute la terre le seigneur, car il ne vesqui mies puis longement. Et messire Guichart et ses nepveus furent delivres et allerent en Engleterre ou il furent lieement receus, et retint li roi de son conseil et dales lui monseigneur Guichart

liques renoncha a tout ce que il tenoit en Poito et remanda sa femme et ses enfans et les fist passer par mer et venir en Engleterre. Avoecq la renunciacion il remercia grandement le duc de Berry de che que il avoit tenu sa femme et sa terre en paix le temps que il avoit este tenu prisonnier en Castille.

---

**E**N ce temps se avisa li pape Grigoire onzieme qui se tenoit en Avignon, par la promocion d'aulcuns cardinauls, que il enveroient deux cardinaulz souffisans hommes et bons clerks en legacion en France pour traictier paix, accort ou respit entre les parties de France et d'Engleterre. Si y furent esleus et ordonnes li arcevesques de Ravenne et li evesques de Carpentras, qui tantost se departirent d'Avignon en grant arroy et chevaucierent parmi France et exploitierent tant que ils vinrent a Paris ou benignement il furent receus dou roi de France et dou duc d'Ango. Si leur remonstrerent sus quel estat il estoient partis d'Avignon et la envoyet dou pape et dou saint colliege. Li rois et li dus d'Ango entendirent volentiers a leurs paroles et consentirent asses que il chevauchassent vers les Engles le duc de Lenclastre et le duc de Bretaigne, par coi il sceussent de leur entente aucune cose ; et leur fut dit que encores il trouveroient le connestable et le seigneur de Clichon qui estoient recargies dou fait des guerres et asquels il en appartenoit a parler. Adont chil doi legal de rechief monterent as chevaux, et toutes

leurs routes, et chevaucierent devers Troyes. Si exploitierent tant que il y parvinrent et la trouverent le duc de Bourgoingne, le duc de Bourbon, le connestable et fuison de grans seigneurs desquels il furent li bien venus; et remonstrerent as deux dus, au connestable et au seigneur de Clichon pour coi il estoient la venus et qui les y avoit envoyes Chil doi seigneur respondirent que dou tout a yaux n'en appertenoit mie et que ottant en touchoit il as Engles de leur partie comme il faisoit a yaux; mais volentiers, puisque il plaisoit au roy de France, et que no saint pere le mandoit, il y entenderoient. Ensi se tinrent li doi legat en le cite de Troyes trois jours, tant que li dus de Lenclastre et li dus de Bretaigne et li Engles furent venus devant Troyes. Et la se logierent sus celle riviere de Saine bien et faticement, et vinrent li doi mareschal escarmuchier as barrieres as gens d'armes qui la estoient et courir devant les portes. Et a le porte de Bourgoingne revint li connestable, li sires Despensier, faire ossi son envaye; et descendit a pie devant les barrieres et vint main a main combatre as chevaliers qui la estoient; et y fut li sires Despensiers tres bom chevalier et y fist plusieurs apertises d'armes. Entrues que li doi duc estoient la arrestes et que il laissoient leurs gens convenir d'escarmuchier et de courir le pais d'environ Troyes, yssirent li doi legat et vinrent en leur tentes remonstrer as dus, le duc de Lenclastre et le duc de Bretaigne, ce pour coi il estoient la venus et qui les y avoit envoyes; et commencerent si doucement et si courtoisement a

entamer leurs traitties que li langaiges en furent grandement agreables as dessus dis, comment qu'il n'en peussent riens faire, et que a yaux riens n'en appartenoit; et je vous diray pour coy.

---

**L**I rois d'Engleterre et ses consauls ont toudis heu tel usage, et encores le tiennent, que quant il ont envoie et mis hors gens d'armes de leur pais, pour entrer en France principalement, on les recargoit as capitaines, fussent enfant de roy, cousins, ou barons d'Engleterre ou d'autres pays, puisque essonnier les voloient d'un si grant fait que livrer gens d'armes et archiers pour faire leur voiage; et ces cappitaines, quels que il fussent, il traioient a conseil a part et leur faisoient solempnelement jurer trois choses, et font encores; lesquels seremens sus y estre deshonorés il n'oseroient enfreindre; chest que le voiage qui leur est chargie il le trairont a chief a leur loial pooir; secondement que chose qu'il ayent a faire ne secre que on leur ait dit il ne reveleront a homme dou monde fors a yaux meismes; tiercement que il se maintiendront si bellement et si coyement que il ne feront rumeur nulle entri'aux quelconques. Si ques, a ce pourpos, li doi duc dessus nommes qui cappitaines et gouverneurs estoient de toutes ces gens d'armes, qui au partir d'Engleterre avoient jure ensi que li autre ont fait et font dou temps passe, et qu'il savoient bien ou il estoient chargies d'aller, ne pooient respondre a ces traitties que cil

doi legal proposoient, li archevesques de Ravane et li evesques de Carpentras, fors couvertement; ne point en leur poissance n'estoit, atant qu'il heussent trait a chief leur emprise, de donner ne accepter trieves ne respit, ne d'entendre a nulle pais quelconques. Ossi il n'en estoient mie en volente, mais se dissimuloient enviers les liegals mout sagement; et toudis aloient avant sus le roiaume et ardoient villes, maisons et petis fors, et pilloient et rançonnoient gens, abbeies et pais, ne onques pour traitties qui proposes y fussent, leur voiage faisant, il ne s'en desrieulerent de riens; mais chevaucierent toudis en bonne ordenance et en bon arroy parmi le roiaume de France. Ossi il estoient sagement poursieuwi dou connestable de France, dou seigneur de Clichon, dou visconte de Rohem, dou visconte de Miaux, et plus de mil lances chevaliers et escuiers tous a eleccion des meilleurs dou roiaume de France et le plus soutieux de guerre, qui les tendoient si cours que il ne s'osoient deffouchier; car se li baronde Bretagne et de France y heussent veu de leur avantage au combatre, ou par trop esparsément logier ou chevauchier, il ne les heussent en riens espargnies pour cose que li legal fussent la qui toudis aloient de l'un l'autre pour veir se il y trouveroient nul moyen, mais nennil; car onques gens n'alèrent mieux ensamble qu'il fissent ne par plus sage ordenance.

ENSI chevaucierent li dus de Lenclastre et li dus de Bretaigne parmi le roiaume de France et menerent leurs gens; ne onques ne trouverent a qui parler par maniere de bataille: si ne demandoient il autre cose; et envoioient souvent leurs hirauls devers les seigneurs qui les poursieuwoient, en requérant bataille, en donnant et faisant plusieurs parcons; mes onques li François ne veurent riens accepter. Ne eleccion ne parchon que li Engles leur feissent ne peut venir a efect; mais il les costioient une heure a destre, ensi que les rivieres se adonnoient, et se logoient presque tous les soirs ens es fors et ens es bonnes villes ou il se tenoient tous aises; et li Engles as camps, qui heurent plusieurs disettes de vivres et en l'ivier de grans froidures; car en Limosin, en Roerghe et en Aginois il trouverent mout poure pais; et n'i avoit si grant ne si joli de leur route qui dedens cinq jours ou six mengassent point de pain. Bien souvent ce leur advint depuis qu'il furent entres en Auvergne; car il estoient poursieuwis sus le fin de leur chevaucie de plus de trois mille lances; si n'osoient aller fourrer, fors tout ensemble. Toutes fois en ce meschief il passerent toutes les rivieres qui sont courans oultre le Saine jusques a Bourdiaux, le Loire, l'Allier, le Dourdonne et Garonne et plusieurs autres grosses rivieres qui descendent des montaignes en Auvergne; mais de leur charoi, qui en voelt oyr nouvelles je le vous diray; il n'en peurent pas le tierce partie remettre en le cite de Bourdiaux, tant par les chevaux qui

leur faillirent que pour les destrois des montaignes ou il ne pooient passer; et si leur morurent pluisieur chevaliers et escuiers de froidure et de pourete qu'il prinsent en l'ivier sus le chemin; car il fut li noels passes ainchois que il rentrassent en le cite de Bourdiaux; et en y heut encores des bons chevaliers qui y conchurent des maladies de coi il morurent depuis, et par especial li connestable de leur hoost, li sires Despensiens, qui fut moult plaint et mout regrete de tous ses amis, car ce fut un gentil coer et vaillant chevalier, large, courtois: Dieux lui fache boine mercy.

Ensi fut traitee ceste grant chevauciee a fin; et rentra ossi en le cite de Thoulouse auques en ce temps li dus d'Ango et le connestable de France avoec lui, dont se departirent toutes gens d'armes; mais li dus d'Ango disoit a leur departement as chiefs des seigneurs que tantost a le Pasque il retournerassent devers lui, car il volroit faire se chevaucie moult grande et mout estoffee, ossi bien que li dus de Lenclastre avoit fait la sienne, en le haulte Gascongne; et tout lui avoient en convent que il feroient ce qu'il lui plairoit. Si se tinrent li doi legal dales lui et dales le connestable, qui souvent alloient de l'un a l'autre, en instance de che que volentiers il eussent amene ces parties a che que acors ou respis se fust pris entre les François et les Engles; et n'avoient point trouve, en devant che que il fust venu a Bourdiaux, le duc de Lenclastre en si bon parti pour i entendre que il le trouverent. Mais de premier, quant li legat vinrent devers lui a Bourdiaux,

il se excusa mout bellement que bonnement il n'i pooit encores entendre ne donner responce ou on se peust en riens confier, jusques a tant que il aroit tout l'estat segnesie a sen seigneur de pere. Si ne furent mie ces choses sitost faites; mais tout l'ivier et le quaresme jusques au may li dus d'Ango fist faire ses pourveances grandes et grosses, et dist que il voloit aller en le haute Gascoingne veoir aucuns rebelles a lui qui estoient de arriere fiefs de Gascoingne et qui ne voloient obeir au roi de France. Ossi n'avoient il fait au prince; et fut li prince dou temps qu'il se tenoit en Aquitaine trop de fois tempte pour faire a ces seigneurs de le haulte Gascoingne guerre; et l'heust fait, le saison que il en alla en Espagne, se li voiages ne lui heust brisie; et depuis de plus en plus il heut tant a faire que il n'y peut entendre. Et voloit li contes de Fois ses gens porter et tenir frans, et disoit que li droit en appartenoit a lui, non au roi de France ne au roi d'Engleterre.

---

**T**ANTOST apres Pasques revinrent devers le duc d'Ango toutes manieres de gens d'armes, de France, de Bourgoingne, de Bretaigne, d'Ango, de Poito et du Maine; et estoit li mandemens du duc assigne en le ville et cite de Pieregorch. Si vinrent la tout chil qui mandes et escript en furent; et par especial y heut bien mil lances de purs Bretons. Quant il furent tous assembles il se trouverent dix mil hommes d'armes et trente mil hommes de pie sans les



Genevois arbalestriers ou il en y avoit bien mil cinq cens. La estoient avec le connestable de France li sires de Clichon, li viscontes de Rohem, li sires de Laval, li sires de Biaumanoir, messire Jehans d'Ermignac, li contes de Pieregorch, li conte de Commignes, li sires de La Breth, li viscontes d'Escarmaing, le conte de Laille, li Dauffins d'Auvergne, li sires de La Barde, messire Bertran de Taride et tant de seigneurs que je ne les aroye jamais tous nommes. Et quant il se departirent de Pieregorch il chevauchierent en grant arroy et poissant; et trembloient toutes gens devant iaux; et disoit on communement par toute Gascoingne que li dus d'Ango alloit mettre le siege devant Bayonne. Si vinrent tout premierement devant une ville que on clame Saint Silvier: si en est un abes sires. Si se arresterent pardevant, li dus d'Ango et toutes ses gens; et firent grant semblant de assaillir et drechier grans engiens, car il en menoient fuison avoec iaux. Li abes de Saint Silvier, qui estoit un sages homs, se humelia grandement devers le duc d'Ango et le connestable et remonstra mout sagement que c'estoit uns hons d'eglise, qui n'estoit mie taille ne en volente de guerryer, et que il n'estoient pas singulierement venus pour lui, mais pour aultres seigneurs qui estoient plus grans de lui; si leur prioit que il volsissent chevauchier outre et laisser sa terre en composition et que il feroit tres volentiers tout ensi que li autre. Li dus d'Ango et les seigneurs regarderent qu'il disoit asses. Si le fisent obligier scelon sa parole et livrer boms pleges que

on envoya a Pieregorch, et jurer que se li autre se mettoient en l'obeissance dou roi de France que il s'i metteroit ossi; et par ensi demora il en souffrance et toute sa terre. Puis chevauchierent ces gens d'armes noblement et richement montes et en grant arroy et exploitierent tant que il vinrent devant une cite qui s'appielle Lourde de laquelle un chevalier estoit capitaine de par le conte de Fois, qui s'appelloit messire Ernaulz de Berne. La s'arrestèrent toutes ces gens d'armes et le assegièrent fortement et estroitement, et y furent plus de quinze jours, et firent drechier leurs engiens pardevant, qui jettoient omniement et qui ciaux de dedens mout travilloient. Trop volentiers se fussent rendus les gens de Lourde; mais li chevalier ne le voloit consentir et disoit qu'il estoient fort asses pouriaux tenir. Mais finablement non furent; car la ville fut assailie si tres fort et par si grant ordonnance que elle fut prise et concquise, et entrerent toutes gens d'armes et aultres: si fut li dis chevalier mort, car onques ne se volt rendre, et trop vaillaument se deffendit. Se fut le cite de Lourde toute courue et pillie, et y heut mors grant fuison de boms hommes et pris a raenchon.

---

**A**PRES le conques et destruccion de le cite de Lourde chevauchierent ces gens d'armes et leurs routes outre et entrerent en la terre du visconte de Chastielbon: si fut toute courue, arse et destruite;

car li François estoient si grant fuison que nuls ne leur alloit au devant. Et puis entrerent en la terre le seigneur de Chastelnuef: si fut toute courue ossi sans point espargnier. Puis chevauchierent amont vers Berne et viurent devant une ville et un fort castel que on dist Saut, dont messire Guillones de Pauns de le conte de Fois estoit capitaine, appert hommes d'armes durement: si se arresterent la li François et y misent le siege et y furent mout longement, et plusieurs grans assauls y firent et livrerent. Li conte de Fois qui estoit en son pais regarda que chis pais de ses arrieres fiefs se perdoit, et bien sçavoit que il en devoit hommage ou au roi de France ou au roi d'Engleterre, mais il n'estoit mie encores discerne auquel des deux che devoit estre; si heut advis et conseil de traittier devers le duc d'Anjou et sen conseil, et prier que il vosist mettre ces choses en souffrance, et ces terres en composition, parmi tant que chil qui seroit le plus fors dedens le moyenne aoust devant Monsach en Gascoingne, ou li rois de France, ou li rois d'Engleterre, ou personne de par iaux, a celui il recongnisteroit hommage et obeissance et feroit recongnostre tous ceux de ses terres en debat; et pour enteriner et acomplir, en cause de plus grant segurte, il liveroit boms pleges six chevaliers et six escuiers. Li dus d'Ango fut adont si conseillies que il entendit a ces traitties et les accepta, et retourna arriere a Pieregorch; mais il ne donna a nul de ses gens d'armes congie; ainchois les tenoit sus le pais, pourtant qu'il voloit y estre

fors a le journee qui estoit assignee devant **Montsach**. A ces traicties faire, dou coste le conte de **Fois**, rendirent grant paine li abbe de Saint Silvier et li sires de Marsen. Tout che sceurent bien li dus de Lenclastre et li dus de Bretaigne qui se tenoient a Bourdiaux; et estoient retourne une partie de leurs gens en Engleterre. Li archevesques de Ravane et li evesques de Carpentras qui legat estoient travailloient fort que uns respit fust pris et accorde entre le duc d'Ango et le duc de Lenclastre; et exploitièrent tant que li dus de Lenclastre envoya trois de ses chevaliers a Pierregorch pour parler au duc d'Ango, au connestable et a leur conseil. Chil chevalier furent li sires d'Aubeterre, li Canonnes de Robersart, messire Guillaumes Helman et monseigneur Thoumas Douville. Si furent chil quatre chevalier receu avoec les traitteurs dou duc d'Ango mout doucement, et rendoit li connestables grant paine que unes trieuwes fussent prises entre ces parties. Tant fut parlemete pour traittie et alle de l'un a l'autre que unes trieuwes furent prises a durer jusques au darrain jour d'aoust. Et cuidierent adont li Engles, dont il furent deceus, que la journee de **Montsach** deust estre enclose en le trieuwe.

---

**Q**UANT ceste trieuwe fut accordee par l'ayde et pour cas des liegas dessus nommes, li dus de Lenclastre et li dus de Bretaigne se ordonnerent a par-

tir et retourner en Engleterre, car il avoient este ja pres d'un an hors; et ossi toute leurs gens le desiroient; et se tiroit li dus de Bretaigne que il peust avoir une armee a par lui pour arriver en Bretaigne et conforter aucunes forteresses qui se tenoient en son nom et lever le siege de Becheriel; car moult desiroit a avoir nouvelles de sa femme qu'il avoit laissie ou chastiel d'Auroy en le garde de monseigneur Jehan Augustin. Si ques ces coses aidierent mout ad che que li dus de Lenclastre se partit. Si institua et ordonna a son departement a estre grans senescaux de Bourdiaux et de Bourdelois monseigneur Thumas de Felleton, et pria as barons de Gascoingne qui pour lui se tenoient, que il volsissent obeir a lui comme a son lieutenant et tellement conseiller que il n'y heussent point de blasme ne ils point de damaige. Il lui heurent tout en convent de bonne volente. Et sus cel estat se departit, et toute se route, et s'en retournerent en Engleterre. De ce departement ne furent mie courouchies li dus d'Ango, li connestable, ne li seigneur de France qui a Pieregorch se tenoient; car leur intencion de le journee de Moutsach en fut grant grandement enbellie. Or parlons un petit dou siege de Becheriel qui se estoit tenu un an et plus sans chiaux de le garnison estre noient rafresquis; car il estoient si pres gaitie de tous costes que riens ne leur pooit venir; et se ne leur apparoit confort de nul coste. Quant il veirent que leurs pourveances commenchieient a afoiblier et que longement il ne pooient demorer en cel estat, il se aviserent que il traite-

roient un respit devers ces seigneurs de France et de Normendie qui la tenoient le siege, que se il n'estoient confortes de gens fors asses pour combatre les François dedens le jour de le Toussains, il renderoient le forteresse: si envoyèrent un hirault pour mouvoir celi traictie. Li mareschaulz de Blainville et li seigneur qui la estoient respondirent a ce commencement que nul traictie n'appartenoit a iaux a donner ne oyr sans le sceut dou roi de France, mais volentiers envoyeroient devers lui et lui segnefieroit tout cel estat. Li hiraux raporta ceste responce as cappitaines de Becheriel, monseigneur Jehan appert et monseigneur Jehan de Cornuaille. Si leur pleut bien ceste responce et ossi que il envoiassent hasteement devers le roi de France. Finalement il y envoyèrent; et rescripsi li roi a ses mareschaux, monseigneur Loys de Sansoirre, et monseigneur de Blainville et les barons qui la estoient, que de toutes composicion il en fesissent a leur ordenance, et que il les tenoit et tenroit a bonnes. Donc fut persevere li traitties devant pourparle, et accorde et donne respit a chiaux de dedens, et chil de dedens a chiaux de dehors, a durer jusques a le Toussains; et se la en dedens li uns des fils dou roi d'Engleterre, ou li dus de Bretagne ne venoient si fort que pour lever le siege, il devoient rendre le chastel de Becheriel as François; et de ce livroient il boms hostages, chevaliers et escuiers, tant que li seigneur de France et de Normendie qui la se tenoient s'en contenterent bien: ensi demora li chastiaux de Becheriel en composicion, et segnefierent

tout leur estat li doi chevalier qui dedens estoient, au plus tost qu'il peurent, au roi d'Engleterre et au duc de Bretaigne et ossi as contes et as barons d'Engleterre: si sembla as Engles qu'il avoient encores journee asses; si le misent en non caloir, exepte le duc de Bretaigne auquel il touchoit plus que a nuls des aultres; car li chastiaus se rendoit de lui et de son heritage.

---

**O**R revenons a le journee de Montsach. Voirs est que quant le moyenne d'aoust deubt approchier, li dus d'Ango s'en vint devant le ville de Montsach et la se loga et fist logier ses gens par bonne et grande ordenance; et avoient en devant prie et mande gens de tous coustes, chevaliers et escuiers efforcement. Avoec tout che li rois de France y envoa grans gens d'armes, et me fut recorde que troix jours devant la moyenne d'aoust et troix jours apries il y eut bien quinze mil hommes d'armes chevaliers et escuiers, et bien trente mil d'aultres gens. Nuls ne se comparut, car il n'i avoit nul grant chief ou pais, exepta monseigneur Thumas de Felleton qui fut trop grandement esmerveillie de celle journee, et le debati longement et par pluisieurs raisons; et vint en l'ost, quant la moyenne d'aoust fust passee et la journee inspiree, parler au duc d'Ango et au connestable, sus asseurances; et leur remonstra bien et saigement que li dus de Lenclastre et li dus de Bretaigne avoient donne le respit parmi che que

la journee de Montsach devoit estre ens enclose. Mais on l'i prouva tout le contraire; car a verite dire il y heut trop peu parle pour les Engles; car li traicties de le composicion ne faisoit point de mencion de Montsach. Si convint monseigneur Thumas de Felleton, volsist ou non, retourner a Bourdiaux et souffrir ceste cose a layer passer. Ensi avint en ce temps de ces arriere-fiefs. Li contes de Fois entra ou service et en l'obeissance dou roi de France, et tout li baron et li prelat qui dedens estoient; et en prist li dus d'Ango les fois et les hommages; et quant il s'en senti bien audessus il renvoia les hostages qu'il tenoit en Pieregorch, au conte de Fois; et puis s'en retourna a Thoulouse quant il heut pris la saisine et la possession de le ville et chastel de Mont Saut que mout recommanda en son coer; et le fist depuis remparer et rapparillier, et dist que de Montsach il feroit sa chambre et son garde corps.

---

**T**ANTOST apres le revenue de Montsach a Thoulouse et que li dus d'Ango et li baron qui avoec lui estoient s'i furent un petit repose, li dis dus remist sus une autre chevauciee de ces propres gens qu'il avoit tenus toute le saison et dist qu'il vouroit chevauchier vers le Riote et vers Auberoche, car la estoit encores un grant pais a conquerre qui ne desiroit autre cose. Si se parti de Thoulouze le septieme jour de septembre l'an de grace mil trois cens et



soixante quatorze, ossi estoffement et plus que quant il fut en le haulte Gascongne; et estoit avoec lui par maniere de service li abbe de Saint Silvier, li viscontes de Chastielbon, li sires de Chastiel Noef, li sires de l'Escut et li sires de Marsen; et fisent tant par leurs journees qu'il vinrent devant le Riolo. Tous li pais trambloit devant. Chil de le Riolo qui ne desiroient aultre chose qu'il fussent François se ouvrirent tantost et se mirent en l'obeissance dou roi de France. Ossi fisent chil de Langon, de Saint Malquaire, de Condon, de Sainte Bazille, de Pertudaire, de Maulron, de Dion, de Sebillach et bien quarante villes fermees que fors chastiaux qui a point de fait se tournerent. Et la daraine ville che fut Amberoche. Ne riens ne se tenoit ne duroit en celle saison devant les François; et legiere cose estoit a faire, car il desiroient a iaux rendre, et si ne leur alloit nul audevant. En ce temps que ces chevaucies se faisoient estoient revenus en le marce de Picardie li doi traitteur legat, et se tenoient a Saint Omer. Et avoient leur messages allans et venans en Engleterre devers le roi et sen conseil, et ossi a Paris devers le roi de France, pour impetrer un bon respit; et en ce respit durant, c'estoit leur entencion qu'il metteroient toutes parties a accord. Et a ce que j'entendi adonc, il estoient volentiers oy dou roi d'Engleterre et de son conseil, car il veoient que par toutes les mettes et limitacions ou il tenoient terres, villes, chastiaux et pais ils se perdoient a pau de fait pour iaux; et si ne savoient comment donner conseil ne remedier. Et par especial trop fort des-

plaisoit au roi d'Engleterre en coer de ce que li dus de Bretagne avoit ensi et a petite ocquison perdu son heritage pour l'amour de lui. Si traveillerent tant chil doi legat que li rois d'Engleterre accorda que ses fils li dus de Lenclastre passeroit mer et venroit a Calais pous oyr et sçavoir plainement quel cose li François voloient dire. Ossi li roi de France acorda et seella que ses freres li dus d'Anjou venroit contre lui a Saint Omer, et par le moyen de discrettes et venerables personnes l'archevesque de Ravanes et l'evesques de Carpentras il se lairoient conseillier et gouverner. Siques, si tres tost que li dus d'Ango, li baron de France et de Bretagne heurent fait ceste daraine chevaucie il furent coiteusement remande dou roi de France et escript que, tantost et sans delai, il retournassent en France, et que il avoit acorde sen frere a estre contre celle Toussains a Saint Omer; car li dus de Lenclastre devoit estre a Calais, et il touchoit grandement as barons de Bretagne pour le fait de Beceriel. Li dus d'Ango, li connestable de France, li sires de Clichon et li autre se partirent de Roerghe au plus tost qu'il peurent, les lettres dou roi veues et oyes, sans tourner a Thoulouze, et donnerent congie a toutes manieres de gens d'armes des loingtaines marces, et ne retint avoec lui li dus fors les Bretons: si s'en retourna en France ou il fut grandement feste et conjoy, et toute sa compaignie, dou roi et de tout sen conseil.

---

**E**N ce temps estoient les marees de Picardie trop bien garnies de bonnes gens d'armes car messire Hues de Castillon maistre des arbalestriers, qui nouvellement estoit retourne d'Engleterre, se tenoit en garnison a Abeville atout grant fuison de gens d'armes et tous boms compaignons, et desiroit grandement pour les contraires et desplais que on lui avoit faiten Engleterre nouvelement; car, ensi que dit est en ceste histoire, il fut prins au dehors de Abeville par l'embusque monseigneur Nicole de Louvaing qui ne le voloit mettre a finance, mais il trouva voye et pourcas fait par madame sa femme, comment il fut delivre par un maronnier de l'Escluse en Flandres qui se mist en l'aventure de lui aller querre en le marce de Northombrelant, et fist tant toutes fois qu'il le ramena en Flandres. Je m'en passerai asses briefment, car la matere en seroit trop longue a demener; mais quant il fut revenu on lui rendi son office, ensi que devant, de estre nomme monseigneur le maistre. Si se tenoit en le ville d'Abbeville et chevaugoit a le fois ens et hors, ensi que mieux lui plaisoit. De Diepe sour mer estoit capitaine messire Henris dez Isles un mout appert chevalier, de Boulongne messire Jehans de Lovillers, de Monsteroel monseigneur Guillaume de Nielle, de Rue li chastellains de Biauvais; et toutes ces garnisons Franchoises de la environ estoient trop bien pourveues de bonnes gens d'armes; et bien besoingnoit, car li Engles estoient ossi mout fors sus leur marche. Pour ce temps estoit capitains de Ca-

lais messire Jehan de Burle et ses lieutenans messire Gautier Devrués; de Ghines messire Jehans de Harlestons et d'Arde li sires de Gommegnies. Or avint que messire Gautier Devrués, messire Jehan de Harleston et li sires de Gommegnies furent en parlement et en conseil ensamble de chevauchier; et s'acorderent l'un a l'autre et fisent leur assemblee et leur amas dedens le bastide d'Arde, et s'en partirent ou point dou jour bien largement huit vingt lances et chevaucierent devers Bouloingne. Che propre jour au matin estoit parti de Bouloingne messire Jehan de Lovillers a soixante lances, et avoit chevaucie vers Calais pour trouver aucune aventure. Ensi que tout le pas il s'en retournoit, et pooit estre environ deux lieuwes pres de Bouloingne, il encontra sus son chemin le seigneur de Gommegnies et se route. Sitost que li Engles les perchurent il furent mout resjoit et escrierent leur cri et ferirent chevaux des esporons et seboterent entr'iaux et les espardirent, et en ruerent jus jusques a quatorze qu'il tinrent pour prisonniers. Li autre se sauverent par leurs boms coursiers et par l'avantage qu'il prirent, et rentrerent tous a point en le ville de Bouloingne: si furent il cachies jusques as barrieres. Apres celle cache li Engles se recoellirent et se misent au chemin pour revenir vers Arde par une adresse que on dist ou pais Leveline et tout droit devers Alequine, un biau vert chemin. Che propre jour avoit fait sa monstre messire Hue de Chastillon c'on dist monseigneur le maistre, et avoit avoecq lui toutes ces cappitaines de la environ, et

estoyent bien quatre cens lances. Li jone conte de Saint Pol messire Walleran estoit tout nouvelement revenu de se terre de Lorraine et n'avoit mie sejourne a Saint Pol trois jours, quant par devotion il s'estoit parti pour aler en pelerinage a Nostre Dame de Bouloingne: si oy dire sus son chemin que monseigneur le maistre et chil François chevauchoyent: si lui vint en avis que ce lui seroit blasme et vergongne, puisque il savoit leurs gens sus le pais qui chevauchoyent, se il ne se metoit en leur compagnie; et n'y volt trouver nulle excusance, ensi que un jouene chevalier qui se desire a avanchier et qui quiert les armes, et s'en vint ce propre jour au matin avoecq monseigneur Hue de Chastillon et les autres compaignons qui furent tout resjois de sa venue. Si chevauchierent liement ensamble celle matinee viers Ardre, qui riens ne savoyent des Engles ne li Engles d'iaux; et cuidoyent li François que li Engles fussent en Ardre; et vindrent jusques a la et fissent leur monstre et leur course devant les barieres; et quant il heurent la este une espasse il s'en retournerent et prisent leur chemin devers Liques et devers Tournehen.

---

**S**i tres tost que li François se furent partis de devant Ardre et mis au retour en chevauchant mout bellement, ung Engles issi de le ville d'Ardre et se mist a voye couvertement a l'aventure pour sçavoir se jamais il trouveroit leurs gens pour recorder ces

riches nouvelles. Et tant alla et tant vint de lonc et de travers que sus sen chemin d'aventure il trouva le seigneur de Gommegnies, monseigneur Gaultier Dewrues et monseigneur Jehan de Harleston. Si s'arresta a yaux et yaux a lui et leur compta comment li François chevaçoient et avoient fait leur monstre devant Ardre. Et quel chemin tiennent il, dient li chevalier? — Par ma foy, mi seigneur, il prisent le chemin pour aller vers Liques; car encores despuis que je me sui parti je les ay veus sus le mont de Tournehen, et croi qu'il ne soient pas loing de chi. Tires sus destre en costiant Liques et Tournehen, j'ai espoir que vous les trouveres, car il chevauchent tout le pas. Adont recoillirent chil troi chevalier tous leurs compaignons et remisent ensamble et chevaucierent tout le pas, le baniere dou seigneur de Gommegnies tout devant et les deux pennons des deux aultres chevaliers dales. Ensi que li François heurent passe Tournehen et qu'il tiroient a aller vers Liques, il oyrent nouvelles de chiaux dou pais et furent segnefies que li Engles chevauchoient et estoient hors d'Ardre: si en furent trop malement joiaus, et disent qu'il ne demandoient ne queroient autre cose; et faisoient trop grant enquete ou il en porroient oyr nouvelles, car il faisoient doubte que il ne les perdesissent. Et furent sus un estat une espasse que il se departiroient en deux chevaucies pour iaux trouver plus preste-ment, et puis brisierent ce pourpos et disent, tout considere, qu'il valloit mieux qu'il chevauçassent tout ensamble. Si chevaucierent baudement, ban-

nieres et pennons ventelant, car il faisoit bel et joli. Et trop estoit couroucie li contes de Saint Pol qu'il n'avoit tout son arroy, et especialement sa baniere; car il l'euwist boute hors, et fretilloit tellement de joye qu'il sembloit qu'il n'y devist james venir a temps. Et passerent outre l'abeye de Liques et prirent droitement le chemin que li Engles tenoient. Si vinrent a un bosquet deseure Liques et la s'arrestèrent et recenglerent leurs chevaus, et fisent en ce dit bosquet une embusque de trois cens lances desquelles messire Hue de Chastillon estoit chief; et fut ordonne li contes de Saint Pol a courir a cent lances, chevaliers et escuiers avoec lui. Asses pres de la au lonc d'une haye estoient descendus li Engles et avoient rechengle leurs chevaus; et fut ordonne messire Jehan de Harleston a courir atout vingt cinq lances pour ouvrir l'embusce des François, et se parti de se route avoec lui. Et l'avoient bien li sires de Gommegnies et messire Gaultier Dewrues au departement avise que se il venoit sus les coureurs des François que il se fesist cacher; et de ce se tenoit il pour tous enforme. Ensi chevaucha messire Jehan de Harleston et vint sus le conte de Saint Pol et se route qui estoient tout bien montes. Sitost que li Engles furent venus jusques a iaux il fisent leur monstre et tantost se misent au retour pour revenir a leurs compaignons qui les attendoient au lonc de le haye en tres bonne ordenance et tout a pies, leurs archiers devant yaux. Quant li contes de Saint Pol les vei fuir il fut un petit trop aigre d'iaux poursieuwir, et feri cheval des esporons, la lance

ou poing, et dist: Avant, avant, il ne nous pueent escapper. Lors veissies desrouter ces François et mettre en cache apres ces Engles, et les cachèrent jusques au pas de le haye. Quant li Engles furent la venus il s'arresterent; et ossi fisent li conte de Saint Pol et se route; car il furent recoillit de ces gens d'armes et de ces archiers qui commenchie-  
rent a traire a effort et a navrer chevaus et a abatre chevaliers et escuiers. La heut un petit de bom estour; mais tantost il fut passe, car li contes de Saint Pol et chil qui avoecq lui estoient n'eurent point de duree a ces Engles. Si fut li dis contes pris d'un escuier de la duchie de Gherles, et en celle route li sires de Poix, li sires de Clari, messire Guillaume de Nielle, messire Charles de Chastillon, messire Honniaux d'Avaines, li sires de Cepoy, le chastellain de Viannais, messire Henri des Isles et Jehans ses freres, messire Gauwains de Bailloel et plus de soixante bons prisonniers chevaliers et escuiers.

---

**D**ROITEMENT sus le point de celle desconfiture evous venu en frapant monseigneur Hue de Chastillon et se banniere; et estoient bien trois cens lances; et chevauchierent jusques au pas de le haye ou li autre avoient combatu; et encores en y avoit qui se combatoient. Quant li sires de Chastillon vei le maniere que li contes de Saint Pol et se route estoient ruet jus, si n'eut mies desir ne volente d'arres-



ter, mais fêrit cheval des esporons et se parti et se banniere. Li autre par droit d'armes ne heurent point de blasme se il le sieuwirent quant c'estoit leur sires et leur cappitaine. Ensi se departirent de la trois cens hommes tous bien montes et tailles de faire une bonne besoingne et de resqueurre le journee et le jouene conte de Saint Pol auquel ceste aventure fut mout dure et a tous les bons chevaliers qui avoecq lui furent pris. Sachies que au commenchement, quant li Engles veirent venir sus yaux celle grosse route, tous bien montes et apparillies de faire ung grant fait, il ne furent mie bien assegurs de leurs prisonniers ne d'iaux meismes; mais quant il les veirent partir et monstrier leurs talons il furent grandement reconfortes et n'eurent nulle volente adonc de cachier ceux qui fuioient; mais monterent as chevaus et fissent monter leurs prisonniers, et tantost fut nuit. Si retournerent ce soir en le garnison d'Ardre et se tinrent tout aise et tout joiaus de ce qu'il heurent. Ce propre soir apres souper acata li sires de Gommegnies li conte de Saint Pol a son maistre qui pris l'avoit, et l'en fist fin de dix mil frans. Ensi fut li contes de Saint Pol prisonnier au seigneur de Gommegnies. A lendemain cascuns des cappitaines retourna ou il devoit aller, messire Jehan de Harleston a Ghines et messire Gaultiers Dewrues a Calais, et leurs gens; et emmenèrent leurs prisonniers et tout leur butin. Ches nouvelles s'espardirent jusques en Engleterre et vinrent jusques au roi, et lui fut dit que ses chevaliers li sires de Gommegnies avoit heu sus un jour ren-

contre et bataille as Franchois, et si bien s'i estoit porte que ils et si compaignon avoient desconfit les François et tenoit le conte de Saint Pol a prisonnier. De ces nouvelles fut grandement resjois li roi d'Engleterre et tint ce fait a grant proeche, et manda par ses lettres et par un sien escuier au seigneur de Gommegnies que il le veinst veoir en Engleterre et lui amenast son prisonnier. Li sires de Gommegnies obeï, ce fut raison, et recarga Ardre a ses compaignons et puis s'en parti, le conte de Saint Pol en se compaignie. Si vinrent a Calais et la se tinrent tant que il heurent vent pour passer outre; et quant il heurent il entrerent en un passagier. Si arrivierent ce propre jour qu'il monterent, a Douvres. Depuis exploitierent il tant que il vinrent a Windesore ou li roi se tenoit qui rechet le seigneur de Gommegnies en grant chierce. Tantost li sires de Gommegnies quant il y heut fait la reverence, ensi que on doit faire a un roi, lui presenta et donna le conte de Saint Pol, pourtant que il sentoït bien que li rois le desiroit a avoir pour deux raisons; li une estoit que li roi n'avoit point ames son seigneur de pere le conte Gui, pourtant que sans congie il s'estoit partis d'Engleterre et que tres grant paine avoit mis a la guerre renouveler; l'autre que il en pensoit bien a ravoir ce grant chapitaine et bon chevalier monseigneur le captal de Buef qui gisoit en prison en la tour dou temple a Paris ens es dangiers dou roi de France. Si remerchia liement le roi le seigneur de Gommegnies de ce don et de ce present, et lui fist tantost delivrer vingt mille frans. Ensi de-

mora li jones contes de Saint Pol en prison courtoise devers le roi d'Engleterre, recreus sus sa foy de aler et de venir parmi le chastiel de Windesore et non issir de la porte sans le congie de ses gardes; et li sires de Gommegnies retourna a Arde entre ses compaignons. Si paia bien aise de l'argent le roi d'Engleterre li escuiers de Guerles qui pris avoit le seigneur de Lincy conte de Saint Pol.

---

**T**ANTOST apres ceste aventure furent les trieuwes prises et accordees entre le roi de France et le roi d'Engleterre; et ne s'estendoient a ce primers fors tant seulement entre Calais et la riviere de Somme. Et furent ensi pensees et accordees par avis pour les seigneurs de France chevaucier segurement en le marce ou li parlement devoient estre; car toute celle saison il n'en tinrent nulles ens es loingtaines marches et par especial en Bretaigne et en Normandie. Si vint li dis dus d'Ango a Saint Omer en grant arroy, et li doi legat traictieur avoecq lui; et n'y vint mies si simplement qu'il n'eust en sa compaignie plus de mil lances Bretons, desquels li connestable de France, li sires de Clichon, li viscontes de Rohem, li sires de Laval, li sires de Biaumanoir et li sires de Rochefort estoient chief. Si se tenoient ces gens d'armes, pour les embusques, ou plat pays environ Bailloel, Crotoi et Le Crois en Flandres; et prenoient leurs sauls et leurs gaiges, et si paioient tout ce qu'il despendoient sans riens grever le pais.

Mais il se tenoient la en celle instance qu'il ne se asseguroient mie trop parfaitement ens es Engles. En ce temps se mist li siege devant Saint Sauveur le Visconte en Normendie; et li mist premierement par mer messire Jehan de Viane ammiral de la mer. En sa compaignie estoient li sires de Rais et Yeuwians de Gales et la navie dou roi dan Henri de Castille. Si en estoit amirauls dan Radigho de Rouls de Louwars. Li dus d'Ango, quant il deut venir à Saint Omer, manda en Haynault sen biau cousin monseigneur Gui de Blois pour lui accompagner, liquels y vint mout estoffement, quatre chevaliers en sa compaignie; dont li dus d'Ango l'en sceut bon gré quant il le trouva si honnerable et si apparillie; car il ne l'avoit prie que a treize chevaus, et il y vint a trente. Ossi li dus de Lenclastre vint a Calais et la se tint un temps, et heut grant merveille pourcoy tant de gens d'armes Bretons se tenoient en le marce de Saint Omer. On lui dist que li dus d'Ango ses cousins ne se asseguroit point bien en lui et qu'il n'i avoit autre visce: de coi li dus de Lenclastre en crola la tieste et dist que se il le faisoit pour ce, il n'estoit mie bien conseillies; car en pais doit estre pais et en guerre, guerre. Si commencerent a aller de l'un a l'autre li doi traitteur et a mettre raisons et parchons avant et entamer matere de paix ou de respit; et toudis alloit li saisons avant. Or vint li termes qu'il convenoit chiaus de Becheriel rendre ou estre conforte; siques si trestost que li jours deut approchier li rois de France escripsi devers le connestable et le seigneur de Clichon et

leur manda que il se presissent pour estre a le journee, si en vaulroit la besoingne mieux; et ossi il voloit que ses gens i fussent si fort que se li Engles y venoient, qui de poissance volsissent lever le siege, on les peuwist combatre. Si trestost que chil doi seigneur furent segnefies dou roi de France il le remonstrerent au duc d'Ango; et li dus leur acorda de partir, et une quantite de leurs gens, et les aultres demorer. Si se departirent et exploitierent tant par leurs journees qu'il vinrent au siege de Becheriel ou toutes gens d'armes s'armoient par l'ordonnance dou roi de France, de Bourgoingne, d'Auvergne, de Poito, de Saintonge, de Berri, de Campaigne, de Picardie, de Bretaigne et de Normendie; et y heut la, au jour que li composicion devoit clorre devant Becheriel, plus de dix mille lances, chevaliers et escuiers, et y vinrent li François si estoiffeement, pour tant que on disoit que li dus de Bretaigne et li contes de Salsiberin estoient bien sus mer a dix mille hommes parmi les archiers. Mais on n'en vei nul apparant; de quoy chil de Becheriel furent mout courouchies quant si longhement que plus de quinze mois s'estoient tenus et si vaillaument, et si n'estoient aultrement confortes. Toutesfois il leur convint faire et tenir ce marchie, puisque jure et convenenchie l'avoient, et que ad che il s'estoient convenenchie et obligies et livre boms hostoges. Si rendirent et delivrerent au connestable de France ditte forteresse de Becheriel qui est belle et la grande et de bonne garde; et s'en partirent messire Jehan Appers et messire Jehans de Cornuaille et

leurs gens; et emporterent che qui leur estoit; tout ce pooient il faire par le traittie de le composicion; et s'en vinrent sus le conduit dou connestable a Saint Saulveur le Visconte et la se bouterent. Si recorderent as compaignons de laiens comment il avoient fait as Franchois.

---

Si trestost que li connestable de France et li sires de Clichon et li doi mareschal de France qui la estoient heurent pris la saisine et possession de Becheriel, caudemment il s'en vinrent mettre le siege devant Saint Saulveur le Visconte. Ensi furent la ville et li chastiaux de Saint Saulveur le Visconte assegies par mer et par terre. Si fisent tantost, chil baron de Bretaigne qui la estoient, lever et drecier grans engins devant la forteresse, qui nuit et jour jettoient pieres et mangonniaux as tours et as crestiaux de le ville et dou chastel, qui durement les ennuioient et travilloient. Et bien souvent sus le jour li chevalier et escuier de l'ost s'en alloient escarmuchier as barrieres a chiaux de dedens; et li compaignon de la garnison ossi se esprouvoient a iaux. Si en y avoit souvent par telles apertises d'armes de mors, de navres et des blecies. Quatrecon uns hardis et appers hommes d'armes qui cappitaine estoit de par monseigneur Alain de Bouquesolle estoit durement curieux d'entendre a la forteresse, car trop heust este courouchie se par sa negligence il heussent receu damage ne encombrer.

Avoec lui estoient et avoient este toute le saison messire Thumas Trivet, messire Jehans Bourcq et messire Phelippes Picourde et li troi frere de Maulevrier qui ossi en tous estas en faisoient bien leur devoir. Et si y estoient de rechief revenu messire Jehans Appers et messire Jehans Cornuaille et li compaignon qui partis estoient de Becheriel. Si se confortoient l'un par l'autre; et leur sembloit qu'il estoient fors asses pour iaux tenir un grant temps; et pensoient que li dus de Bretaigne par mer les venroit rafresquir et combatre les François, ou a tout le mains le duc de Lenclastre qui estoit a Calais les metteroit en son traittie de trieuwes ou de respit; parcoi li François ne seroient mie seigneur d'oune si belle forteresse que Saint Sauveur est. Ensi en considerant ces choses a leur pourfit se tenoient vaillaument li compaignons qui dedens estoient et se donnoient dou bon temps, car il avoient vins et pourveances. Le cose dou monde qui plus les grevoit ch'estoient li grant engien qui continuelement nuit et jour jettoient; car les grosses pierres de fais leur desrompoient et effondroient les combles et les thois des tois. Ensi se tinrent il tout cel yvier, li dus d'Ango a Saint Omer et li dus de Lenclastre a Calais.

---

**T**ANT allerent de l'un a l'autre amoyennant les besoingnes li doi prelat et legat dessus nommes que il approuchierent ces traitties et que li doi duc

d'Ango et de Lenclastre se accorderent a che que de comparoir a Bruges l'un devant l'autre; car au voir dire li traitteur alloient a trop grant paine de Saint Omer a Calais et de Calais a Saint Omer. Et quant il avoit tout alle et tout venu, se ne faisoient il riens; car sus trois ou quatre jours que il mettoient, tant que en allant et retournant et parlant as parties, se muoient bien nouvel conseil. Quant li dus de Lenclastre se deubt partir de Calais, li dus de Bretaigne qui s'estoit la tout le temps tenu avec lui prist congie et retourna en Engleterre et rapporta nouvelles des traicties au roi et sus quel estat il estoient. A ce retour qu'il fist il exploita si bien au roi parmi les bons moyens qu'il eut monseigneur Alain de Bouquelle cambrelant dou roi que li dis rois lui accorda et delivra deux mille hommes et quatre cens archiers et par especial en se compaignie pour mieux exploitier de ses besoingnes monseigneur Aymon sen fil conte d'Estanbruge, monseigneur li conte de la Marce, monseigneur Thumas de Hollande qui depuis fut conte de Quent en Engleterre, aïsne fil de la princesse, li seigneur Despensier qui pas n'estoit encores mors mais il morut au retour de ce voiage, le seigneur de Mannen, messire Hughe de Hastings, monseigneur Bruyant de Stapltonne, messire Simon Burle, monseigneur Ricart de Ponchardon, monseigneur Thumas Tinfort, le seigneur de Basset, monseigneur Nicole Stanmore, monseigneur Thumas de Grantson et pluisieurs autres. Si fisent leurs pourveances a Hamptonne et la monterent en mer; et quant il se partirent il



avoient intencion que de venir combatre sur mer la navie dou roi de France qui gisoit devant Saint Saulveur le Visconte; mais il heurent vent contraire qui les bouta en Bretagne. Si prisent terre devant Saint Mahieu de Fine Postierne. Sitost que il furent hors de leurs vaisseaulx il se traissent devers le chastel qui siet au dehors de le ville. Si l'assallirent fortement et duisement et le conquisent de force; et furent tout chil mors qui dedens estoient. Adonc se rendi la ville de Saint Mahieu au duc de Bretagne. Si entrerent li Engles dedens la ville: si y atraissent leurs pourveances la dedens et s'i rafresquirent. Or vinrent ces nouvelles au connestable, au seigneur de Clichon et aux seigneurs et barons de France, de Normendie et de Bretagne qui devant Saint Saulveur se tenoient que li dus de Bretagne efforcement estoit arrive a Saint Mahieu et avoit ja pris le ville et le chastel. Si heurent conseil entr'iaux comment il s'en porroient chevir; donc fut regarde pour le meilleur et segur estat que on envoieiroit contre iaux faire frontiere trois cens ou quatre cens lances qui les essonneroient et herreroient leurs coueurs se il s'abandonnoient de trop avant chevauchier ou pais; et toudis tenroient il le siege devant Saint Saulveur et ne s'en partiroient, ensi que en pourpos l'avoient, si l'aroient concquis. Adonc furent ordonne principalement quatre barons de Bretagne, li sires de Clichon, le visconte de Rohem, li sires de Laval et li sires de Biaumanoir à faire frontiere contre les Engles. Si s'en vinrent a Lambale, et la se tinrent. Li dus de Bretagne, li contes d'Estanbruges, li

contes de La Marce, li sires Despensiens et li baron chevalier d'Engleterre qui estoient arrives a Saint Mahieu de Fine Posterne ne sejournerent gaires en le ville depuis que elle se fut rendue, mais s'en vinrent devant Saint Pol de Lyon et le s'arresterent. Si l'assallirent fortement et le prisent de force: si fut toute courue et essillie; et de la il s'en vinrent devant Saint Briot des Vaux, une ville malement forte, et l'assegierent; et avoient grant intencion dou prendre; car il mirent mineurs en oeuve quise ahati- rent que devens quinze jours il exploiteroient si bien que il feroient reverser un tel pan de mer que sans dangier il enterroient bien en le ville.

QUANT li Engles qui dedens Saint Sauveur estoient entendirent que li dus de Bretagne et li contes d'Estambruge et grant fuison de seigneurs d'Engleterre estoient efforcement arrives en Bretagne, si en furent mout joiaut; car il en cuidierent grandement mieux valoir et que par iaux fust chis sieges leves. Si s'aviserent, car il leur besoingnoit, que il traitteroient devers ces seigneurs de France affin que il heussent un respit un mois ou cinq sepmaines; et se la en dedens il n'estoient confortes il renderoient le ville et le chastel de Saint Sauveur. Au voir dire il ne pooient tenir en avant, car il estoient si travaillet des enghiens qui nuit et jour jettoient qu'il n'osoient aller aval la ville, mais se tenoient ens es Tours. Et avint une fois que Quatrecon le

capitaine gisoit en une tour sus un lit, car il estoit mout deshetties, si entra une pierre d'enghien en celle tour par un treilli de fer que elle rompi; et fut adonc proprement advis a Quatrecon que li tonnoire fust descendus laiens; et ne fut mie assegures de sa vie; car celle pierre d'enghien qui estoit ronde, pour le fort trait que on lui donna, carola tout autour de le thour par dedens, enfondra le plancher et entra en un autre estage, ensi que Quatrecon recorda depuis a ses compaignons; siques pour iaux oster de ce dangier, fust par paix ou par bataille, entr'iaux se conseilierent pour le meilleur que il traitteroient unes trieuwes. Si le fisent et envoierent par un herault querre un sauf-conduit au connestable que il peussent segurement venir parler en l'ost. On leur accorda; et le reporta li hiraus tout seellee. Donc vinrent en l'ost traittier messire Thomas Trivet et messire Jehans de Bourc au connestable et au duc de Bourbon qui la estoient. Si exploitierent si bien que se dedens la close Pasque il n'estoient confortes dou duc de Bretaigne personnellement il renderoient la forteresse; et s'estoit environ le mi-quaresme; et ce terme pendant on ne leur devoit faire point de guerre; et ossi il n'en feroient point. Et se deffaulte estoit que dou duc de Bretaigne il ne fussent secourus dedens le jour qui expresseement y estoit mis, il livreroient promptement boms hostages pour rendre la forteresse. Ensi demora Saint Sauveur en composition. Et li doi duc d'Ango et de Lenclastre et leurs consaulx estoient a Bruges, qui savoient et oient tous les

jours nouvelles de Bretagne et de Normendie; et par especial li dus d'Ango les avoit plus fresches que n'eust ses cousins li dus de Lenclastre; si s'avoit sceloncq ce. La estoient li doi legat moyens pour toutes parties qui portoient tous les jours de l'un a l'autre ches traitties; et quant on estoit sus voye d'acort Bretagne et Espagne desrompoient tout. Je vous dirai pourcoi et comment. Li dus de Lenclastre ne se voloit nullement assentir a traittie de paix ne a composicion nulle se li dus de Bretagne ne ravoit tout enthierement ce que li roi de France avoit applique a l'eritage de France et au demaine, par l'acord de tous les barons, les prelates, les cites et les bonnes villes de Bretagne. Or regardes se ce n'estoit point fort a oster. Castille que on entend Espagne, li rois de France voloit que tout entierement elle demorast au roi Henri; dont li dus de Lenclastre se tenoit hoir de par madame sa femme qui avoit este fille au roi dant Pietre, et dont li dessus dis dus se escripsit sires et rois et des armes il se esquarteloit. Or avoit li rois de Franche jure solempnelement que jamais pais ne feroit au roi d'Engleterre que li rois de Castille n'i fust ossi avant en le pais comme il seroit. D'autre part li rois d'Engleterre avoit ossi jure au duc de Bretagne que traittie ne acord qu'il fesist au roi de France il reseroit en son heritage de Bretagne; siques ces choses estoient fortes a desrompre ne a briser. Mais li doi legat qui sage et avise estoit et bien enlangaigies et volentiers oys de toutes les parties par leur attempree promotion et qui consideroient bien toutes

ces choses disoient que s'il plaisoit notre seigneur il trouveroient bien ententes, ordonnances et aucun moyen parquoy il se departiroient par acord. Or revenrons nous au fait de Bretagne et as guerres qui y estoient fortes et dures.

---

**V**ous devez sçavoir comment que Saint Saulveur le Visconte et li Engles qui dedens estoient se fuissent mis sus certains articles de composition, li conestable de France et li baron de Bretagne et de Normendie qui a siege avoient este la tout l'ivier ne se deslogierent mie pour ce, mais se ordonnerent et establirent asses plus fors que devant, et segnefierent tout leur estat au roi de France, en remonstrant sus quel parti il gisoient, et comment li dus de Bretagne, mais il l'appelloient Jehan de Montfort, estoit arrives efforcement ou pais; et pooient estre Engles dix mille combatans, et esperoient que il les venroient combatre, et resqueure le ville et li chastelet de Saint Saulveur li Visconte. Li roi de France qui ne voloit mie que ses gens fussent entrepris ne que il rechussent par faulte de poissance blasme ne villonnie avoec blasme et damaige, manda et escripsi partout la ou il pensoit a recouvrer de droites fleur de gens d'armes, en Flandres, en Braibant, en Haynau, en Hasbain, en li duchie de Guerles, en Bar, en Lorraingne, en Bourgoingne, en Champagne, que tous fussent, au plus estoffement

qu'il porroient, a celle journee devant Saint Sauveur li Visconte en Costentin. Tous boms chevaliers et escuiers et gens d'armes qui mandes ou pries en estoient obeirent et s'apparillierent dou plustost qu'il peurent et se misent a voye et a chemin par devers Normendie pour estre a celle journee. Che terme pendant et ces coses faisant toudis parlemontoient li doi duc d'Ango et de Lenclastre a Bruges et ossi leurs consauls; et ossi d'autre part li siege se tenoit grant et fort dou duc de Bretagne et dou conte d'Escambruges et des barons et des chevaliers d'Engleterre devant Saint Brieu des Vauls. Entrues que il estoient la assegies et que il esperoient fort a conquerre le ville par li fait de leurs mineurs qui ouvroient en leur mine, liquel s'estoient ahati qu'il leur renderoient le ville dedens quinze jours, nouvelles leur vinrent de ciaux de Saint Saulveur en remonstrant comment de lonc temps il avoient este assieges et li dangier que il avoit souffert; de quoy sus le fiance de leur confort il s'estoient mis en composcion; et convenoit le ville et li chastel rendre as François se dedens le close Pasques qu'il atendoient, li siege n'estoit leve; et pour ce tenir et acomplir il avoient livre boms hostages. Li dus de Bretagne, li contes d'Escanbruge, li contes de la Marce, li sires Despensiens et li baron qui la estoient heurent bon mestier de avoir advis et conseil de ceste cose et comment a leur honneur il en useroient; si heurent sur ce plusieurs ymaginacions. Li aucuns disoient que che seroit bom que on allast les François combatre; et li autre disoient le

contraire; car plus honnerable et pourfitable leur estoit de tenir li siege devant Saint Brieu des Vauls, puisque si avant l'avoient mene qu'il le devoient dedens six jours avoir, que soudainement iaux partir de la et faire nouvelle emprise; et que encores apres li conques de Saint Brieu des Vauls tout a temps pooient il retourner a Saint Saulveur. Tant fu chis pourpos demenes et debatus que finalement, tout considere et d'une scienche, il s'accorderent a tenir le siege devant Saint Brieu des Vauls, et leur sembla le plus pourfitable.

---

**M**ESSIRE Jehan Dewrues, comme hardis et entreprenant chevalier et bon hommes d'armes de le partie des Engles, estoit pour ce temps en l'isle de Camperle, et avoit toute celle saison faite sa route a par lui et fortifie une mote a deux lieuwes pres doudit Camperle, que on appelloit ou pais le nouvel fort; et avoit li dis messire Jehan Dewrues, parmi l'aide de ses gens et le retour et mansion de ce nouvel fort ou il tenoit asses bonne garnison, tellement travillie, herrye et guerrye le pais que nuls n'osoit aller de ville a autre. Ne on ne parloit d'autre cose en toute celle marce ne en l'isle de Camperle que de ce nouvel fort; et proprement li enfant en Bretagne et les jones fillettes en avoient fait une canchon que on y chantoit tout communement et disoit la canchon ensi:

CANÇHON <sup>(1)</sup>.

Gardes vous dou nouviau fort  
 Vous qui alles ces allues;  
 Car laiens prent son deport  
 Messire Jehan Devrues.

Il a gens trop bien d'acord  
 Car bom leur est vics et mefs:  
 Il n'espargnent foible ne fort;  
 Tantost aront plains leurs crues.  
 De le Mote — Marciot  
 D'autre avoir que de vics oefs;  
 Et puis menront a bom port  
 Leur pillage et leur conques.

Gardes vous dou nouviau fort  
 Vous qui alles ces allues;  
 Car laiens prent son deport  
 Messire Jehan Devrues.

Clichon, Rohem, Rochefort,  
 Biaumanoir, Laval, entrues.  
 Que li dus a Saint Brien  
 Dort chevaucies les frans allues,  
 Fleur de Bretagne, outre bort  
 Estre renomme sues;  
 Et maintenant oute mort  
 Dont ces pites et grans dues.

Gardes vous dou nouviau fort  
 Vous qui alles ces allues;  
 Car laiens prent son deport  
 Messire Jehan Devrues.

Remonstre la ton effort  
 Se conquerre tu le pues,

(1) Je n'ai trouvé cette chanson dans aucun autre manuscrit. J. A. B.



Tu renderas maint surcot  
A nos meres se tu voes.  
En ce pais ont a tort  
Pris moutons et cras bues  
Or paieront il leur escot  
A ce cop se tu t'esmues.

Gardes vous dou nouviau fort  
Vous qui alles ces allues  
Car laiens prent son deport  
Messire Jehan Devrues.

Ensi estoit messire Jehan Dewrues par sa chevalerie crie et renomme ou pais. Et tant se monterent ces canchons que elles vinrent en le congnissance de ces seigneurs de Bretagne qui se tenoient a Lamballe. Si commenchieient a penser sus et a dire: A Dieu le veu, li enfant nous aprenderont a guerryer. Voirement n'esse pas cose bien seans que nous sçavons nos ennemis si pries de nous, qui ont toute celle saison robe, pillie le pais et si ne les allons point veir: il nous convient chevauchier vers ce nouveau fort et tant faire que nous l'aions et messire Jehan Dewrues dedens. Il ne nous puet nullement escapper qu'il ne soit nostres; et nous rendra compte de tout son pillage. Adont s'esmuirent chil seigneur et leurs gens une partie, et une partie en laisserent en Lamballe pour le garder, et chevauchierent environ deux cens lances vers le nouviau fort, et fissent tant qu'il y vinrent. Si s'arresterent par devant et l'environnerent de tous les, afin que nuls n'en peuwist issir; et se mirent tantost en ordonnance pour aller assaillir; et messire Jehan Dewrues

et ses gens en bom arroi pour iaux deffendre. La heut par trois nuis grant assault et des blechies d'une part et d'autre. Et tellement l'avoient empris li sires de Clichon et chil baron de Bretagne, que de la ne partiroient si aroient conquis ce nouviau fors et chiaux qui dedens estoient, il n'en heussent point failli que voirement ne l'eussent il heu; car li nouviaux fors n'estoit point tels que pour tenir a le onghe contre tels gens d'armes, et l'eussent heu tres le premier jour, se n'eust este leur bonne aperte deffence et li bonne artillerie qui dedens estoit, et dont il l'avoient pourveuwe.

---

**E**NTRUES que cil baron de Bretagne estoient devant ce nouviau fort asses pres de Camperle et qu'il herrioient et appressoient durement monseigneur Jehan d'Ewruës, trois nouvelles en un moment vinrent au duc de Bretagne, au conte d'Escanbruge, au conte de La Marce et as barons d'Engleterre qui devant Saint Brieu des Vauls estoient : les premieres furent telles que les mineurs avoient perdu leur mine et que il leur enconvenoit refaire une autre nouvelle se on voloit avoir par mine la ville de Saint Brieu des Vauls, laquelle cose leur estoit grandement desplaisans; et en estoient tout pesant et merancolieux, quant Candos li hirus leur apporta les secondes nouvelles, qui venoit tout droit de Bruges et dou duc de Lenclastre. Se envoioit par ses lettres closes au duc de Bretagne, a son frere d'Escanbruge et

au comte de La Marce la maniere et l'ordenance dou traitie et sus quel estat il estoient entre lui et le duc d'Ango, quant li dis Candos parti de Bruges. La tierce nouvelle fut, qui tous les resvilla, comment li sires de Clichon, li viscontes de Rohem, li sires de Biaumanoir, li sires de Laval et li sires de Rochefort avoient enclos et assegiet monseigneur Jehan Dewrues en son nouvel fort et le faisoient assaillir tellement et si fortement qu'il estoit en peril d'estre pris et en grant aventure. Quant li dus de Bretagne oy ce, si dist: Tos, as chevaux; si chevauçons coiteusement celle part: j'aroye ja plus chier la prise de ces cinq chevaliers que de ville ne de cite qui soit en Bretagne; che sont cil avoec monseigneur Bertran de Claiequin qui m'ont plus fait a souffrir et lesquels je desire le plus. Nous ne les poons plus aisiement avoir que ens ou parti ou il sont. Et nous atenderont la, je n'en fai nulle doubte, mais que nous no hastons; car il desirent a avoir le chevalier messire Jehan Dewrues qui vault bien que on le sequeure et r'oste de ce dangier. A ces paroles evvous cesseigneurs tantost armes et montes, et une partie de leurs gens; et se partirent cascun qui mieux mieux, sans attendre l'un l'autre; et escuier et varlet commenchierent a courser et a sieuwir leurs maistres. Ensi soudainement se deffist li sieges de Saint Brieu des Vauls.

---

CERTES li dus de Bretagne, li contes d'Escanbruge, li conte de La Marce, li sires Despensiens et cil ba-

ron et cil chevalier d'Engleterre avoient si grant haste et tel desir de venir devant ce nouviau fort pour trouver leurs ennemis, qu'il ne fissent sus le chemin le plus que relaissier, et que leurs coursiers estoient tout mouilliet de sueur; mais onques ne se peurent ne sceurent si haster que li sires de Clichon et li baron de Bretagne qui devant le nouviau fort estoient ne fussent segnefies de ces nouvelles. Et leur fut dit ensi : Or tost, seigneur, montes sur vos chevaux et vous sauves; autrement vous seres pris as mains; car veci le duc de Bretagne, le conte d'Estambruge et toutes leurs gens qui viennent. Quant chil seigneurs oyrent ces nouvelles si furent mout esbahi et a bonne cause. Or heurent il d'avantaige tant que leurs chevaux estoient enselles; car se il ne le fussent il ne l'eussent point este a temps, tant estoient il et furent hastes. Et si trestost qu'il furent montes et qu'il se partoient il regarderent derriere iaux et veirent le grosse route et espesse dou duc de Bretagne qui venoient les grans galos. Adonc sceurent bien cheval que esporons valoient en le route le seigneur de Clichon; car quanques il pooient brochier il brochoient le chemin de Camperle; et le duc de Bretagne et se route apres. Che aida mout au seigneur de Clichon et a se compaignie et leur fist grant avantaige que leur cheval estoient frescq, et chil dou duc de Bretagne travailliet: autrement il heussent este r'atains sus le chemin. Li sires de Clichon et ses gens trouverent les portes de Camperle toutes ouvertes; si leur vint grandement a point, et entrerent ens; et a fait qu'il entroient il

descendoient et prenoient leur lances et s'ordonnoient as barieres pour deffendre et attendre leurs compaignons; mais li plus loinctains n'estoit mie le trait d'un arc loing. Si furent tous recoillit et se sauverent par grant adventure; et leverent les pons et cloirent les barieres et les portes de Camperle. Evvous le duc de Bretagne, le conte d'Estambruges et les barons et les chevaliers d'Engleterre tous venus qui font leur course et leur monstre devant les barieres; et ensi qu'il venoient il se arrestoient et descendoient de leurs chevaux qui estoient tout blanc de sueur. La voloit li dus de Bretagne que tantost on les assaulsist; mais il lui fut dit: Sire, il vault trop mieus que nous no logons et regardons par quel ordonnance nous les assaurrons, que nous no hastons avec le traveil que nous avons. Il sont enclos, il ne vous pueent nullement escapper se il ne s'envolent en l'air. Camperle n'est pas si forte contre vostre host que vous ne les doyes avoir. Adonc se logierent toutes manieres de gens et se misent en bonne ordonnance tout autour de le ville; car quant il furent tout venus il se trouverent gens asses pour ce faire. Ensi fu messire Jehans Dewrues delivre de grant peril et de grant dangier et ses nouviaux fors.

---

**L**E premier jour entendirent li Engles a eulx logier bien et faiticement; et disoient li seigneurs que il ne volsissent estre autre part que la, tant avoient grant plaisance en ce qu'il sentoient les

barons de Bretaigne que le plus desiroient a tenir, enclos dedens Camperle: si se tinrent ce premier jour tout aisies et la nuit ossi et fisent bom gait. A lendemain, environ soleil levant, il se misent en ordenance pour assaillir, et se traient tout devant Camperle. Bien savoient li sires de Clichon et li aultre qu'il seroient assaillis et que on leur porteroit dou pis que on porroit. Si estoient eulx et leurs gens ossi ordonnes sceloncq ce et mis en bon convenant; car il estoient bien gens, puisqu'il avoient un pau davantaige, qui n'estoient mies legier a desconfire. La heut ce jour jusques a haute nonne fort assault et dur et n'i avoit homme ne femme en le ville de Camperle qui ne fust ensonnyes de aucune cose faire, ou de porter pieres et despaver les cauchies, ou d'emplir pos plains de cauch, ou d'apporter a boire as compaignons qui se deffendoient et qui de sueur tout mouilliet estoient. En cel estat furent il jusques a la nuit par trois ou par quatre assauls et en y heut de chiaux de l'ost en assaillant aucuns blechies et navres. A lendemain on refist tout otel, et assaillirent li Engles ce second jour jusques a la nuit. Li sires de Clichon et li baron qui la estoient et qui en ce dangier se veoient et qui en sus de tous confors se veoient n'estoient mie bien a leur aise; si regarderent que trop mieux leur valloit a yaux rendre et payer raenchon que attendre l'aventure de estre pris; car bien congnoissoient que longhement il ne se pooient tenir en cel estat. Si faisoient doubte que s'il estoient pris de force, trop grant meschief ne leur adveinst; car par especial il

se sentoient fort hay dou duc, pourtant que il lui avoient este trop contraire. Si envoierent devers le duc de Bretagne un hirault qui remonstra leur entente, avoec lettres de creance qu'il portoit. Li dus a leurs offres ne volt onques entendre, mais en respondi tantost et dist: Hirault, retournes et leur dites de par my que je n'en prendrai ja nul se il ne se rendent simplement. Donc dist li hiraus, je ne sçay s'il en estoit chargie de parler si avant, je croy bien oil: Chiers sire, che seroit grant durete se pour loiaument servir leur seigneur il se mettoient en tel dangier. — Leur seigneur, respondi li dus de Bretagne, il n'ont autre seigneur que moy; et se je les tieng ensi que j'ai esperance que je ferai, je leur remonsterai que je sui leur sires: siques, hiraus, retournes, vous n'en porteres autre cose de moy. Li hiraus retourna et fist sa responce a ses seigneurs, tout ensi ne plus ne moins que vous aves oy. De ces nouvelles ne furent mie li sires de Clichon ne li autres bien resjois; car tantost il reurent l'assault a la main et les convint raller a leur labeur, ensi qu'il faut gens d'armes qui sont en dur parti; car tres le premier jour heussent il este pris et conquis se tres vassaument il ne se fussent deffendus. Finalement il regarderent que il ne se polroient tenir que dedens cinq ou six jours de force il ne fussent pris et conquis; et encores ne sçavoient il se on les minoit ou non: ch'estoit une cose qui bien faisoit a resoingnier pour iaux. Si heurent un autre conseil de traictie lequel il mirent avant, et envoyerent devers le duc de Bretagne, que, se dedens quinze

jours, il n'estoient secourus ou confortes par quelque maniere que ce fust il se renderoient simplement en le volente dou ducq. Quant li dus de Bretaigne oy ces traitties se lui furent plus plaisans asses que li autre, et s'en conseilla au conte d'Estambruges et as barons d'Engleterre qui la estoient. En ce conseil y heut pluisieurs parolles retournees; et regardoient trop fort, en ymaginant les aventures, de quel part confort leur polroit venir; mais nullement il ne lui savoient veoir ne trouver, se ce n'estoit dou coste de Saint Saulveur le Visconte ou li connestable de France et li François estoient efforciment. De ce faisoient il la greigneur doubte et pourtant il se assentirent a ce traictie: mais il ne veurent donner que huit jours de souffrance; encores ne le faisoient il mie volentiers; et furent tout joiant li sires de Clichon et si compaignons quant il les peurent avoir.

---

**E**NSI demorerent chil cinq baron de Bretaigne en souffrance et la ville de Camperle ossi; et toudis se tenoient li sieges. Si debes bien croire et sçavoir qu'il n'estoient mie a leur aise quant il se sentoient en tel dangier que en le volente de leurs ennemis et par especial dou duc qui les haioit a mort et qui bien disoit que ja n'en prenderoit nulle raenchon. De leur fortune et de leur aventure se doubtoit bien li roi de France et avoit cinq ou six coureurs a cheval nuit et jour allans et venans de Paris en Bretaigne



et de Bretagne a Paris, et qui dou jour a lendemain rapportoient nouvelles de cent ou de quatre vingt lieuwes lonc par les chevaux, de coi il se rafresquissoient de ville en ville. Et en tel maniere il avoit autres messages qui ensi s'exploitoient de Bruges a Paris et de Paris a Bruges; parcoi tous les jours il savoit les traicties qui la se faisoient. Si trestost qu'il sceut l'avenue de Camperle il se hasta d'envoyer devers sen frere le duc d'Ango et lui manda estroitement, a quel meschief que ce fust, il fesist clorre ces traicties et presist trieuwes as Engles pour toutes les methes et limitacions de France, et lui specifya la cause pour coi. Tantost li dus d'Ango qui avoit les liegas a le main mist main a l'oeuvre et accorda unes trieuwes, sur quel estat il estoit, a durer jusques au premier jour de may l'an mil trois cens soixante seize; et heurent en convent li doi duc de revenir et de retourner a le Toussaint a Bruges; et devoit li dus de Lenclastre amener avec lui le duc de Bretagne, et li dus d'Ango prommettoit que il seroit pour lui en tous estas et le mettroit a accord de la duche de Bretagne envers son frere le roi de France. Tantost la chartre de la trieuwe fut escripte grossee et scellee, et dou duc de Lenclastre a deux de ses chevaliers delivrees, lesquels on appelloit l'un monseigneur Nicolle de Carnesuelle et l'autre monseigneur Gautier de Ursuwich. Li dus d'Ango, pour haster la besoingne et pour ces deux chevaliers monstrier le chemin, prist deux des sergans d'armes de son frere le roi et leur dist: Hastes vous et faites haster ces chevaliers et

renouvelles de chevaux partout ou vous venrres; et ne cesses ne nuit ne jour tant que vous ayes trouve le duc de Bretagne. Avoec tout ce il en pria et fist prier par les liegaulx les deux chevaliers especialement; et ossi leur sire le duc de Lenclastre leur recharga. Si exploitierent tant et si vigreusement que sus cinq jours il furent de Bruges devant Camperle et trouverent le duc qui jeuvoit as esches au conte d'Estanbruges dedens son pavillon. Si se agenouillierent devant lui et devant le conte et les saluerent en Engles. Li doi chevalier furent li tres bien venu de ces seigneurs, pourtant qu'il venoient de leur frere li duc de Lenclastre, et demanderent des nouvelles. Tantost messire Nicoles Ursuwich mist avant la chartre de le trieuwe ou li commissions estoit ennexee, et commandoit li dus de Lenclastre, qui plain pooir et auctorite avoit ou lieu dou roi d'Engleterre son pere, que en quelqu'estat qu'il fussent il se partesissent tantost et sans delai. Or regardes se ceste cose vint bien a point pour les barons de Bretagne qui estoient enclos en tel dangier en Camperle, qui n'avoient mais que ung jour de respit. Onques cose ne cheit si bien a gens qu'il leur enchei. Vous debes sçavoir que li dus de Bretagne fut estrangnement couroucie quand il oy ces nouvelles; et crola la teste et ne parla en grant temps; et le premier parler qu'il dist che fut: Maudite soit li heure quant onques je m'accorday a donner trieuwes a mes anemis. Ensi se deffist li sieges de Camperle, volsist ou nom li dus de Bretagne, par le vertu de le chartre et de le commission le duc de Lenclastre; et se deslogierent

tantost tout couroucies, et se retraisent vers Saint Mahieu de Fine Posterne ou toute leur navie estoit. Quant li sires de Clichon, li viscontes de Rohem, li sires de Laval et li autre qui en Camperle estoient veirent ce departement et sceurent par quelle condicion, car li dus d'Ango leur en envoya lettres, si furent trop grandement resjois; car au matin la compaignie volsist avoir paye deux cens mil frans, et il fussent a Paris.

---

ENSI se desrompit ceste armee dou duc de Bretaigne faicte en Bretaigne, et retournerent li conte de Stanbruges, li contes de la Marce, li sires Despensiers et tout li Engles en Engleterre; et li dus s'en vint a son chastel d'Auroy ou la ducesse sa femme estoit qu'il desiroit mout a veoir, car il ne l'avoit veu plus d'un an avoit. Si se tint la ung terme et regarda a ses besoingnes et fist tout a ordonnance a son loisir et puis s'en retourna en Engleterre et emmena sa femme avoec lui. Ossi li dus de Lenclastre retourna a Calais, et de la en Engleterre; sus l'entente que de revenir a Bruges a le Toussains qui venoit. D'autre part ossi li dus d'Ango s'en vint a Saint Omer et se tint la toute la saison, se ce ne fut un petit qu'il s'en vint esbatre a Guise en Tierasse ou madame sa femme estoit ensi que sus sen heritage; et puis retourna tantost a Saint Omer, et li doi legat traitteurs se tinrent a Bruges. Or revenons a ceux de Saint Saulveur le Visconte qui es-

toient mis en composition devers le connestable de France. Li Engles, quant il partirent de Bretagne, cuidierent que chis sieges la se deust ossi bien lever que il s'estoient leve de devant Camperle; mais non fist; ainchois y eut, au jour qui estime y estoit, plus de dix mille lances chevaliers et escuiers. Quatrecon, messire Thomas Trivet, messire Jehan de Bourcq et li compaignon qui dedens estoient, a leur pooir debatirent asses la journee; car il avoient oy parler de celle trieuwe: si se voloient ens enclorre ossi. Mais li François ne l'entendoient grain ensi; ainchois disoient que la premiere convenance passoit la darreniere ordenance et qu'il avoient mis ou traictie de leur composition que se li dus de Bretagne proprement ne venoit lever le siege, il se devoient rendre et mettre leur garnison en le volente dou connestable. Encores est li dus ou pais, ce disoient li François; pourcoi ne trait il avant? Nous sommes tout pourveu et appareillie de l'attendre et dou combattre, et vous demandons, par vostre serement, se vous li aves point segnefyet. Il disoient bien oil. Et pourquoi ne trait il avant. Il respondoient: Il maintient, et nos gens ossi, que nous sommes ou traittie de le trieuwe. Li François disoient qu'il n'en estoit riens; et les avisa li connestable en tant se il ne rendoient la forteresse, ensi que obligiet y estoient, tout premierement il feroit morir leurs hostages, et puis les constrainderoit des assauls plus que il n'eussent onques este. Bien estoit en leur poissance dou conquerre et quant par force il seroient conquis il fussent tout certains que on n'en

prenderoit ja nul a merci que tout ne fussent mort. Ches paroles esbahirent Quatrecon et les compaignons, et heurent conseil sur ce, et regarderent, tout considere, que confort ne leur apparoit de nul coste et ne volrent mie perdre leur hostages: siques finalement il se rendirent et s'en partirent sauvement et emporterent tout le leur et r'eurent leurs hostages; ce fut raison. Si entrerent en une nef; si mirent leurs harnois oultre en une autre et puis singlerent vers Engleterre; et li connestable de France prist le saisine de Saint Sauveur le Visconte ou nom dou roi de France. Adonc se departirent toutes gens d'armes et se retraist, cascun en son lieu, li duc, li conte et li baron; et les compaignes fissent leur route apariaux qui se retraisent en Bretaigne et sus le riviere de Loire. La les envoia li roi de France reposer jusques a tant qu'il orroit aultres nouvelles.

---

CES gens de compaignes qui avoient apris a pillier et a rober et qui ne s'en savoient abstenir fissent en celle saison trop de mauls ens ou roiaume de France tant que les plaintes en vinrent au roi. Li roi qui volentiers heust drechie sen peuple et qui trop grant compassion en avoit, car trop lui touchoit la destruccion de son roiaume, n'en sçavoit que faire. Or fut adonc regarde en France que li sire de Couchi qui ja avoit demore six ans ou cinq environ hors du pais et qui estoit un frice et gentil chevalier, de grant prudence et

de grant sens, seroit remande; car on lui avoit oy dire plusieurs fois que il clamoit a avoir grant droit a la duche d'Osteriche par la succession de sa dame de mere qui suer germaine avoit este dou duc darainement mort; et chi qui pour le temps possessoit de la duche d'Osteriche n'estoit que cousin germain plus loingtain asses de droit linage que li sires de Coucy ne fust. Si fut propose ou conseil dou roi de France qui li sires de Coucy se aideroit trop bien de ces compaignes et en feroit son fait en Osteriche et en delivreroit le roiaume de France. Adont fut remande li gentil sires de Coucy messire Engherans qui s'estoit tenu en Lombardie un grant temps et depuis sur la terre dou patrimosne et fait gherre pour la cause de l'Eglise as seigneurs de Millan et as aultres, ossi as Florentins et as Pisains; et s'i vaillaument s'i estoit porte que il en avoit grandement la grace et le renommee du saint pere le pape Grigoire onzieme. Quant il fut revenu en France premierement devers le roi on lui fist grant fieste, et le vei li rois mout volentiers, et lui demanda des nouvelles. Il l'en dist asses. Depuis revint li sires de Coucy en sa terre et trouva madame sa femme la fille dou roi d'Engleterre a saint Goubain. Si se fisent grans recongnissances ensemble; ce fut raison; car il ne s'estoit depuis grant temps veus. Ensi petit a petit se racointa li sires de Coucy en France et se tint dales le roy qui le vey mout volentiers. Adonc lui fut demande couvertement dou seigneur de La Riviere et Nicolas le Merchier qui estoient instruits canques li rois pooit faire, se il volroit

point chargier ne ensonnyer de ces Bretons et des compaignes pour mener en Osteriche. Il respondi qu'il en aroit avis. Si s'en conseilla a ses amis et le plus en soi meismes. Si en respondi son entente, que volentiers s'en ensonnyeroit, mais que li rois y volsist mettre aucune cose dou sien et lui prester ossi aucune finance pour payer leurs menus frais et pour acquerre amis et les passages tant en Bourgoinne, en Ausay que sus la riviere dou Rin ou il les convenoit passer et aller, se il voloient entrer en Osteriche. Li rois de France n'avoit cure quel marche il fesist mais que il vesist son roiaume delivres de ces compaignes; se lui accorda toute se demande et fina pour lui par devers les compaignes et leur delivra grant argent mal emploie, ensi que vous orres recorder temprement; car onques gens ne s'acquitterent pis envers seigneur qu'il se acquiterent envers le seigneur de Coucy. Il prisent son or et son argent; et se ne lui fisent nul service.

---

**E**NVIRON le saint Michiel trois cens soixante et quinze se departirent ces compaignes et ces gens d'armes Bretons et autres nacions dou roiaume de France et passerent parmi Lorraine ou il fisent mout de destourbier et de dangier et pillierent plusieurs villes et chastiaux et fuison dou plat pays; et heurent de l'or et de l'argent a leur entente de chiaux de Mes en Lorraine. Quant chil d'Aussay qui se tenoient pour le duc de Luxembourg et de

Braibant en veirent le maniere, si se douterent de ces males gens que il ne leur feissent a souffrir, et se cloirent, et manderent li barons d'Ausay au seigneur de Coucy et as barons de Bourgoingne qui avoec lui estoient, le seigneur de Vregi et autres, que point ne passeroient parmi leur pais, ou cas que il se vorroient ensi maintenir. Li sires de Coucy mist son conseil ensemble, car il avoit la grant fuisson de bonne chevalerie de France, monseigneur Raoul de Coucy son oncle, le visconte de Miaux, le seigneur de Roye, monseigneur Raoul de Raineval, le seigneur de Hangest, messire Hue de Roussi, et pluisieurs autres; siques, yaux conseillies, il regarderent que li seigneur et li pais d'Ausay avoient droit. Si prierent mout doucement as cappitaines des compaignes et as Bretons et Bourghignons que il volsissent courtoisement passer et faire passer leurs gens parmy Ausay, parcoi li pais leur fust ouvert et qu'il peussent faire leur fait et leur emprise. Il l'eurent tout en convent volentiers; mais depuis il n'en tinrent riens. Toutesfois au passer et a l'entrer en Aussay il furent asses courtois.

**O**R parlons des parlemens qui furent assignes a Bruges. Et est verite que a le Toussains li dus de Lenclastre et li dus de Bretaigne pour le partie dou roi d'Engleterre y vinrent mout estoffement et en grant arroy : ossi fissent li dus d'Ango et li dus de Bourgoingne. Et remonstroit cascuns de ces sei-



gneurs sa grandeur et sa poissance. Si fist li dus de Bourgoingne en ce temps une tres grande feste de joustes en le ville de Gand en Flandres de cinquante chevaliers et de cinquante escuiers de dedens. Et furent a celle feste grant fuison de hauls seigneurs et de nobles dames, tant pour honnorer le duc de Bourgoingne que pour veoir l'estat des dus qui la estoient, le duc d'Ango, le duc de Lenclastre et le duc de Bretagne. Sy y furent li dus de Braibant et madame sa femme, et li dus Aubers et sa femme, et la duchoise de Bourgoingne. Si furent ces joustes bien festees et dansees et par quatre jours joustees; et tint la adonc li contes de Flandres grant estat et poissant en honnourant et exauchtant la feste de son fils et de sa fille et en remonstrant sa ricesse et sa poissance a ces seigneurs estrangiers de France, d'Engleterre et d'Alemaigne. Quant ces joustes furent passees et li seigneur retrait, si retournerent a Bruges li dus d'Ango, li dus de Bourgoingne et leurs consaulx: ossi fisent li dus de Lenclastre, li dus de Bretagne et li consauls d'Engleterre et li doi legats traittieurs. Si se commenchierent a entamer et a proposer parlement et traictie, et li legat a aller de l'un a l'autre qui portoient ces parolles qui pau venoient a effet; car cascun se tenoit si fier et si grans que raison n'i pooit descendre. Li rois d'Engleterre demandoit choses impossibles pour lui, ce que li François n'eussent james fait, toutes les terres que li rois de France ou ses gens avoient conquis sour lui et tout l'argent qui estoit a payer quant la devant dicte paix fut

rompue, et delivre le captal de Buef hors de prison. D'autre part li rois de France voloit avoir le ville et li chastel de Calais abatue, quelque traictie que il feist, et de cel argent tout l'opposite : mais toute la somme entierement que li rois ses peres et ils avoient payese, il volloit ravoit ; che que li rois d'Engleterre n'eust jamais fait, l'argent rendu et Calais abatu. Si furent grant temps sur cel estat, et li legat alloient, proposoient et a leur pooir ymaginoient et amoyennoient ces besoingnes et demandes ; mais se approchoient trop mal. Si furent les parties tant de France comme d'Engleterre un grant temps en Flandres ; et fut adonc ensi infourmes que finalement Bretaigne et Espagne rompirent tous les traicties. Si furent les trieuwes ralongies jusques au premier jour d'april l'an mil trois cens soixante et seize et se departirent de Bruges tout chil duc. Li un s'en allerent en Engleterre et li autre en France, et li legat demorerent a Bruges ; mais cascune de ces parties devoient a le Toussains renvoyer gens pour iaux qui aroient plain pooir et auctorite, ottel comme li doi roi aroient se il estoient personnellement, de faire paix ou accord ou de donner triewes.

**O**R revenons au seigneur de Coucy qui estoit en Ausay et avoit fait deffyer le duc d'Osteriche et tous ses aidans et lui cuidoit faire une grant guerre ; et mout s'en doubtoient li Octrisien. Ne que dent, comme tres vaillans gens d'armes et que bon guerrier

qu'il sont, il allerent au devant et obvierent grandement a l'encontre de ces besoingnes; car quant il sentirent le seigneur de Coucy et ses gens et ces compaignes approchier, eulx meismes ardirent et destruisirent audevant d'iaux bien trois journees de pais. Quant chil Breton et ces compaignes furent outre Aussay et sur le riviere dou Rin et il deurent approchier les montaignes qui departent Aussay et Osteriche, et il veirent un poure pais et trouverent tout ars et desrobe, non pas pais de tel ordonnance comme il est sus la riviere de Marne et Loire, et ne trouvoient que geniestres et broussis, et plus alloient avant et plus trouvoient poure pais ars et desrobe d'iaux meismes, et il avoient apres ces biaux vignobles et ce cras pays de France, de Berri et de Bretagne et ne sçavoient que donner a leurs chevaux; si furent tout esbahis. Si s'arrestèrent sus la riviere dou Rin ensamble les compaignes, et heurent parlement les Bretons et li Bourghignons ensamble pour sçavoir comment il se maintenoient. Et comment! disent il, est tel cose la duche de Osterice! Li sires de Coucy nous avoit donne a entendre que c'estoit li un des cras pais dou monde et nous le trouvons le plus poure: il nous a deceu laidement. Se nous estiens dela celle riviere du Rin, jamais ne le porriens rapasser que nous ne fussiens tout mors et pris et en le volente des Alemans qui sont gens sans pite: retournons, retournons en France, che sont mieux nos marces; mal-de-hait ait qui ira plus avant. Ensi furent il d'acort d'iaux logier, et se logierent tout contrevail le Rin, et fisent le seigneur de

Coucy logier tout emmi iaux; liquels, tantost quant il vey ceste ordonnance: Se commencha a doubter qu'il n'y heust traison. Si leur dist: Seigneurs, vous avez pris mon or et mon argent, dont je sui grandement endebte, et l'argent dou roi de France, et vous estes obligies par foi et par serement que de vous acquittier loiaument en ce voyage. Si vous en acquites. Autrement, je suis li plus deshonnere homs dou monde. — Sire de Couci, respondirent a ce premier les cappitaines des compaignes et li Bourgheignon, la riviere dou Rin est encore mout grosse, on ne le puet passer a gue sans navire; nous sejournerons chi. Entrues venra li biaux temps, nous ne savons les chemins en ce pays, passes devant, nous vous sieurons. Onc met mie gens d'armes hors du bom pais que mis aves: vous nous disies et affyes que Osteriche est un des bons et cras pais du monde. Et nous trouvons tout le contraire. — Par ma foy, respondit li sires de Coucy, ch'est mon, mais ce n'est mie chi a l'entree: par dela ceste riviere et outre ces montaignes que nous veons trouverons nous le bon pais. — Or passes donc devant et nous vous sieurons. Che fut la plus courtoise responce que il peut a celle heure avoir d'iaux; mais se logierent et le seigneur de Coucy emmi iaux par tel maniere que se il s'en volsist adonc estre parti il ne peuwist, tant estoit il adonc pres gaities; de laquelle cose il avoit grant doubte; et ossi avoient tout li Picart, li Engles, li Haynuier et li François desquels il y avoit bien trois cens lances. Or vinrent nouvelles en l'ost que li dus d'Osteriche se voloit accorder et

composer au seigneur de Coucy et lui voloit donner une mout belle terre qui vault bien vingt mil frans par an que on claine la conte de Fuir, et voirement en furent il aucuns traicties, mais il ne continuerent point; car ce sembloient au seigneur de Coucy et a son conseil trop petites offres.

QUANT li sires de Coucy veit que ces gens que il avoit la amenes ne volroient aller plus avant et qu'il ne faisoient que respondre a le traverse, si fu durement merencolieux; et se avisa de soi meismes, comme sages et ymaginatifs chevaliers, que ces compaignes le porroient deshonnorer, car se de force il le prenoient il le porroient delivrer au duc d'Osteriche et vendre pour la cause de leurs saudees; car voirement demandoient il argent sus le temps advenir, se il voloit que il allassent plus avant; et se ensi estoit que il le delivrassent par celle maniere as Alemans, jamais ne s'en verroit delivre. Si heut conseil secret a aucuns de ses amis, a trop de gens ne fu ce pas, que il s'embleroit d'iaux et se meteroit au retour. Tout ensi que il le pensa et ymagina il le fistet se parti de nuit en habit descongneu, et chevaucha lui troisieme tant seulement. Toutes manieres de gens d'armes et de Bretons et ses gens ossi, exepte cinq ou six, cuidoiient qu'il fust encores en ses logeis; et il estoit ja eslongie et hors dou peril bien deux journees, et ne tenoit nul droit chemin; mais il fist tant qui s'en revint en France. Si

fut durement li rois de France esmerveillies: ossi furent li dus d'Ango, li dus de Berry et li dus de Bourgoingne quant il se veirent en ce parti que le seigneur de Coucy revenu et il le cuidoit en Osteriche: che leur sembla uns drois fantomes, et lui demanderent de ses besoingnes comment il en alloit, et du duc d'Osteriche son cousin quel chiere il lui avoit fait. Li sires de Coucy qui ne fut mie esbahis de remonstrer son affaire, car il estoit richement enlangaigie et avoit excusance veritable, si congneut au roi et a ces ducqs toute verite, et leur compta de point en point l'estat des compaignes, et comment il s'estoient maintenu et quel cose il avoient respondu; et tant fist et de voir que il demora sus sen droit et les compaignes en leur tort et blasme; et se tint en France dales le roi et ses freres. Et tantost apres Pasques il heut congie dou roi de France d'aller iver en Angleterre et de y mener sa femme la fille dou roi d'Engleterre; et heut adonc aucuns traicties secretes entre lui et le roi de France qui ne furent mie sitos ouvers; et fut adonc regarde en France des plus sages que c'estoit un sires de grant prudence et bien taillie de traictier paix et acord entre les deux rois, et que on n'avoit veu en lui fors que tout bien et toute loiaute. Se li fut dit: Sire de Couci, ch'est l'intencion dou roi et de son conseil que vous demorres dales nous en France; si nous aideres a conseilier et a traictier devers ces Engles, et encores vous prions nous que en ce voiage que vous feres couvertement et sagement, ensi que bien faire sares, vous substancies dou roi d'Engleterre et de son

conseil sus quel estat on porroit trouver paix ne acord entr'iaux et nous. Li sires de Coucy leur heut ensi en convent. Si se apparilla dou plustost qu'il peut et parti de France, et madame sa femme, et tout leur arroy: si esploittierent tant que il vinrent en Engleterre.

---

**O**R parlons de ces compaignes qui se tinrent pour trop deceus quant il sceurent que li sires de Coucy leur estoit escappe et retourne en France. Si disoient les aulcuns qu'il avoient bien fait et les autres disoient qu'il s'estoit fait et porte grant blasme. Si se mirent au retour et retournerent en France en ce bon pais que il ne appielloient mie Osteriche, mais leur cambre. Quant li sires de Coucy heut este une espasse en Engleterre dales le roi son grant seigneur qui lui fist bonne chiere et a sa fille ossi, et il heut visite le prince de Gales qui gisoit malade a Londres en mains de surgiens et de medecins, et ossi visite ses autres freres le duc Jehan de Lenclastre et madame sa femme, le conte d'Estambruge et messire Thumas le Maisnet, le jone Richart fil dou prince, qui estoit en le garde et doctrine de ce gentil et vaillant chevalier monseigneur Guichart d'Angle, il prit congie a tous et a toutes et laissa la se femme et se maisnee fille la damoiselle de Coucy, et puis s'en retourna en France. En ce temps paia li rois Edouard d'Engleterre as barons et as chevaliers d'Engleterre son Jubile; car il avoit este chincquante

ans roi. Mais ainchois fut trespasse messire Edouard ses aisnes fils , prince de Gales et d'Acquitaine, fleur de toute chevalerie dou monde en ce temps, et qui le plus avoit este fortune en grans fais d'armes et accompli de belles besoingnes. Si trespassa li vaillans homs et gentils princes de Gales ens ou palais de Wesemostier dehors la cite de Londres. Si fut mout plains et sa bonne chevalerie mout regretee; et heut li gentils princes a son trespas la plus belle recongnissance a Dieu et la plus ferme creanche et repentance que on vei onques grant seigneur avoir: che fut le jour de le Trinite en l'an de grace nostre seigneur mil trois cens soixante et seize. Et pour plus autentiquement et reveraument faire la besongne et que bien avoit dou temps passe conquis, par sa bonne chevalerie, que on lui fesist toute l'onneur et reverence que on porroit, il fu enbalmes et mis en un sarcu de ploncq, et la tous ensevelis, excepte le viaire, et ensi garde jusques a la Saint Michiel que tous prelas, tout baron et chevalier d'Engleterre furent a son obsecque a Wese-moustier.

---

SITOST que li rois de France fut segnefie de la mort de son cousin le prince de Galles, il lui fist faire son obsecque mout reveraument en le sainte chappelle dou roi a Paris; et y furent ses freres et grant fuison des plus hauls barons et chevaliers de France; et dist bien li rois de France et afferma que li princes



de Gales avoit regne poissaument et vaillaument. Or vint li Toussains que li rois d'Engleterre envoia as parlemens a Bruges, ensi que ordenance se portoit, monseigneur Jehan de Montagut, le seigneur de Gobehehem, l'evesque de Halefort et le doyen de Saint Pol de Londres; et li rois de France le conte de Salebruce, le seigneur de Chastillon, monseigneur Philebert de l'Espinache; et toudis y estoient li doi Legat traictieus. Si se tinrent chil seigneur et chil traicteur tout le temps a Bruges; et peu esplotierent car toutes leurs coses tournoient a nient; car li Engles demandoient, et li François ossi. En ce temps estoit li dus de Bretagne en Flandres dales son cousin le conte Loys de Flandres lequel il trouvoit asses traictable et amiable; mais point ne s'essonnioit de ces traicties. Environ le quaresme se fist un secret traictie entre les Engles et les François; et deurent li Engles porter leur traictie en Engleterre et li François en France, cascun devers son seigneur le roi; et devoient retourner, ou autres commis que li rois renvoieroient, a Monstrueil sus mer; et sus cel estat furent les trieuwes ralongies jusques au premier jour de may. Si en allerent li Engles en Engleterre; et li François revinrent en France et rapporterent leur traictie et recorderent sur quel estat il s'estoient partis l'un de l'autre. Si furent envoyes a Monstrueil sus mer du coste des François li sires de Coucy, li sires de la Riviere, messire Nicolas Bracque et Nicolas le Merchier; et du coste des Engles messire Guichars d'Angle, messire Richart Sturi et Joffroi Cauchies; et parlementerent

chil seigneur et ces parties grant temps sur le mariage du jovene Richart fil dou prince et de mademoiselle Marie fille dou roi de France; et revinrent arrieres en Engleterre et rapporterent leur traictie; et ossi li François en France; et furent les triewes ralongies ung mois.

---

Nous avons oublie a recorder comment li rois d'Engleterre le jour de le Nativite Nostre Seigneur l'an dessusdit tint son palais a Wesemoustier et fist une grant feste et solempnele; et y furent par mandement et commandement dou roi tous li prelas, li contes, li barons et li chevaliers d'Engleterre; et la fut esleve Richard li fils dou prince, et le fist li rois porter devant lui; et le raviesti, presentles dessusdis, de l'eritage et roiaume d'Engleterre a tenir apres sen deches; et le assist dales lui, et fist jurer tous prelas, barons, chevaliers et officiers des cites et des bonnes villes, des pors et des passages d'Engleterre que il le tenroient a roi. Apres che li vaillant roi eschei en une foiblesse de laquelle il morut en l'annee, ensi que vous orres recorder temprement; mais nous perseverons de ces parlemens et de ces traicties qui ne vinrent a nul pourfit.

---

A ces parlemens et secrez traicties qui furent assignes en le ville de Monstrueil furent envoyes, de par

le roi de France, li sires de Coucy et messire Guillaume des Dormans chancelier de France. Si s'en vinrent tenir a Monstrueil. De le partie des Engles furent envoyes a Calais li contes de Salsiberin, messire Guichars d'Angle, li evesques de Halford et li evesques de Saint David chancelier d'Engleterre. Et estoient la li traicteur qui alloient de l'un a l'autre et qui portoient les traicties, li archevesques de Ravane et li evesques de Carpentras. Et furent toudis leur parlement et leur traictie sour le mariage devant dit, et offroient li François, avec leur dame fille dou roi de France, douze cites ou royaume de France; ch'est a entendre en la duche d'Acquitaine; mais il voloient avoir Calais abatu. Si se desrompirent chil parlement et chil traictie sans riens faire; car onques pour cose que li traicteur sceussent dire, prier, ne requerir, ne remonstrer, ches parties ne se veulrent ou oserent onques asseurer sus certaine place entre le ville de Monstrueil et Calais pour iaux comparoir li un devant l'autre. Si demorerent les choses ensi et ne furent les triewes plus ralongies; mais la guerre renouvelee; et retournerent li François en France. Quant li dus de Bretaigne vei ce, qui se tenoit a Bruges dales son cousin le conte de Flandres, et li legat furent la retournes, qui disent qu'il ne pooient riens faire; si escripsi devers le conte de Salebrin et monseigneur Guichart d'Angle qui estoient a Calais que a tel jour, atout gens d'armes et archiers il fussent contre lui, car il s'en voloit raler en Engleterre, et il se doubtoit des embusches sus les frontieres de Flandres

et d'Artois: siques li dessusdit, li contes de Salsibereich et messire Guichars d'Angle se partirent de Calais atout cent hommes d'armes et deux cens archiers et vinrent requerir bien avant en Flandres le duc de Bretaigne, et le ramenerent sauvement jusques a Calais.

---

QUANT nostre saint pere le pape Gregoire onzieme sentit et entendit que li pais entre li roi de France et li roi d'Engleterre ne se pooit trouver pour moyen ne pour traictie que on sceust ne peuist mettre avant, che lui fut une cose mout desplaisans ; et dist a ses freres cardinals que il se voloit partir d'Avignon et que il se ordonnassent , car il voloit aller tenir son siege a Romme. Li cardinals ne furent mie trop resjois de ces nouvelles et lui debatirent par pluisieurs raisons et voies raisonnables, et lui remonstrerent bien que se il alloit la il metteroit l'Eglise en grant trouble. Nonobstant toutes paroles il dist que il avoit de veu et qu'il yroit comment que fust. Si se ordonna et les constraindi de aller avoec lui. Toutes fois quant il veirent que il n'en aroient autre cose il se misent avoec lui et monterent en mer a Marseille et siglerent tant qu'il vinrent a Jennenes. La se rafresquirent et puis rentrerent de recief en leurs galees et exploierent tant par leurs journees qu'il vinrent a Romme. Si furent li Rommains grandement resjoys de leur venue et tout li pais de Rommaigne. Par celle motion que li pape fist avinrent despuis grans tour-

bles en l'Eglise, si comme vous orres recorder chi apres et que ceste hystoire dure jusques a la.

---

**T**OUTE celle saison que chil traictie et parlement de paix qui point n'avinrent furent a Bruges, li rois de France avoit ses pourveances et sen armee fait faire sus mer et apparillie si tres grossement, et avoit entencion d'envoyer adonc en Engleterre; et estoient ses gens pourvus de galees et de gros vaissiaux que li rois Henri d'Espagne leur avoit envoyes et l'un de ses maistres amiraux qui s'appielloit dans Ferrans Sanses de Thouwars; et li amiraux de France estoit messire Jehan de Viane. Avoec lui estoit messire Jehan de Ray et plusieurs appert chevalier et escuier de Bourgoingne, de Champagne et de Picardie. Si waucroient ces gens marins sus mer et n'atendoient autre cose que nouvelles leur veissent que la guerre fust renouvellee. Et bien s'endoutoient en Engleterre et l'avoient les cappitaines des illes d'Engleterre, de Gernesie, de Grenesee et dou Wisk segnesie au conseil dou roi d'Engleterre; car li rois estoit ja mout malade et ne parloit on point a lui des besoingnes de son roiaume, fors a son fil le duc de Lenclastre; et estoit si tres foible que li medechin n'y eseroient point de retour. Si fut envoye a Hamptonne monseigneur Jehan d'Arondiel atout deux cens hommes d'armes et trois cens archiers pour garder le havene, le ville et le frontiere contre les François. Quant li dus de Bretaigne, ensi que contenu est et devise chi devant, fut ramene a

Calais dou conte de Salebrin et de monseigneur Guichart d'Angle, il entendi que li rois sen seigneur estoit durement malade et affoibli; si se partit dou plus tost qu'il peut et monta en mer; et demorerent encores a Calais le conte de Salebrin et monseigneur Guichart d'Angle. Monseigneur de Bretagne si prist terre a Douvres et puis chevaucha vers Londres et demanda dou roi. On lui dist qu'il gisoit mout malade en un petit manoir roial qui est la sur le riviere de Tamise a cinq lieuwes Englesses de Londres que on dist Chenes. La vint li dus de Bretagne: si y trouva le duc de Lenclastre, le conte d'Estambruge, monseigneur Thumas le maisne et ossi le conte de la Marce; et n'atendoient dou roi fors l'eure de nostre seigneur. Et ossi estoit la sa fille madame de Couchi qui mout estoit abstraite de grant douleur et angoisse de ce que elle veoit son seigneur de pere en ce party. Le jour devant le veille monseigneur Saint Jean Baptiste, en l'an mil trois cens soixante dix sept, trespasa de ce siecle li vaillant et li preux roi Edouard d'Engleterre, de la quelle mort tout li pais et li roiaume d'Engleterre fu durement desoles, et ce fut raison; car il leur avoit este boms rois. Onques n'eurent tel ne le pareil puis le temps le roi Artus qui fut ossi jadis roi d'Engleteterre qui s'appielloit a son temps la grant Bretagne. Si fu li dis roi enbausme et mis et coucie sus un lit mout reveraument et mout poissaument et porte tout ensi aval le cite de Londres de vingt quatre chevaliers vestus de noir, si troi fil et le duc de Bretagne et le conte de la Marne deriere

lui, et ensi allant pas pour pas, a viaire descouvert. Qui veist et oyst ce jour les grans lamentacions que li peuple faisoit, les pleurs et les cris et les regrets qu'il disoient et qu'il faisoient, on en heust grant pite et grant compassion au cuer. Ensi fut li nobles rois apporte au lonc de Londres jusques a Westemoustier et la mis et enseveli dales madame sa femme Phelippe de Haynaut royne d'Engleterre; ensi que a leur vivant avoient ordene. Et fu fais li obseques dou roi si noblement et si reveraument que on peut onques; car bien le vailly; et y furent tous li prelas, li conte, li baron et li chevalier d'Engleterre qui pour ce temps y estoient. Apres celle obseque on regarda que li roiaume d'Engleterre ne pooit estre longement sans roi et que pourfitable estoit pour tout le roiaume de couronner tantost le roi qui estre le devoit, et lequel li vaillant roi qui mort estoit avoit ordonne et raviesti dou roiaume tres son vivant. Si ordonnerent la li prelat, li conte, li baron, li chevalier et les communautes d'Engleterre et assignerent un certain jour et bien brief que on couronneroit l'enfant, le jouene Richart, qui fils avoit este dou prince; et furent a ce dont tout d'acord. En celle sepmaine que li rois fut trespasse retournerent de Calais en Engleterre li contes de Salebrin et messire Guichars d'Angle qui furent mout tristes et fort courouchies de la mort le vaillant roi; mais souffrir leur convint puisque Dieux le voloit. Si furent tout li pas clos en Engleterre, ne nuls n'en partoit, de quel coste que ce fust, pour tant que on voloit mettre tantost les

besoingnes dou pais en bonne et estable ordonnance, ainçois que la mort dou vaillant roi fust sceue. Or parlerons de l'armée Françoise qui estoit sus mer.

---

**D**ROITEMENT la vegille Saint Pol et Saint Pierre vindrent li François prendre terre a un port en le conte d'Excestre vers les marces de la conte de Kent a une asses bonne ville plaine de pescheurs et de maronniers que on dist Rye. Si le pillerent et roberent, et ardirent tout entierement, et puis rentrerent en leur navie en mer et prisent le parfont et les costieres de Hamptonne; mais point n'y approchierent a celle fois. Quant les nouvelles furent venues a Londres ou tout li pais se assembloit pour couronner leur seigneur le jouene roi Richart, si en furent toutes gens durement esmeus et disent ensi li seigneurs et toutes gens d'un acord: il nous fault haster de couronner nostre roi et puis aller contre ces François ainçois que il nous portent plus grant damage. Si fut couronne ou Palais et en le cappielle de Wesemoustier a roi d'Engleterre li jones Richart, le huitieme jour dou mois de juillet l'an dessus dit, en le onzieme an de son eage. Si fist ce jour li dis rois Richart neuf chevaliers et cinq contes; les chevaliers ne scai-je mie nommer, si m'en tairai; mais les contes vous nommerai. Premiers monseigneur Thumas son oncle conte de Boucquinghem, monseigneur Henris sire de Persi conte de Northombrelant, monseigneur Thumas de Hol-



lande son frere conte de Kent, monseigneur Guichart d'Angle son maistre conte de Hotindon et le seigneur de Montbray conte de Notinghen. Tantost apres celle fieste et le couronnement dou roi on ordonna liquel iroient a Douvres pour la garder le passage, et liquel iroient d'autre part. Si furent esleus le conte d'Estambruge, le conte de Bouquinghem, li doi frere, d'aller a Douvres atout quatre cens hommes d'armes et six cens archiers, et li contes de Salebrin et messire Jehan de Montagut ses freres a une autre ville et bon port que on dist Pesk, atout deux cens hommes d'armes et trois cens archiers. Or vous parlerons nous des François comment il exploitierent. Entrues que ces ordonnances se firent et li couronemens dou jouene roi, ou on detria dix ou douze jours ainchois que chil seigneur fussent et leur gens ou il devoient aller, exepte messire Jehan d'Arondiel, chiux la fit toudis tous cois avec ses gens et sa charge a Hamptonne, et bien y besoingna; car se il n'y eust este en l'estat que je vous di la ville heust este destruite des François, car il vinrent prendre terre en l'ille de Wisk et la se arresterent et misent leurs chevaux hors de leurs nefes pour courir sus le pais. Et y coururent et ardirent ces villes que je vous nommerai, Le Monde, Dartemonde, Plenvemonde et Wesome, qui estoient bons gros villages; si les pillerent et roberent et y prisent sus le pais et ens es dites villes plusieurs rices hommes a prisonniers; et puis s'en retournerent a leur navie et misent ens tout leur conques et leurs chevaux et rentrerent ens et se desan-

crerent et s'en allerent vers Hamptonne: si cuidierent la arriver de l'autre maree, et vinrent devant le Havene et fissent grant semblant de prendre terre. Messire Jehan d'Arondiel et ses gens qui estoient tout avise de leur venue, car il les avoient veu nagier sus mer et prendre leur tour pour arriver et prendre terre a Hamptonne, estoient tout ordonne, arme et mis ensamble en bataille devant le havene. La heut un pau d'escarmuche; et veirent bien li François que il n'y povoient riens conquerir: si se retraisent et bouterent en mer en costiant Engleterre et en revenant vers Douvres. Si siglerent tant que il y vinrent et a un autre port que on dist Pesk, ou il y a une bonne ville, et veulrent la prendre terre; mais messire Guillaume de Montagut conte de Salebrin et messire Jehans ses freres et leur gens leur furent audevant et se misent ordonneement en bataille pour iaux attendre. La heut un petit escarmuchie, mais ce ne fut mie gramment; car il rentrerent en mer et siglerent aval en costiant Engleterre en approchant Douvres. La sont plusieurs villages sur celle coste seans sur mer qui en leur venant heussent este tous ars et gastes; mais li contes de Salebrin et ses freres et leur gens les poursieuwoient et costioient as chevaux; et quant il voloient prendre terre, il leur estoient audevant et leur deffendoient vaillamment et remonstroient bien que c'estoient droites gens d'armes et de bonne ordenance et qui avoient a garder l'onneur de leur pais.

---

**T**OUT ensi en costiant Engleterre messire Jehans de Viane et messire Jehan de Rai et li amiraux d'Espaigne herrioient le pais et mettoient grant entente et grant paine a che qu'il peussent prendre terre sus Engleterre a leur plus grant avantage. Et tant allerent en cel estat qu'il vindrent a un bom gros village sus mer ou il y a une bonne priore que on dist Lyans. La estoient les gens dou pais venus et recoellis avoec le prier et deux chevaliers, par lequel conseil il se voloient ordener et combatre; se li François venoient. Li chevalier estoient nomme messire Thumas Cheni et messire Jehan Affasselee. La ne peurent li conte de Salebrin ne ses freres venir a temps, pour les divers chemins et le mauvais pais qui est entre Lyans et le marche ou il se tenoient. La vinrent a ce port li dessus dit François et leurs galees mout ordonneement, et ancrerent dou plus pres de terre qu'il peurent et prisent terre, volsissent ou non li Engles qui leur deffendirent che qu'il peurent. La heut a l'entrer en le ville grant hustin et forte escarmuche et plusieurs hommes navres des Franchois a ce commencement par le trait; mais il estoient si grant fuison qu'il reculèrent leur ennemis liquel se recoillirent mout faitivement en une plache devant le moustier et attendirent leurs ennemis li quel s'en vinrent sur yaus hardiement combatre main a main tres ordonneement. La furent faittes plusieurs grandes appertises d'armes des uns et des autres et se deffendirent li

Engles mout bien selon leur quantite, car il n'estoient que un petit ens ou regart des François. Si se prenoient pres de bien faire la besoingne. Ossi li François avoec le bon desir avoient grant entente d'iaux porter damage. La obtinrent il le place et furent li Engles desconfis, et en y heut bien deux cens mors et grant fuison de pris des plus notables rices hommes de la marce qui la estoient venus pour leurs corps avanchier; et furent pris li doi chevalier et li prioux. Si fut li ville toute courue, arse et destruite et aucun petit village marchissant illec; et puis quant la maree fut revenue il rentrerent en leurs vaissiaux et se desancrerent. Si se departirent et emmenerent leur pillage et leurs prisonniers, parcoi il sceurent la mort dou roi Edouart et le couronnement dou roi Richart. Adonc messire Jehan de Viane se avancha de segneffier ces nouvelles au roi de France: si fist partir un sien chevalier et trois escuiers qui portoient lettres de creance en une barge grosse Espaignole qui traversa la mer et vint arriver au Croitoy desoubs Abeville. La prisent il terre et monterent as chevaux et exploitierent tant par leurs journees qu'il vinrent a Paris. La trouverent il le roi de France, le duc de Berry, le duc de Bourgoingne et le duc de Bourbon et grant fuison de nobles seigneurs: si fisent leur message bien et a point et furent bien creus parmi les lettres de creance qu'il portoient. Quant li rois de France sceut le mort de son adversaire le roi d'Engleterre et le couronnement dou roi Richart, si ne fut mie mains pensieux que devant, nienmains il n'en

monstra nul semblant, mais se volt acquiter de la mort de son cousin le roi d'Engleterre lequel, le paix durant, il appelloit frere; et lui fist faire son obsecque ossi notablement et ossi puissaument en le sainte chappelle a Paris que dont que se li rois d'Engleterre heust este son cousin germain. Et la remonstra li roi de France qu'il estoit plain de toute honneur; car il s'en fust bien passe a mains se il volsist. Or parlerons nous de monseigneur Jehan de Viane et compterons comment il persevera.

---

**A**PRES la desconfiture de Lyans, ensi que vous avez oy, il rentrent en leur navie et siglerent devers Douvres ou tout li pais estoit assemble; et la estoient li doi oncle dou roi, li contes d'Estambruges et li contes de Bouquinghem, et bien quatre cens lances et huit cens archiers; et heussent volentiers veu que li Franchois se fussent avanchies pour la prendre terre, et avoient ordonne ensi que on ne leur deveeroit point a prendre terre pour combatre mieux a leur aise; car il se sentoient fors asses pour iaux combatre. Si se tenoient tout coy en le ville par maniere de bataille; et veoient bien avant en le mer la navie monseigneur Jehan de Viane qui approchoit et venoit avoec le mer tout droit vers Douvres. Si se tenoient li seigneur et li Engles qui la estoient pour tous confortes que il venroit jusques a la et que il aroient bataille. Et furent voirement

devant le havene et droit a l'entree et n'eurent point conseil de la prendre terre; mais tournerent leus sigles et s'en vinrent de celle maree tout droit devant Calais et la ancrerent. De coi chil de le ville de Calais furent mout esmerveillies quant il les virent si soudainement la venir, et se coururent tantost armer et apparillier; car il cuidierent tantost avoir l'assaut; et cloirent leur portes et leurs barrières et furent en grant effroy, car messire Hue de Cavrelee qui pour ce temps estoit cappitaines de Calais n'y estoit point: mais il revint au soir; car en ce propre jour il avoit chevaucie hors devant Saint Omer, en se compaignie monseigneur Jehan de Harleston gouverneur de Ghines et li sires de Gommegnies capitaine d'Arde. Si fu fais noviaux chevaliers en celle chevaucie li aisnes fils le seigneur de Gommegnies, messire Guillaumes. Si retournerent au soir, sans riens faire fors iaux monstres, ces cappitaines en leur garnisons. Si trouva, ensi que je vous di messire Hues de Cavrelee celle grosse navie de France et d'Espaigne devant Calais. Si fisent bon gait et grant celle premiere nuit; et a lendemain toute jour furent il armes, car il cuidierent avoir l'assaut et la bataille. On supposoit adont en France, et ossi le cuidierent bien adont li Engles de Calais, que ceste armee de mer deuwist assegier Calais; mais quant il heurent este a l'ancre sept jours, au huitieme jour uns vens contraires s'esleva qui les prist soudainement, et les convint par force partir, tant estoit li vens fors et durs et mauves et li fortune perilleuse sus mer; si se desancrent et

leverent les sigles et se misent aval vent : si furent mout tost eslongiet et vinrent de celle course prendre terre et ferir ou havene de Harflues en Normendie. Ensi se desrompit pour celle saison li armee de mer dou roi de France, ne je n'ay point oy parler qu'il en fesissent plus en grant temps.

---

**V**ous avez bien chi dessus oy parler et recorder comment messire Jehan de Grailli dit captaux de Buef fut pris devant Subise de l'armee Yeuwain de Galles et Radigho de Roux et comment il fut amenes a Paris comme prisonniers et mis en le tour dou temple et la bien garde. Trop de fois li rois d'Engleterre et ses consauls offrirent pour lui le conte de Saint Pol et encores trois ou quatre boms prisonniers que il n'eussent mie rendu pour cent mille frans ; mais li rois de Franche n'en voloit riens faire car il sentoit le captal de Buef trop durement un bom cappitaine de gens d'armes et un grant guerrier et que par lui, se il estoit délivré, se feroient trop de belles recouvrances et recoilloettes de gens d'armes ; car sus cinq jours ou huit un tel chevalier comme le captal estoit bien taillie par se hardie emprise de entrer en un pais et de courir et de porter cent mille ou deux cens mil frans de damage. Si le voloit tenir en prison et lui promettoit bien que james ne partiroit de la se il ne se tournoit François ; mais se il voloit estre François il lui donroit en France si grant terre et si belle revenue que bien

lui deveroit souffire, et le marieroit bien et hautement. Li captauls respondi que ja s'il plaisoit a Dieu il ne feroit ce marchie, et puis remonstroit courtoisement as chevaliers qui le venoient veoir que on ne lui faisoit mie le droit d'armes quant par bataille pris estoit en servant loiaument son seigneur, ensi que tout chevalier doivent faire, et on ne le voloit mettre a finance; et que ce on volsist remonstrer au roi de France que on ne lui faisoit mie la cause pareille que li roi d'Engleterre et si enfant avoient dou temps passe fait a ses gens, tant a monseigneur Bertran de Claiequin que as aultres les plus notables de tout le roiaume de France, qui n'estoient mie mors en prison ensi que on lui faisoit morir et perdre son temps villainement. Li chevalier de France qui le venoient veir au voir dire en avoient grant pite, et disoient bien que il remonstroit raison; et par special li escuier qui pris l'avoit, qui s'appielloit Pierre d'Auwillers, qui estoit mout appers hommes d'armes et qui n'en avoit heu pour sa prise que douze cens frans, disoit bien que on faisoit tort au captal quant on ne le mettoit a finance courtoise selon son estat; et en avoit tel pite où il en ooit parler et comment il faisoit ses regres que il heust volu que onques ne l'eust pris. Si fut en especialite remonstre au roi de France et pryé par plusieurs chevaliers et bonnes gens de son roiaume que il volsist estre plus douls au captal que il n'avoit este; car par droit d'armes toutes gens disoient que on lui faisoit tort. Adont se rafrena un petit le roi et demanda quel grace on volroit que on lui fesist. Li sires de Coucy,



si comme je fui adont enforme, y trouva adont un moyen et dist: Sire, se vous le faisies jurer que james ne s'armast contre le roiaume de France, vous le porries bien delivrer, et se feries vostre honneur. Et nous le volons, dist li rois, mais qu'il le voelle. Adont fut demande a monseigneur le captal se il volroit obligier en ceste composicion. Li captaus respondi qu'il en aroit avis. En ce temps qu'il s'en devoit aviser tant de merancolies et d'abusions le present et aherdirent de tous les que il entra en une frenesie et ne voloit ne boire ne mengier, si affoibli du corps durement; et entra en une langheur qui le mena jusques a la mort. Ensi morut prisonnier li captaus de Bues. Se li fist faire li rois de France son obsecque mout honnourablement et ensevelir, pour le bien et pour le vaillance doudit captal; et ossi il estoit dou sanc et dou lignage dou roi dou coste dou conte de Fois et d'Arragon, parcoi il y estoit plus tenu.

---

**EN** celle saison que cesteguerre de France et d'Engleterre fu renouvellee et que messire Jehan de Viane, si comme chi dessus est dit, courit et ardit en Engleterre et qu'il heust este devant Calais et qu'il se fut retrait en Normendie, messire Hue de Cayrelee capitaine de Calais et li sires de Gommegnies cappitaine de Arde avoecq leurs gens couroient souvent sus le pais devant Saint Omer, devant Thierouwane, en le conte de Saint Pol, en le

conte d'Artois et de Bouloingne; ne riens ne demeroit dehors les forteresses que tout ne fust pris et pillie et amene en leurs garnisons; de quoi les plaintes en estoient venus et venoient encores tous les jours au roi de France. Li rois a qui ces choses desplaioient et qui voloit obvier a che s'en conseilla a aucuns de son roiaume comment on porroit a ces garnisons Englesses estans en le marce d'Artois et de Calais porter contraire. On lui dist que la bastide d'Arde estoit bien prendable, mais que on y allast caudement sans ce que ceux de Calais en sceussent riens; car on avoit entendu par aucuns cappitaines et compaignons de le garnison qui s'en estoient descouvers que elle n'estoit point bien pourveuwe d'artillerie; car li sires de Gommegines qui cappitaine en avoit este et estoit, en avoit este mout negligent. Ches paroles plaisirent mout bien au roi et dist qu'il y enveroient hasteement. Lors lui fut dit que ce fust secretement, par coi nulles nouvelles n'en fussent ou pais devant que on fust venu la; et se on pooit tant faire que on l'eust Françoise, on ne se doubtoit point que on ne deust tout reconquere jusques as portes de Calais; et se on estoit seigneur des frontieres on aroit meilleur avantage pour constraindre Calais. Adont li rois, tout avise et pourveu de son fait, mist sus une grande assemblee de gens d'armes et escripsi a son frere le duc de Bourgoingne que il se traisist a Troyes en Chanpaigne et la fesist ses pourveances; car il voloit que il fust chief de toutes ces gens d'armes. Li dus obeï au commandement dou roi, ce fu raisons, et s'en vint a Troyes; et la

vinrent tout li Bourghignon qui en furent pries et mandes, et ossi delivres et payes tout secq de leurs gaiges pour trois mois. D'autre part li rois fist son mandement a Paris des Bretons et des Francois; et la furent ossi tout prestement payes de leurs gaiges, et des Vermendisiens et Artisiens en le cite d'Arras. Adont s'avalèrent li dus de Bourgoigne et ses gens de Troyes et s'en vinrent a Paris: si se misent la ensemble Bourghignon, Breton et li Francois; et sceurent adont aulcuns capitaines et non mie tous qu'elle part il devoient aller. Si se departirent sus le daraine sepmaine d'aoust et s'en vinrent a Arras en Picardie et de la a Saint Omer. Si se trouverent bien vingt cinq cens lances de bonne estoffe pourvus de quan qu'il appartenoit a gens d'armes et toute fleur de gens d'armes chevaliers et escuiers. Si se departirent de Saint Omer sus un samedi mout ordonneement et arreement et s'en vinrent devant Arde. Chil de le garnison d'Arde ne s'en donnoient garde, quant il les veirent tous rengies et ordonnes devant leur ville et si belles merveilles. La estoient avoec le duc de Bourgoigne, que je ne l'oublie, tout premiers baneres Bourghignons, le conte de Geneve, le conte de Grant Pret, monseigneur Loys de Chalon, le seigneur de La Riviere, le seigneur de Vregi, monseigneur Thiebaut dou Noefchastel, messire Hughe de Viane, Piere de Bar de Soubrenon, le seigneur de Poises, le seigneur d'Englines, le seigneur de Rougemont; et puis baneres Bretons, le seigneur de Clichon, le seigneur de Biaumanoir, le seigneur de Rochefort, le sei-

gneur de Rieus, monseigneur Charles de Dignant: baneres Normans, le seigneur de Blainville mareschal de France, le seigneur de Hanbue, le seigneur de Ruville, le seigneur d'Estouteville, le seigneur de Grasville, le seigneur de Cleres, le seigneur d'Aineval, le seigneur de Frianville: baneres François, monseigneur Jaqueme de Bourbon, monseigneur Hue d'Antoing, le conte de Dammartin, messire Gharle de Poitiers, le seneschal de Haynnau, le seigneur de Wauvrin, le seigneur de Heilly, le seigneur de La Fere, l'evesque de Beauvais, monseigneur Hue d'Amboise, le seigneur de Saint Digier: Vermendisiers, le seigneur d'Auffemont, le seigneur de Morueil, le viscontes des Quesnes, le seigneur de Franssieres, le seigneur de Raineval: Artisiens, li viscontes de Miaux, le seigneur de Villers et le seigneur de Cresecques. Et la estoient tout chil baron en tel arroy et si bien acompaignes que merveilles seroit a recorder. Si se logierent li pluisieurs de fueillies, et li autre de riens fors a nu chiel; car il voloient monstrier qu'il ne seroient mie la longement et qu'il assauroient continuelement; car il fisent drechier et apparillier leurs canons qui portoient quarriaux de deux cens pesant.

QUANT li sires de Gommeignies se vei ensi environne de tels gens d'armes et de si grant fuison dont il ne se donnoit de garde, et si sentoit sa forteresse mal pourveue d'artillerie, si se commencha a esbahir

et demanda conseil a ses compaignons comment il s'en cheviroit; car il ne veoit mie que longement contre tels gens d'armes il se peust tenir. Avoecq lui estoient troi chevaliers de Haynnau asses appert hommes d'armes messire Eustasses sires de Vertaing, et messire Piere ses freres, et monseigneur Jaquemie Dousart et plusieurs bon escuier et appert qui estoient en bonne volente d'iaux deffendre. Che premier jour que li Franchois furent venus devant Arde s'en vint li sires de Hangiest un mout appert chevalier Vermendisier, arme de toutes pieces, la lance ou poing, monte sus un coursier, courir jusques as barrieres d'Arde et dist, quant il fut la venus en fretillant et remuant son coursier, par coi il ne fust avise dou trait: Entre vous, Haynuiers, Engles, que ne rendes vous celle forteresse a monseigneur de Bourgoingne? Adont respondirent doi escuier freres qui la estoient, Yreux et Hustin Doulay: Nous ne le renderons pas ensi non. Penses vous que nous soyons desconfis pour ce que vous estes chi venus grant fuison de gens d'armes? Dites au duc de Bourgoingne que il ne l'ara pas si legierement qu'il cuide. Adont respondi li sires de Hangiest: Sachies que se vous estes pris par force, ensi que vous seres, il n'est mie de doute, se nous vous assaillons, il n'i ara homme nul pris a merchi; car je l'ay ensi oy dire monseigneur le duc de Bourgoingne. A ces paroles retourna li sires de Hangest.

**J**E vous vueil recorder comment chil d'Arde finirent. La estoit en l'ost li sires de Raineval cousins germains au seigneur de Gommegnies, qui savoit en partie l'intencion du duc. Si s'avancha de venir vers son cousin, et fist tant qu'il y heut asseurances d'iaux deux, et parlerent dedens le ville d'Arde mout longement ensemble; et la remonstra li sires de Raineval au seigneur de Gommegnies, en grant especialite et fianche de linage, comment li dus et tout chil de l'ost le manechoient et ses gens ossi, non pas pour prendre a raenchon se par forche estoient conquis, mais de tous faire morir sans merci. Se lui prioit que il se volsist aviser et laisser conseilier et rendre le forteresse; si s'en partiroient il et ses gens sauvement et se isteroit de grant peril; car confors ne secours ne leur apparoit de nul coste. Tant le prescha et sermonna que sus asseurances il l'amena parler au duc de Bourgoingne et au seigneur de Cliçon. La entrerent en traicties; et n'en volt adont li sires de Gommegnies riens avoir en convent sans le sceu de ses compaignons. Si retourna dedens Arde et remonstra as compaignons chevaliers et escuiers qui la estoient toutes les paroles et raisons de quoi on l'avoit asseure et comment on les manechoit; si voloit sçavoir quel cose il en diroient. Li aucuns li conseilloyent dou rendre, et li autre non; et furent plus de deux jours en fait contraire et disoient bien li aucun que il se porteroient trop grant blasme se il se rendoient si legiere-

ment sans estre assaillis, et que james ne seroient en nulle plache creus ne honneres. Li sires de Gomme-gnies leur respondoit que il avoit oy jurer mout especialement le duc de Bourgoingne que se on alloit jusques a l'assaillir, james a iaux rendre ne le forteresse il ne venroient a temps que il ne fussent tout mors se de force il estoient pris; et vous sçaves, seigneurs, que ceens n'a point d'arteillerie qui ne fust tantost allevee. La disoient li compaignon; Sire, vous en aves mal soingnie, c'est par vostre negligence. Adont s'escusoit li sires de Gomme-gnies et disoit que ce n'estoit mie sa coupe mais celle dou roi d'Engleterre le roi Edouart et de son conseil; car il leur avoit bien dit et remonstre en celle annee par plusieurs fois: Et se de che il ont negligé, che n'est mie ma coupe mais la leur; et m'en volroie bien excuser par iaux. Que vous feroie je lonc parlement de ceste aventure? Tant fut traictie et pourparle parmi l'aide et pourcas dou seigneur de Raineval qui fist tant que Arde se rendit; et s'en partirent chiaux qui partir s'en veurent, et especialement li quatre chevalier et tout li compaignon saudoier; et furent conduit jusques a Calais de monseigneur Gauwainet de Bailloel. Si demorerent chil de le nacion de le ville sans riens perdre dou leur et en prirent li François la saisine et possession, li sires de Clichon et li mareschal de France. Si furent mout resjoys li François et tous li pais de la prise d'Arde.

---

**L**E propre jour que Arde se rendit tout caudemment s'en vinrent quatre cens lances devant un autre petit fort que on dist Le Planque ou il avoit Engles qui le gardoient. Si furent environnes de ces gens d'armes; et leur fu dit qu'il ne se avoient que faire de tenir, car Arde s'estoit rendue; et fussent tout segur que s'il se faisoient assaillir il seroient tous mors sans mercy. Quant chil de Le Planque oyrent ces nouvelles, si furent tout esbahis et se conseillierent entr'iaux, et regarderent que il n'estoient que un petit de compaignons et n'avoient mie trop forte place; si valoit mieux que il se rendissent, saulves leur vies, puisque Arde estoit rendue, que il feissent pieur marchie. Si rendirent le forteresse, saulve leur vies et le leur, et furent conduit oultre parmi ce traictie, pour le peril des rencontres, jusques a Calais. Puis prisent li François le saisine de Le Planque et disent entr'iaux que bien il le tenroient parmi l'aide d'Arde et des autres forteresses que il prenderoient encores. A lendemain s'en vinrent li François devant Balinghehem, un castel bel et fort en le conte de Ghînes, que li Engles tenoient; et n'i furent mie tout a celle empainte, car li dus de Bourgoingne estoit encores demores deriere et entendoit as ordonnances d'Arde et au regarder quels gens il y demorroient et comment on le pouroit tenir contre les Engles. Chil qui venoient devant Balinghehem estoient bien douze cens combatans; si environnerent le chastel et fissent grant semblant



de l'assaillir. A Balinghem avoit fosses et grans roellis ainchois que on peust venir jusques as murs; mais chil François targies et paveschies passerent outre et rompirent les roellis et pertruisierent les murs. Quant li Engles qui dedens estoient se veirent assailli de tel fachen et entendirent que chil d'Arde et de Le Planque s'estoient rendus, si furent tout esbahis et entrerent en traicties devers ces François. Finablement il rendirent le castiel, saulve leurs vies et le leur, et deurent estre conduit jusques a Calais, ensi qu'il furent; et li François prirent le possession de Balinghem, qui s'en tinrent tout joiaus. En apres on vint devant un aultre petit fort que on appelle Le Haye; mais on trouva que li Engles s'en estoient partis et avoient boute le feu dedens. Adont s'en vint li dus de Bourgoingne, et en sa compaignie tout chil baron dessus nommes et leurs routes, devant Odruch un biau chastel et fort douquel trois escuiers Engles que on dist les trois freres de Mallevrier estoient capitaines; et avoient avoec iaux des bons compaignons. Quant li dus de Bourgoingne et ses gens furent venus jusques a la il l'environnerent; et leur fut demande se il se renderoient et que chiaux d'Arde et de Balinghem estoient rendus. Il respondirent que il n'en faisoient compte et qu'il ne sçavoient riens de cela et que point ne se renderoient ensi. Quant on oy ceste responce adont se logierent toutes manieres de gens; che fut par un merquedi; et le joedi toute jour on regarda comment on les porroit assaillir. Chiux chastiaux de Odruch est sus une mote environnes d'yauwe et de fosses

bien parfons qui n'estoient mie legier a passer ; mais li Breton s'affioient bien qu'il les passeroient. Adont fist li dus de Bourgoingne drechier ses engiens et traire ne sçay cinq ou six quariaux pour plus effraer chiaux de dedens. Si en heut de ces quarriaux qui par force de trait passerent outre les murs et les pertruisierent. Quant chil dou chastelvirent la forte artillerie que li dus avoit, si se doubterent plus que devant ; mais toudis jusques au diemence fisent il grant semblant d'iaux tenir et deffendre. Entrues ordonnerent li François et avoient ja ordonne toute leur besoingne pour avoir l'avantage d'iaux assaillir, grant fuison de bois de maryens, de velourdes et d'estrain pour remplir les fosses ; et estoient ja les livres parties pour aller assaillir, et delivrees ensi que usage est en tels besoingnes, et sçavoit cascun quel cose il devoit faire ; et ja jetoient li canons, dont il y avoit jusques a sept vins, quarriaux de deux cens pesant qui pertruisoient les murs ; ne riens ne duroit devant yaux, quant li troy frere de Malevrier se misent en traictie envers le duc ; et m'est advis que il rendirent le forteresse, saulve leur vies et le leur, et furent conduit des gens le duc de Bourgoingne jusques a Calais. Vous devez sçavoir que messire Hue de Cavrelee capitaine de Calais et les gens d'iceli ville furent moult esmerveillies quant si soudainement il se veirent en leur marce desgarnis de cinq chastiaux ; et leur vint trop grandement a desplaisance et par especial de le bastide d'Arde qui leur avoit este dou temps passe un grant escu et confort contre les Artisiens ; et n'en savoient que supposer ;

car li sires de Gommegnies, combien que en devant il l'amassent, creissent et honnourassent tant que a merveilles, il estoit maintenant tout hors de leur grace; et en murmuroient li aucun villainement sus sen parti, et tant que, lui estant a Calais, il s'en donna bien de garde et perchut bien que li Engles le regardoient fellement sus coste, tant qu'il en parla et s'en conseilla a messire Hue de Cavrelee. Messire Hues de Cavrelee le conseilla loiaument et lui dist: Sires de Gommegnies, je ne vous oseroie conseiller dou contraire pour vostre honneur que vous n'alles en Engleterre et remonstres tout le fait ensi qu'il va au duc de Lenclastre et au conseil dou roi, pourcoi vous en soyes excuse d'iaux et dou pais et que vous en demores sus vostre droit et a vostre honneur: on pert bien par fait de guerre plus grant cose que ne soit Arde, Balinghem ne Odrulich; et remonstres vostre escusance de bonne facion; car vous ares asses a faire a vous escuser contre le pais, car toutes gens ne scevent mie comment en tel parti d'armes on se puet ne doit maintenir: si en parolent li aucun tel fois plus largement c'a yaux n'appartienne.

---

**L**i sires de Gommegnies retint en grant bien tout ce que messire Hue de Cavrelee lui dist et ordonna ses besoingnes pour passer outre en Engleterre et renvoia monseigneur Guillaume son fil, le seigneur de Vertaing et sen frere monseigneur Jaque Dousart et

tous les compaignons de Haynnau qui retournerent simple et courouchie, ensi que gens qui ont perdu leur saison pour un grant temps; et li sires de Gommegnies passa oultre en Engleterre. Si se remonstra au duc et au conseil dou roi. Se li fu bien dit a ce commencement que il avoit mal exploitie et fut grandement acoellis de ciaus de Londres de le communaulte qui ne consideroient mie toutes coses ensi que elles pueent avenir; mais li dus de Lenclastre lui aida ses escusances a porter oultre; et demora li sires de Gommegnies sus son droit; car on trouva bien que dou rendage d'Arde il n'avoit receu ne or ne argent et que tout che que il en fist che fut par composicion et traittie et pour eschiever plus grant demage pour lui et pour ses compaignons. Or vous parlerons nous dou duc de Bourgoigne comment il persevera.

---

**QUANT** li dus de Bourgoigne eut fait ceste chevaucie en le marce de Picardie en celle saison qui fu moult honorable pour lui et pourfitable pour les François de le frontiere d'Artois et de Saint Omer, il ordonna en cascun de ces castiaus dont il tenoit le possession capitaines et gens d'armes pour le tenir; et par especial en le ville d'Arde, il y establi a demorer le viscomte de Miaus et le seigneur de Sempy. Chil le fisent remparer et fortefyer malement comment que elle fust forte asses devant. Li rois de France qui de ces nouvelles fu

trop grandement resjois et qui tint a belle et bonne ceste chevaucie envoia tantost ses lettres a chiaus de Saint Omer, et commanda que la ville d'Arde fut bien garnie et pourveue de toutes pourveances largement et grandement. Tout fu fait ensi que il le commanda. Si se desfit ceste chevaucie : mais li sires de Clichon et li Breton ne desrompirent point leur route mais retournerent dou plustost qu'il peurent vers Bretagne, car nouvelles estoient venues au seigneur de Clichon et as Bretons, yaus estant devant Arde, que Janekins dis Clercq, un escuiers d'Engleterre et bons homs d'armes estoit d'Engleterre yssu et venus en Bretagne et mis les bastides devant Brest. Pourquoi li Breton retournerent dou plus tost qu'ils peurent, et enmenerent messire Jakeme de Werchin, le senechal de Haynau, avoecques yaus. Et li dus de Bourgoingne s'en retourna en France dales le roy son frere. En ce temps se faisoit une grande assamblee de gens d'armes en le marce de Bourdiaus au mandement dou duch d'Ango et dou connestable, car il avoient une journee arrestee contre les Gascons et Engles. De la quele je parlerai plus a plain quant j'en serai enfourmes plus veritablement.

FIN DE LA VARIANTE ET DU TOME SIXIÈME.

---

---

# TABLE GÉNÉRALE

## DES MATIÈRES

### DU LIVRE PREMIER DE FROISSART.

---

#### TOME PREMIER.

<b>P</b> RÉFACE de J. A. BUCHON. . . . .	Page	j
PROLOGUE. Ci commencent les Chroniques que fit maître Jean Froissart, qui parlent des nouvelles guerres de France et d'Angleterre, de Bretagne, d'Écosse et d'Espagne, lesquelles sont divisées en quatre parties. . . . .		1
CHAPITRE I. Ci s'ensuivent les noms des plus preux de cette histoire. . . . .		5
CHAP. II. Ci commence à parler du roi Édouard d'Angleterre et de l'opinion des Anglois. . . . .		8
CHAP. III. Comment le père au roi Édouard fut marié à la fille du beau roi Philippe de France. . . . .		11
CHAP. IV. Pour quelle achoison la guerre mut entre le roi de France et le roi d'Angleterre. . . . .		13
CHAP. V. Comment grand' dissention mut entre les barons d'Angleterre et messire Hugh Spenser. . . . .		15
CHAP. VI. Comment plusieurs barons d'Angleterre furent décolés, et comment la reine et son fils s'en affuient en France. . .		16
CHAP. VII. Comment le roi de France reçut honorablement sa sœur la reine d'Angleterre; et comment elle lui conta la cause de sa venue. . . . .		20
CHAP. VIII. Comment le noble roi Charles conforta sa sœur, et comment elle acquit l'amitié de plusieurs grands seigneurs de France, qui lui promirent à la remener en Angleterre. . . .		22
CHAP. IX. Comment les barons d'Angleterre mandèrent secrètement à la reine qu'elle s'en retournât elle et son fils en Angleterre atout mille hommes d'armes. . . . .		24

CHAP. X. Comment messire Hugh Spenser corrompit le roi de France et tout son conseil par dons, afin qu'il ne renvoyât la reine en Angleterre. . . . .	Page . . . . .	26
CHAP. XI. Comment le roi de France fit dire à sa sœur qu'elle voidât hors de son royaume. . . . .		27
CHAP. XII. Comment la reine d'Angleterre se partit de nuit secrètement de Paris, elle et sa route, pour peur qu'elle ne fut prise de son frère et renvoyée en Angleterre; et s'en alla en l'empire. . . . .		29
CHAP. XIII. Comment messire Jean de Hainaut vint à Buignicourt à l'encontre de la reine d'Angleterre. . . . .		31
CHAP. XIV. Comment messire Jean de Hainaut promit à la reine d'Angleterre qu'il ne lui faudra jusques à mourir. . . . .		32
CHAP. XV. Comment la reine d'Angleterre se partit de Buignicourt et s'en alla à Valenciennes où elle fut honorablement reçue du comte et de la comtesse de Hainaut. . . . .		34
CHAP. XVI. Comment messire Jean de Hainaut fit sa semonce de gens d'armes pour la reine d'Angleterre remener en son royaume. . . . .		36
CHAP. XVII. Comment messire Jean de Hainaut prit congé de son frère et se mit sur mer pour amener la reine et son fils en Angleterre. . . . .		37
CHAP. XVIII. Comment la reine d'Angleterre et messire Jean de Hainaut et leurs gens après grand'tempête arrivèrent en Angleterre. . . . .		40
CHAP. XIX. Comment les barons d'Angleterre allèrent à l'encontre de la reine et eurent conseil qu'ils iroient assiéger le roi et les Spensers qui étoient dedans Bristol. . . . .		42
CHAP. XX. Comment ceux de Bristol se rendirent à la reine, et comment messire Hugh Spenser le vieux et le comte d'Arundel furent amenés devant la reine. . . . .		44
CHAP. XXI. Comment messire Hugh Spenser le vieux et le comte d'Arundel furent mis à mort. . . . .		46
CHAP. XXII. Comment le roi d'Angleterre et messire Hugh le jeune furent pris et amenés devant la reine. . . . .		47
CHAP. XXIII. Comment le roi fut mené en prison à Berkley et baillé en garde au seigneur de Berkley. . . . .		49
CHAP. XXIV. Comment messire Hugh Spenser le jeune eut la tête tranchée et fut mis en quatre quartiers. . . . .		51
CHAP. XXV. Comment la reine d'Angleterre fut honorablement reçue à Londres, et comment les compagnons messire Jean de Hainaut s'en retournèrent en leur pays. . . . .		53

CHAP. XXVI. Comment il fut ordonné en plein conseil que le roi qui étoit prisonnier n'étoit point digne de porter couronne. <i>Page.</i>	55
CHAP. XXVII. Comment le roi Édouard fut couronné, et comment il donna à messire Jean de Hainaut quatre cents marcs d'esterlins de revenu. . . . .	57
CHAP. XXVIII. Comment le roi d'Écosse défia le jeune roi Édouard d'Angleterre. . . . .	60
CHAP. XXIX. Comment le roi Édouard fit sa semonce à tous les nobles et non nobles d'Angleterre, et spécialement à messire Jean de Hainaut pour aller contre les Écossois. . . . .	61
CHAP. XXX. Comment messire Jean de Hainaut vint à belle compagnie pour secourir le roi Édouard, et quels seigneurs vinrent avec lui. . . . .	64
CHAP. XXXI. Comment grand'dissention mut entre les Hainuyers et les archers d'Angleterre dont grand meschef en vint. . . . .	66
CHAP. XXXII. Comment les Hainuyers furent en grand meschef et peine par l'espace de quatre semaines, pour la crainte des Anglois. . . . .	72
CHAP. XXXIII. Comment le roi d'Angleterre se partit de la cité de Ébruich atout son ost pour aller vers Écosse, et comment les Écossois entrèrent en Angleterre. . . . .	73
CHAP. XXXIV. Comment les Écossois se gouvernent et maintiennent quand ils sont en guerre. . . . .	77
CHAP. XXXV. Comment les Anglois se mirent en trois batailles pour cuider combattre les Écossois qui tout ardoient; mais ils ne les purent aconsuir. . . . .	79
CHAP. XXXVI. Comment les Anglois se logèrent, tous armés, en un bois jusques à mie-nuit, moult travaillés de poursuivre les Écossois. . . . .	81
CHAP. XXXVII. Comment les Anglois chevauchèrent tous les jours par montagnes et par déserts, cuidant trouver les Écossois jusques à la rivière de Tyné. . . . .	83
CHAP. XXXVIII. Comment les Anglois se logèrent sur la rivière de Tyné où ils souffrirent grand'mésaise. . . . .	85
CHAP. XXXIX. Comment les Anglois souffrirent grand'famine eux et leurs chevaux tant qu'ils furent outre la rivière de Tyné. . . . .	88
CHAP. XL. Comment les Anglois repassèrent la rivière de Tyné et comment un écuyer apporta nouvelles au roi où les Écossois étoient. . . . .	90
CHAP. XLI. Comment le roi d'Angleterre fit ordonner ses batailles pour aller contre les Écossois; et comment il fit l'écuyer chevalier et lui donna cent livrées de terre. . . . .	92



CHAP. XLII. Comment les Anglois et les Écossois furent vingt deux jours les uns devant les autres sans point combattre fors qu'en escarmouchant . . . . .	Page. 95
CHAP. XLIII. Comment messire Guillaume de Douglas se férit entour mie-nuit atout deux cents hommes en l'ost des Anglois et en tua bien trois cents . . . . .	99
CHAP. XLIV. Comment les Écossois s'enfuirent par nuit, sans le sçu des Anglois, et comment les Anglois s'en retournèrent en leur pays; et comment messire Jean de Hainaut prit congé du roi et s'en retourna en son pays. . . . .	100
CHAP. XLV. Comment les barons et les seigneurs d'Angleterre envoyèrent légats en Hainaut pour parler du mariage de la fille du comte et du roi Édouard. . . . .	107
CHAP. XLVI. Comment madame Philippe de Hainaut fut mariée au roi d'Angleterre, et comment elle fut honorablement reçue à Londres. . . . .	109
CHAP. XLVII. Comment le bon roi Robert d'Écosse, lui étant au lit de la mort, manda tous ses barons et leur recommanda son fils et son royaume, et en chargea à monseigneur Jacques de Douglas qu'il portât son cœur au saint sépulchre. . . . .	112
CHAP. XLVIII. Comment messire Guillaume de Douglas en allant outre mer fut tué en Espagne mal fortunément, et comment le jeune roi d'Écosse fut marié à la sœur du roi d'Angleterre. . . . .	116
CHAP. XLIX. Comment le roi Charles de France mourut sans hoir mâle, et comment les douze pairs et les barons élurent à roi monseigneur Philippe de Valois; et comment il déconfit les Flamands qui s'étoient rebellés contre leur seigneur. . . . .	120
CHAP. L. Comment le roi d'Angleterre, par le faux ennoyement de messire Roger de Mortimer fit décoller le comte de Kent son oncle; et comment le dit messire Roger mourut vilainement après. . . . .	126
CHAP. LI. Comment le roi de France envoya légats en Angleterre pour sommer le roi d'Angleterre qu'il lui venit faire hommage; et quelle chose le dit roi répondit aux dessus dits légats. . . . .	130
CHAP. LII. Comment le roi d'Angleterre vint à Amiens, où il fut honorablement reçu du roi de France et lui fit hommage, mais non mie tout entièrement comme il devoit. . . . .	135
CHAP. LIII. Comment le roi de France envoya en Angleterre de son plus spécial conseil pour savoir par les registres d'Angleterre comment le dit hommage se devoit faire; et comment le roi d'Angleterre lui envoya unes lettres contenant le dit hommage. . . . .	140
CHAP. LIV. Comment le roi de France prit en haine messire Ro-	

bert d'Artois, dont il lui convint s'enfuir hors du royaume; et comment il fit mettre sa femme et ses enfants en prison qui oncques puis n'en issirent. . . . .	<i>Page</i> . . . . . 145
CHAP. LV. Comment la guerre recommença entre le roi d'Angleterre et le roi d'Écosse et sur quel titre; et comment messire Robert d'Artois vint en Angleterre. . . . .	150
CHAP. LVI. Comment tout le conseil et le commun d'Angleterre conseillèrent le roi Édouard qu'il allât soumettre le roi d'Écosse, et qu'ils étoient tous désirants d'aller avec lui. . . . .	155
CHAP. LVII. Comment le roi Anglois entra en Écosse où il ardit et gâta grand'partie d'Écosse et prit plusieurs châteaux et villes qu'il retint pour lui. . . . .	156
CHAP. LVIII. Comment le roi d'Angleterre mit le siège devant Berwick et comment ceux de la cité se rendirent à lui. . . . .	159
CHAP. LIX. Comment messire Guillaume de Montagu et messire Gautier de Mauny se portèrent vaillamment contre les Écossois, dont ils furent grandement en la grâce du roi Édouard. . . . .	163
CHAP. LX. Comment le roi de France alla voir le pape en Avignon, et comment, à la prédication du pape, il prit la croix pour aller outre mer; et aussi fit le roi de Behaigne, le roi de Navarre et le roi d'Arragon. . . . .	167
CHAP. LXI. Comment le roi de France fit faire son appareil et ses pourvéances pour aller outre mer contre les ennemis de Dieu. . . . .	171
CHAP. LXII. Comment le roi d'Angleterre envoya ses messages au comte de Hainaut pour avoir son conseil qu'il feroit du droit qu'il se disoit avoir en France. . . . .	173
CHAP. LXIII. Quelle chose le comte de Hainaut conseilla aux messages du roi d'Angleterre; et comment ils s'en retournèrent en Angleterre et dirent au roi ce que le comte leur avoit conseillé. . . . .	176
CHAP. LXIV. Comment les seigneurs d'Angleterre firent alliance avec le duc de Gueldres, le marquis de Juliers, l'archevêque de Cologne et le sire de Fauquemont. . . . .	181
CHAP. LXV. Comment Jaquemart d'Artevelle écheut si en la grâce des Flamands que tout quant que il faisoit, nul ne lui contredisoit. . . . .	183
CHAP. LXVI. Comment les seigneurs d'Angleterre firent alliance avec les Flamands par donner et par promettre, et spécialement avec Jaquemart d'Artevelle. . . . .	186
CHAP. LXVII. Comment aucuns chevaliers et écuyers Flamands étoient en l'île de Cadsand qui gardoient couvertement le passage contre les Anglois. . . . .	190
CHAP. LXVIII. Comment le duc de Brabant envoya ses messages par devers le roi de France pour lui excuser de l'alliance qu'il	

avoit faite avec les Anglois; et comment les seigneurs d'Angleterre s'en retournèrent . . . . .	<i>Page.</i> 192
CHAP. LXXIX. Comment les Anglois prirent terre sur les Flamands qui gardoient le passage de Cadsand et vinrent combattre main à main. . . . .	195
CHAP. LXX. Comment les Anglois déconfirent ceux de Cadsand; et y fut pris le frère bâtard du comte de Flandre, qui puis se rendit Anglois . . . . .	197
CHAP. LXXI. Comment le roi d'Angleterre vint par deçà la mer, et comment il montra à ses alliés ses grands frais et qu'ils voulassent tenir ce que promis lui avoient; et quelle chose ils lui répondirent. . . . .	198
CHAP. LXXII. Comment les seigneurs de l'empire mandèrent au roi d'Angleterre qu'ils étoient prêts, ainsi que convent étoit, mais que le duc de Brabant le fut. . . . .	202
CHAP. LXXIII. Comment les seigneurs de l'empire dirent au roi qu'ils n'avoient point de cause de défier le roi de France sans le congé de l'empereur, et qu'il veuille tant faire qu'il ait son accord. . . . .	203
CHAP. LXXIV. Comment le roi d'Angleterre envoya le marquis de Juliers par devers l'empereur pour avoir son accord; et comment il fit le roi d'Angleterre son vicaire par tout l'empire. . . . .	206
CHAP. LXXV. Comment le roi David d'Écosse avec la reine sa femme vinrent à Paris au roi de France; et comment il et tous les barons d'Écosse lui promirent et jurèrent qu'ils ne feroient point paix aux Anglois sans son conseil. . . . .	209
CHAP. LXXVI. Comment le roi Édouard manda à la reine sa femme qu'elle appassât la mer; et comment le marquis de Juliers et sa compagnie, qui étoient allés devers l'empereur, s'en retournèrent. . . . .	212
CHAP. LXXVII. Comment le duc de Brabant envoya monseigneur Louis de Cranchen par devers le roi de France pour lui excuser qu'il ne voulut croire nulle mauvaise information contre lui. . . . .	216
CHAP. LXXVIII. Comment le roi d'Angleterre fit ses pourvéances en Angleterre pour passer la mer, et manda à ses alliés qu'ils vissent à lui sans délai, sur la foi que promis lui avoient. . . . .	217
CHAP. LXXIX. Comment le roi d'Angleterre et ses alliés envoyèrent défier le roi de France; et comment messire Gautier de Mauny cuida prendre Mortagne, et comment il prit le châtel de Thun en Cambrésis. . . . .	220

CHAP. LXXX. Comment le roi de France se pourvut bien et grandement de gens d'armes et envoya grands garnisons au pays de Cambrésis; et comment les Normands prirent Hantonne. <i>Page.</i>	225
CHAP. LXXXI. Comment le roi d'Angleterre se partit de Malignes et s'en vint à Bruxelles pour parler au duc de Brabant et pour savoir quelle étoit son intention. . . . .	228
CHAP. LXXXII. Comment le roi d'Angleterre se partit de Haspre et s'en vint mettre le siège devant Cambrai; et comment le duc de Brabant y vint . . . . .	233
CHAP. LXXXIII. Comment le comte Guillaume de Hainaut vint à Cambrai durant le siège et y livra un dur assaut contre ceux de la ville. . . . .	237
CHAP. LXXXIV. Comment le roi d'Angleterre défit son siège de Cambrai et s'en vint vers le mont Saint-Martin pour entrer au royaume de France . . . . .	238
CHAP. LXXXV. Comment le comte de Hainaut prit congé du roi d'Angleterre aussitôt qu'il entra au royaume de France; et comment le roi de France envoya son connétable à Saint-Quentin pour garder la ville et la frontière. . . . .	240
CHAP. LXXXVI. Comment messire Jean de Hainaut et plusieurs autres grands seigneurs cuidèrent prendre Honnecourt; et comment l'abbé et ceux de la ville s'y portèrent très vaillamment. . . . .	242
CHAP. LXXXVII. Comment messire Jean de Hainaut et ses compagnons se retirèrent en leurs logis; et comment le roi d'Angleterre ardit et exilla le pays de Thiérasche. . . . .	245
CHAP. LXXXVIII. Comment la ville de Guise fut toute arse; et comment ceux de Nouvion furent déconfits et tout leur avoir perdu. . . . .	249
CHAP. LXXXIX. Comment le roi de France fit ses gens loger à Buiropfosse pour là attendre le roi d'Angleterre; et comment le comte de Hainaut s'en vint le servir. . . . .	251
CHAP. XC. Comment la journée fut prise et assignée entre les deux rois pour eux combattre. . . . .	252
CHAP. XCI. Comment le sire de Fagnoelles et le sire de Tipigny Hainuyers costioient l'ost des Anglois; et comment le sire de Fagnoelles fut pris. . . . .	254
CHAP. XCII. Comment le roi d'Angleterre se traist sur les champs et ordonna ses batailles bien et faiticement; et quels seigneurs il avoit en sa compagnie. . . . .	256
CHAP. XCIII. Comment le roi d'Angleterre confortoit doucement ses gens; et comment le roi de France ordonna ses batailles, et comment la journée se passa sans bataille. . . . .	259

CHAP. XCIV. Comment le roi de France donna congé à ses gens d'armes, et comment il envoya gens d'armes à Tournay en garnison et es villes marchissants à l'empire . . . . .	<i>Page.</i> . 263
CHAP. XCV. Comment le roi d'Angleterre tint un grand parlement à Bruxelles; et de la requête qu'il y fit aux Flamands.	265
CHAP. XCVI. Comment le roi d'Angleterre enchargea les armes et le nom de roi de France par l'ennortement des Flamands.	267
CHAP. XCVII. Comment le roi Édouard s'en retourna en Angleterre et laissa pour garder Flandre le comte de Salisbury et le comte de Suffolk. . . . .	269
CHAP. XCVIII. Comment messire Hugues Quieret et ses compagnons conquièrent grand avoir en Angleterre et la grand'nef qui s'appeloit Christophe; et comment le roi commanda courir et ardoir la terre de messire Jean de Hainaut. . . . .	271
CHAP. XCIX. Comment ceux de Cambray et ceux de Thun l'Évêque se combattirent durement, et furent ceux de Thun l'Évêque déconfits, et leur capitaine navré à mort. . . . .	275
CHAP. C. Comment le roi de France donna congé à ceux de Cambray de faire guerre au comte de Hainaut et comment ils prirent la ville de Haspre et l'ardirent toute et pillèrent. . . . .	277
CHAP. CI. Comment le comte de Hainaut assembla son parlement en la ville de Mons et comment il envoya défier le roi de France . . . . .	281
CHAP. CII. Comment le comte de Hainaut s'en vint atout son ost devant Aubenton où il eut moult dur assaut, et comment les Hainuyers gagnèrent les barrières. . . . .	284
CHAP. CIII. Comment la ville d'Aubenton fut prise et conquise par force et toute pillée et robée et arse, et tous ceux qui dedans étoient morts et pris. . . . .	287
CHAP. CIV. Comment le comte de Hainaut donna congé à ses gens, et comment il monta sur mer pour aller en Angleterre. .	290
CHAP. CV. Comment messire Jean de Hainaut mit bonne garnison de gens d'armes par toutes les forteresses de Hainaut marchissants au royaume de France. . . . .	292
CHAP. CVI. Comment le roi Philippe commanda au duc de Normandie son fils qu'il allât détruire le pays de Hainaut, et envoya le comte de Lille en Gascogne son lieutenant. . . . .	293
CHAP. CVII. Comment ceux de Tournay, de Lille et de Douay coururent jusques devant Courtray où ils prirent grand'proie de bêtes et tuèrent plusieurs hommes . . . . .	296
CHAP. CVIII. Comment les comtes de Salisbury et de Suffolk qui alloient au secours des Flamands furent pris de ceux de Lille et envoyés au roi de France. . . . .	298

CHAP. CIX. Comment le duc de Normandie fit très grand'assemblée de gens d'armes pour aller détruire tout le pays de hainaut. . . . .	Page. . . 302
CHAP. CX. Comment le sénéchal de Hainaut fit une apperte escarmouche en l'ost du duc de Normandie; et comment les coureurs du duc ardirent plusieurs villes en Hainaut. . . . .	304
CHAP. CXI. Comment le sire de Fauquemont atout cent lances se bouta en l'ost des François et en tua et prit plusieurs à prisonniers, et comment quatre cents lances de François ardirent plusieurs villes et prirent la ville de Trith. . . . .	308
CHAP. CXII. Comment le duc de Normandie se partit de Castres et ardit plusieurs villes entre Cambray et Valenciennes et prit le château d'Escandevre. . . . .	314
CHAP. CXIII. Comment ceux de Douay et ceux de Lille issirent de leurs forteresses et ardirent tout le plat pays d'Ostrevant. . . . .	316
CHAP. CXIV. Comment François et Hainuyers s'entrecouroient sus les uns aux autres, et comment le pays de Hainaut étoit en grand'tribulation. . . . .	320
CHAP. CXV. Comment le duc de Normandie assiégea le châtel de Thun l'Évêque, et comment ceux de dedans eurent trêves de quinze jours à lui rendre le châtel ou à lui combattre. . . . .	321
CHAP. CXVI. Comment le comte de Hainaut fit son mandement à tous ses alliés pour aller secourir ceux de Thun l'Évêque. . . . .	324
CHAP. CXVII. Comment le roi Philippe envoya douze cents lances en l'ost de son fils et assez tôt après y viut lui-même comme soudoyer. . . . .	326
CHAP. CXVIII. Comment Jaquemart d'Artevèlle vint au secours du comte de Hainaut à plus de soixante mille Flamands; et comment le dit comte envoya ses hérauts demander bataille au duc de Normandie. . . . .	328
CHAP. CXIX. Comment le comte de Hainaut envoya de rechef messire Jean de Hainaut au dit duc pour lui requérir bataille, et quelle réponse il eut. . . . .	331
CHAP. CXX. Comment le roi d'Angleterre monta sur mer pour venir en Flandre; et comment il trouva les Normands qui lui gardoient le passage, et comment il ordonna ses batailles. . . . .	333
CHAP. CXXI. Comment le roi d'Angleterre et les Normands et autres se combattirent durement; et comment Christophe le grand vaisseau fut reconquis des Anglois. . . . .	336
CHAP. CXXII. Comment les Anglois déconfirent les Normands qu'onques n'en échappa pied que tous ne fussent mis à mort. . . . .	338
CHAP. CXXIII. Comment le comte de Hainaut, quand il sut la venue du roi d'Angleterre, se partit de devant Thun l'Évêque	

et s'en alla à Valenciennes; et comment Jaquemart d'Artevelle prêcha et montra devant tous les seigneurs le droit que le roi Anglois avoit en France . . . . .	<i>Page.</i> 340
CHAP. CXXIV. Comment le roi Philippe, quand il sut la venue du roi Anglois, se partit de Thun l'Évêque et envoya bonnes gens d'armes en garnison sur les frontières de Flandre . . . . .	343
CHAP. CXXV. Comment le roi d'Angleterre tint son parlement à Villevorde où ceux de Flandre, de Hainaut et de Brabant jurèrent en la main du dit roi à eux entr'aider à jamais contre qui que ce fut . . . . .	345
CHAP. CXXVI. Comment le roi Philippe envoya très notable chevalerie en la cité de Tournay pour la garder et garnir de pourvéances, pour ce que le roi Anglois la devoit assiéger . . . . .	347
CHAP. CXXVII. Comment le roi d'Angleterre se partit de Gand et alla mettre le siège devant la cité de Tournay . . . . .	348
CHAP. CXXVIII. Comment le comte de Hainaut se partit du siège de Tournay atout cinq cents lances et ardit plusieurs villages; et comment les Flamands assaillirent vigoureusement ceux de Tournay . . . . .	352
CHAP. CXXIX. Comment les soudoyers de St.-Amand ardirent la ville de Hasnon et violèrent l'abbaye; et comment ils euidèrent prendre l'abbaye de Vicogne; et comment l'abbé y pourvei de bon remède . . . . .	354
CHAP. CXXX. Comment les seigneurs qui étoient demeurés en Écosse capitaines, par le commandement du roi de France, recouvrèrent plusieurs forteresses en Écosse et coururent en Angleterre trois journées loin . . . . .	356
CHAP. CXXXI. Comment messire Guillaume de Douglas prit le fort château d'Édimbourg par grand engin et par grand'subtilité . . . . .	359
CHAP. CXXXII. Comment ceux de Tournay mirent hors de la cité toutes pources gens; et comment le roi de France fit son mandement pour les secourir . . . . .	363
CHAP. CXXXIII. Comment le roi de France se logea au Pont à Bovines à trois lieues de Tournay; et comment ceux de Bouchain rescouirent la proie que ceux de Mortagne emmenaient . . . . .	365
CHAP. CXXXIV. Comment aucuns Hainuyers, par l'ennortement de messire Waflart de la Croix, s'en allèrent escarmoucher en l'ost du roi de France, qui furent déconfits; et comment le dit messire Waflart fut mort . . . . .	368
CHAP. CXXXV. Comment le comte de Hainaut se partit du siège de Tournay et alla assiéger Mortagne et commanda à ceux de Valenciennes qu'ils y viussent . . . . .	372

CHAP. CXXXVI. Comment ceux de Mortagne rompirent l'engin de ceux de Valenciennes, qui moult les grevoit par un autre engin qu'ils firent. . . . .	Page. . . . . 375
CHAP. CXXXVII. Comment le comte de Hainaut se partit du siège de Mortagne et s'en retourna au siège de Tournay; et comment il prit la forteresse de St.-Amand. . . . .	376
CHAP. CXXXVIII. Comment le comte de Hainaut détruisit et ardit la ville et l'abbaye de St.-Amand; et puis après ardit et détruisit l'abbaye de Marchiennes. . . . .	381
CHAP. CXXXIX. Comment les Allemands se partirent du siège de Tournay et vinrent escarmoucher en l'ost du roi de France; et comment le sire de Montmorency les suivit jusques au pont de Tressin. . . . .	383
CHAP. CXL. Comment le sire de Montmorency fut pris des Allemands, et bien quatre vingts gentils hommes qui étoient sous sa bannière. . . . .	388
CHAP. CXLI. Comment ceux de la garnison de Saint-Omer déconfirent trois mille Flamands qui étoient venus courre devant Saint-Omer. . . . .	390
CHAP. CXLII. Comment une soudaine peur prit les Flamands environ minuit, tant que tous s'enfuirent chacun vers sa maison en grand'hâte. . . . .	393
CHAP. CXLIII. Comment à la requête et prière de madame Jeanne de Valois, sœur du roi de France et mère du comte de Hainaut, les deux rois firent traité de paix. . . . .	396
CHAP. CXLIV. Comment les deux rois firent trêves jusques à un an; et comment le siège se départit de devant Tournay. . . . .	398
CHAP. CXLV. Comment le roi Anglois se partit enuis de devant Tournay; et comment chacune des parties se dit avoir l'honneur de cette départie. . . . .	400
CHAP. CXLVI. Comment le roi Édouard s'en ralla en Angleterre; et comment au parlement d'Arras les trêves furent alongées deux ans entre les deux rois. . . . .	402
APPENDICE. Le vœu du héron. . . . .	407

---

TOME II.

CHAP. CXLVII. Comment le duc de Bretagne mourut sans hoir mâle, et comment le comte de Montfort fut reçu à Nantes à duc et à seigneur. . . . .	I
--	---



CHAP. CXLVIII. Comment ceux de Limoges reçurent le comte de Montfort comme droit seigneur; et comment les barons de Bretagne ne voulurent venir à son mandement. . . . .	Page . . . . . 4
CHAP. CXLIX. Comment le comte de Montfort alla à grand'foison de gens d'armes pour prendre Brest; et comment ceux de la ville se rendirent à lui. . . . .	6
CHAP. CL. Comment le comte de Montfort se partit de Brest et s'en vint devant la cité de Rennes; et comment ceux de la cité se rendirent à lui et lui firent féauté et hommage. . . . .	10
CHAP. CLI. Comment ceux de Hennebont, de Vannes, d'Auray, de Goy-la-Forêt et ceux de Craais se rendirent au comte de Montfort. . . . .	13
CHAP. CLII. Comment le comte de Montfort s'en alla en Angleterre et fit hommage au roi d'Angleterre de la duché de Bretagne. . . . .	19
CHAP. CLIII. Comment par le conseil des douze pairs de France le comte de Montfort fut ajourné à Paris; et comment il y vint et puis s'en partit sans le congé du roi. . . . .	22
CHAP. CLIV. Comment les douze pairs et les barons de France jugèrent que messire Charles de Blois devoit être duc de Bretagne; et comment le dit messire Charles les prie qu'ils lui veuillent aider. . . . .	26
CHAP. CLV. Comment les seigneurs de France se partirent de Paris pour aller en Bretagne; et comment ceux de Chantoceaux se rendirent à eux. . . . .	29
CHAP. CLVI. Comment les seigneurs de France assiégèrent Nantes où le comte Montfort étoit; et là eut maintes escarmouches le siège durant. . . . .	31
CHAP. CLVII. Comment les bourgeois de Nantes livrèrent la cité aux seigneurs de France; et comment le comte de Montfort y fut pris et amené à Paris et comment il y mourut. . . . .	35
CHAP. CLVIII. Comment la comtesse de Montfort conforte ses soudoyers, et comment elle mit bonnes garnisons par toutes ses forteresses. . . . .	38
CHAP. CLIX. Comment le roi Édouard fit son mandement pour aller lever le siège des Écossois de devant Stirling; et comment ceux du dit châtel se rendirent aux Écossois; et comment il eut trêves entre les Anglois et les Écossois. . . . .	40
CHAP. CLX. Comment le roi d'Écosse fit son mandement pour aller détruire le royaume d'Angleterre; et comment le comte de Moray fut pris de ceux de Neuf-châtel. . . . .	45
CHAP. CLXI. Comment le roi d'Écosse prit la cité de Durham et fut toute arse, et hommes et femmes et petits enfants tous mis à mort. . . . .	49

CHAP. CLXII. Comment et pour quelle achoison le roi d'Écosse assiégea le fort châtel de Sallebrin auquel la gentil comtesse de Sallebrin étoit.....	<i>Page.</i>	51
CHAP. CLXIII. Comment messire Guillaume de Montagu issit par nuit du châtel de Salisbury pour aller querre secours au roi d'Angleterre contre le roi d'Écosse.....		54
CHAP. CLXIV. Comment le roi d'Écosse, quand il sut la venue du roi d'Angleterre, se partit de devant Salisbury et s'en retourna en Écosse.....		57
CHAP. CLXV. Comment le roi d'Angleterre vint atout son ost devant Salisbury cuidant trouver le roi d'Écosse; et comment le dit roi fut surpris de l'amour à la comtesse de Salisbury.....		59
CHAP. CLXVI. Comment le roi Édouard dit à la comtesse qu'il convenoit qu'il fut d'elle aimé, dont elle fut fortement ébahie..		61
CHAP. CLXVII. Comment le roi d'Angleterre s'assit au diner tout pensif dont ses gens étoient fortement émerveillés.....		63
CHAP. CLXVIII. Comment le roi d'Angleterre prit congé de la comtesse de Salisbury et s'en alla après les Écossois; et des paroles qui furent entre elle et le dit roi.....		64
CHAP. CLXIX. Comment il eut trêves entre les Anglois et les Ecossois jusques à deux ans, par lesquelles trêves le comte de Salisbury et le comte de Moray furent délivrés l'un pour l'autre.		66
CHAP. CLXX. Comment les seigneurs de France retournèrent en Bretagne par devers monseigneur Charles de Blois et comment ils assiégèrent la cité de Rennes que la comtesse de Montfort avoit bien garnie.....		68
CHAP. CLXXI. Comment les seigneurs de France firent plusieurs assauts devant Rennes; et comment la comtesse de Montfort envoya au roi d'Angleterre querre secours; et sur quelle condition ce fut.....		70
CHAP. CLXXII. Comment les bourgeois de Rennes rendirent la cité à monseigneur Charles de Blois.....		72
CHAP. CLXXIII. Comment les seigneurs de France se partirent de Rennes et allèrent assiéger Hennebont où la comtesse de Montfort étoit.....		73
CHAP. CLXXIV. Comment la comtesse de Montfort ardit les tentes des seigneurs de France, tandis qu'ils se combattoient aux barrières.....		76
CHAP. CLXXV. Comment les François assaillirent Hennebont moult asprement; et comment messire Charles de Blois alla assiéger Auray.....		78
CHAP. CLXXVI. Comment messire Charles de Blois se logea devant Auray; et comment messire Amaury de Clisson amena à la comtesse grand secours d'Angleterre.....		80

CHAP. CLXXVII. Comment l'évêque de Léon se tourna de la partie messire Charles de Blois; et comment messire Gautier de Mauny et ceux de Hennebont abattirent les engins des François qui moult les grévoient. . . . .	Page. 84
CHAP. CLXXVIII. Comment messire Louis d'Espagne se délogea de devant Hennebont; et comment messire Charles de Blois l'envoya à Dignant; et comment il prit le châtel de Conquêt. . .	88
CHAP. CLXXIX. Comment ceux de Dignant se rendirent à messire Louis d'Espagne, et comment il prit la ville de Guerrande; et comment il entra en mer avec partie de ses gens pour aller à l'aventure . . . . .	91
CHAP. CLXXX. Comment après la prise d'Auray messire Charles de Blois alla assiéger Vannes, laquelle se rendit à lui. . . . .	94
CHAP. CLXXXI. Comment messire Gautier de Mauny et messire Amaury de Clisson déconfirent messire Louis d'Espagne et sa route, et gagnèrent tout l'avoir qu'il avoit conquis; et comment il échappa . . . . .	95
CHAP. CLXXXII. Comment messire Gautier de Mauny poursuivit messire Louis d'Espagne jusques bien près de Rennes, et comment il assaillit la Rocheperiou. . . . .	98
CHAP. CLXXXIII. Comment ceux de Hennebont se partirent de la Rocheperiou, et allèrent devant Faouet, un autre fort châtel, pour l'assaillir . . . . .	101
CHAP. CLXXXIV. Comment ceux de Hennebont se partirent de Faouet sans rien faire; et comment ils prirent Goy-la-Forêt et tuèrent tous ceux qui dedans étoient. . . . .	102
CHAP. CLXXXV. Comment la comtesse de Montfort reçut liement messire Gautier de Mauny et ses compagnons; et comment la ville de Carhaix se rendit à messire Charles de Blois. . . . .	106
CHAP. CLXXXVI. Comment messire Charles de Blois se partit de Carhaix et vint mettre le siège devant Hennebont; et comment messire Louis d'Espagne y vint. . . . .	108
CHAP. CLXXXVII. Comment messire Louis d'Espagne requit à messire Charles de Blois qu'il lui donnât messire Guillaume le Bouteiller et messire Hubert du Fresnay pour en faire sa volonté: lequel les lui donna moult enuis. . . . .	109
CHAP. CLXXXVIII. Comment messire Gautier de Mauny et messire Amaury de Clisson rescouirent les deux dessus dits chevaliers et les emmenèrent à Hennebont. . . . .	112
CHAP. CLXXXIX. Comment le sire de Landremans et le chate-lain de Guingant furent pris à l'assaut de Hennebont, qui puis se tournèrent de la partie messire Charles de Blois. . . . .	115

CHAP. CXC. Comment messire Charles se partit de Hennebont et s'en vint à Carhaix, et comment il prit la ville de Jugon; et comment il eut trêves entre lui et la comtesse; et comment elle s'en alla en Angleterre. . . . .	Page. 117
CHAP. CXCI. Comment le roi d'Angleterre fit crier une grand'joute à Londres pour l'amour de la comtesse de Sallebrin. . . . .	121
CHAP. CXCII. Comment après la grand'fête qui fut à Londres, le roi d'Angleterre envoya, à grand' compagnie de gens d'armes, en Bretagne, messire Robert d'Artois avec la comtesse de Montfort. . . . .	123
CHAP. CXCIII. Comment le roi d'Angleterre envoya l'évêque de Lincoln pour avoir trêves aux Écossois; mais le roi d'Écosse n'en voulut rien faire sans le congé du roi de France. . . . .	127
CHAP. CXCIV. Comment il eut trêves entre les Anglois et les Écossois jusques à deux ans, par le consentement du roi de France. . . . .	129
CHAP. CXCV. Comment messire Louis d'Espagne et messire Robert d'Artois et la comtesse de Montfort et les autres seigneurs d'Angleterre se combattirent durement sur mer. . . . .	131
CHAP. CXCVI. Comment par grand' tempête et orage convint les uns les autres prendre terre; et comment messire Louis d'Espagne y gagna quatre vaisseaux chargés de pourvéances. . . . .	133
CHAP. CXCVII. Comment messire Robert d'Artois envoya son navire à Hennebont, et comment il assiégea la cité de Vannes. . . . .	135
CHAP. CXCVIII. Comment messire Louis d'Espagne perdit deux de ses vaisseaux et en prit quatre de Bayonne; et comment il arriva en Guerrande. . . . .	136
CHAP. CXCIX. Comment messire Robert d'Artois et la comtesse de Montfort prirent la cité de Vannes; et comment le sire de Clisson, le sire de Tournemine, le sire de Loheac et messire Hervé de Léon se sauvèrent. . . . .	137
CHAP. CC. Comment le comte de Salisbury, le comte de Pembroke, le comte de Suffolk et le comte de Cornouaille assiégèrent la cité de Rennes. . . . .	141
CHAP. CCI. Comment le sire de Clisson et messire Hervé de Léon assiégèrent la cité de Vannes. . . . .	142
CHAP. CCII. Comment le sire de Clisson et messire Hervé de Léon prirent Vannes; et y furent messire Robert d'Artois et le sire Despensier navrés à mort; et comment le roi d'Angleterre vint en Bretagne. . . . .	144
CHAP. CCIII. Comment le roi d'Angleterre mit le siège devant Vannes; et comment la comtesse de Montfort le vint voir et fêter. . . . .	147

CHAP. CCIV. Comment le roi Anglois laissa une partie de ses gens devant Vannes et s'en alla devant Rennes; et puis vint mettre le siège devant Nantes où messire Charles de Blois étoit. . . . .	Page. 151
CHAP. CCV. Comment le roi d'Angleterre laissa le comte de Kenford et plusieurs autres seigneurs devant Nantes et alla assiéger Dynant. . . . .	153
CHAP. CCVI. Comment le sire de Clisson et le sire de Léon furent pris des Anglois à une escarmouche devant Vannes, et le sire de Stanfort y fut pris de ceux de Vannes. . . . .	155
CHAP. CCVII. Comment le roi d'Angleterre prit la ville de Dynant, et fut toute courue et robée; et si y gagna grand avoir. . . . .	157
CHAP. CCVIII. Comment messire Louis d'Espagne et ses compagnons gagnèrent quatre nefes d'Angleterre, chargées de pourvéances, et en effondrèrent trois. . . . .	158
CHAP. CCIX. Comment le duc de Normandie se partit d'Angers et s'en vint à Nantes; et comment ceux qui tenoient le siège devant Nantes s'en allèrent à Vannes au roi d'Angleterre. . . . .	160
CHAP. CCX. Comment le duc de Normandie se partit de Nantes et s'en alla à Vannes; et comment le roi Anglois manda à ceux qui étoient au siège devant Rennes qu'ils vinssent à Vannes. . . . .	162
CHAP. CCXI. Comment le pape Clément VI envoya deux cardinaux en légation en Bretagne; et comment les dits cardinaux firent trêves à trois ans entre le roi d'Angleterre et le duc de Normandie. . . . .	164
CHAP. CCXII. Comment le sire de Clisson, le sire de Malestroit et son fils et plusieurs autres chevaliers et écuyers furent accusés de trahison et mis à mort de par le roi de France. . . . .	167
CHAP. CCXIII. Comment le roi d'Angleterre fonda une chapelle de St.-George et y ordonna la fête du bleu gertier à être célébrée d'an en an. . . . .	171
CHAP. CCXIV. Comment le roi d'Angleterre fut moult courroucé de la mort du sire de Clisson et des autres barons de Bretagne et de Normandie, pour laquelle cause il envoya défier le roi de France. . . . .	174
CHAP. CCXV. Comment le roi d'Angleterre ordonna le comte Derby capitaine et souverain pour aller en Gascogne, et messire Thomas d'Angorne pour aller en Bretagne conforter la comtesse de Montfort. . . . .	177
CHAP. CCXVI. Comment le comte Derby arriva en Gascogne; et comment le comte de Lille, quant il sut sa venue, manda tous les seigneurs de Gascogne qui tenoient la partie du roi de France. . . . .	183

CHAP. CCXVII. Comment le comte Derby se partit de Bordeaux pour aller vers Bergerac, où le comte de Lille et ses gens se tenoient. . . . .	Page. 185
CHAP. CCXVIII. Comment les Anglois se combattirent aux François devant Bergerac, et comment les Anglois gagnèrent les faubourgs, où il eut plusieurs François morts et pris. . . . .	188
CHAP. CCXIX. Comment les Anglois assaillirent Bergerac par terre où ils gagnèrent peu; et puis eurent conseil, qu'ils l'assaudroient par eau. . . . .	191
CHAP. CCXX. Comment le comte Derby assaillit Bergerac par eau et rompit un grand pan du palis; et comment le comte de Lille et ses gens s'enfuirent à mie nuit. . . . .	193
CHAP. CCXXI. Comment ceux de Bergerac se rendirent au comte Derby, et lui firent féauté et hommage au nom du roi d'Angleterre. . . . .	194
CHAP. CCXXII. Comment le comte de Lille départit ses gens et les envoya en garnisons par les forteresses de Gascogne. . . . .	196
CHAP. CCXXIII. Comment le comte Derby se partit de Bergerac, et comment il prit le châtel de Langon, et s'enfuirent ceux qui dedans étoient. . . . .	197
CHAP. CCXXIV. Comment ceux du Lac se rendirent au comte Derby, et plusieurs autres forteresses qui cy s'ensuivent, les unes par force, les autres par traités. . . . .	199
CHAP. CCXXV. Comment le comte Derby prit Bonneval; et comment ceux de Pierregord vinrent escarmoucher l'ost des Anglois et prirent le comte de Kenfort et trois ou quatre de ses chevaliers. . . . .	203
CHAP. CCXXVI. Comment le comte de Kenfort et ses compagnons furent rendus en échange du vicomte de Bosquentin, du vicomte de Chateaubon, du sire de Lescun et du sire de Chateaneuf. . . . .	204
CHAP. CCXXVII. Comment le comte de Lille et les barons de Gascogne assiégèrent Auberoche et avoient en propos qu'ils occiroient ceux de dedans, ou qu'ils se rendroient simplement. . . . .	207
CHAP. CCXXVIII. Comment ceux d'Auberoche envoyèrent un de leurs varlets au comte Derby, pour dire leur nécessité, lequel fut pris de ceux de l'ost et jeté par un engin en la ville. . . . .	209
CHAP. CCXXIX. Comment le comte Derby sut la nécessité de ceux d'Auberoche, et comment il fit son mandement pour les aller secourir et lever le siège du comte de Lille et des barons Gascons qui devant étoient. . . . .	212
CHAP. CCXXX. Comment le comte Derby et messire Gautier de Mauny déconfirent le comte de Lille et tout son ost. . . . .	216

CHAP. CCXXXI. Comment le comte de Pembroke vint à Auberoche après la déconfiture, moult courroucé de ce qu'il n'y avoit été; et comment les Anglois s'en retournèrent à Bordeaux. <i>Page.</i>	218
CHAP. CCXXXII. Comment le comte Derby en allant vers la Réole fit rendre ceux de Sainte Basile en l'obéissance du roi d'Angleterre; et puis vint devant la Rochemillon. . . . .	221
CHAP. CCXXXIII. Comment le comte Derby prit la Rochemillon, et puis mit le siège devant Montsegur. . . . .	223
CHAP. CCXXXIV. Comment ceux de Montsegur composèrent au comte Derby d'eux rendre dedans un mois s'ils n'avoient secours, et en baillèrent otages. . . . .	225
CHAP. CCXXXV. Comment le châtelain d'Aiguillon rendit Aiguillon au comte Derby; et comment il fut puis pendu à Toulouse. . . . .	228
CHAP. CCXXXVI. Comment le comte Derby assiégea la Réole, et comment ceux de Montsegur se rendirent Anglois. . . . .	229
CHAP. CCXXXVII. Comment ceux de la ville de la Réole traitèrent au comte Derby pour eux rendre. . . . .	231
CHAP. CCXXXVIII. Comment le capitaine de la Réole et ses compagnons se mirent au châtel pour le tenir; et comment ceux de la ville se rendirent au comte Derby. . . . .	232
CHAP. CCXXXIX. Comment le comte Derby commanda à miner le châtel de la Réole; et comment messire Gautier de Mauny s'avisa que son père avoit été jadis occis environ la Réole. . . .	234
CHAP. CCXL. Comment le père messire Gautier de Mauny fut jadis occis malheureusement devant la ville de la Réole en revenant de Saint-Jacques. . . . .	236
CHAP. CCXLI. Comment messire Gautier de Mauny trouva le tombel de son père et en fit porter les os, et ensevelir chez les frères mineurs de Valenciennes. . . . .	238
CHAP. CCXLII. Comment messire Agout de Baux rendit au comte Derby le châtel de la Réole et s'en partit lui et ses compagnons, atout leurs armures seulement. . . . .	239
CHAP. CCXLIII. Comment le comte Derby prit Montpesat et le châtel de Mauron par grand sens et avis; et puis prit Villefranche; et en chacun châtel mit bonne garnison. . . . .	243
CHAP. CCXLIV. Comment le comte Derby prit plusieurs châteaux; et puis assiégea la cité d'Angoulême; et se composèrent ceux de la cité à eux rendre dedans un mois s'ils n'avoient secours. . . .	246
CHAP. CCXLV. Comment ceux d'Angoulême se rendirent au comte Derby qui étoit devant Blayes où rien ne conquit, et s'en alla hiverner à Bordeaux. . . . .	248

CHAP. CCXLVI. Comment messire Godefroy de Harcourt chey en l'indignation du roi Philippe; et comment il fut banni du royaume de France. . . . .	Page. 250
CHAP. CCXLVII. Comment le roi d'Angleterre vint à l'Écluse et amena avec lui son fils le prince de Galles, en intention de le faire seigneur de Flandre, par le consentement de Jacques d'Artevelle. . . . .	251
CHAP. CCXLVIII. Comment ceux de Gand eurent en grand'indignation Jaquemart d'Artevelle, et comment ils le mirent à mort. . . . .	254
CHAP. CCXLIX. Comment le roi d'Angleterre se partit de l'Écluse moult dolent de la mort d'Artevelle; et comment ceux de Flandre s'en excusèrent par devers lui. . . . .	258
CHAP. CCL. Comment le comte de Hainaut fut occis en Frise et sa gent découfite; et comment messire Jean de Hainaut renonça au roi d'Angleterre et devint François. . . . .	261
CHAP. CCLI. Comment le roi de France envoya son fils le duc de Normandie en Gascogne contre le comte Derby. . . . .	264
CHAP. CCLII. Comment le duc de Normandie prit Miremont et Villefranche et mit le siège devant Angoulême. . . . .	266
CHAP. CCLIII. Comment le comte Derby envoya grand' garnison de gens d'armes dedans Villefranche; et envoya le comte de Pembroke plusieurs autres chevaliers dedans Aiguillon. . . . .	268
CHAP. CCLIV. Comment le sénéchal de Beaucaire se partit du siège d'Angoulême et prit toute la garnison de Anchenis et bien huit cents grosses bêtes. . . . .	270
CHAP. CCLV. Comment le capitaine d'Angoulême et tous ses compagnons s'en allèrent subtilement avec tous leurs biens à Aiguillon. . . . .	274
CHAP. CCLVI. Comment ceux d'Angoulême se rendirent au duc de Normandie; et puis conquist le châtel de Damassan; et comment ceux de Tonneins se rendirent; et puis prit le port Sainte-Marie. . . . .	277
CHAP. CCLVII. Comment le duc de Normandie mit le siège devant le fort châtel d'Aiguillon. . . . .	279
CHAP. CCLVIII. Comment le duc de Normandie commanda faire un pont sur la rivière devant Aiguillon, qui plusieurs fois fut dépecé par ceux du châtel. . . . .	282
CHAP. CCLIX. Comment le duc de Normandie partit son ost en quatre parties pour assaillir Aiguillon et envoya querre les engins de Toulouse. . . . .	284
CHAP. CCLX. Comment messire Gautier de Mauny et messire Charles de Montmorency se combattirent; et comment le dit messire Charles fut déconfit. . . . .	285



CHAP. CCLXI. Comment le duc de Normandie fit assaillir Aiguillon; et comment le pont d'Aiguillon fut conquis où il eut moult de morts et de blessés. . . . .	Page 287
CHAP. CCLXII. Comment le duc de Normandie fit faire quatre grands kas sur quatre grands nefes pour assaillir Aiguillon; et comment ils furent débrisés de ceux du châtel et un effondré. . .	289
CHAP. CCLXIII. Comment le comte de Guines et le comte de Tancarville se partirent du siège d'Aiguillon et vinrent à Paris dire au roi la manière du siège d'Aiguillon. . . . .	291
CHAP. CCLXIV. Comment le roi d'Angleterre fit son mandement pour aller en Gascogne; mais par le conseil de messire Godfroy de Harcourt il s'en alla en Normandie. . . . .	292
CHAP. CCLXV. Comment le roi d'Angleterre arriva en Normandie; et comment le roi de France y envoya le comte de Guines son connétable et le comte de Tancarville pour garder le pays. . . . .	297
CHAP. CCLXVI. Comment le roi d'Angleterre chey à terre en issant de son vaisseil, lequel dit que c'étoit bon signe. . . . .	299
CHAP. CCLXVII. Comment les Anglois ardirent et robèrent une partie de Cherbourg et prirent Montebourc et Carentan, lesquels ils ardirent et robèrent et emmenèrent les gens avec eux. . . . .	304
CHAP. CCLXVIII. Comment le roi d'Angleterre fit messire Godfroy de Harcourt conduiseur de son ost, lequel ardit et exilla tout le pays où il arriva. . . . .	306
CHAP. CCLXIX. Comment le roi de France fit son mandement de gens d'armes pour aller combattre le roi d'Angleterre qui gâtoit son pays de Normandie. . . . .	308
CHAP. CCLXX. Comment le roi d'Angleterre prit la bonne ville de Saint-Lô en Contentin, et fut toute robée et pillée. . . . .	310
CHAP. CCLXXI. Comment le roi d'Angleterre se partit de Saint-Lô et s'en alla devers Caen; et comment ceux de Caen se mirent sur les champs pour le combattre. . . . .	312
CHAP. CCLXXII. Comment ceux de Caen s'enfuirent sans coup férir; et comment le connétable et le comte de Tancarville y furent pris, et bien vingt cinq chevaliers; et fut la ville de Caen conquise. . . . .	314
CHAP. CCLXXIII. Comment le roi d'Angleterre se partit de Caen, et prit Louviers et Vernon, et ardit et exilla tout le pays jusques à deux lieues près de Paris en costiant la rivière de Seine. . . . .	321
CHAP. CCLXXIV. Comment messire Godfroy de Harcourt dé-	

confit ceux d'Amiens; et comment le roi d'Angleterre entra au pays de Beauvoisin . . . . .	Page 325
CHAP. CCLXXV. Comment les maréchaux du roi d'Angleterre ardirent les faubourgs de Beauvais: et comment le roi d'Angleterre prit Argies et le châtel de Poix. . . . .	327
CHAP. CCLXXVI. Comment le roi de France se partit à grand baronnie de St. Denis, en poursuivant le roi d'Angleterre; et comment le roi d'Angleterre envoya ses maréchaux pour trouver passage sur la rivière de Somme. . . . .	331
CHAP. CCLXXVII. Comment les maréchaux du roi d'Angleterre lui dirent qu'ils ne trouvoient point de passage; et comment le roi de France envoya messire Godemar du Fay pour garder le passage de Blanche-Tache. . . . .	333
CHAP. CCLXXVIII. Comment le roi de France se partit d'Amiens et s'en alla vers Airaines, cuidant trouver le roi d'Angleterre; et comment on enseigna au roi d'Angleterre le passage de Blanche-Tache. . . . .	335
CHAP. CCLXXIX. Comment le roi d'Angleterre vint au gué de Blanche-Tache, où il trouva messire Godemar du Fay atout douze mille François, où il eut moult forte et dure bataille. . . . .	338
CHAP. CCLXXX. Comment le roi d'Angleterre passa le passage de Blanche-Tache et déconfit messire Godemar du Fay et ses gens. . . . .	340
CHAP. CCLXXXI. Comment le roi d'Angleterre regarda le varlet qui lui avoit enseigné le passage; et puis s'en vint gâtant et ardent le pays jusques vers Crécy. . . . .	343
CHAP. CCLXXXII. Comment le roi d'Angleterre fit aviser par ses maréchaux la place où il ordonneroit ses batailles. . . . .	345
CHAP. CCLXXXIII. Comment le roi de France envoya ses maréchaux pour savoir le convenant des Anglois; et comment il donna à souper à tous les seigneurs qui avecques lui étoient; et leur pria qu'ils fussent amis ensemble . . . . .	347
CHAP. CCLXXXIV. Comment le roi d'Angleterre donna à souper à ses comtes et barons, et puis au matin, la messe ouïe, lui et son fils et plusieurs autres reçurent le corps notre seigneur; et comment il fit ordonner ses batailles. . . . .	349
CHAP. CCLXXXV. Comment le roi de France, la messe ouïe, se partit d'Abbeville à tout son ost; et comment il envoya quatre de ses chevaliers pour aviser le conroy des Anglois. . . . .	352
CHAP. CCLXXXVI. Comment le Moine de Basele conseilla au roi de France faire arrêter ses gens en my les champs et ordonner ses batailles. . . . .	355
CHAP. CCLXXXVII. Comment le roi de France commanda à ses	

maréchaux faire commencer la bataille par les Génois; et comment les dits Génois furent tous déconfits. . . . .	Page 357
CHAP. CCLXXXVIII. Comment le roi de Behaigne, qui goutte ne véoit, se fit mener en la bataille et y fut mort lui et les siens; et comment son fils le roi d'Allemagne s'enfuit. . . . .	361
CHAP. CCLXXXIX. Comment messire Jean de Hainaut conseille au roi Philippe qu'il se retraie; et comment le comte d'Alençon et le comte de Flandre se combattirent longuement et vaillamment. . . . .	363
CHAP. CCXC. Comment ceux de la bataille au prince de Galles envoyèrent au roi d'Angleterre pour avoir secours; et comment le roi leur répondit. . . . .	365
CHAP. CCXCI. Comment le comte de Harcourt, le comte d'Alençon, le comte de Flandre, le comte de Blois, le duc de Lorraine et plusieurs autres grands seigneurs furent déconfits et morts. . . . .	368
CHAP. CCXCII. Comment le roi de France se partit lui cinquième de barons tant seulement de la bataille de Crécy, en lamentant et complaignant de ses gens. . . . .	369
CHAP. CCXCIII. Ci dit comment messire Jean de Hainaut fit partir le roi de France de la bataille, ainsi comme par force. . . . .	371
CHAP. CCXCIV. Comment le dimanche au matin, après la déconfiture de Crécy, les Anglois déconfirent ceux de Rouen et de Beauvais. . . . .	373
CHAP. CCXCV. Comment le roi d'Angleterre fit chercher les morts pour en savoir le nombre, et fit enterrer les corps des grands seigneurs. . . . .	379
CHAP. CCXCVI. Comment le roi de France fut courroucé des seigneurs de son sang qui morts étoient en la bataille; et comment il voulut faire pendre messire Godemar du Fay. . . . .	382
CHAP. CCXCVII. Comment le roi d'Angleterre mit le siège devant Calais. . . . .	384
CHAP. CCXCVIII. Comment messire Philippe de Bourgogne fut mort devant Aiguillon; et comment le duc de Normandie se partit du siège d'Aiguillon par le commandement du roi son père. . . . .	387
CHAP. CCXCIX. Comment messire Gautier de Mauny quitta à un chevalier Normand sa rançon pour lui impétrer un sauf conduit du duc de Normandie pour chevaucher lui vingtième par France jusques à Calais. . . . .	391
CHAP. CCC. Comment messire Gautier de Mauny fut pris à Orléans et amené prisonnier à Paris, dont le duc de Normandie fut moult courroucé; et comment il fut délivré. . . . .	393

CHAP. CCCI. Comment le comte Derby fit son mandement pour aller en Poitou et prit plusieurs villes et châteaux en venant vers St-Jean-d'Angely. . . . .	Page 396
CHAP. CCCII. Comment ceux de St.-Jean-d'Angely se rendirent au comte Derby; et comment il prit le bourg de St-Maximin et la cité de Poitiers. . . . .	399
CHAP. CCCIII. Comment le comte Derby se partit de Poitiers atout grand avoir et s'en vint à St.-Jean d'Angely; et puis monta sur mer pour venir devant Calais. . . . .	403
CHAP. CCCIV. Comment le roi d'Écosse fit secrètement son mandement pour faire guerre aux Anglois; et comment la reine d'Angleterre fit son mandement d'autre part pour résister aux Écossois . . . . .	405
CHAP. CCCV. Comment le roi d'Écosse entra en Angleterre ardent et détruisant le pays jusques à la cité de Berwick. . . . .	408
CHAP. CCCVI. Comment les Écossois et les Anglois se combattirent moult durement et comment finalement les Écossois furent déconfits et y fut le roi d'Écosse pris par un écuyer. . . . .	410
CHAP. CCCVII. Comment la reine d'Angleterre manda à l'écuyer qui avoit pris le roi d'Écosse, qu'il le lui amenât, lequel répondit qu'il ne le rendroit fors qu'au roi son seigneur. . . . .	415
CHAP. CCCVIII. Comment le dit écuyer vint au mandement du roi d'Angleterre devant Calais. lequel le reçut à grand'joie; et comment il rendit le dit roi d'Écosse à la reine d'Angleterre. . . . .	418
CHAP. CCCIX. Comment le siège durant devant Calais, il y eut maintes belles escarmouches par mer et par terre d'un côté et d'autre. . . . .	421
CHAP. CCCX. Comment le commun de Flandre s'accorda au mariage du comte de Flandre et de la fille du roi d'Angleterre; et le roi de France voulut qu'il eut la fille du duc de Brabant. . . . .	423
CHAP. CCCXI. Comment le comte de Flandre, qui longuement avoit été en prison en Flandre, fiança la fille du roi d'Angleterre; et comment il s'embla d'eux et s'en affuit en France. . . . .	427
CHAP. CCCXII. Comment messire Robert de Namur vint au siège devant Calais et comment il devint homme du roi d'Angleterre. . . . .	431
CHAP. CCCXIII. Comment ceux de la Rochederien se tournèrent Anglois, et comment messire Charles de Blois atout grand'foison de gens d'armes y mit le siège. . . . .	431
CHAP. CCCXIV. Comment par le conseil messire Charles Gautier de Quadudal, fut pris messire Charles de Blois et tout son ost déconfit devant la Rochederien. . . . .	438
CHAP. CCCXV. Comment le roi de France fit son mandement.	

<b>pour combattre le roi d'Angleterre: et comment les Flamands mirent le siège devant la ville d'Aire et ardirent le pays d'environ. . . . .</b>	<b>Page 441</b>
CHAP. CCCXVI. Comment le roi de France vint atout son grand ost devant Calais pour cuider lever le siège et combattre le roi d'Angleterre. . . . .	446
CHAP. CCCXVII. Comment le roi d'Angleterre fit traire ses navés sur le pas des dunes et bien garnir et défendre contre les François . . . . .	448
CHAP. CCCXVIII. Comment le roi de France voyant qu'il ne pouvoit trouver passage pour venir à Calais manda au roi d'Angleterre qu'il lui donnât place pour le combattre, et quelle chose il lui répondit. . . . .	450
CHAP. CCCXIX. Comment le pape Clément envoya deux cardinaux pour traiter de la paix entre les deux rois; et comment le roi Philippe se partit du Mont de Sangattes et donna congé à toutes ses gens. . . . .	455
CHAP. CCCXX. Comment ceux de Calais se voulurent rendre au roi d'Angleterre, sauves leurs vies; et comment le dit roi voulut avoir six des plus nobles bourgeois de la ville pour en faire sa volonté. . . . .	458
CHAP. CCCXXI. Comment les six bourgeois se partirent de Calais, tous nuds en leurs chemises, la hart au col, et les clefs de la ville en leurs mains, et comment la reine d'Angleterre leur sauva les vies. . . . .	462
CHAP. CCCXXII. Comment le sire de Mauny et les deux maréchaux d'Angleterre, du commandement du roi, allèrent prendre la saisine de Calais et mirent les chevaliers, qui dedans étoient, en prison, et firent partir toutes autres gens. . . . .	471
CHAP. CCCXXIII. Comment le roi et la reine d'Angleterre s'en retournèrent en Angleterre; et comment la ville de Calais fut repeulée de purs Anglois que le roi y envoya. . . . .	475
CHAP. CCCXXIV. Comment plusieurs escarmouches et plusieurs prises de châteaux et de villes se faisoient entre les Anglois, les Écossois et les François. . . . .	479
CHAP. CCCXXV. Comment un brigand appelé Croquard devint grand et puissant ès guerres de Bretagne, et comment il fina malheureusement . . . . .	482
CHAP. CCCXXVI. Comment messire Geffroy de Chargny acheta du capitaine de Calais la ville de Calais; et comment le roi d'Angleterre le sut, et quel remède il y mit. . . . .	483
CHAP. CCCXXVII. Comment le roi d'Angleterre et le prince son fils vinrent à Calais sous la bannière messire Gautier de	

Mauny et comment ils se combattirent durement contre messire Geffroy de Chargny. . . . .	Page 489
CHAP. CCCXXVIII. Comment les Anglois et les François se combattirent moult vaillamment et comment finalement les François furent tous morts ou pris. . . . .	495
CHAP. CCCXXIX. D'un chapelet de perles que le roi d'Angleterre donna à messire Eustache de Ribaumont. . . . .	498

---

### TOME III.

<b>P</b> REMIÈRE ADDITION. Comment trépassèrent de ce monde la reine de France et la duchesse de Normandie, et comment le roi de France et son fils se remarièrent. . . . .	1
II <sup>e</sup> . ADDIT. Comment le jeune comte Louis de Flandre épousa la fille au duc de Brabant, et comment il rentra en jouissance de ses droits. . . . .	4
III <sup>e</sup> . ADDIT. Comment le roi d'Angleterre attaqua les nefes Espagnoles en mer sur leur chemin de Flandre en Espagne, et comment il les déconfit. . . . .	7
IV <sup>e</sup> . ADDIT. Comment messire Geoffroy de Chargny surprit Aimery de Pavie en son châtel et le fit mourir en la ville de St-Omer. . . . .	19
V <sup>e</sup> . ADDIT. Comment les pénitents alloient par le pays par compagnie se déchirant le dos d'aiguillons de fer; comment il y eut dans le monde une grande épidémie et comment les Juifs furent brûlés. . . . .	21
VI <sup>e</sup> . ADDIT. Comment le roi Philippe de France mourut et comment le roi Jean son fils, les trêves étant expirées, reconquit la ville de St-Jean d'Angély. . . . .	23
VII <sup>e</sup> . ADDIT. Comment messire Robert de Beaumanoir alla défier le capitaine de Ploermel qui avoit nom Brandebourg et comment il y eut une rude bataille de trente contre trente. . . . .	34
VIII <sup>e</sup> . ADDIT. Comment un engagement eut lieu près de St-Omer entre les deux capitaines François et Anglois; comment le capitaine Anglois, messire Jean Beauchamp, fut pris avec sa troupe et comment le capitaine des François, messire Édouard de Beaujeu, fut tué dans le combat. . . . .	39
IX <sup>e</sup> . ADDIT. Comment le pape Clément mourut et comment le nouveau pape Innocent obtint une trêve entre les deux rois. . .	48
X <sup>e</sup> . ADDIT. Comment le comte de Guines fut rançonné; comment	

il vint voir le roi Jean à Paris et comment le roi l'envoya en prison et lui fit couper la tête. . . . .	Page 49
XI <sup>e</sup> . ADDIT. Comment le château de Guines, les trêves durant, fut vendu aux Anglois. . . . .	52
XII <sup>e</sup> . ADDIT. Comment le roi Jean ordonna les chevaliers de l'Étoile à la Noble Maison de-lez St-Denis et comment messieuf advint à cette noble compagnie. . . . .	53
XIII <sup>e</sup> . ADDIT. Comment messire Charles d'Espagne fut occis par le fait du roi Charles de Navarre à l'Aigle en Normandie et comment le roi Jean voulut contrevenger sa mort. . . . .	59
XIV <sup>e</sup> . ADDIT. Comment des traiteurs se rendirent à Avignon de par le roi de France et le roi d'Angleterre, mais ne purent rien accorder; et comment le duc de Brabant mourut. . . . .	63
XV <sup>e</sup> . ADDIT. Ci parle des alliances du roi Charles de Navarre et des enfants de Navarre avec le roi d'Angleterre. . . . .	66
XVI <sup>e</sup> . ADDIT. Comment messire Guillaume de Douglas fit une chevauchée en Angleterre et reconquit la bonne ville de Berwick. . . . .	76
XVII <sup>e</sup> . ADDIT. Ci parle de la demeure du roi d'Angleterre devant Blangis et comment sur la nouvelle de la venue des Écossois à Berwick il revint à Calais. . . . .	79
XVIII <sup>e</sup> . ADDIT. Comment le roi Édouard fit une chevauchée en Écosse, reconquit la bonne ville de Berwick et toute Écosse et puis se mit au retour en Angleterre. . . . .	87
XIX <sup>e</sup> . ADDIT. Comment le prince de Galles se départit de Bordeaux avec son armée et courut tout le pays de Toulousain, de Narbonnois et de Carcassonnois ardaunt et exillant tout en deçà et au delà de l'Aude. . . . .	97
XX <sup>e</sup> . ADDIT. Comment ceux de Rouen et d'Évreux se refusèrent à l'établissement d'une gabelle sur le sel par l'ennortement du seigneur de Harcourt et du roi de Navarre et comment le roi Jean fit mettre les mains sur le roi de Navarre en le châtel de Rouen. . . . .	122
XXI <sup>e</sup> . ADDIT. Ci parle du défi fait au roi de France par Philippe de Navarre, et de la chevauchée du duc de Lancastre et du conquêt du bourg, de la cité et du châtel d'Évreux par le roi de France. . . . .	123
XXII <sup>e</sup> . ADDIT. Comment nouvelles vinrent au roi de France qui séoit devant Breteuil de la chevauchée du prince de Galles qui prenoit son adresse pour venir de Limousin en Berry. . . . .	155
CHAPITRE CCCXLIII. Comment le roi de France fit son spécial mandement à tous les nobles de son royaume pour aller	

contre le prince de Galles qui gâtoit et exilloit son pays de Gas-	
cogne. . . . .	Page 158
CHAP. CCCXLIV. Comment les nouvelles vinrent au prince que	
le roi de France venoit à grand' force de gens d'armes contre	
lui; et comment le sire de Craon, messire Boucicaut et l'ermitte	
de Chaumont escarmouchèrent les gens du prince. . . . .	161
CHAP. CCCXLV. Comment le prince fit dire aux trois chevaliers	
François qui dedans Romorentin étoient qu'ils se rendissent;	
et quelle chose ils répondirent. . . . .	165
CHAP. CCCXLVI. Comment le prince fit assaillir le châtel de Ro-	
morentin; et comment les trois chevaliers dessus nommés se	
rendirent au prince à sa volonté. . . . .	168
CHAP. CCCXLVII. Comment le roi de France se partit de Char-	
tres à grand' compagnie de gens d'armes pour aller à l'encontre	
du prince de Galles. . . . .	171
CHAP. CCCXLVIII. Comment le comte de Joigny, le sire de	
Coucy et le vicomte de Bruese en chassant les coueurs du prince	
se boutèrent en l'ost du prince et y furent pris. . . . .	174
CHAP. CCCXLIX. Comment les coueurs du prince se férèrent en	
la queue de l'ost des François; et comment le roi de France fit	
ses gens loger, et aussi le prince les siens. . . . .	178
CHAP. CCCL. Comment le roi de France commanda que chacun	
se traist sur les champs; et comment il envoya quatre chevaliers	
ci-après nommés pour savoir le convenant des Anglois. . . . .	180
CHAP. CCCLI. Comment les quatre chevaliers dessus dits rappor-	
tèrent le convenant des Anglois au roi de France. . . . .	184
CHAP. CCCLII. Comment le cardinal de Pierregord se mit en	
grand' peine d'accorder le roi de France et le prince de Galles. . .	187
CHAP. CCCLIII. Comment messire Jean de Clermont maréchal	
de France et messire Jean Chandos eurent grosses paroles en-	
semble. . . . .	191
CHAP. CCCLIV. Comment les Anglois firent fossoyer et haier	
leurs archers; et comment le cardinal de Pierregord prit congé	
du roi de France et du prince de Galles. . . . .	193
CHAP. CCCLV. Comment le prince ordonna ses gens pour com-	
battre; et ci s'ensuivent les noms des vaillants seigneurs et che-	
valiers qui de-lez lui étoient. . . . .	196
CHAP. CCCLVI. Comment le prince de Galles reconforta sagement	
ses gens; et comment messire Jacques d'Audley requit au prince	
qu'il commençât la bataille, lequel lui accorda. . . . .	198
CHAP. CCCLVII. Comment messire Jean de Clermont maréchal	
de France fut occis; et comment ceux de la bataille du duc de	
Normandie s'enfuirent. . . . .	203



CHAP. CCCLVIII. Comment le prince de Galles, quand il vit la bataille du duc de Normandie brauler, commanda à ses gens chevaucher avant. . . . .	Page 205
CHAP. CCCLIX. Comment le duc de Normandie et ses deux frères se partirent de la bataille; et comment messire Jean de Landas et messire Thibaut de Vodenay retournèrent à la bataille. . . . .	207
CHAP. CCCLX. Comment le roi de France fit toutes ses gens aller à pied, lequel se combattoit très vaillamment comme bon chevalier; et aussi faisoient ses gens. . . . .	210
CHAP. CCCLXI. Comment messire Jacques d'Audley en fut mené de la bataille moult navré; et comment messire Jean Chandos énorte le prince de chevaucher avant. . . . .	214
CHAP. CCCLXII. Comment le duc de Bourbon, le duc d'Athènes et plusieurs autres barons et chevaliers furent morts, et aussi plusieurs pris. . . . .	216
CHAP. CCCLXIII. Comment le sire de Renti, en fuyant de la bataille, prit un chevalier Anglois qui le poursuivoit; et comment un écuyer de Picardie par tel parti prit le sire de Bercler. . . . .	218
CHAP. CCCLXIV. Comment il y eut grand'occision des François devant la porte de Poitiers; et comment le roi Jean fut pris. . . . .	222
CHAP. CCCLXV. Comment il y eut grand débat entre les Anglois et les Gascons sur la prise du roi Jean; et comment le prince envoya ses maréchaux pour savoir où il étoit. . . . .	234
CHAP. CCCLXVI. Comment le prince donna à messire Jacques d'Audley cinq cents marcs d'argent de revenue; et comment le roi de France fut présenté au prince. . . . .	237
CHAP. CCCLXVII. Ci dit quans grands seigneurs il eut pris avec le roi Jean et combien il en y eut de morts; et comment les Anglois fêtèrent leurs prisonniers. . . . .	239
CHAP. CCCLXVIII. Comment messire Jacques d'Audley donna ses cinq cents marcs d'argent de revenue que le prince lui avoit donnés à ses quatre écuyers. . . . .	241
CHAP. CCCLXIX. Comment le prince de Galles donna à souper au roi et aux grands barons de France et les servit moult humblement. . . . .	243
CHAP. CCCLXX. Comment le prince et son ost se mirent à chemin pour aller à Bordeaux; et comment le prince redonna six cents marcs d'argent de revenue à messire Jacques d'Audley. . . . .	245
CHAP. CCCLXXI. Comment le prince fut reçu à grand honneur de ceux de Bordeaux; et comment le cardinal de Pierregord s'excusa sagement par devers le prince. . . . .	249
CHAP. CCCLXXII. Comment les trois états furent assemblés en	

la cité de Paris pour ordonner du gouvernement du royaume de France. . . . .	Page 252
CHAP. CCCLXXIII. Comment les trois états firent faire monnoie de fin or; et comment ils envoyèrent gens d'armes contre messire Godefroy de Harcourt. . . . .	256
CHAP. CCCLXXIV. Comment messire Godefroy de Harcourt fut mort et toute sa gent déconfite et prise. . . . .	258
CHAP. CCCLXXV. Comment le roi d'Angleterre envoya quatre cents hommes d'armes pour prendre la saisine de la terre messire Godefroy de Harcourt; et comment le roi Jean fut mené en Angleterre. . . . .	262
CHAP. CCCLXXVI. Comment le roi d'Écosse, qui prisonnier étoit en Angleterre, fut mis à rançon et sur quelle condition. . .	269
CHAP. CCCLXXVII. Comment le duc de Lancastre assiégea la cité de Rennes; et comment messire Bertran du Guesclin se combattit à messire Nicolas d'Angorne devant la dite cité. . .	272
CHAP. CCCLXXVIII. Comment messire Guillaume de Gauville parla avec un bourgeois d'Évreux comment ils reconqueroient la cité d'Évreux au roi de Navarre. . . . .	276
CHAP. CCCLXXIX. Comment la cité d'Évreux fut reconquise au roi de Navarre; et comment messire Philippe de Navarre y fit sa garnison. . . . .	279
CHAP. CCCLXXX. Comment l'archiprêtre s'en alla robant et exilant le pays jusques en Avignon; et comment le pape le reçut honnêtement. . . . .	283
CHAP. CCCLXXXI. Comment une grand' compagnie de brigands s'assembla entre Paris et Orléans et aussi en Normandie. . . .	284
CHAP. CCCLXXXII. Comment le prévôt des marchands et ses alliés tuèrent au palais trois chevaliers en la présence du duc de Normandie. . . . .	286
CHAP. CCCLXXXIII. Comment le roi de Navarre fut délivré de prison par le confort du prévôt des marchands. . . . .	288
CHAP. CCCLXXXIV. Comment le roi de Navarre prêcha devant le peuple à Paris et montra les grands torts qu'on lui avoit faits . . . . .	291
CHAP. CCCLXXXV. Comment les communes de Beauvoisis et en plusieurs autres parties de France mettoient à mort tous gentilshommes et femmes qu'ils trouvoient. . . . .	292
CHAP. CCCLXXXVI. Comment le roi de Navarre et les gentilshommes de Beauvoisis tuèrent grand' foison des Jacques; et comment le duc de Normandie défia le prévôt des marchands et ses alliés; et comment Paris fut close. . . . .	296
CHAP. CCCLXXXVII. Comment le comte de Foix et le captal de	

Buch vinrent à Meaux pour reconforter la duchesse de Normandie et celle d'Orléans et les autres dames qui là étoient fuies pour les Jacques. . . . .	Page 299
CHAP. CCCLXXXVIII. Comment le comte de Foix, le captal de Buch et le duc d'Orléans déconfirent les Jacques, et puis mirent le feu en la ville de Meaux. . . . .	310
CHAP. CCCLXXXIX. Comment le duc de Normandie assiégea Paris par devers Saint Antoine; et comment le roi de Navarre se partit de Paris et s'en alla à St. Denis. . . . .	303
CHAP. CCCXC. Comment le roi de Navarre jura solennellement à tenir paix envers le duc de Normandie, et sur quelle condition. . . . .	305
CHAP. CCCXCI. Comment le roi de Navarre promit au prévôt des marchands qu'il lui aideroit de tout son pouvoir; et comment ceux de Paris tuèrent les soudoyers Anglois qui à Paris étoient. . . . .	308
CHAP. CCCXCII. Comment les compagnons des soudoyers Anglois qui furent tués à Paris occirent grand'foison de ceux de Paris à la porte St.-Honoré. . . . .	311
CHAP. CCCXCIII. Comment le prévôt des marchands et ses alliés avoient proposé de courir et détruire Paris; et comment le dit prévôt fut mis à mort; et comment le duc de Normandie vint à Paris. . . . .	315
CHAP. CCCXCIV. Comment le roi de Navarre défia le duc de Normandie et ceux de Paris; et comment il pilla et prit plusieurs villes du royaume de France. . . . .	324
CHAP. CCCXCV. Comment les Navarrois de Creel et de la Harelle déconfirent les Picards et ceux de Vermandois devant Mauconseil. . . . .	329
CHAP. CCCXCVI. Comment les Navarrois ardirent l'abbaye d'Osquans; et comment ils s'espandirent en plusieurs lieux sur la rivière d'Oise et d'Esne; et comment ils prirent la forte ville de Velly. . . . .	333
CHAP. CCCXCVII. Comment aucuns bourgeois d'Amiens avoient vendu la dite cité aux Navarrois; et comment le connétable de France et le comte de St.-Pol la gardèrent d'être prise. . . . .	335
CHAP. CCCXCVIII. Comment le connétable de France et le comte de St.-Pol firent décoller ceux qui avoient vendu Amiens; et comment une très grand' cherté vint en France. . . . .	338
CHAP. CCCXCIX. Comment le connétable de France et le comte de St.-Pol et tous les seigneurs de Picardie assiégèrent Saint Valery; et comment le captal de Buch prit Clermont en Beauvoisis. . . . .	341

CHAP. CD. Comment ceux des forteresses Navarroises gâtoient, pillioient et roboient tout le pays environ eux. . . . .	Page 345
CHAP. CDI. Comment Robin l'Escot un des capitaines de Velly prit le fort châtel de Roussy et le comte et la comtesse et leur fille dedans. . . . .	348
CHAP. CDII. Comment le chanoine de Robertsart secourut le sire de Pinon contre les Navarrois de Roussy qui longuement s'étoient combattus. . . . .	349
CHAP. CDIII. Comment le chanoine de Robertsart et le sire de Pinon déconfirent les Navarrois de Roussy. . . . .	353
CHAP. CDIV. Comment ceux de Saint Vallery se rendirent au connétable de France et au comte de St.-Pol; et comment messire Philippe de Navarre vint pour les cuider se courre. . . . .	354
CHAP. CDV. Comment le connétable de France et le comte de St.-Pol cuidèrent combattre messire Philippe de Navarre, lequel s'enfuit par nuit. . . . .	357
CHAP. CDVI. Comment le connétable de France et sa route poursuivirent messire Philippe de Navarre et ses gens et les rataignirent à Thorigny. . . . .	360
CHAP. CDVII. Comment messire Philippe de Navarre et ses gens proposèrent d'eux fuir quand il seroit anuitié. . . . .	362
CHAP. CDVIII. Comment messire Philippe de Navarre et ses gens s'enfuirent par nuit; et comment la chevauchée des François fut dépecée et défaite. . . . .	363
CHAP. CDIX. Comment messire Pierre d'Audley cuida prendre en trahison Châlons en Champagne; et comment le sire de Grancy secourut ceux de Châlons. . . . .	367
CHAP. CDX. Comment messire Pierre d'Audley s'en retourna de Châlons à peu de conquêt; et comment les Navarrois prirent Sissonne; et comment ceux de Sissonne déconfirent le comte de Roussy. . . . .	372
CHAP. CDXI. Comment messire Eustache d'Aubrecicourt pillioit et rançonnoit tout le pays de Brie et de Champagne. . . . .	375
CHAP. CDXII. Comment le duc de Normandie assiégea Melun; et comment paix fut faite entre le roi de Navarre et le dit duc; et comment messire Philippe de Navarre ne s'y voulut accorder. . . . .	377
CHAP. CDXIII. Comment le jeune comte de Harcourt fut marié à la fille au duc de Bourbon; et comment l'évêque de Troyes et messire Broquars et autres seigneurs de Champagne prirent le fort châtel de Haus. . . . .	382
CHAP. CDXIV. Comment messire Eustache d'Aubrecicourt issit	

hors de Pons pour rencontrer les Champenois, et comment il reconforte ses gens. . . . .	Page 385
CHAP. CDXV. Comment messire Broquars et l'évêque de Troyes assaillirent roidement messire Eustache d'Aubrecicourt et sa route; et comment les archers Anglois furent déconfits. . . . .	388
CHAP. CDXVI. Comment messire Eustache d'Aubrecicourt fut pris et toutes ses gens déconfits; et comment messire Courageux de Mauny demeura comme mort en la bataille. . . . .	393
CHAP. CDXVII. Comment ceux de Troyes reçurent à grand'joie leur évêque et les seigneurs qui avec lui étoient; et comment messire Jean de Piquigny et plusieurs autres Anglois moururent merveilleusement. . . . .	394
CHAP. CDXVIII. Comment ceux de Noyon achetèrent la garnison de Mauconseil; et Jean de Segure vendit celle de Nogent à l'évêque de Troyes; et comment ceux de Troyes occirent le dit Jean de Segure. . . . .	398
CHAP. CDXIX. Comment le duc de Normandie et le conseil de France ne voulurent mie tenir le traité fait entre le roi Jean de France et le roi d'Angleterre. . . . .	401
CHAP. CDXX. Comment le roi d'Angleterre fit faire grand appareil pour venir en France; et comment l'archevêque de Rheims, le comte de Porcien et le comte de Braine conquirent le châtel de Roussy. . . . .	405
CHAP. CDXXI. Comment messire Eustache d'Aubrecicourt fut délivré de prison; et comment il prit Athigny et plusieurs autres forteresses et gâta le pays environ Rheims. . . . .	407
CHAP. CDXXII. Comment messire Broquars de Fenestrangas défia le duc de Normandie; et comment messire Robert Canolle ardit et exilla le bon pays de Berry et d'Auvergne. . . . .	409
CHAP. CDXXIII. Comment les seigneurs d'Auvergne et de Limousin allèrent au devant de monseigneur Robert Canolle; et comment ils ordonnèrent leurs batailles d'un côté et d'autre. . . . .	412
CHAP. CDXXIV. Comment messire Robert Canolle et ses gens s'enfuirent par nuit; et comment les seigneurs d'Auvergne donnèrent congé à toutes manières de gens d'armes. . . . .	414
CHAP. CDXXV. Comment tant de gens d'armes étrangers vinrent à Calais qu'on ne se savoit où loger et y furent les vivres moult chers. . . . .	416
CHAP. CDXXVI. Comment le duc de Lancastre vint à Calais pour excuser le roi d'Angleterre vers ces étrangers, et les mena gâtant et exillant le pays vers St.-Omer. . . . .	418
CHAP. CDXXVII. Comment le roi d'Angleterre arriva à Calais à grand'armée et manda au duc de Lancastre qu'il s'en retournât à Calais atout ses gens. . . . .	420

APPENDICE. Ancien supplément tiré pour la plus grande partie des Grandes Chroniques de St.-Denis. . . . .	Page 423
CHAP. CCCXXX. Comment messire Thomas d'Angorne fut mort en Bretagne et ses gens déconfits. Et comment le roi Philippe de France trépassa à Nogent le Roi; et comment le roi Jean fut couronné à Rheims. . . . .	424
CHAP. CCCXXXI. Comment le comte de Guines fut décapité à Paris par le commandement du roi Jean. . . . .	426
CHAP. CCCXXXII. Comment Saint Jean-d'Angéli fut recouvré des François, et de plusieurs autres choses. . . . .	428
CHAP. CCCXXXIII. Comment monseigneur Guy de Neelle maréchal de France et plusieurs autres nobles furent occis en Bretagne; et comment un duc d'Allemagne et le duc de Lancastre se durent combattre à Paris. . . . .	430
CHAP. CCCXXXIV. Comment le roi de Navarre fit tuer messire Charles d'Espagne connétable de France; et des traités qui furent entre le roi de France et le dit roi de Navarre. . . . .	433
CHAP. CCCXXXV. Comment le roi de Navarre vint en parlement devant le roi de France lui requérir pardon de la mort de son connétable; et comment, à la requête des deux reines de France, le roi lui pardonna. . . . .	437
CHAP. CCCXXXVI. Comment le comte de Harcourt et son frère se reconcilièrent au roi de France; et comment le chancelier de France, le duc de Bourbon et le duc de Lancastre s'en allèrent en Avignon pour traiter de paix devant le pape entre les deux rois . . . . .	440
CHAP. CCCXXXVII. Comment le roi de France mit en sa main plusieurs châteaux du roi de Navarre; et comment le pape allongea les trêves entre les rois de France et d'Angleterre. . . . .	442
CHAP. CCCXXXVIII. Comment le roi de France envoya Charles son ains-né fils son lieutenant en Normandie; et comment le roi de Navarre s'excusa au roi de ce qu'il s'étoit parti de France. . . . .	444
CHAP. CCCXXXIX. Comment le prince de Galles ardit et pilla le pays de Gascogne jusques à Narbonne; et comment le roi d'Angleterre vint à Calais, lequel refusa le roi de France de combattre corps à corps ou pouvoir contre pouvoir. . . . .	447
CHAP. CCCXL. Comment les trois états de France octroyèrent au roi trente mille hommes d'armes par an, à leurs dépens, pour lesquels payer furent ordonnés les subsides qui ci s'ensuivent. . . . .	450
CHAP. CCCXLI. Comment une grand' dissention s'émut entre ceux de la ville d'Arras; et comment le roi de France prit le roi de Navarre à Rouen et fit couper la tête au comte de Harcourt et à plusieurs autres. . . . .	455

CHAP. CCCXLII. Comment le maréchal de France fit couper les têtes à vingt des bourgeois d'Arras qui avoient mis la dissension dans la ville; et comment le duc de Lancastre arriva en Normandie. . . . .	Page 49
--	---------

---

TOME IV.

CHAPITRE CDXXVIII. Comment ces seigneurs étrangers montrèrent humblement au roi d'Angleterre leur pauvreté; et quel chose il leur répondit. . . . .	1
CHAP. CDXXIX. Comment ces seigneurs étrangers furent mal contents de la réponse du roi, qui tout le leur avoient dépendu. . . . .	3
CHAP. CDXXX. Comment le roi, ainçois qu'il partit d'Angleterre, fit mettre en prison le roi Jean et monseigneur Philippe son fils et les autres barons de France. . . . .	5
CHAP. CDXXXI. Comment le roi d'Angleterre se partit de Calais, ses batailles bien ordonnées; et ci sont contenus les noms des plus grands seigneurs qui avec lui étoient. . . . .	7
CHAP. CDXXXII. Ci dit d'une aventure qui avint à messire Galehault de Ribeumont encontre messire Berthelemieu de Brunès. . . . .	11
CHAP. CDXXXIII. Comment messire Regnault de Boullant navra durement messire Galehault de Ribeumont; et comment les gens du dit messire Regnault furent tous morts ou pris. . . . .	16
CHAP. CDXXXIV. Comment le roi d'Angleterre, en gâtant le pays de Cambresis, vint assiéger la cité de Rheims. . . . .	20
CHAP. CDXXXV. Comment messire Jean Chandos et messire Jacques d'Audley prirent le châtel de Charny en Dormois; et comment le sire de Mucident y fut occis à l'assaut. . . . .	24
CHAP. CDXXXVI. Comment le sire de Roye et le chanoine de Robertsart prirent le sire Gommignies qui venoit au secours du roi d'Angleterre. . . . .	27
CHAP. CDXXXVII. Comment le sire de Roye et sa route déconfirent les gens du sire de Gommignies, et furent tous morts ou pris. . . . .	31
CHAP. CDXXXVIII. Comment messire Berthelemieu de Brunès abattit la tour de Courmicy; et comment ceux de dedans se rendirent à lui. . . . .	33
CHAP. CDXXXIX. Comment le roi d'Angleterre se partit de devant Rheims sans rien faire; et comment il prit la ville de Toumerre. . . . .	36

CHAP. CDXL. Comment le roi d'Angleterre se partit de Tornerre et s'en vint loger à Montirail, et puis de là à Aiguillon sur la rivière de Sellettes. . . . .	Page 37
CHAP. CDXLI. Ci dit comment les seigneurs d'Angleterre menoient avec eux toutes choses nécessaires; et de leur manière de chevaucher . . . . .	39
CHAP. CDXLII. Pour quelle cause le roi d'Angleterre ne courut point le pays de Bourgogne; et comment il s'en vint loger au Bourg la Reine lez Paris. . . . .	40
CHAP. CDXLIII. Comment le noble royaume de France étoit couru de tous côtés tant d'Anglois que de Navarrois; et comment Pierrepont fut pris des gens messire Eustache d'Aubrecicourt . . . . .	42
CHAP. CDXLIV. Ci s'ensuivent les prophéties du cordelier, tant sur les gens d'église que sur les seigneurs temporels. . . . .	44
CHAP. CDXLV. Comment le duc de Normandie, par grand sens et avis ne voulut mie consentir bataille au roi d'Angleterre; et comment messire Gautier de Mauny et autres chevaliers Anglois vinrent escarmoucher jusques aux barrières de Paris. . . .	46
CHAP. CDXLVI. Comment le duc de Normandie et son conseil envoyèrent légats pour traiter de la paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre; et comment la paix fut faite. . . . .	51
CHAP. CDXLVII. Ci s'ensuit la chartre de l'ordonnance de la paix faite entre le roi d'Angleterre et ses alliés et le roi de France et les siens. . . . .	58
CHAP. CDXLVIII. Comment le duc de Normandie scella la dite chartre; et comment quatre barons d'Angleterre vinrent à Paris au nom du roi Anglois pour juger à tenir le dit traité; et comment ils furent honorablement reçus. . . . .	71
CHAP. CDXLIX. Comment le roi d'Angleterre se partit de Chartres et s'en retourna en son pays; et comment le roi de France arriva à Calais; et comment le fils du duc de Milan fut marié à la fille du roi de France. . . . .	76
CHAP. CDL. Comment ceux des forteresses Anglesches de France, du commandement du roi d'Angleterre, se partirent; et comment la rançon du roi de France fut apportée à Saint-Omer . . . . .	80
CHAP. CDLI. Comment le roi d'Angleterre vint à Calais et s'entrefêtoient chacun jour les deux rois; et comment autres lettres de la paix furent faites et scellées des deux rois. . . . .	82
CHAP. CDLII. Ci s'ensuit la lettre de confédération que fit le roi d'Angleterre à Calais, en confirmant mieux la paix entre lui et le roi de France. . . . .	84



CHAP. CDLIII. Comment après la lettre de confédération faite, le conseil du roi de France requit au roi d'Angleterre qu'il fit lettre de renonciation. . . . .	Page. . . . . 90
CHAP. CDLIV. Ci après s'ensuit la forme et la manière de la lettre de renonciation que fit le roi d'Angleterre entre lui et le roi de France. . . . .	92
CHAP. CDLV. Comment le roi d'Angleterre fit faire une commission générale, à la requête du roi de France, que tous les Anglois des forteresses de France se vuidassent. . . . .	104
CHAP. CDLVI. Ci s'ensuit la forme et la manière de la commission générale que fit le roi d'Angleterre, à la requête du roi de France. . . . .	105
CHAP. CDLVII. Comment les deux rois allongèrent les trêves de Bretagne du premier jour de mai jusques à la Saint-Jean-Baptiste. . . . .	109
CHAP. CDLVIII. Comment les deux rois donnèrent à quatre chevaliers huit mille francs de revenue par an; et comment le roi d'Angleterre donna à messire Jean Chandos la terre de Saint Sauveur le Vicomte. . . . .	111
CHAP. CDLIX. Comment le roi de France se partit de Calais et s'en vint tout à pied jusques à Boulogne, et comment le roi Édouard avec les ostagiers de France s'en retourna en Angleterre. . . . .	113
CHAP. CDLX. Comment le roi de France fut honorablement reçu à Paris et lui furent présentés plusieurs beaux dons. . . . .	117
CHAP. CDLXI. Comment les députés de par le roi d'Angleterre vinrent pour prendre saisine des terres et pays qui leur devoient être baillés; et comment les seigneurs de Languedoc et de Poitou n'y vouloient obéir. . . . .	118
CHAP. CDLXII. Comment le roi d'Angleterre envoya députés de par lui pour livrer au roi de France les forteresses Anglesches du royaume de France; et comment les compagnies commencèrent. . . . .	121
CHAP. CDLXIII. Comment le roi de France rescripsit à monseigneur Jacques de Bourbon qui étoit à Montpellier qu'il prinst grand' foison de gens d'armes pour aller contre les compagnies. . . . .	125
CHAP. CDLXIV. Comment les compagnies s'en vinrent en la comté de Forez pour trouver messire Jacques de Bourbon; et comment ils prirent le châtel de Brinay et là se logèrent. . . . .	127
CHAP. CDLXV. Comment les compagnies déconfirent messire Jacques de Bourbon et sa route; et y furent le dit messire	

Jacques et son fils navrés à mort, et le jeune comte de Forez mort . . . . .	<i>Page.</i> 129
CHAP. CDLXVI. Comment les compagnies gâtèrent et exillèrent la comté de Forez et le pays environ; et comment ils prirent le Pont-Saint-Espirit et y firent moult de maux. . . . .	136
CHAP. CDLXVII. Comment les pilleurs du royaume de France s'avisèrent qu'ils iroient après leurs compagnons qui avoient déconfit messire Jacques de Bourbon. . . . .	140
CHAP. CDLXVIII. Comment le pape ordonna une croiserie et absolvoit de peine et de coulpe tous ceux qui iroient contre les compagnies. . . . .	141
CHAP. CDLXIX. Comment le marquis de Montferrat, parmi une somme de florins et ce que le pape les absolvoit de peine et de coulpe, emmena les compagnies en Lombardie. . . . .	142
CHAP. CDLXX. Comment le duc Henry de Lancastre trépassa de ce siècle; et comment aussi le jeune duc de Bourgogne trépassa en ce temps. . . . .	145
CHAP. CDLXXI. Comment le roi de France en visitant la duché de Bourgogne s'en alla en Avignon; et comment l'abbé de Saint Victor de Marseille fut élu en pape. . . . .	147
CHAP. CDLXXII. Comment le prince et la princesse se partirent d'Angleterre pour venir en Aquitaine; et comment le roi d'Angleterre ordonna de l'état de ses autres enfants; et comment la mère du dit roi mourut. . . . .	150
CHAP. CDLXXIII. Comment messire Jean Chandos alla à l'encontre du prince et de la princesse en la ville de la Rochelle; et comment il fut fait connétable d'Aquitaine. . . . .	153
CHAP. CDLXXIV. Comment le roi de Chypre vint en Avignon pour voir le pape et le roi de France et leur remontra le voyage d'oultre mer; et comment le roi de France prit la croix. . . . .	155
CHAP. CDLXXV. Comment le roi de Chypre se partit d'Avignon pour aller voir l'empereur de Rome et tous les hauts seigneurs de chrétienté pour leur ennorter le saint voyage d'oultre mer. . . . .	157
CHAP. CDLXXVI. Comment le roi d'Angleterre envoya les quatre ducs de France à Calais; et pouvoient aller trois jours hors et au quart retourner. . . . .	160
CHAP. CDLXXVII. Comment le roi de Chypre vint à Paris et cuida mettre la paix entre le roi de France et le roi de Navarre; et comment il s'en alla en Angleterre. . . . .	162
CHAP. CDLXXVIII. Comment le roi de Chypre arriva à Londres, où il fut grandement fêté du roi d'Angleterre; et comment le	

roi d'Écosse et le roi de Chypre s'entre-firent grand'fête à Londres . . . . .	<i>Page.</i> 165
CHAP. CDLXXIX. Comment le roi de Chypre repassa d'Angleterre pour venir voir le prince de Galles; et comment le roi de France eut en propos d'aller en Angleterre. . . . .	168
CHAP. CDLXXX. Comment le roi de France se partit de Boulogne pour passer en Angleterre; et comment le roi et la reine et les seigneurs d'Angleterre le reçurent honorablement. . . . .	172
CHAP. CDLXXXI. Comment le roi de Chypre vint voir le prince de Galles; et comment le roi de France trépassa en Angleterre, dont le roi et la reine furent moult courroucés. . . . .	175
CHAP. CDLXXXII. Comment messire Bertran du Guesclin et le maréchal Boucicaut prirent la ville de Mante et celle de Meulan. . . . .	181
CHAP. CDLXXXIII. Comment le captal de Buch arriva à Cherbourg; et comment le duc de Normandie envoya messire Bertran faire frontière contre les Navarrois. . . . .	186
CHAP. CDLXXXIV. Comment le roi de Chypre s'en retourna d'Aquitaine à Paris; et comment le roi Jean fut apporté d'Angleterre à St. Denis et là enseveli très révéremment. . . . .	190
CHAP. CDLXXXV. Comment le captal se partit d'Évreux à belle compagnie de gens d'armes pour combattre messire Bertran et les François, et en intention de destourber le couronnement du roi Charles. . . . .	192
CHAP. CDLXXXVI. Comment les Navarrois et les François sçurent nouvelles les uns des autres; et comment le captal ordonna ses batailles. . . . .	196
CHAP. CDLXXXVII. Comment messire Bertran du Guesclin et les seigneurs de France ordonnèrent leurs batailles. . . . .	199
CHAP. CDLXXXVIII. Comment les Gascons s'avisèrent d'un bon avis par quelle manière le captal seroit pris et emporté de la bataille. . . . .	201
CHAP. CDLXXXIX. Comment les seigneurs de France eurent conseil pour savoir quel cri ils crieroient et qui seroit leur chef; et comment messire Bertran fut élu à être chef de la bataille. . . . .	202
CHAP. CDXC. Comment, par le conseil de messire Bertran, les François firent semblant de fuir; et comment l'archiprêtre se partit de la bataille. . . . .	206
CHAP. CDXCI. Comment le captal fut ravi et emporté de la bataille, voyant toutes ses gens, dont fortement furent courroucés. . . . .	210

CHAP. CDXCII. Comment le pennon du captal fut conquis; et comment les Navarrois et les Anglois furent tous morts ou pris . . . . .	Page. 213
CHAP. CDXCIII. Comment messire Bertran et les François se partirent de Cocherel atout leurs prisonniers et s'en vinrent à Rouen. . . . .	216
CHAP. CDXCIV. Comment le duc de Normandie fut moult réjoui de la déconfiture du captal; et comment il fut couronné à roi à grand'solemnité. . . . .	219
CHAP. CDXCV. Comment le roi Charles donna à messire Philippe son frère la duché de Bourgogne; et comment le dit roi l'envoya en France contre les Navarrois et les ennemis du royaume. . . . .	221
CHAP. CDXCVI. Comment messire Louis de Navarre guerroyoit le pays sur la rivière de Loire; et comment trois cents compagnons de sa route prirent la Charité sur Loire. . . . .	225
CHAP. CDXCVII. Comment ceux de Marcerenville se rendirent au duc de Bourgogne; et comment ceux d'Aquigny se rendirent à messire Jean de la Rivière. . . . .	228
CHAP. CDXCVIII. Comment ceux de Camerolles et ceux de Connay se rendirent au duc de Bourgogne; et comment le dit duc s'en alla en son pays contre le comte de Montbéliart. . . . .	230
CHAP. CDXCIX. Comment le roi de France envoya son connétable et ses maréchaux pour mettre le siège devant la Charité; et comment le dit roi y envoya après le duc de Bourgogne . . .	234
CHAP. D. Comment ceux de la Charité se rendirent au duc de Bourgogne; et comment le dit duc s'en retourna en France. . .	237
CHAP. DI. Comment le roi de France envoya messire Bertran du Guesclin au secours de monseigneur Charles de Blois; et comment messire Jean Chandos vint au secours du comte de Montfort. . . . .	239
CHAP. DII. Comment messire Charles de Blois se partit de Nantes pour aller contre le comte de Montfort; et des paroles que madame sa femme lui dit. . . . .	242
CHAP. DIII. Comment le comte de Montfort se partit de devant Auray et s'en vint prendre place sur les champs pour combattre monseigneur Charles de Blois. . . . .	244
CHAP. DIV. Comment messire Charles de Blois, par le conseil de messire Bertran du Guesclin, ordonna ses batailles bien et faiticement. . . . .	247
CHAP. DV. Comment messire Jean Chandos ordonna les batailles du comte de Montfort bien et sagement. . . . .	248

CHAP. DVI. Comment le sire de Beaumanoir impétra un répit entre les deux parties jusques à lendemain soleil levant. <i>Page</i> . . . . .	251
CHAP. DVII. Comment le sire de Beaumanoir vint en l'ost du comte de Montfort pour traiter de la paix; et des paroles qui furent entre lui et messire Jean Chandos. . . . .	254
CHAP. DVIII. Ci devise comment les batailles de messire Charles de Blois et celles du comte de Montfort s'assemblèrent et comment ils se combattirent vaillamment d'un côté et d'autre. . . . .	257
CHAP. DIX. Comment messire Olivier de Clisson et sa bataille se combattirent moult vaillamment à la bataille du comte d'Auxerre et du comte de Joigny; et comment messire Jean Chandos déconfit la dite bataille. . . . .	259
CHAP. DX. Comment messire Bertran du Guesclin fut pris; et comment messire Charles de Blois fut occis en la bataille et toute la fleur de la chevalerie de Bretagne et de Normandie prise ou occise. . . . .	262
CHAP. DXI. Ci parle des paroles amoureuses que le comte de Montfort disoit à messire Jean Chandos, et des piteux regrets que le dit comte fit sur monseigneur Charles de Blois, et comment il le fit enterrer à Guingant très révéremment. . . . .	266
CHAP. DXII. Comment le comte de Montfort donna trêves pour enterrer les morts; et comment le roi de France envoya le duc d'Anjou en Bretagne pour reconforter la femme de monseigneur Charles de Blois. . . . .	269
CHAP. DXIII. Comment le roi d'Angleterre et le comte de Flandre, qui étoient à Douvres pour traiter du mariage de leurs enfants, furent grandement réjouis de la déconfiture d'Auray. . . . .	271
CHAP. DXIV. Comment ceux d'Auray, ceux de Jugon et ceux de Dinant se rendirent au comte de Montfort; et comment le dit comte assiégea la bonne cité de Campercorentin. . . . .	273
CHAP. DXV. Comment le roi de France envoya messagers pour traiter de la paix entre le comte de Montfort et le pays de Bretagne; et comment il en demeura duc. . . . .	275
CHAP. DXVI. Comment le roi de France rendit à Clisson sa terre; et comment le duc de Bretagne fut marié à la fille de la princesse; et comment le captal de Buch devint homme du roi de France et puis y renonça. . . . .	280
CHAP. DXVII. Comment les compagnies gâtoient et exilloient le royaume de France; et comment moult de gens en murmuroient contre le roi d'Angleterre et le prince de Galles son fils. . . . .	283
CHAP. DXVIII. Comment la guerre commença entre le roi Dam Piètre de Castille et son frère Henry le bâtard; et comment le roi de France envoya messire Bertran du Guesclin atout les compagnies avec le dit Henry contre le roi Dam Piètr . . . . .	285

CHAP. DXIX. Comment tous les prélats, comtes, barons et chevaliers d'Espagne arrivèrent au bâtard Henry et le couronnèrent à roi en la cité d'Esturges . . . . .	Page. 302
CHAP. DXX. Comment le roi Henry eut en propos de faire guerre au roi de Grenade, et comment il fit messire Bertran du Guesclin connétable d'Espagne. . . . .	305
CHAP. DXXI. Comment le roi Dam Piètre envoya ses messagers par devers le prince en lui suppliant qu'il le voulut secourir contre le bâtard Henry; et comment le dit roi arriva à Bayonne. . . . .	307
CHAP. DXXII. Comment le roi Dam Piètre se complaint au prince du bâtard son frère et de ses hommes; et comment le prince le reconforte moult doucement et eut sur ce conseil. . . . .	313
CHAP. DXXIII. Comment le roi d'Angleterre accorda au prince de Galles son fils qu'il mit le roi Dam Piètre arrière en son royaume . . . . .	318
CHAP. DXXIV. Comment le roi de Navarre accorda au prince et au roi Dam Piètre passage par son royaume; et comment le dit prince envoya querre ses gens qui étoient en Espagne avec le roi Henry. . . . .	323
CHAP. DXXV. Comment le roi d'Arragon s'allia au roi Henry; et comment le prince de Galles envoya messire Jean Chandos pour traiter au comte de Foix et aux compagnies. . . . .	328
CHAP. DXXVI. Comment messire Jean Chandos et messire Thomas de Felton conseillèrent le prince sur le fait de la guerre d'Espagne . . . . .	332
CHAP. DXXVII. Comment le sire de Labreth promit au prince mille lances et comment le sénéchal de Toulouse et le comte de Narbonne s'en allèrent vers Montalban contre les compagnies. . . . .	334
CHAP. DXXVIII. Comment le sénéchal de Toulouse et le comte de Narbonne envoyèrent leurs coureurs par devant Montalban et comment le capitaine de Montalban vint parler aux dits seigneurs . . . . .	336
CHAP. DXXIX. Comment messire Perducas de Labreth et les compagnies déconfirent le sénéchal de Toulouse et le comte de Narbonne et y furent pris plus de cent chevaliers. . . . .	340
CHAP. DXXX. Comment les compagnies envoyèrent les prisonniers sur leurs foyers et comment le pape défendit aux dits prisonniers qu'ils n'en payassent rien. . . . .	344
CHAP. DXXXI. Ci dit comment le roi de Majogres vint à Bordeaux devers le prince et des paroles et mautalents qui furent entre le prince et le sire de Labreth. . . . .	346
CHAP. DXXXII. Comment la princesse accoucha de son fils Richard et comment le prince se partit de Bordeaux pour aller	

en Espagne et comment messire Hue de Cavrelée prit la cité de Mirande et la ville du Pont la Reine en Navarre. . . . .	<i>Page.</i> 353
CHAP. DXXXIII. Comment le roi de Navarre envoya au prince de Galles et au roi Dam Piètre passage par son royaume; et comment messire Bertran se partit de France pour aller en Espagne. . . . .	357
CHAP. DXXXIV. Comment le duc de Lancastre qui faisoit l'avant garde passa les détroits de Navarre et quels seigneurs il y avoit avecques lui. . . . .	360
CHAP. DXXXV. Comment le prince de Galles et le roi Dam Piètre passèrent les détroits et quels seigneurs il y avoit avec eux. . . . .	361
CHAP. DXXXVI. Comment le roi de Mayogres qui faisoit l'arrière garde passa les détroits et quels seigneurs il y avoit en sa compagnie. . . . .	363
CHAP. DXXXVII. Comment le roi Henry fit son mandement par tout son royaume à toutes manières de gens pour aller contre le prince de Galles. . . . .	364
CHAP. DXXXVIII. Comment le roi Henry manda par lettres au prince de Galles qu'il lui fit savoir par quel lieu il entreroit en son royaume et que là il lui livreroit bataille. . . . .	365
CHAP. DXXXIX. Comment messire Thomas de Felton s'en vint escarmoucher en l'ost du roi Henry et comment messire Olivier de Mauny prit le roi de Navarre. . . . .	368
CHAP. DXL. Comment ceux de Sauveterre serendirent au roi Dam Piètre et comment messire Thomas de Felton prit le chevalier du guet du roi Henry et manda au prince tout le convine des Espagnols. . . . .	371
CHAP. DXLI. Comment le prince ordonna ses batailles sur les champs devant Victoria et y eut ce jour fait bien trois cents chevaliers nouveaux. . . . .	375
CHAP. DXLII. Comment le comte Dam Tilles demanda congé au roi Henry son frère d'aller escarmoucher en l'ost du prince; et comment messire Bertran arriva en l'ost du roi Henry. . . . .	377
CHAP. DXLIII. Comment le comte Dam Tilles déconfit les gens messire Hue de Caurelée et escarmoucha durement l'ost du duc de Lancastre; et comment il déconfit messire Thomas de Felton. . . . .	379
CHAP. DXLIV. Comment le comte Dam Tilles présente au roi Henry ses prisonniers et lui conte ses aventures, dont le roi Henry fut moult joyeux. . . . .	384
CHAP. DXLV. Comment le prince fut moult courroucé de la dé-	

confiture monseigneur Thomas de Felton, et comment le dit prince avoit grand'défaute de vivres. . . . .	Page. 386
CHAP. DXLVI. Ci s'ensuit la forme des lettres que le prince de Galles envoya au roi Henry. . . . .	389
CHAP. DXLVII. Comment messire Bertran du Guesclin conseille le roi Henry sur la forme de la dite lettre que le prince lui avoit envoyée. . . . .	390
CHAP. DXLVIII. Comment le prince ordonna que ses gens s'appareillassent et suivissent les bannières des maréchaux et le pennon Saint George. . . . .	392
CHAP. DXLIX. Comment le roi Henry ordonna ses batailles bien et faiticement, et comment le dit roi reconforte ses geus doucement. . . . .	393
CHAP. DL. Comment le prince et ses gens se logèrent sur une petite montagne; et comment messire Jean Chandos leva ce jour bannière. . . . .	396
CHAP. DLI. Comment les batailles du roi Henry et du prince de Galles s'assemblèrent; et comment le comte Dam Tilles s'enfuit sans coup férir. . . . .	398
CHAP. DLII. Comment la bataille fut dure et forte et comment le roi Henry remit trois fois ses gens ensemble. . . . .	402
CHAP. DLIII. Ci dit des vaillants chevaliers qui furent en la bataille du prince, et des paroles que le roi Henry disoit à ses gens. . . . .	405
CHAP. DLIV. Comment messire Bertran du Guesclin fut déconfit, et lui et plusieurs autres pris. . . . .	407
CHAP. DLV. Comment les Espagnols s'enfuirent, et comment le roi Henry s'enfuit à sauveté; et comment la cité de Najara fut prise et toute courue et pillée. . . . .	410
CHAP. DLVI. Comment le prince envoya quatre chevaliers et quatre hérauts pour savoir le nombre des morts. . . . .	412
CHAP. DLVII. Comment le roi Dam Piètre, à la requête du prince, pardonna à ceux de Castille ses mautalents; et comment ceux de la cité de Burgues se rendirent au roi Dam Piètre. . . . .	415
CHAP. DLVIII. Comment le prince dit au roi Dam Piètre qu'il payât ceux qui remis l'avoient en son royaume. . . . .	418
CHAP. DLIX. Comment le prince fut moult honoré par tous pays de la victoire d'Espagne; et comment les bourgeois de Londres en firent grand'solemunité. . . . .	420
CHAP. DLX. Comment le roi Henry laissa sa femme et ses enfants en la garde du roi d'Arragon, et s'en vint en France guerroyer la terre du prince. . . . .	421



CHAP. DLXI. Comment le prince envoya deux de ses chevaliers par devers le roi Dam Piètre pour savoir pourquoi il ne lui tenoit son convenant; et quelle chose il leur répondit. . . Page.	426
CHAP. DLXII. Comment le prince de Galles se partit d'Espagne, et comment le roi d'Arragon et le roi de Navarre lui octroyèrent passage par leur pays. . . . .	429
CHAP. DLXIII. Comment messire Bertran du Guesclin fut mis à rançon; et comment messire Lyon d'Angleterre fut marié à la fille au sire de Milan. . . . .	434
CHAP. DLXIV. Comment les compagnies se partirent de la principauté et entrèrent au royaume de France; et comment le sire de Labreth fut marié à madame Isabelle de Bourbon. . . . .	438
CHAP. DLXV. Comment les seigneurs de Gascogne se vinrent plaindre au roi de France du fouage que le prince vouloit lever en Aquitaine. . . . .	441
CHAP. DLXVI. Comment le roi Henry retourna en Espagne; et comment la cité de Burgues se rendit à lui, et aussi la cité du Valdolif, où il prit le roi de Mayogres. . . . .	445
CHAP. DLXVII. Comment le roi Dam Piètre s'allia au roi de Grenade, au roi de Bellemarine et au roi de Tramesannes, et comment messire Bertran arriva en l'ost du roi Henry. . . . .	448
CHAP. DLXVIII. Comment, par le conseil de messire Bertran, le roi Henry se partit de devant Tolède pour aller à l'encontre du roi Dam Piètre; et comment ils s'entretrouvèrent. . . . .	451
CHAP. DLXIX. Comment le roi Dam Piètre et toutes ses gens furent déconfits; et comment le dit roi s'enfuit au châtel de Montiel. . . . .	454
CHAP. DLXX. Comment le roi Dam Piètre fut pris du Bègue de Villaines; et comment il fut mis à mort. . . . .	458
CHAP. DLXXI. Comment le roi Henry demeura paisiblement roi de Castille; et comment messire Lion d'Angleterre mourut en ce temps. . . . .	463

---

TOME VI.

CHAPITRE. DLXXII. Comment le roi de France fit lire et examiner les chartres des traités faits entre lui et le roi d'Angleterre. . . . .	1
CHAP. DLXXIII. Ci s'ensuit la forme de la lettre sur laquelle le	

roi de France plus se fonda de faire guerre au roi d'Angleterre et au prince de Galles. . . . .	<i>Page.</i> . . . .	5
CHAP. DLXXIV. Comment les prélats et les barons de France dirent au roi Charles qu'il avoit juste cause de faire guerre au roi d'Angleterre et au prince son fils. . . . .		10
CHAP. DLXXV. Comment le roi de France envoya ajourner le prince par un appel en la chambre des pairs à Paris contre les barons de Gascogne. . . . .		15
CHAP. DLXXVI. Ci s'ensuit la forme de l'appel que les barons de Gascogne firent faire contre le prince de Galles. . . . .		18
CHAP. DLXXVII. Comment le prince de Galles fit mettre en prison ceux qui avoient porté l'appel contre lui. . . . .		19
CHAP. DLXXVIII. Comment le duc de Berry et plusieurs seigneurs de France qui étoient en ôtage en Angleterre s'en retournèrent en France. . . . .		23
CHAP. DLXXIX. Comment le comte de Pierregord, le vicomte de Carmaing, et autres barons de Gascogne déconfirent le sénéchal de Rouergue. . . . .		26
CHAP. DLXXX. Comment le roi de France retraist devers lui plusieurs capitaines de compagnies; et comment il envoya défier le roi d'Angleterre. . . . .		31
CHAP. DLXXXI. Comment les défiances furent baillées au roi d'Angleterre, et comment le comte de S <sup>t</sup> . Pol et le sire de Châtillon conquirent la comté de Ponthieu. . . . .		35
CHAP. DLXXXII. Comment le roi d'Angleterre envoya grands gens d'armes sur les frontières d'Écosse, et comment le duc de Berry et le duc d'Anjou firent leurs mandements pour aller contre le prince. . . . .		40
CHAP. DLXXXIII. Comment le roi d'Angleterre envoya le comte de Canteburge et le comte de Pennebroch au prince son fils; et comment ils passèrent parmi Bretagne. . . . .		42
CHAP. DLXXXIV. Comment le comte de Canteburge et le comte de Pembroke arrivèrent en Angoulême; et comment le prince les envoya courir la comté de Pierregord. . . . .		46
CHAP. DLXXXV. Comment messire Simon de Burley et messire d'Angouse furent déconfits des François, dont le roi de France fut grandement joyeux. . . . .		48
CHAP. DLXXXVI. Comment messire Jean Chandos prit Terrières, et comment le comte de Pierregord et plusieurs autres seigneurs assiégèrent Royauville en Quercy. . . . .		51
CHAP. DLXXXVII. Comment l'archevêque de Toulouse convertit à la partie du roi de France la cité de Caours et plusieurs autres cités et villes; et comment le duc de Guerle et cil de Juliers défèrent le roi de France. . . . .		55

## TABLE.

379

CHAP. DLXXXVIII. Comment le duc de Bourgogne fut marié à la fille du comte de Flandre; et comment le roi de Navarre s'allia au roi d'Angleterre. . . . .	Page. 61
CHAP. DLXXXIX. Comment le connétable de France et le connétable de Hainaut mirent sus une chevauchée de gens d'armes pour assaillir Ardre. . . . .	67
CHAP. DXC. Comment la forteresse de Royauville fut prise et conquise par mine, et tous les Anglois qui dedans étoient morts sans nulle mercy. . . . .	68.
CHAP. DXCI. Comment le sénéchal de Poitou ardit et exilla la terre du seigneur de Chauvigny, et prit par force d'assaut sa maître ville de Bruese. . . . .	71
CHAP. DXCII. Comment le prince fit messire Robert Canolle maître et gouverneur de tous les chevaliers et écuyers de son hôtel; et comment messire Perducas de Labreth se retourna Anglois. . . . .	75
CHAP. DXCIII. Comment messire Robert Canolle assiégea les compagnies en la garnison de Durviel, et comment messire Jean Chandos prit la forteresse de Montsac. . . . .	79
CHAP. DXCIV. Comment messire Robert Canolle et messire Jean Chandos se partirent de Durviel sans rien faire et vinrent assiéger la garnison de Domme. . . . .	83.
CHAP. DXCV. Comment messire Robert Canolle et Chandos se partirent de Domme, sans rien faire, et prirent Gramath et Rochemadour et plusieurs autres villes qui étoient tournées Françaises. . . . .	86.
CHAP. DXCVI. Comment le comte de Canteburge et le comte de Pembroke prirent la garnison de Bourdeille par grand avis. . . . .	89.
CHAP. DXCVII. Comment messire Robert Canolle, messire Jean Chandos, messire Thomas de Felton, et le captal de Buch ordonnèrent de leurs gens et s'en retournèrent devers le prince. . . . .	93
CHAP. DXCVIII. Comment les compagnies Anglesches prirent le châtel de Belleperche en Bourbonnois et la mère du duc de Bourbon qui étoit dedans, et aussi le châtel de St. Sévère. . . . .	96.
CHAP. DXCIX. Comment le roi de France fit faire grand appareil de nefs pour envoyer en Angleterre; et comment le duc de Lancastre, à grand'foison de gens d'armes arriva à Calais. . . . .	98.
CHAP. DC. Comment le châtel de la Roche-sur-Yon fut rendu	

aux Anglois, et comment le capitaine du dit lieu fut mis à mort par ordre du duc d'Anjou. . . . .	<i>Page.</i> 101
CHAP. DCI. Comment messire James d'Audley sénéchal de Poitou, trépassa de ce siècle; et comment messire Jean Chandos en fut fait sénéchal. . . . .	105
CHAP. DCII. Comment le duc de Bourgogne se partit de Rouen pour venir combattre le duc de Lancastre; et comment les deux ducs se logèrent l'un devant l'autre à Tournehen. . . . .	107
CHAP. DCIII. Comment Chandos fit moult de maux au pays d'Anjou; et comment il gâta et exilla la terre du vicomte de Rochechouart, excepté les forteresses. . . . .	111
CHAP. DCIV. Comment messire Louis de Sancerre surprit le comte de Pembroke et ses gens et en occit grande quantité; et comment le dit comte fut assiégé en une forte maison. . . . .	114
CHAP. DCV. Comment le comte de Pembroke envoya un sien écuyer, environ minuit, à Poitiers pour avoir secours de messire Jean Chandos. . . . .	119
CHAP. DCVI. Comment le comte de Pembroke envoya encore un sien écuyer par devers messire Jean Chandos; et comment le dit messire Jean Chandos le vint secourir. . . . .	121
CHAP. DCVII. Comment messire Louis de Sancerre se partit de Puirenon à tout son gain et ses prisonniers, quand il sut la venue Chandos et se retraist à la Roche de Pousay. . . . .	125
CHAP. DCVIII. Comment la reine Philippe d'Angleterre trépassa de ce siècle, dont le royaume d'Angleterre fut moult adoulé; et des trois dons qu'elle requit au roi son mari. . . . .	127
CHAP. DCIX. Comment aucuns chevaliers et écuyers de l'ost du duc de Bourgogne vinrent escarmoucher en l'ost du duc de Lancastre; et comment messire Roger de Cologne y fut oecis. . . . .	129
CHAP. DCX. Comment le duc de Bourgogne se partit de Tournehen environ mie-nuit sans point combattre le duc de Lancastre. . . . .	132
CHAP. DCXI. Comment le duc de Lancastre se partit de Tournehen et s'en alla à Calais; et comment le comte de Pembroke ardit et exilla tout le pays d'Anjou. . . . .	135
CHAP. DCXII. Comment le duc de Lancastre se partit de Calais et courut et exilla la terre au comte de Saint Pol; et aussi le pays de Vimeu et de Normandie; et comment messire Hue de Châtillon fut pris. . . . .	139
CHAP. DCXIII. Comment le duc de Lancastre donna congé à tous les étrangers de la compagnie et s'en retourna en Angleterre. . . . .	145
CHAP. DCXIV. Comment messire Jean Chandos cuida prendre	

Saint Savin; et comment lui et ceux de Saint Savin s'entretrou- vèrent; et des paroles que messire Jean Chandos leur dit. <i>Page.</i>	146
CHAP. DCXV. Comment messire Jean Chandos fut navré à mort, et ses gens déconfits et pris; dont le prince de Galles et tous ceux du côté d'Angleterre furent grandement courroucés. . .	153
CHAP. DCXVI. Comment le sire de Coucy et le sire de Pommiers ne voulurent être ni d'un côté ni d'autre; et comment le sire de Maleval et le sire de Mareuil se rendirent François. . . . .	160
CHAP. DCXVII. Ci s'ensuit la forme des lettres que le roi d'An- gleterre envoya en Aquitaine. . . . .	163
CHAP. DCXVIII. Comment messire Louis de Saint Julien, mes- sire Guillaume des Bordes et Kerlouet prirent la ville et la for- teresse de Chasteauleraut. . . . .	166
CHAP. DCXIX. Comment le duc de Bourbon assiégea Belle Per- che, et comment le comte de Canteburge et le comte de Pem- broke y vinrent pour secourir ceux de la ville. . . . .	167
CHAP. DCXX. Comment le comte de Canteburge et le comte de Pembroke mandèrent au duc de Bourbon qu'il leur vou- lût livrer bataille, et quelle chose le dit duc répondit. . . . .	172
CHAP. DCXXI. Comment le comte de Canteburge et le comte de Pembroke emmenèrent de Belle Perche madame de Bourbon, et les compagnies qui dedans étoient. . . . .	175
CHAP. DCXXII. Comment le duc de Bourbon prit Belle Perche et la répara et fortifia; et comment messire Robert Canolle s'en alla en Angleterre. . . . .	176
CHAP. DCXXIII. Comment le duc d'Anjou s'en vint de Toulouse à Paris, et comment le roi Charles envoya le dit duc d'Anjou et le duc de Berry en Aquitaine contre les Anglois. . . . .	178
CHAP. DCXXIV. Comment le roi d'Angleterre envoya le duc de Lancastre en Aquitaine, et messire Robert Canolle en Picardie atout grand'foison de gens d'armes. . . . .	181
CHAP. DCXXV. Comment messire Bertran du Guesclin arriva d'Espagne à Toulouse où le duc d'Anjou le reçut à grand'joie.	184
CHAP. DCXXVI. Comment ceux de Moissac, d'Agen, de Mont- pellier, d'Aiguillon, se rendirent au duc d'Anjou, et comment le duc de Berry assiégea la cité de Limoges. . . . .	186
CHAP. DCXXVII. Comment le prince fit un grand mandement à tous ses féaux pour aller contre les François; et comment le capital de Buch et messire Thomas de Felton gardèrent la ville de la Liude d'être prise. . . . .	189
CHAP. DCXXVIII. Comment trêves furent faites entre les Escoz et les Anglois; et comment messire Robert Canolle ardit, pillà, et rançonna le pays de Picardie et de Vermandois. . . . .	193

CHAP. DCXXIX. Comment messire Robert Canolle vint devant la cité de Noyon; et comment un chevalier Escot y fit une grand'appertise d'armes. . . . .	Page. 198
CHAP. DCXXX. Comment ceux de Noyon prirent les Anglois qui avoient ars la ville du Pont l'évêque; et comment le roi Charles manda à messire Bertran qu'il vînt à Paris. . . . .	200
CHAP. DCXXXI. Comment le duc de Lancastre arriva à Bordeaux; et comment le duc d'Anjou dérompit sa chevauchée. . .	203
CHAP. DCXXXII. Comment ceux de Limoges se rendirent au duc de Berry; et comment le dit duc dépeça son armée, et s'en alla chacun en son pays. . . . .	206
CHAP. DCXXXIII. Comment le prince se partit de Cognac et alla mettre le siège devant le cité de Limoges et la commanda à miner. . . . .	207
CHAP. DCXXXIV. Comment messire Robert Canolle se logea un jour et deux nuits devant Paris; et comment un chevalier de sa route qui hurta aux barrières de Paris fut occis. . . . .	210
CHAP. DCXXXV. Comment messire Bertran du Guesclin commença à guerroyer en la vicomté de Limoges et y prit le châtel de St.-Yrier. . . . .	214
CHAP. DCXXXVI. Comment le prince de Galles et ses gens prirent la cité de Limoges, et comment les trois capitaines de la dite cité firent grands appertises d'armes. . . . .	216
CHAP. DCXXXVII. Comment la cité de Limoges fut toute arse et détruite, et comment l'évêque du dit lieu fut délivré de mort à la prière du pape. . . . .	220
CHAP. DCXXXVIII. Comment messire Bertran du Guesclin par le conseil et avis de tous ceux du royaume fut fait connétable de France. . . . .	221
CHAP. DCXXXIX. Comment messire Bertran du Guesclin et le sire de Clisson déconfirent à Pont-Volain les gens de monseigneur Robert Canolle. . . . .	224
CHAP. DCXL. Comment le pape Urbain mourut, et comment Grégoire XI fut élu en pape, dont le roi de France fut moult joyeux . . . . .	229
CHAP. DCXLI. Comment messire Raymon de Mareuil fut pris des Anglois, et comment il échappa de prison par grand'aventure. . .	231
CHAP. DCXLII. Comment le prince de Galles laissa le duché d'Aquitaine en la garde du duc de Lancastre et s'en retourna en Angleterre, sa femme et ses enfants avec lui. . . . .	234
CHAP. DCXLIII. Comment quatre chevaliers Bretons et leurs gens prirent le châtel de Montpaon; et comment le duc de Lancastre et les barons de Guyenné les vinrent assiéger. . . . .	237

CHAP. DCXLIV. Comment les quatre chevaliers de Montpaon se défendirent vaillamment contre le duc de Lancastre; et comment Sevestre Eudes les vint aider. . . . .	Page. 240
CHAP. DCXLV. Comment le duc de Lancastre prit les quatre chevaliers de Montpaon et leurs gens à rançon, et prit la saisine de la ville. . . . .	242
CHAP. DCXLVI. Comment le duc donna congé à toutes ses gens et s'en retourna en la cité de Bordeaux. . . . .	245
CHAP. DCXLVII. Comment le sire de Pons se tourna François, et comment le sénéchal de Poitou fit son mandement pour aller assiéger Montcontour. . . . .	247
CHAP. DCXLVIII. Comment le sénéchal de Poitou prit Moncontour, et le donna à messire Gautier Huet, à Cresuelle, et à David Holegrane. . . . .	249
CHAP. DCXLIX. Comment messire Bertran prit plusieurs villes et châteaux en Rouergue, et comment il assiégea la cité d'Usson. . . . .	251
CHAP. DCL. Comment ceux de la cité d'Usson se rendirent à messire Bertran, et comment messire Robert Canolle fut mal du roi d'Angleterre, et comment sa paix fut faite. . . . .	254
CHAP. DCLI. Comment le comte de Herefort déconfit en Bretagne sur mer plusieurs Flamands qui envahi l'avoient. . . . .	256
CHAP. DCLII. Comment le roi d'Angleterre mit grands gens d'armes sur mer pour aller contre les Flamands, et comment paix fut faite entre eux. . . . .	258
CHAP. DCLIII. Comment le roi de Mayogres fut rançonné du roi Henry d'Espagne, et comment il fit guerre au roi d'Arragon, et comment il mourut. . . . .	260
CHAP. DCLIV. Comment le duc de Lancastre épousa la fille aînée du roi Dam Piètre d'Espagne; et comment elle fut reçue à grand'honneur en la cité de Bordeaux. . . . .	262
CHAP. DCLV. Comment grands alliances et confédérations furent faites et scellées entre le roi de France et le roi Henry d'Espagne. . . . .	265
CHAP. DCLVI. Comment le duc de Lancastre ordonna gouverneurs en Guyenne et en Poitou, et en Saintonge; et s'en retourna en Angleterre et emmena sa femme avec lui. . . . .	267
CHAP. DCLVII. Comment le roi d'Angleterre ordonna le comte de Pembroke gouverneur et souverain de tout le pays de Poitou. . . . .	270
CHAP. DCLVIII. Comment le comte de Pembroke se partit d'Angleterre pour venir en Poitou; et comment les Espagnols au havre de la Rochelle durement le combattirent. . . . .	273

CHAP. DCLIX. Comment ceux de la Rochelle ne voulurent secourir le comte de Pembroke, et comment le sénéchal de la Rochelle et trois autres chevaliers le vinrent secourir. . . . Page.	277
CHAP. DCLX. Comment le comte de Pembroke fut pris des Espagnols et tous ceux qui avec lui étoient, morts ou pris. . . . .	279
CHAP. DCLXI. Comment les Espagnols se partirent du havre de la Rochelle atout leurs prisonniers; et comment ce propre jour le captal arriva à la Rochelle. . . . .	282
CHAP. DCLXII. Comment Yvain de Galles déconfit les Anglois de l'île de Grenesie; et comment le roi de France l'envoya en Espagne quérir gens d'armes pour assiéger la Rochelle . . . . .	285
CHAP. DCLXIII. Ci dit des grosses paroles qui furent en Espagne entre Yvain de Galles et le comte de Pembroke. . . . .	288
CHAP. DCLXIV. Comment le duc de Berry, le duc de Bourbon, messire Bertran et plusieurs autres grands seigneurs de France prirent le châtel de Montmorillon. . . . .	291
CHAP. DCLXV. Comment messire Bertran du Guesclin assiégea Moncontour; et comment ceux du dit fort se rendirent, sauves leurs vies. . . . .	294
CHAP. DCLXVI. Comment messire Bertran se partit de Moncontour, pour venir devers le duc de Berry qui se tenoit en Limousin, et comment ils assiégèrent Sainte Sévère. . . . .	296
CHAP. DCLXVII. Comment ceux de Sainte Sévère, durant un moult fort assaut, se rendirent à messire Bertran du Guesclin. . . . .	301
APPENDICE . . . . .	305
Apologie de Charles V par lui-même extraite d'une relation du voyage de l'empereur Charles-IV en France en 1378 faite par un témoin oculaire. . . . .	307
CHAP. CXLV. Le clerc monstre que le roi d'Angleterre doit estre restitué des villes et chasteaux desquelz il a esté despoillé et doit aussi estre restitué à la souveraineté et ressort; secondement qu'il est vray duc de Guyenne et doit par raison avoir la souveraineté et le dernier ressort. . . . .	315
CHAP. CXLVI. Le chevalier respond et preuve par plusieurs raisons que le roi d'Angleterre ne doit pas estre restitué. Secondement qu'il n'a aulcun droit en la duchié de Guienne ne quant à la propriété ne quant à la souveraineté et le dernier ressort. . .	326



## TOME VI.

<b>CHAPITRE. DCLXVII. Comment ceux de Poitiers se tournèrent François . . . . .</b>	<i>Page</i> <b>1</b>
<b>CHAP. DCLXVIII. Comment le captal de Buch fut pris devant Soubise et plusieurs villes et forteresses en Poitou se rendirent Françaises . . . . .</b>	<b>5</b>
<b>CHAP. DCLXIX. Comment ceux de la Rochelle se retournèrent François . . . . .</b>	<b>10</b>
<b>CHAP. DCLXX. Des forteresses que messire Bertran de Glayaquin prit en Rochellois. . . . .</b>	<b>16</b>
<b>CHAP. DCLXXI. Comment le roi d'Angleterre se mit en mer pour venir en Poitou lever le siège de devant Thouars. . . . .</b>	<b>18</b>
<b>CHAP. DCLXXII. Comment le seigneur de Clisson mit le siège devant la forteresse de Mortagne. . . . .</b>	<b>25</b>
<b>CHAP. DCLXXIII. Comment le duc de Bretagne étoit Anglois et les Bretons étoient François. . . . .</b>	<b>27</b>
<b>CHAP. DCLXXIV. Du siège que messire Bertran de Glayaquin mit en Poitou devant Chisey. . . . .</b>	<b>29</b>
<b>CHAP. DCLXXV. Ci parle de la bataille de Chisech en Poitou, de messire Bertran de Glayaquin connétable de France, et les François d'une part et les Anglois d'autre part. . . . .</b>	<b>32</b>
<b>CHAP. DCLXXVI. Du siège de Becherel et de la mort du roi David d'Écosse, et de la paix entre les rois de France et de Navarre. . . . .</b>	<b>37</b>
<b>CHAP. DCLXXVII. Comment le duc de Bretagne n'osa demeurer en son duché; et comment messire Bertran de Glayaquin saisit sa terre . . . . .</b>	<b>40</b>
<b>CHAP. DCLXXVIII. Comment le connétable de France mit le siège devant Brest en Bretagne. . . . .</b>	<b>46</b>
<b>CHAP. DCLXXIX. Comment la forteresse de Brest en Bretagne demeura en composition. . . . .</b>	<b>51</b>
<b>CHAP. DCLXXX. Comment messire Bertran de Glayaquin connétable de France et le comte de Sallebrin furent logés à ost l'un devant l'autre devant Brest. . . . .</b>	<b>52</b>
<b>CHAP. DCLXXXI. Ci commence la chevauchée que le duc de Lancastre et le duc de Bretagne firent au royaume de France. .</b>	<b>56</b>
<b>CHAP. DCLXXXII. Des Anglois et François qui s'entrecombattirent devant Ribeumont. . . . .</b>	<b>59</b>
<b>CHAP. DCLXXXIII. Des François et Anglois qui s'entr'encontrèrent et qui s'entrecombattirent de-lez Soissons et Orehy. . . .</b>	<b>64</b>

CHAP. DCLXXXIV. Comment les ôtages que ceux de Derval avoient baillés furent décollés; et comment messire Robert Canolles fit décoller les prisonniers qu'il tenoit. . . . .	Page 66
CHAP. DCLXXXV. Comment le duc d'Anjou ostoya en la haute Gascogne. . . . .	70
CHAP. DCLXXXVI. Du comte de Pembroke; comment il issit hors de la prison du roi d'Espagne. . . . .	75
CHAP. DCLXXXVII. Comment les seigneurs de haute Gascogne et le comte de Foix se mirent en l'obéissance du roi de France. . . . .	78
CHAP. DCLXXXVIII. Comment le comte de Saint Po' fut pris par le seigneur de Commignies. . . . .	80
CHAP. DCLXXXIX. Comment le chatel de Becherel se rendit François. . . . .	84
CHAP. DCXC. Comment le duc de Bretagne arriva en Bretagne, où il prit plusieurs villes et châteaux par force, et des trêves qui furent données entre les rois de France et d'Angleterre et leurs alliés aussi. . . . .	87
CHAP. DCXCI. De la chevauchée que le sire de Coucy mena en Osteriche; et de la mort du prince de Galles; et comment on ne put trouver aucun traité de paix entre les deux rois; et aussi de la mort du roi Édouard d'Angleterre. . . . .	95
CHAP. DCXCII. Du grand navire que le roi de France mit sur mer; et comment plusieurs villes furent arsées en Angleterre; et comment le duc de Bourgogne prit et recouvra le château d'Ardre et plusieurs forteresses et châteaux à l'encontre de Calais . . . . .	106
CHAP. DCXCIII. Comment la guerre recommença entre le roi de France et le roi de Navarre; et comment il perdit la comté d'Évreux fors Cherbourg, qui fut assiégé des François; et de la chevauchée que le duc de Lancastre fit en Bretagne . . . . .	113
CHAP. DCXCIV. Comment le château d'Auroy en Bretagne fut rendu François, et de la garnison Française qui fut mise à Montbourg contre ceux qui étoient de Pieça en la garnison du fort château de Cherbourg; . . . . .	119
CHAP. DCXCV. Comment la garnison de Cherbourg déconfit la garnison de Montbourg; et comment messire Guillaume Desbordes fut pris et rançonné; et de la bonne pourvéance que le roi Charles de France y fit. . . . .	122
AVIS. . . . .	127
VARIANTE. . . . .	129

[Faint, illegible text covering the majority of the page]

[Faint text along the left margin]

[Small dark mark or artifact]





